

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

6 JUILLET 2017

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2017⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

PAR **MME CHRISTIANE VIENNE.**

—

(1) Voir Doc. n°483 (2016-2017) n°1 à 8.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE COMMISSION	4
1 Exposé introductif de M. A. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative	4
2 Exposé de M. Place, auditeur-adjoint de la Cour des comptes	5
3 Réponses de M. A. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, à la Cour des comptes	6
4 Discussion générale	8
5 Examen des articles et du tableau du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017	15
6 Examen des articles et des tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017	15
7 Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias	15
8 Avis de la Commission de l'Education	15
9 Avis de la Commission de la Culture et de l'Enfance	15
10 Avis de la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances	16
11 Avis de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales	16
12 Avis de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles	16
13 Votes	16
TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION	17
AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS	376
AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION	378
AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ENFANCE	380
AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	382

**AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS
EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMAT 384**

**AVIS DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE,
DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES 386**

ANNEXE 1 : EXPOSÉ INTRODUCTIF DU MINISTRE DU BUDGET 388

ANNEXE 2 : FICHES-RÉPONSES DU MINISTRE DU BUDGET 426

ANNEXE 3 : CONVENTION DE LEASING - THÉÂTRE NATIONAL 496

ANNEXE 4 : MONITORING BUDGÉTAIRE 501

RAPPORT DE COMMISSION

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative a examiné, au cours de ses réunions des 3 juillet(2) et 6 juillet 2017(3), le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc. 482 (2016-2017)) et le projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017)).

Lors de ces réunions il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, de présenter un rapport commun à ces deux projets.

1 Exposé introductif de M. A. Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Pour l'exposé introductif du ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, outre les éléments repris ci-après, il est renvoyé à la présentation reprise en annexe n° 1.

En évoquant le contexte de l'ajustement, M.

le Ministre précise que les mesures d'économie en fonction publique et en gestion de la dette ont été largement abordées en commission dans le cadre de plusieurs auditions. Il ajoute que les adaptations liées aux besoins de l'administration concernent notamment les plans informatique et la mise en ordre de l'outil « Etnic ».

Les mesures complémentaires évoquées visent entre autres, pour l'enseignement, la gratuité des cantines scolaires afin d'aider les familles au quotidien.

Les moyens dégagés dans le cadre du contrat d'administration font suite aux bilatérales en matière de fonction publique qui ont permis d'examiner les nouveaux besoins (recrutements de 81 ETP, responsable « Energie » du Ministère, personnel d'audit et de gestion de la dette,...).

Par rapport à la trajectoire budgétaire, le ministre indique que les objectifs de solde budgétaire et la perspective d'un retour à l'équilibre dépendent de plusieurs facteurs dont le travail du comité de concertation et la réflexion globale autour du pacte fédéral d'investissements qui n'intègre pas suffisamment les matières d'enseignement, du numérique, ou de désamiantage des bâtiments scolaires.

Les principales variations des recettes diverses

(2) Réunion du 03/07/2017

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Destrebecq (Président), M. Fontaine, M. Furlan, M. Kilic, M. Lefebvre, M. Mottard, Mme Poulin, Mme Vienne, M. Knaepen, Mme Louvigny, Mme Warzée-Caverenne, M. Drèze, M. Mampaka Mankamba (en remplacement de M. Desquesnes)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. Bodson, chef de Cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Marques, conseiller au cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Dumortier, attaché au cabinet de M. le ministre Flahaut

Mme Eggerickx, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut

Mme Guillaume, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Vlies, attaché au cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Taszman, attaché au cabinet de M. le ministre Flahaut

Mme Michelis, assistante au cabinet de M. le ministre Flahaut

Mme Aksajef, Directrice générale adjointe de la Direction du Budget au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

M. Destate, Directeur général adjoint expert a.i. au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Dewatripont, conseillère au au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

M. Dumoulin, collaborateur du groupe cdH

(3) Réunion du 06/07/2017

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Destrebecq (Président), Mme Emmery (en remplacement de M. Lefebvre), M. Kilic, M. Mottard, Mme Poulin, Mme Vienne, Mme Bertieaux, Mme Durenne (en remplacement de M. Crucke), Mme Louvigny, Mme Warzée-Caverenne, M. Desquesnes, M. Drèze

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

M. Bodson, Directeur de Cabinet du Ministre Flahaut

Mme Eggerickx, attachée au cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Marques, conseiller au cabinet de M. le ministre Flahaut

M. Vlies, attaché au cabinet de M. le Ministre Flahaut

M. Pjetri, Directeur à la Direction Générale du Budget et des Finances au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Leprince, collaboratrice du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

M. Dumoulin, collaborateur du groupe cdH

peuvent s'expliquer, en autres, par la diminution de 3,57 millions d'euros des droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger en lien avec la politique menée à un autre niveau de pouvoir, la baisse de deux millions d'euros du produit de la vente de biens patrimoniaux en lien avec les difficultés des comités d'acquisition d'immeubles et le protocole qui a suivi mais aussi avec le manque de vision transversale dans la gestion du patrimoine.

Pour le personnel recruté dans le cadre de l'application CAPELO, le ministre fait savoir qu'outre le recours au Forem et à Actiris pour une première phase d'urgence, la modification des règles en matière de rachat d'études au niveau fédéral amène un surplus de travail qui exige l'augmentation des recrutements.

2 Exposé de M. Place, auditeur-adjoint de la Cour des comptes

M. Place, auditeur-adjoint à la Cour des comptes, aborde trois axes de l'ajustement du budget 2017.

A) Soldes dégagés par les projets d'ajustement des budgets de l'année 2017

Le solde budgétaire Brut

Établi ex ante, le solde budgétaire brut résultant du présent projet s'établit à - 579,7 millions d'euros, ce qui représente une détérioration de - 67,6 millions d'euros par rapport à celui dégagé par le budget initial 2017.

Le solde budgétaire net

Compte tenu des amortissements pratiqués sur les immobilisations (31,2 millions d'euros), le solde budgétaire net s'établit à - 548,5 millions d'euros (- 480,9 millions d'euros au budget initial).

Trajectoire budgétaire

Pour la Communauté française, l'objectif en termes nominaux recommandé par le Conseil supérieur des finances est d'avoir un déficit structurel de maximum 143,7 millions d'euros. Le déficit structurel déterminé par la Communauté française est de 221,3 millions d'euros et s'écarte de 77,6 millions d'euros de l'objectif recommandé. Cet écart pourrait augmenter si les dépenses neutralisées par le gouvernement de la Communauté française conformément à la clause de flexibilité devaient être requalifiées par l'Europe. Dès lors, le solde de financement pourrait être de -245,2 millions d'euros, soit un écart de 101,5 millions d'euros par rapport à l'objectif recommandé.

B) Projet d'ajustement du budget des recettes de l'année 2017

En matière de recettes institutionnelles, la Cour des comptes relève que le gouvernement de

la Communauté française prévoit une diminution de 5,6 millions d'euros.

Cette diminution s'explique par l'annulation de la prévision de recettes de 10,7 millions d'euros relative aux infrastructures hospitalières. Cette annulation de recettes est à mettre en lien avec l'interprétation de l'État fédéral sur les dotations négatives, ce que conteste la Communauté française.

Par ailleurs, les parts attribuées en matière d'IPP et de TVA augmentent respectivement de 1,6 et 3 millions d'euros.

En matière de recettes diverses, le gouvernement de la Communauté française a revu à la baisse les prévisions relatives d'une part, aux droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger (-3.573 milliers d'euros) et d'autre part, aux accords de coopération avec la Région wallonne et l'État fédéral en matière de conventions de premier emploi ([U+FDD3] 600 milliers d'euros). Les prévisions de ventes de biens patrimoniaux diminuent également ([U+FDD3] 2,0 millions d'euros).

C) Projet d'ajustement du budget des dépenses de l'année 2017

Aperçu général des crédits figurant dans le projet d'ajustement du budget des dépenses

Le projet d'ajustement augmente les crédits d'engagement de 79,1 millions d'euros (+0,8 %) et les crédits de liquidation de 55,8 millions d'euros (+0,5 %).

Concernant le Chapitre I du projet de budget des dépenses, la provision résultant de l'augmentation de l'index augmente de 26,6 millions d'euros tandis que celle destinée à apurer les droits constatés relatifs aux années antérieures et liquidés en 2017 augmente de 21,5 millions d'euros.

Le Chapitre III voit ses crédits d'engagement et de liquidation augmenter respectivement de 16 millions d'euros et de 11,3 millions d'euros.

Les crédits inscrits au Chapitre IV relatif à la dette de la Communauté française diminuent de 9,6 millions d'euros. Les options des emprunts venant à échéance en 2017 n'ont pas été levées et les taux d'intérêts appliqués aux emprunts contractés par la Communauté française sont inférieurs aux prévisions du gouvernement de la Communauté française.

Le Chapitre V portant sur les dotations versées à la Région wallonne et à la Commission communautaire française en application du décret II voit ses crédits augmenter de

6 millions d'euros dont 3,3 millions d'euros pour la Région wallonne et 2,7 millions d'euros pour la Commission communautaire française. En ce qui concerne le montant prévu pour la Région wallonne, il correspond à la prévision du gouvernement de la Région. Le collège de la Commission

communautaire française n'a pas encore procédé à l'ajustement de son budget.

Point particulier : les crédits prévus pour le financement du pacte pour un enseignement d'excellence

Le gouvernement de la Communauté française a utilisé 20,3 millions d'euros de la provision inscrite à la DO 11 « Provision transversale pour l'Enseignement » pour financer le pacte pour un enseignement d'excellence.

Les Chapitres I et III se sont vus attribuer respectivement 2,4 millions d'euros et 17,9 millions d'euros.

La section particulière

Pour le budget ajusté 2017, le gouvernement de la Communauté française prévoit d'attribuer respectivement à la Région wallonne et à la Commission communautaire française 3.483,4 millions d'euros et 26,3 millions d'euros. Le montant prévu pour la Région wallonne correspond au montant que cette dernière a inscrit dans son budget ajusté 2017. Le collège de la Commission communautaire française n'a pas encore procédé à l'ajustement de son budget.

Examen général des budgets des Services administratifs à comptabilité autonome (SACA)

Les documents transmis à la Cour des comptes contiennent les budgets ajustés de huit Saca hors enseignement sur les dix repris dans le périmètre de consolidation de la Communauté française.

Les budgets de l'Agence Fonds social européen et de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ne sont pas joints au présent projet de décret. La Cour rappelle que le budget initial 2017 de ces services était déjà manquant.

Aucun service n'a intégré, dans ses prévisions de recettes, les ajustements des dotations inscrites dans le budget général des dépenses de la Communauté française en leur faveur. La Cour des comptes recommande au gouvernement et à l'administration de mieux coordonner leurs travaux d'ajustement budgétaire.

Examen général des budgets des organismes d'intérêts publics (OIP)

Les crédits inscrits au budget des dépenses de la Communauté française en faveur des différents organismes d'intérêt public progressent de 9,2 millions d'euros en crédits d'engagement et de 5,5 millions d'euros en crédits de liquidation.

3 Réponses de M. A. Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, à la Cour des comptes

En réponse au rapport de la Cour des comptes, le ministre se félicite que celle-ci ait reconnu les nettes améliorations dans leurs relations bilatérales grâce au protocole d'accord permettant d'échanger les informations rapidement et d'aplanir les tensions. Le même processus a été élaboré avec les Inspecteurs des finances (anciens et nouveaux) et les Commissaires de gouvernement.

A la Cour qui fait remarquer que « *le solde de financement du budget ajusté 2017 de la Communauté française calculé par le gouvernement n'est pas repris dans l'exposé général* », le ministre répond que le contenu de l'exposé général est déterminé conformément à l'article 10 § 4, 2° du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française : « *2° l'exposé général visé à l'article 9, § 1er, 1°, peut se limiter à la présentation d'une synthèse des recettes et des dépenses ajustées, à la motivation des actualisations et, le cas échéant, à une mise à jour du rapport financier* ».

Toutefois, il suggère que le décret puisse éventuellement évoluer ultérieurement pour intégrer la remarque de la Cour.

Concernant le solde de financement recommandé par le Conseil supérieur des Finances (CSF) et l'intégration du solde structurel dans l'exposé général, il est répondu que le passage du solde nominal au solde structurel ainsi que l'effort à fournir par les différentes entités, comme le souligne la Cour des comptes, est établi par le Conseil supérieur des finances. Dans le cadre des groupes de travail interfédéral, plusieurs membres ont fait état de la question de la diffusion de la transmission de l'information quant au détail des calculs.

Par ailleurs, dans un courrier du 19 mai 2016, la Commission européenne a émis certains doutes sur l'autonomie de la Section eu égard du principe n°7 de la Communication de la Commission sur les principes communs relatifs aux mécanismes nationaux de corrections. Il a ainsi été demandé à la Belgique de modifier l'arrêté royal du 3 avril 2006 relatif au Conseil supérieur des Finances (CSF) en vue de renforcer l'autonomie de la Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » et que le secrétariat de la Section soit permanent et indépendant.

Ces questions doivent être abordées lors des discussions relatives au CSF et au nouveau projet d'arrêté royal. Il en ressort que le solde structurel proposé par le CSF n'a été approuvé par aucune des entités.

En suivant la remarque de la Cour relative au

solde budgétaire des Saca de l'enseignement, sur la base d'une estimation macroéconomique réalisée par la Cellule d'Informations financières (CIF) à propos de laquelle la Cour n'a pas reçu d'informations, le ministre observe que la CIF ne traite pas les données des SACA enseignement. L'estimation a été effectuée par la Direction générale du Budget et des Finances (DGBF) sur base des données SEC résultant des opérations annuelles 2016 disponibles (320 comptes) extrapolées sur le total des établissements.

De plus, puisque la DGBF précise que les services de l'auditorat de la Cour sont en possession de ces données, le ministre y voit alors un problème de transmission.

La Cour des comptes « évalue à 98,1 % les consommations de crédits de l'exercice 2016. ». Sur base des données de réalisation de la clôture définitive envoyées à l'Institut des Comptes nationaux (ICN), l'utilisation des crédits pour 2016 s'élève à 98,6 %.

Par rapport aux droits constatés relatifs aux années antérieures et liquidés en 2017, la Cour fait remarquer que « la règle de césure n'est pas conforme aux dispositions du décret du 20 décembre 2011, en ce sens qu'elle ajoute une condition à la constatation du droit. »

En réponse, le Ministre observe qu'en l'absence d'un outil informatique qui permettra aux services d'encoder eux-mêmes les droits constatés des créanciers, le processus actuel est un processus de transmission des pièces papier au Service général du Budget et de la Comptabilité (SGBC). Le droit est donc informatiquement constaté lors de l'encodage par les liquidateurs du SGBC. En outre, l'ajout de la condition que les pièces soient parvenues au SGBC au cours de l'année d'imputation constitue le critère de rattachement à l'exercice budgétaire; cette règle a donc précisément pour but d'empêcher les services de transgresser le critère de rattachement en modifiant les dates de réception des pièces et en organisant une éventuelle entente avec le créancier.

En abordant l'ajustement du budget des recettes et plus spécifiquement les recettes transférées par l'Etat fédéral, la Cour relève « des divergences de calcul pour le décompte des années antérieures et d'autre part, pour le mécanisme de transition. » Elle précise également qu'elle n'a reçu « aucun détail sur la manière dont le gouvernement de la Communauté française a calculé ces corrections »

Concernant le décompte des années antérieures, le ministre rétorque qu'il est établi sur base des fichiers transmis par le SPF Finances début mars 2017 et correspondent exactement à ceux calculés par le SPF Finances à cette date.

Concernant le mécanisme de transition, il est établi sur base des mêmes fichiers envoyés en mars

avec une adaptation pour corriger la dotation négative pour les infrastructures hospitalières. Déductions faites, les chiffres qu'ils correspondent également aux fichiers envoyés par le Fédéral.

La DGBF étant partie des derniers chiffres transmis au mois de mars par le SPF Finances et la Cour des comptes relevant une discordance entre les prévisions du gouvernement fédéral et celles du gouvernement de la Communauté française, le ministre ne peut qu'en déduire le fait que le Fédéral aurait retenu des paramètres différents de ceux du mois de mars.

M. le Ministre aborde les Fonds budgétaires et l'observation de la Cour selon laquelle « l'article 16 du projet de décret-programme prévoit la suppression des recettes et dépenses liées à la lutte contre le dopage qui étaient précédemment incluses dans le Fonds des sports et que les prévisions de recettes et dépenses de ce dernier demeurent cependant inchangées. »

Il répond que les recettes liées à la lutte contre le dopage sont marginales. Elles représentaient en 2016 un montant de 1.000 euros. Pour l'exercice 2017, les recettes perçues, à ce jour, s'élèvent à 500 euros.

En ce qui concerne les dépenses, celles-ci sont, à l'heure actuelle, financées exclusivement par l'article relatif à l'« Action en matière de protection de la santé ». C'est pourquoi, les recettes et les dépenses du Fonds des Sports n'ont pas été revues à la baisse.

Quant aux SACA, la Cour remarque que « les budgets de l'Agence du Fonds social européen et de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ne sont pas joints au présent projet de décret. »

Pour le Ministre, l'Agence du Fonds social européen (FSE) ne reçoit pas de dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie n'a fait l'objet d'aucun ajustement. De plus, les opérations du FSE sont des opérations pour ordre de l'Union Européenne qui n'ont pas d'impact sur le solde.

En ce qui concerne la réflexion de la Cour des comptes faisant valoir que « tous les SACA auraient dû établir un budget ajusté afin d'y intégrer le solde à reporter enregistré dans le compte d'exécution du budget de l'année précédente. », M. le Ministre réplique que le Service général de l'Enseignement organisé a l'intention de réactiver les carnets budgétaires équivalant, pour les SACA, aux budgets ajustés, sur les conseils de la Cour des comptes. Dans ce cadre, une circulaire à l'attention des établissements sera rédigée en commun avec les services de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), soumise à la signature du ou des ministres concernés et présentées aux établissements fin août 2017.

Enfin, à la Cour qui « *ne disposait pas des budgets ajustés du CSA et de l'IFC au moment de clôturer son rapport.* », il est signifié que le budget ajusté du CSA sera adopté par ce dernier la semaine prochaine tandis que la Conseil d'Administration de l'IFC aura lieu mi-juillet.

M. le Ministre ajoute que les années précédentes, la Cour des comptes relevait que l'ONE payait le quatrième trimestre des cotisations ONSS l'année suivante. En 2016, cette situation a été régularisée par le paiement de cinq trimestres.

4 Discussion générale

M. Knaepen estime qu'un certain nombre de ses questions potentielles ont reçu une réponse dans le cadre de l'exposé du ministre, ce dont il est satisfait.

En abordant, les recettes, le député constate que l'article 16.21.00 « droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger » diminue de 3,57 millions d'euros, en conformité avec les propos du ministre lors de l'initial 2017. Il s'étonne pourtant du montant ajusté qui est inférieur au montant du budget 2014.

Dans la mesure où l'article 76.02.00 « Produit de la vente d'autres bien patrimoniaux » prévoit une diminution de deux millions d'euros, M. Knaepen a certes bien entendu les doléances du ministre mais il aimerait connaître les suites données aux travaux de la Task Force ainsi que la liste des bâtiments vendus en 2017.

A cet égard, il rappelle que le Ministre doit gérer le dossier du « Pathé Palace » à propos duquel il accorde un intérêt particulier et il sollicite des explications, notamment au niveau des relations avec les autres niveaux de pouvoirs.

Si la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est stabilisée entre 2000 et 2008, celle-ci connaît une hausse substantielle depuis lors, en lien avec la crise économique et les déficits successifs de l'entité. Dans ce cadre, le député demande un état des lieux de la création de l'Agence de la dette puisque à la DO 85, le commissaire a relevé un budget de 60.000 euros pour le fonctionnement de ladite Agence.

M. Knaepen rappelle que le décret WBFIN du 20 décembre 2011 énumère les informations à faire figurer dans les documents budgétaires, notamment concernant les organismes du périmètre SEC et leur impact sur la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors que cet ajustement ne comporte pas celles-ci dans leur entièreté, M. Knaepen demande la justification.

Par rapport au budget des dépenses, l'intervenant s'étonne de constater des crédits complémentaires octroyés à hauteur de 722.000 euros pour le recrutement de 81 ETP dans le cadre du contrat

d'administration. Il ne comprend pas bien la portée du faible montant eu égard à l'importance du nombre de recrutements et il invite le ministre à apporter les explications utiles.

En lien avec l'AB 01.19.02 « Provision pour droits constatés identifiés en encours », en hausse de 21,4 millions d'euros en crédits d'engagement et de 21,5 millions d'euros en crédits de liquidation, M. Knaepen sollicite un état des lieux de l'encours et des secteurs concernés, eu égard au souhait du ministre de le voir diminuer. Par ailleurs, il aimerait savoir à quel moment celui-ci pourra être apuré.

Dès lors que l'exposé général de la Ministre de l'Education dispose qu'un million d'euros est réservé à l'enseignement artistique pour résorber le manque de crédits antérieurs pour le remboursement des frais de transport des enseignants, le député souhaite une confirmation de la part du ministre du Budget.

Dans la mesure où l'AB 12.05.02 « indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels ainsi que les frais de transports afférents au voyages de service » augmente de 107.000 euros, le ministre est invité à préciser si d'autres AB sont concernés par ces dépenses, le nombre de kilomètres parcourus et la constance de ceux-ci dans le temps.

M. Knaepen constate que la dotation à l'école d'administration publique augmente de 16.000 euros suite à l'indexation. Dans ce cadre, il suggère au ministre de faire part de ses réflexions quant à l'école et à l'avenir du certificat en management public.

L'AB 52.10.26 « Théâtre national de la Communauté Wallonie-Bruxelles » étant dotée de 88.000 euros supplémentaires, M. Knaepen ne comprend pas la justification de cette hausse dans le cadre d'un leasing évoqué par contrat. Il suggère que la copie du contrat soit communiquée à la commission.

L'intervenant aborde la croissance des crédits à hauteur de 1,54 million d'euros à l'AB 12.06.12 « Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments ». Si cette hausse est liée à l'adaptation du coût des loyers et la suppression des 28 % de réduction du Précompte immobilier octroyée auparavant par la Région bruxelloise, le commissaire demande si le ministre a été consulté avant la suppression et quel est l'impact global de ce changement de législation.

Mme Vienne observe que cet exercice revêt une dimension politique particulière pour son groupe et pour le ministre.

Ainsi qu'elle le fait chaque année, Mme Vienne a à cœur de rappeler que les moyens sont

au service des projets et des politiques. La mise à plat d'un budget est la mesure de la concordance entre les idéaux, les projets et leur concrétisation réelle.

Au-delà des chiffres et des articles budgétaires, la commissaire rappelle que les priorités extrêmement importantes défendues ces dernières années vont demeurer puisqu'elles concernent des élèves, des enseignants, des parents, des associations, des secteurs essentiels qui, pour la plupart, se sont engagés dans des processus souvent participatifs pour mener des réflexions de fond en vue d'améliorer développement. En un mot, leur déploiement.

Dans un contexte où, depuis le début de la législature, les conditions macro-économiques n'ont pas facilité la tâche, Mme Vienne est fière de pouvoir dire que, jusqu'à présent, la ligne proposée est la bonne, à savoir poursuivre une approche de raison visant la réduction progressive du déficit tout en rendant possibles des politiques nouvelles. Cela a permis de procéder aux économies tout en épargnant les secteurs d'une austérité brutale et inefficace. Les décisions prises s'inscrivent dans une vision à long terme, notamment grâce au soutien et à l'efficacité totale du ministre dans le cadre du projet global.

Comme cela a été rappelé en introduction, l'application des paramètres macro-économiques (tant pour l'année 2017 que le règlement des années antérieures) a un impact important tant sur les recettes (-12 millions d'euros) que sur les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles (dont 28 millions d'euros supplémentaires pour l'indexation). De sorte que le projet d'ajustement présente un déficit maîtrisé de 221 millions d'euros sur un budget de dépenses global (hors section particulière) de 10,5 milliards d'euros (soit 2 %).

Pour une entité qui n'a quasi aucun volant structurel de création de recettes propres et dont les dépenses sont majoritairement destinées à financer l'enseignement, la recherche et la formation (73,58 %), le résultat est bon et la responsabilité politique majeure est de continuer à investir dans les projets mis en chantier depuis de nombreuses années.

Pour ce qui concerne l'ajustement 2017, Mme Vienne vise en particulier l'enveloppe de près de 15 millions d'euros prévue pour des dispositions spécifiques.

Premièrement, elle souligne l'accord sectoriel dans l'enseignement supérieur (+2 millions d'euros cette année et +6 millions d'euros d'ores et déjà inscrits pour 2018) en plus de l'enveloppe relative au refinancement de l'enseignement supérieur. A cet effet, elle rappelle que le montant acquis pour les Universités et Hautes écoles s'élève d'ores et déjà pour 2016 et 2017 à 17,5 millions d'euros sur une enveloppe globale de 107,5 millions d'euros

ros prévue sur quatre ans (2016-2019).

Ensuite, l'accord sectoriel au niveau de l'Enseignement de promotion sociale (pour le soutien à l'emploi dans le cadre des missions d'aide à la réussite et l'inclusion des personnes porteuses de handicap) permet de dégager des crédits supplémentaires à hauteur de 1,15 million d'euros.

La mise en œuvre du contrat d'administration (722.000 euros au présent ajustement) est également le fruit d'un travail de concertation sérieux destiné à améliorer les services rendus aux citoyens par le biais d'une administration efficace et qui s'adapte tout en étant appuyée par des politiques ambitieuses et constituées d'agents renforcés dans leurs missions et leur utilité. Par ces moyens, les agents se sentent utiles et fiers du travail qu'ils accomplissent.

La commissaire se félicite de la provision supplémentaire en vue des discussions avec les secteurs du non marchand (5 millions d'euros de provision à l'ajustement 2017).

Elle souligne encore :

- en jeunesse : le renforcement de l'emploi dans le secteur (+1 million d'euros) ;
- en culture : une enveloppe de 3,2 millions d'euros pour couvrir des besoins sectoriels en complément aux soutiens décrets existants et dont il reste à décider de l'affectation concrète des enveloppes concernées ;
- en enseignement : le recrutement de 40 ETP pour faire face aux difficultés constatées en matière d'encodage (+567.000 euros).

Mme Vienne pointe la mise en œuvre des moyens initialement inscrits dans la provision de 21 millions d'euros pour la concrétisation du Pacte d'excellence, long processus appuyé sur une concertation essentielle à son aboutissement. Parmi les mesures, il est important d'épingler l'encadrement maternel et l'aide aux directeurs, mais aussi la formation initiale en tant que clé de voûte de tout le système et dont la réforme se conçoit en cohérence avec le pacte.

Enfin, comme elle a déjà eu l'occasion de l'exprimer, Mme Vienne plaide pour un respect de chaque entité dans le dialogue fédéral à opérer en vue de la fixation et de la réalisation des objectifs liés à la trajectoire budgétaire. Ce respect vaut aussi dans le règlement des litiges en cours (comme par exemple celui lié à la non reconnaissance du principe de dotation négative pour la question des infrastructures hospitalières pour lequel elle remarque l'inscription prudente d'une dépense équivalente au montant querellé de 18,272 millions d'euros), ou encore dans l'immunisation des dépenses stratégiques pour laquelle la discussion est toujours en cours avec la Commission eu-

ropéenne.

Pour conclure, la députée souligne qu'au travers des budgets de ces trois dernières années, une politique a pu s'exprimer et elle espère qu'elle ne sera pas détricotée dans les deux années à venir, dans l'intérêt des acteurs des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, les moyens qui leur sont affectés sont essentiels à leurs missions tout aussi fondamentales pour les citoyens.

M. Drèze résume l'ajustement par une légère diminution des recettes et une hausse des dépenses accompagnée de politiques nouvelles. Si ces différences sont possibles grâce aux corrections SEC à hauteur de 67 millions d'euros, le député aimerait avoir l'avis du ministre quant à l'avenir, positif ou non, de ces corrections.

Il salue l'engagement de personnel voulu par les ministres du Budget et de l'Education dans le cadre de la problématique CAPELO et la volonté de fournir aux enseignants toutes les informations utiles pour la gestion de leur fin de carrière.

Sur ce point, le commissaire constate que la présentation du ministre évoque 39 ETP pendant deux ans alors que l'exposé particulier cite le chiffre de 40 ETP à durée déterminée (quatre mois). Il rappelle les contraintes de ce type de contrat et leur limite dans leur renouvellement (maximum quatre contrats de minimum trois mois pendant deux ans) tout en demandant des précisions à cet égard.

Quant au Pacte pour un enseignement d'excellence, M. Drèze salue l'effort conséquent à hauteur de 20, 3 millions d'euros dont 1,9 million d'euros dans les compétences du Ministre pour les traitements, 100.00 euros pour le système intégré de la base de données, 90.000 euros pour la transition numérique, 640.000 euros pour la cellule opérationnelle de changement, 900.000 euros pour les équipes projets, 200.000 euros pour les mesures complémentaires au sein des écoles en écart de performance et 483.000 euros en dépenses informatiques pour la modernisation de l'administration générale de l'enseignement.

Pour terminer, le député rappelle qu'au cours du débat budgétaire relatif à l'initial 2017, il avait relevé une différence de plus de 400.000 euros entre les recettes et les dépenses au niveau de l'article de base 30.01.47 relatif au remboursement des allocations d'études. Pourtant, dès lors qu'il s'agit d'une recette affectée, il devrait y avoir une concordance qu'il ne retrouve toujours pas à l'ajustement. Comme aucun amendement n'a été déposé à l'initial et qu'une différence existe toujours à l'ajustement, il propose au ministre d'apporter les explications nécessaires.

Mme Warzée-Caverenne observe une hausse des dépenses de 56 millions d'euros justifiée par le dépassement de l'indice-pivot (indexation des sa-

laire) et des politiques nouvelles pour lesquelles l'impact 2017 sera de 15 millions d'euros et 32 millions d'euros en 2018. Elle est dubitative sur ces augmentations ambitieuses dans un contexte budgétaire étriqué tout en actant le peu de réduction de dépenses à caractère non structurel. Pour la commissaire, les clignotants sont au rouge.

Mme Warzée-Caverenne constate que l'article 2 du dispositif des dépenses introduit un tiret relatif à l'utilisation de la provision constituée en matière d'économie d'énergie. Elle invite le Ministre à faire le point sur cette politique de réduction des coûts énergétiques, les investissements prévus et les économies escomptées cette année.

L'article 4 autorise le Gouvernement à garantir, à concurrence de 650.000 euros, le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années.

Mme Warzée-Caverenne s'étonne de trouver l'octroi d'une garantie dans le dispositif du décret budgétaire dont la durée de vie est limitée à un an. Elle demande pourquoi ce dispositif n'a pas été inscrit dans le décret-programme ou dans un autre décret comme prévu initialement.

La députée aborde l'article 6 qui permet d'adapter le montant des dotations aux organismes

d'intérêt public en fonction des montants de dotation inscrits dans le tableau budgétaire du présent budget. Ce procédé étant utilisé depuis le début de législature, elle se demande à quoi cela sert de conclure des contrats de gestion qui fixent notamment les moyens auxquels à droit l'OIP si c'est pour modifier la dotation lors de chaque discussion budgétaire, sans nécessairement adapter le contrat de gestion.

La députée fait le point sur l'application pleine et entière du décret WBFIn du 20 décembre 2011. Si des améliorations ont été soulignées, le ministre est invité à préciser les freins qui empêchent, outre l'absence de l'outil informatique performant, que les informations minimales soient transmises aux députés en application du décret.

Dans l'attente du débat ultérieur en commission, la députée souligne les propos de la Cour des comptes selon lesquels deux budgets de SACA hors enseignement ne sont pas joints au décret et l'absence de transmission des budgets des SACA à la Cour.

Comme d'habitude, le Parlement ne dispose d'aucune information permettant de calculer avec précision le solde de financement. Il faut donc une nouvelle fois regretter de le découvrir dans les observations de la Cour. A cet égard, la commissaire demande au ministre pourquoi il n'insère pas ces informations dans l'exposé général, d'autant plus

que lorsque la Cour demande les détails du calcul, le cabinet lui fournit celui-ci.

Mme Warzée-Caverenne note qu'en l'absence d'information dans les documents budgétaires, il n'est pas possible d'expliquer le passage du solde brut à financer au solde de financement.

De plus, si le solde budgétaire des institutions consolidées s'améliore de 6,8 millions d'euros, les OIP et les SPABS connaissent une dégradation de leur résultat. Puisque, le Gouvernement a adapté à la hausse le solde budgétaire des SACA de l'enseignement sur base d'une estimation de la CIF qui n'a pas été transmise à la Cour, la députée aimerait en connaître la raison et recevoir des informations relatives à cette estimation.

De manière générale, elle souhaite être informée des raisons des variations entre l'initial et l'ajustement dès lors qu'elles ne sont pas toujours expliquées

Enfin, les dépenses exceptionnelles passant de 4,3 à 23,9 millions d'euros, Mme Warzée-Caverenne considère ce constat comme surprenant et elle suggère au ministre de l'éclairer par rapport aux dépenses supplémentaires non prévues à l'initial 2017.

Jusqu'à présent, l'Union européenne n'a pas dit qu'elle accepterait d'immuniser ces dépenses. En conséquence, le fait de présenter le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme si la Commission avait accepté de les immuniser est risqué, voire trompeur. Elle se demande s'il ne serait pas plus correct de parler d'un déficit de 245,2 millions d'euros dans l'attente d'une confirmation de l'Union européenne.

M. Lefebvre réagit aux propos de sa collègue en n'estimant pas que la mise en place de politiques nouvelles soit trop ambitieuse.

Il évoque les nouveaux moyens visant à augmenter la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le Fonds Star't en encourageant le maintien de la dynamique et en prenant en compte les nouvelles missions.

Il souhaite s'assurer que les modalités entourant la mise en place du contrat d'administration sont effectives, étant entendu que celui-ci va produire des effets positifs tant pour les membres des services de l'administration que pour les utilisateurs.

En constatant l'existence de plusieurs AB relatifs au secteur non marchand et en observant la provision à la DO 11 pour les négociations sectorielles 2017-2019, M. Lefebvre demande si les négociations tripartites ont pu reprendre et quelles sont les garanties de les faire aboutir dans ces secteurs clés.

Le commissaire interpelle le ministre à propos de l'optimisation des dépenses prévues et

réalisées en matière de marchés publics (fournitures, énergie, parc automobile), de la prise en compte des mesures visant la cybersécurité, dans le contexte actuel au niveau international, et de l'avancement de la mise en œuvre du « Budget généré ».

De manière générale, les commissaires remercient le M. le Ministre et ses collaborateurs pour leur travail permanent.

Réponses de M. le Ministre

Outre les éléments repris ci-dessous, les réponses données par M. le Ministre aux thématiques suivantes figurent notamment en annexe au présent rapport (annexe n°2).

- Provision d'encours

Tout l'exercice a consisté à mettre de l'ordre dans les encours qui se multipliaient. Pour y parvenir, il a fallu prévoir un mécanisme et des montants pour honorer ces droits constatés des années antérieures et de l'année 2016.

- Contrat d'administration

Les 81 ETP (56 niveau 1 ; 17 niveau 2+ ; 5 niveau 2 ; 3 niveau 3) prévus pour un montant de 722.000 euros portent sur deux mois en 2017. A partir de 2018, le budget prévu est de 4,3 millions d'euros.

En fonction du contrat d'administration, chaque administration a vérifié le niveau de réalisation des projets. Le Ministère a remis un dossier au Gouvernement afin que ce dernier réalise un arbitrage à travers la nouvelle technique des bilatérales budgétaires (administrations générales, directions générales, secrétariat général, gouvernement).

Au terme de ces arbitrages, deux dossiers liés doivent être retenus, à savoir le Pacte pour un enseignement d'excellence et le contrat d'administration qui prévoient un certain nombre d'engagements (ressources humaines, dette...). Le contrat d'administration intègre également des ressources technologiques (Etnic) et des corrections de processus en danger dans l'organisation administrative.

- Agence de la dette

Dans le cadre de l'Agence de la dette, il y a lieu de préciser que tant celle-ci que le Comité du Trésor, le Comité d'audit et le Comité de Monitoring sont des instruments visant la transversalité et permettant un fonctionnement normal de la gestion budgétaire. L'objectif est de retirer des bénéfices de cette meilleure gestion et de réinvestir autrement.

A titre d'exemple, le maintien de la note par Moody's et le prêt de 600 millions d'euros de la Banque européenne d'investissements (BEI) démontrent à suffisance le sérieux et la rigueur de la tâche menée par le Gouvernement et l'administra-

tion, après avoir travaillé à l'amélioration des relations qui s'étaient détériorées ces dernières années (Cour des comptes, Inspection des Finances,...). Bien évidemment, ces actions supposent un certain nombre de dépenses de crédibilisation.

- Périmètre

Le calcul du périmètre SEC a été effectué en collaboration avec la CIF tandis que l'ensemble des données ont été transmises à la Cour des comptes. Cette dernière a d'ailleurs confirmé cet échange.

- Convention de leasing du Théâtre national

La convention de leasing du Théâtre national figure à l'annexe n°3.

- Certificat de management public de l'Ecole d'administration publique (EAP)

Le Certificat management public a été suspendu en 2016 et une analyse a été commandée afin d'envisager une refonte de celui-ci. Pour ce faire, une concertation doit être menée avec le ministre du Budget et de la Fonction publique de la Région wallonne.

La révision du certificat fait partie d'une réflexion globale engagée par rapport au rôle de l'Ecole d'administration publique. La gestion à deux têtes paraît très complexe puisqu'il y a une juxtaposition de cultures et de besoins différents.

Au lieu de créer l'Ecole, il aurait peut-être fallu demander aux universités et hautes écoles si elles ne pouvaient pas dispenser les formations avec les crédits déjà mis à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, l'ouverture vers l'Union des Villes et des Communes aurait pu être opérée au vu de l'éventail complet des formations et de l'expérience de cet organisme. Le Ministre aurait souhaité avoir le temps de réaliser ces ouvertures et de mener ces réflexions en vue de favoriser l'efficience.

- PRI Région bruxelloise

La mauvaise surprise réservée par le Région bruxelloise, sans concertation, concerne l'impact de la suppression de l'exonération de 28 % du précompte immobilier (PRI). Le coût est estimé à 3,1 millions d'euros, hors infrastructures scolaires.

- Capelo- recrutements

Il s'agit bien de renforcer le processus CAPELO avec 40 ETP, à savoir 39 agents et un coordinateur, afin de relever les défis du Pacte d'excellence et ceux liés à des décisions prises ailleurs.

En 2017, le personnel est recruté pour 4 mois à partir du 1er septembre. Le délai envisagé est de deux ans mais il faudra prendre en compte l'accélération potentielle du processus qui ramènerait l'échéance de 2022 à 2020, par un engagement complémentaire.

- Evolution SEC (tableaux CIF)

Si les corrections SEC sont difficiles à apprécier, il faut constater qu'elles ont évolué dans le bon sens ces deux dernières années. Néanmoins, celles-ci n'expliquent pas à elles seules le budget puisqu'il faut y intégrer les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoirs, l'absence de maîtrise des recettes, les dépenses axées sur les traitements du personnel et la dépendance aux règles européennes.

- Coûts énergétiques

Grâce au recrutement du responsable de la Cellule Energie du Ministère, un premier contrat relatif à l'éclairage a permis d'économiser 600.000 euros. En outre, un nouveau contrat visant la fourniture d'énergie pour les bâtiments scolaires pourrait avoir un impact de cinq à six millions d'euros en termes d'économies. Plusieurs autres dossiers concernent les immeubles de l'Avenue du Port et du Boulevard Léopold II à Bruxelles.

- Ventes de bâtiments

En ce qui concerne la Task Force, les ventes réalisées en 2017 se situent à Jemappes (162.500 euros), à La Louvière (255.000 euros), à Tournai (400.000 euros) et à Etterbeek (965.000 euros).

A l'avenir, il faudra garantir le travail de la Task Force et encourager l'intelligence de gestion en confiant à un seul ministre l'ensemble du patrimoine afin d'éviter une gestion parcellaire par chaque ministre fonctionnel de ses propres bâtiments. Cette méthode actuelle provoque des retards, à l'image d'un terrain et d'un bâtiment à Uccle qui ont amené de nombreuses discussions avant d'envisager d'autres formules.

Des réflexions sont menées dans de nombreuses autres entités (accord entre la Province du Brabant wallon et l'Athénée Maurice Carême de Wavre pour créer un campus de l'enseignement, les centres de dépaysement et de plein air à Esneux, à Rochefort, à La Louvière,...) moyennant un travail de conviction avec des directions d'écoles et les directions générales du Ministère. L'idée globale est d'aboutir à un plan de rationalisation des infrastructures, comme l'avaient souhaité, autrefois, Philippe Busquin et Elio di Rupo.

- Pathé Palace

Historiquement, le Pathé Palace a été acquis à une époque où il y avait une volonté de renforcer la présence francophone sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. Même si on peut douter de son efficacité, des travaux ont été entrepris pour rénover le lieu.

La Communauté française est restée propriétaire mais une asbl a été créée pour gérer le lieu, notamment avec des partenaires flamands afin de pouvoir bénéficier d'aides de la Région bruxelloise.

En vue de terminer les travaux, 2,7 millions d'euros ont été investis et une garantie a été accordée sur la première tranche de remboursement d'emprunt de 550.000 euros jusqu'en 2035. Finalement, il va falloir supporter les charges de propriété pendant de nombreuses années sans être certain que l'asbl va atteindre un certain seuil de rentabilité.

Le ministre a donc proposé de rechercher un partenaire en s'adressant à la Région bruxelloise, à Beliris et à la Ville de Bruxelles. Ceci étant, il faudra prendre des décisions à l'avenir en tenant compte de l'intérêt du secteur privé pour le Pathé Palace et de l'absence de gestionnaire de cinéma au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est de ne pas perdre le résultat de tous les efforts consentis jusqu'à ce jour.

- Cadastre non marchand

La philosophie de travail est sensiblement identique à celle suivie dans le secteur de l'aide à la jeunesse (protocole d'accord signé en 2014).

Les organisations syndicales devraient déposer prochainement leurs cahiers de revendications pour les années 2018 et 2019.

- Cybercriminalité

Il faut féliciter le travail réalisé par le nouvel administrateur général de l'ETNIC dans le cadre d'un organisme refondé sur base d'un OIP de type A. cette réorganisation permet d'éviter le un conseil d'administration de type « dragster » et d'installer un comité d'utilisateur qui ne se substitue pas à ceux qui doivent prendre les décisions.

Les alertes de cybercriminalité ont pu être prises en compte et anticipées. Par ailleurs, le personnel qui assure le service continu via des gardes n'est pas rémunéré par des primes. A l'avenir, des adaptations devront être faites pour corriger cette situation.

- Budget « généré »

Au sein de l'administration, le renforcement des directions des ressources humaines, du budget et des finances permettra d'intégrer la dimension « genre » dans les travaux budgétaires. Cela se fera pour la préparation du budget 2018 auquel travaille le Ministre dans le respect du principe de continuité de service public et dans sa volonté de fournir des dossiers bien tenus.

- Allocations d'études

- Equivalence de diplômes – Recettes diverses

- Clause de flexibilité - Dépenses exceptionnelles

- Pacte d'excellence

- Infrastructures culturelles

Réponses de M. Place, auditeur-adjoint à la Cour des comptes

M. Place réagit à la question relative à l'article 4 du dispositif. Il indique que la Cour n'a pas beaucoup d'informations quant à la convention et aux termes qui organiseront la garantie. En réalité, la lecture de cet article conduit à considérer que le Gouvernement demande au Parlement de se porter garant pour une durée de 25 ans en sachant que si la garantie est activée, elle sera portée en déduction des subventions versés à l'asbl.

Pendant 25 ans, il y aura lieu d'isoler des montants pour cette garantie chaque année en tenant compte du principe d'annualité budgétaire.

Dans tous les cas, la garantie ne sera pas signée par le décret mais elle devra faire l'objet d'un document distinct.

Répliques

M. Knaepen interpelle le ministre à propos de l'AB 11.03.01 relatif aux « traitements du personnel statutaire » en estimant que la hausse du crédit vise sans doute à « statutariser ». A cet égard, il souhaite connaître le nombre de personnes concernées et recevoir le rapport du comité de monitoring. Il aimerait également recevoir des informations par rapport au rôle et coût du Selor pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A propos de la dette directe, le commissaire acte une baisse de neuf millions d'euros des crédits relatifs aux charges d'intérêt et il aimerait connaître l'impact d'une baisse des taux sur les finances de l'entité, le taux de couverture des besoins en 2017, l'avance éventuelle sur les besoins de 2018 et son montant.

M. Knaepen a entendu la réponse relative au Théâtre national mais elle reste difficilement compréhensible. Pour lui, les 88.000 euros permettront de payer anticipativement le premier trimestre de remboursement.

Il invite aussi le M. le Ministre à préciser le montant réel des diminutions des dépenses structurelles dans le budget.

Enfin, M. Knaepen réagit à une réponse du Ministre-Président à une question parlementaire relative aux coûts des cabinets ministériels en cas de départ anticipé. Ainsi, un montant de 3,25 millions d'euros est cité pour les indemnités de départs des cabinets PS et 1,67 million d'euros pour les cabinets cdh. Il s'interroge sur la budgétisation de ces dépenses à l'ajustement.

M. le Ministre réagit sur ce dernier point en soulignant qu'il semblerait que la charge des départs devra être assumée par les nouveaux arrivés. Évidemment, la voie de l'augmentation des crédits de cabinets existe, mais cela n'a pas été le choix de la majorité depuis 2014.

Quant à l'AB cité par M. Knaepen, elle concerne les personnels administratifs et ouvriers (PAPO). Le comité de monitoring visé par la question n'est pas celui qui relève du Budget mais il s'agit d'un comité interne à l'administration (le procès-verbal du comité de monitoring interne figure à l'annexe n° 4).

Quant à l'asbl des Fourons, M. le Ministre renvoie à la fiche déposée et figurant en annexe n° 2 au rapport.

Il ajoute que l'ICN apportera la réponse à la question posée par la Cour des comptes.

Enfin, le ministre aborde l'emprunt de 80 millions d'euros réalisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une durée de 70 ans, dans le cadre fixé par le conseil du Trésor. L'acceptation d'un tel prêt à maturité longue par les investisseurs témoigne de la confiance accordée à la Fédération. Par ailleurs, il y a peu de temps, au niveau fédéral, un emprunt à 100 ans a été réalisé.

Dans la mesure où le coût moyen de la dette de la Fédération est de 2,72 % avec une durée moyen de huit années, l'opération qui vient d'être réalisée fait baisser le taux moyen. Les emprunts remboursés en 2017 avaient été émis à un taux moyen pondéré de 3,82 %. Par ailleurs, une telle opération peut avoir un effet d'entraînement positif quant à la visibilité de l'entité. Ces éléments sont à mettre en parallèle avec la notation Moody's et l'emprunt de la BEI.

En conclusion, M. Knaepen constate qu'avec la baisse des recettes à hauteur de 12 millions d'euros, on aurait pu ou dû s'attendre à ce que les dépenses suivent la même tendance. Au contraire, elles augmentent de plus de 56 millions d'euros. Si une partie de ces dépenses est liée à l'indexation automatique des salaires, il n'en reste pas moins que la majeure partie de la progression concerne des politiques nouvelles ou de nouveaux engagements dans la fonction publique (plus de 120 ETP après les 167 ETP de l'ajustement 2016). C'est un choix politique assumé mais qui cadre mal avec l'accord en Comité de concertation.

Et pour cause, les réductions de dépenses ne concernent en rien des dépenses structurelles mais elles sont liées à la conjoncture (charge d'intérêts ou évolution négative de la population scolaire). Il suffirait que cette dernière évolue négativement pour mettre le budget de la Fédération dans une situation délicate.

Et ce constat ne tient pas compte des décisions prises par ce Gouvernement qui auront un impact sur la prochaine législature (Pacte pour un enseignement d'excellence, formation initiale des enseignants, ...).

L'état financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait été plus clair si, comme le décret de 2011 l'impose, il y avait eu une projection bud-

gétaire à moyen terme des dépenses. En l'absence de celle-ci, on reste dans le flou le plus complet sur la trajectoire de la Fédération et sur les possibilités d'être à l'équilibre en 2019. M. Knaepen rappelle que l'ajustement amène une dégradation du solde brut à financer à hauteur de 67 millions d'euros pour un solde global de 245 millions d'euros. Le député invite à ce que les informations contenues dans les documents budgétaires soient complétées à l'avenir.

Le député admet que le ministre a aidé à faire la lumière sur un certain nombre de dossiers grâce à la transparence voulue par lui. Toutefois, il regrette que le décret relatif à la comptabilité publique des organismes administratifs autonomes soit toujours en attente.

M. le Ministre se dit heureux d'avoir pu apporter un peu de lumière aux travaux de la commission de par sa volonté, et celle de ses collègues, de travailler autrement et de mettre de l'ordre dans les budgets et dans la manière de fonctionner. Les initiatives diverses vers d'autres institutions (Cour des comptes, Inspection des finances, ...) et la mise en place d'outils (Comité de monitoring, Comité de trésor, Agence de la dette, ...) ont contribué à cette nouvelle approche.

Par ailleurs, les résultats positifs sur la dette s'expliquent aussi par la gestion dynamique de l'outil tandis que l'approche mise en place s'inspire du « Zero Base Budgeting - ZBB » par la remise à plat régulière des crédits budgétaires tout en suivant les priorités et les choix politiques du Gouvernement, en prenant les décisions politiques et en respectant les engagements.

M. le Ministre a régulièrement pu apprécier la cordialité des échanges en commission du Budget grâce, notamment, au travail du président de la commission qui a permis de maintenir cette atmosphère.

N'ayant jamais été un fétichiste des chiffres, il se réjouit que sa collègue fédérale partage cette logique puisque l'équilibre annoncé en 2018 est reporté pour tenir compte des réalités qui s'imposent. Si Gouverner, c'est prévoir, tout ne peut pas pour autant être anticipé.

La volonté était bien de respecter les engagements de la déclaration de politique communautaire vis-à-vis des travailleurs et d'initier une méthode de travail permettant de mener une gestion de nature transversale et décloisonnée des services du Ministère.

Un autre souci permanent était de maintenir des relations de qualité avec le Parlement en garantissant que l'institution puisse contrôler l'exécutif mais aussi pour prendre des initiatives. C'est ainsi que des résolutions, votées à l'unanimité, ont permis de faire avancer certains processus.

Si les responsables politiques doivent être

conscients du caractère temporaire de leur fonction, M. le Ministre se dit triste de la situation actuelle au sein de la majorité car la méthode utilisée porte atteinte au travail des collaborateurs engagés et qui ont réalisé un travail considérable au sein du cabinet. Aujourd'hui, des dossiers sont suspendus et du temps est perdu, notamment au niveau de l'Etnic.

S'il fera tout pour aider le personnel du cabinet, le ministre invite à méditer sur le procédé qu'il ne partage pas. A ses yeux, l'éthique et la gouvernance passent d'abord par le respect de la parole donnée, ce qui n'a pas été le cas ici.

Dans un souci de réelle transparence dont il espère qu'elle sera mise en évidence par la rapporteuse, M. le ministre remet, entre les mains du président de la commission, un dossier reprenant des fiches-réponses à des questions, posées ou non au cours de la réunion, parfois dérangeantes. L'objectif est bien que le successeur du ministre démarre sur de bonnes bases, sans piège et en connaissance de cause.

M. Destrebecq, président, remercie le ministre pour cette transmission de documents.

M. Knaepen remercie le ministre pour sa transparence et il se réjouit de pouvoir prendre connaissance de ces réponses annexées au rapport parlementaire.

5 Examen des articles et du tableau du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017

L'examen de l'article unique du dispositif et du tableau du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 n'appelle pas de commentaire.

6 Examen des articles et des tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017

L'examen des articles 1 à 7 du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 n'appelle pas de commentaire.

Un amendement n° 1 est déposé par Mmes Mathilde Vandorpe, Isabelle Stommen, M. Jean-Pierre Denis, Mmes Caroline Désir et Véronique Salvi.

Il est libellé comme suit :

Dans le décret portant ajustement du budget de l'exercice 2017, les modifications suivantes sont apportées :

- à la DO 41, programme 3, pour l'AB 11.03.30, les chiffres « 1.709 » sont remplacés par les chiffres « 1.549 » et les chiffres « 8.085 » par les chiffres « 7.925 » ;
- à la DO 41, programme 3, pour l'AB 12.01.30, les deux derniers tirets sont remplacés par les chiffres « 160 » et les deux derniers chiffres « 649 » par les chiffres « 809 »

Justification

La désignation de 80 conseillers pédagogiques supplémentaires prévoit les moyens en rémunérations à l'AB 11.03.30 de la DO 41. Toutefois, rien n'est prévu pour couvrir les frais de fonctionnement de ces nouveaux agents. Il est donc proposé de transférer 160.000 euros en engagement et en liquidation de la 11.03.30 vers la 12.01.30. Cette diminution de l'AB 11.03.30 ne posera aucun problème de liquidation de traitements, sachant que cet AB est suffisamment doté.

7 Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 7 voix contre 4, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la Commission de l'Education

Par 7 voix contre 5, la Commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences ainsi que l'amendement déposé.

9 Avis de la Commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 5, la Commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 7 voix contre 3, la commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Avis de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Par 7 voix contre 4, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

12 Avis de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 - partim pour les matières relevant de ses compétences.

13 Votes

1. Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 (doc 482 (2016-2017)-N°1)

L'article unique du dispositif, auquel est joint le tableau des recettes, et donc l'ensemble du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2017 est adopté par 7 voix et 4 abstentions.

2. Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (doc. 483 (2016-2017)-N°1)

Les articles 1 à 7 du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 sont adoptés par 7 voix contre 4.

L'amendement n° 1 aux tableaux budgétaires est adopté 7 voix contre 4.

Les tableaux, tels amendés, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 sont adoptés par 7 voix contre 4.

L'ensemble du projet de décret contenant l'ajustement budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017, tel qu'amendé, est adopté par 7 voix contre 4.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

Le Président,

La Rapporteuse,

O. DESTREBECQ

CH. VIENNE

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

Justifications du dispositif	5
Dispositif	7
Tableau de synthèse	15
Chapitre I - Services généraux	16
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	21
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	32
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	48
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	49
Tableau budgétaire	51
Notice explicative	53
Chapitre I - Services généraux	55
Division organique 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	56
Division organique 06 - Cabinets ministériels	58
Division organique 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	66
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	70
Division organique 12 - Informatique	97
Division organique 13 - Gestion des Immeubles	98
Division organique 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	102
Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	108
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	109
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	121
Division organique 18 - Maisons de Justice	130
Division organique 19 - Enfance	135
Division organique 20 - Affaires générales - culture	137
Division organique 21 - Arts de la Scène	147

Division organique 22 - Lettres, Livre et bibliothèques	157
Division organique 23 - Jeunesse et éducation permanente	168
Division organique 24 - Patrimoine culturel	174
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	180
Division organique 26 - Sport	187
Division organique 27 - Arts plastiques	197
Division organique 28 - Décentralisation culturelle	200
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	204
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales	205
Division organique 41 - Service général de l'Inspection	219
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	226
Division organique 45 - Recherche scientifique	229
Division organique 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	234
Division organique 47 - Allocations et Prêts d'études	237
Division organique 48 - Centres PMS	239
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	243
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	250
Division organique 52 - Enseignement secondaire	261
Division organique 53 - Enseignement spécialisé	272
Division organique 54 - Enseignement universitaire	279
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles	286
Division organique 56 - Enseignement de Promotion Sociale	298
Division organique 57 - Enseignement artistique	306
Division organique 58 - Enseignement à distance	315
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	318
Division organique 85 - Dette directe	319
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	321

Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	324
Division organique 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	325
Total général	328
Section particulière - Tableau	329
Annexes	331
Section particulière - Détail	332
Services administratifs à comptabilité autonome	336
Organismes d'intérêt public	353

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DE L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Dispositions générales

Article 1^{er}

Cet article ajuste les crédits d'engagement et de liquidation ainsi que les fonds budgétaires conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en article de base.

Dispositions liées aux répartitions de crédits

Article 2

Cet article modifie les huitième, neuvième et seizième tirets de l'article 15 du décret du 14 décembre 2016 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017.

L'article introduit un tiret relatif à l'utilisation de la provision constituée en matière d'économie d'énergie.

L'article introduit également deux tirets supplémentaires après le treizième.

L'introduction des nouvelles dispositions est justifiée comme suit :

« le premier tiret autorise les transferts de crédit de tous les AB de la DO 18 vers l'AB 34.01.11
« *Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique* » afin
de pallier un éventuel manque de crédit en fin d'année.

L'AGMJ n'a pas de pouvoir sur l'évolution du nombre de justiciables placés sous surveillance électronique, ce nombre dépendant d'une part de la politique du Ministre fédéral de la justice dans ce domaine, et d'autre part, des décisions du pouvoir judiciaire ou des directeurs des établissements pénitentiaires.

Ces paiements interviennent toutes les semaines. Tout retard de paiement serait très préjudiciable aux publics concernés, évidemment fragilisés. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme permettant une compensation rapide des manques éventuels de crédit en fin d'année.

Le deuxième tiret autorise le transfert de crédit de l'AB 33.12.25 de la DO 18 vers l'AB 72.01.14 de la DO 15. En effet, dans le budget des dépenses pour l'année 2017 du SPF Justice, une nouvelle allocation de base « *Aide financière aux organismes pour le recrutement de personnel chargés de l'accompagnement des mesures judiciaires* », a été créée. Dans cette nouvelle AB sont directement inscrits au budget du SPF Justice des crédits relatifs à l'ancien Fonds (fédéral) de Sécurité.

Ces crédits doivent financer à partir du 1er janvier 2017 des dépenses qui étaient auparavant prises en charge par le Fonds de sécurité « Plan Global ».

Dispositions particulières

Article 3

Cet article introduit un nouveau type d'initiative destiné à favoriser la qualité des repas des cantines scolaires et à inciter la préparation de ceux-ci avec des produits locaux.

Article 4

Le présent article règle la garantie accordée à une ASBL.

Organismes d'intérêt public

Article 5

Cet article dispose que le budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International est approuvé et annexé au décret budgétaire des dépenses conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

Article 6

Cet article ajuste le budget des organismes suivant : l'Office National de l'Enfance et L'Institut de la Formation en cours de Carrière

Services administratifs à comptabilité autonome

Article 7

Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets ajustés sont approuvés et annexés au présent décret.

DISPOSITIF

PROJET DE DECRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française, de la Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance, du Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, du Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Ministre de l'Education , du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative et de la Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Dispositions générales

Article 1^{er}

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2017 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

		AJUSTEMENT							
		Crédits initiaux		Répartitions crédits		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I									
Services généraux									
	CE-CLL	303.560	311.341	-	-	58.550	39.802	362.110	351.143
	CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
	FBM	20.690	20.690	-	-	15	15	20.705	20.705
CHAPITRE II									
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport									
	CE-CLL	1.428.538	1.424.143	-	-	15.292	13.515	1.443.830	1.437.658
	FBM	36.414	36.641	-	-	-1.861	-13	34.553	36.628
CHAPITRE III									
Éducation, Recherche et Formation									
	CE-CLL	7.735.411	7.733.989	-	-	11.604	11.500	7.747.015	7.745.489
	FBM	20.458	21.015	-	-	4.376	-154	24.834	20.861
CHAPITRE IV									
Dettes publiques de la Communauté française									
	CE-CLL	212.938	212.938	-	-	-9.605	-9.605	203.333	203.333
CHAPITRE V									
Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire									
	CE-CLL	461.383	461.383	-	-	5.777	5.777	467.160	467.160
Total Général									
	CE-CLL	10.141.830	10.143.794	-	-	81.618	60.989	10.223.448	10.204.783
	CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
	FBM	77.562	78.346	-	-	2.530	-152	80.092	78.194
Donc :	CE-CL	10.418.437	10.420.401	-	-	76.543	55.914	10.494.980	10.476.315

Dispositions liées aux répartitions de crédits

Article 2

À l'article 15 du décret du 14 décembre 2016 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 :

- Un tiret est inséré entre les cinquième et sixième tirets comme suit
 - « - les crédits de l' AB 01.08.02 de la DO 11 « Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie » peuvent faire l'objet d'une répartition vers les crédits des AB suivants :

DO 13 – AB 72.33.11 « Investissements générateurs d'énergie »

DO 15 – AB 72.09.13 « Investissements générateurs d'énergie »

DO 15 – AB 72.02.14 « Investissements générateurs d'énergie »

DO 15 – AB 72.66.23 « Investissements générateurs d'énergie »

DO 15 – AB 72.59.32 « Investissements générateurs d'énergie »

- au huitième tiret, les mots « les crédits de l'AB 12.01.51 de la DO 50 » sont remplacés par les mots « les crédits de l'AB 12.01.70 de la DO 50 »

- au neuvième tiret, les mots « 01.03.08 et 01.06.21 » sont remplacés par les mots « 01.03.08, 01.06.21 et 01.01.35 » ; les mots « 01.03.40 » sont insérés après les mots « 01.02.40 »

- après le treizième tiret sont ajoutés les tirets suivants :

« - Le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, procéder à des transferts de crédits en provenance de tout AB de la DO 18 vers l'AB 34.01.11 de la DO 18. »

« - Le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à un transfert de crédit de l'AB 33.12.25 « *Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice* » de la DO 18 vers l'AB 72.01.14 « *Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments* » de la DO 15.

- au seizième tiret , « les crédits des A.B. 01.06.30 et 01.01.60 de la D.O. 40 peut être transféré en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57. » sont remplacés par les mots « les crédits des A.B. 01.06.30, 01.07.30, 01.08.30, 01.09.30, 01.10.30, 01.11.30 et 40.01.30 de la D.O. 40 peut être transférés en tout ou en partie, après accord

du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57. »

- il est ajouté le tiret suivant : « les crédits des A.B. 01.02.82, 01.03.82 et 01.04.82 de la D.O. 56 ainsi que de l'AB 12.01.02 de la D.O.58 peuvent être transférés en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. 11.03.40, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O.56.
- il est ajouté le tiret suivant : « Les crédits de l'AB 01.02.12 de la DO 40 peuvent faire d'objet d'une nouvelle répartition vers les AB des programmes 4 et 6 de la DO 51 et vers les AB du programme 4 de la DO 53. »

Dispositions liées aux subventions facultatives

Article 3

A l'article 21 du décret du 14 décembre 2016 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017, D.O. 40 Programme 4, du même décret, les mots suivants sont insérés après le huitième tiret :

« Subventions ou appels à projet ; en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées, destinés à des expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelles à la base de produits locaux. »

A l'article 21 du décret du 14 décembre 2016 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017, D.O. 11 Programme 3, du même décret, les mots suivants sont insérés après le vingtième tiret :

« Subventions dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie »

« Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (DOB) »

Dispositions particulières

Article 4

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 650.000 euros (T.V.A. et honoraires compris), le remboursement en capital, intérêt et accessoires de l'emprunt contracté par l'association sans but lucratif « Centre sportif et culturel des Fourons » pour une durée de 25 années en vue de l'acquisition, à des fins scolaires, , d'un bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Fourons-Saint-Martin sis à 3790 Rue Saint-Martin, n° 20.

Dans le cas où la garantie de la Communauté française serait activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la Communauté française à l'association sans but lucratif précitée.

Organismes d'intérêt public

Article 5

Est approuvé pour l'année budgétaire 2017 et annexé au présent décret :
Le budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International.

Article 6

Par dérogation aux contrats de gestion des organismes, les dotations prévues à l'article 34 du dispositif du décret du 14 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2017 sont ajustées comme suit :

- 375.472.000 euros pour la dotation à l'ONE
- 4.741.000 euros pour l'I.F.C.

Services administratifs à comptabilité autonome

Article 7

Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets ajustés des services suivants :

- Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
- Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
- Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
- Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le Musée royal de Mariemont ;
- l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- le Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;

Bruxelles, le

Rudy DEMOTTE

Ministre-Président

Alda GREOLI

Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT

Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE

Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE I - Services généraux

DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française

Programme 1 - Parlement

CE-CLL	28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
--------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

Programme 2 - Mediateur de la Communauté française

CE-CLL	1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01

CE-CLL	29.431	29.431	-	-	-	-	29.431	29.431
--------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels

Programme 3 - Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	19.938	19.938	-	-	-	-	19.938	19.938
--------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française

CE-CLL	2.340	2.340	-	-	266	266	2.606	2.606
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06

CE-CLL	22.278	22.278	-	-	266	266	22.544	22.544
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10 - Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques

Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

CE-CLL	530	530	-	-	122	122	652	652
--------	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----

Programme 6 - Charges liées au Gouvernement

CE-CLL	511	511	-	-	-	-	511	511
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10

CE-CLL	1.041	1.041	-	-	122	122	1.163	1.163
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	108.002	112.002	-	-	53.143	53.245	161.145	165.247
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532

Programme 1 - Secretariat général

CE-CLL	5.728	5.848	-	-	-270	-270	5.458	5.578
FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
	270	270	-	-	-	-	270	270

Fonds des actions communautaires

Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection - Contrôle médico-sportif

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CE-CLL FBM	3.081	3.081	-	-	16	16	3.097	3.097
	-	-	-	-	15	15	15	15
	-	-	-	-	15	15	15	15
Prévention et lutte contre le dopage dans le sport								
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française								
CE-CLL FBM	28.356	28.236	-	-	-1.073	-16.073	27.283	12.163
	20.420	20.420	-	-	-	-	20.420	20.420
	20.419	20.419	-	-	-	-	20.419	20.419
Fonds Loterie nationale								
Fonds du délégué général aux droits de l'enfant								
Programme 4 - Initiative et interventions diverses - Culture-école								
CE-CLL	59	59	-	-	-	-	59	59
Programme 5 - Cabinets dissous								
CE-CLL	396	396	-	-	-	-	396	-396
Programme 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement								
CE-CLL	1.382	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française								
CE-CLL	468	468	-	-	-	-	468	468
Programme 9 - Cellule comptabilité								

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		483-2016-2017)
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11									
CE-CLL	147.472	151.472	-	-	51.816	36.918	199.288	188.390	
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532	
FBM	20.690	20.690	-	-	15	15	20.705	20.705	
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique									
Programme 1 - Informatique et bureautique									
CE-CLL	41.623	45.323	-	-	4.428	728	46.051	46.051	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12									
CE-CLL	41.623	45.323	-	-	4.428	728	46.051	46.051	(38)
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles									
Programme 0 - Substance									
CE-CLL	35	35	-	-	-	-	35	35	
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française									
CE-CLL	23.197	23.278	-	-	1.249	1.249	24.446	24.527	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13									
CE-CLL	23.232	23.313	-	-	1.249	1.249	24.481	24.562	

2017 - Ajustement 1 - Amendé - Tableau de synthèse

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen

Programme 1 - Relations internationales

CE-CLL	36.280	36.280	-	-	519	519	36.799	36.799
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Programme 2 - Actions du fonds social européen

CE-CLL	68	68	-	-	150	-	218	68
--------	----	----	---	---	-----	---	-----	----

Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

CE-CLL	2.135	2.135	-	-	-	-	2.135	2.135
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14

CE-CLL	38.483	38.483	-	-	669	519	39.152	39.002
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

TOTAUX Chapitre I

CE-CLL	303.560	311.341	-	-	58.550	39.802	362.110	351.143
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
FBM	20.690	20.690	-	-	15	15	20.705	20.705

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	9	9	-	-	-	-	9	9
--------	---	---	---	---	---	---	---	---

Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales

CE-CLL	39.397	39.792	-	-	1.022	1.022	40.419	40.814
--------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture

CE-CLL	14.425	9.717	-	-	500	549	14.925	10.266
--------	--------	-------	---	---	-----	-----	--------	--------

Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport

CE-CLL	14.802	14.802	-	-	-	-	14.802	14.802
--------	--------	--------	---	---	---	---	--------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15

CE-CLL	68.633	64.320	-	-	1.522	1.571	70.155	65.891
--------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse

Programme 0 - Subsistance

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CE-CLL	7.883	7.883	-	-	2.102	1.868	9.985	9.751
--------	-------	-------	---	---	-------	-------	-------	-------

Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants

CE-CLL	280.732	280.816	-	-	120	354	280.852	281.170
FBM	14.845	14.864	-	-	-1.858	-10	12.987	14.854
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>								
	70	89	-	-	-	-	70	89
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse</i>								
	14.629	14.629	-	-	-1.848	-	12.781	14.629
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption</i>								
	146	146	-	-	-10	-10	136	136

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17

CE-CLL	288.615	288.699	-	-	2.222	2.222	290.837	290.921
FBM	14.845	14.864	-	-	-1.858	-10	12.987	14.854

(41)

DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	1.662	1.662	-	-	-505	-505	1.157	1.157
--------	-------	-------	---	---	------	------	-------	-------

Programme 1 - Centre de surveillance électronique

CE-CLL	4.007	4.007	-	-	505	505	4.512	4.512
FBM	16	16	-	-	-3	-3	13	13

Fonds relatif à la surveillance électronique

Programme 2 - Aide spécialisée

	16	16	-	-	-3	-3	13	13
--	----	----	---	---	----	----	----	----

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		483 (2017) — N° 9
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CE-CLL	15.514	15.493	-	-	401	365	15.915	15.858	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18									
CE-CLL	21.183	21.162	-	-	401	365	21.584	21.527	
FBM	16	16	-	-	-3	-3	13	13	
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance									
Programme 1 - Office de la naissance et de l'enfance									
CE-CLL	390.394	390.394	2.921	2.921	1.988	1.988	395.303	395.303	(42)
CE-CLL	4.122	4.122	-2.921	-2.921	300	300	1.501	1.501	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19									
CE-CLL	394.516	394.516	-	-	2.288	2.288	396.804	396.804	
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - culture									
Programme 0 - Subsistance									
2017 - Ajustement 1 - Amendé - Tableau de synthèse									

23

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CE-CLL	58.571	58.571	-44.997	-44.997	234	234	13.808	13.808
	FBM	838	-	-	-	-	838	838
Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne								
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses								
CE-CLL	4.196	4.199	-45	-45	3.240	3.240	7.391	7.394
	FBM	120	-	-	-	-	120	120
Fonds budgétaire activités du PointContact								
Fonds de rempli des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants								
CE-CLL	20	20	-	-	-	-	20	20
	100	100	-	-	-	-	100	100
Programme 3 - Commission Communautaire française								
CE-CLL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
Programme 4 - Actions en matière de Culture à l'école								
CE-CLL	2.071	2.071	-	-	-9	-9	2.062	2.062
Programme 5 - Activités pluridisciplinaires								
CE-CLL	11.126	11.112	-	-	-	-	11.126	11.112
Programme 6 - Formation								
CE-CLL	180	218	-	-	-	-	180	218
Programme 7 - Arts numériques et transition numérique								
CE-CLL	600	600	-	-	64	64	664	664

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Programme 8 - Gastronomie et arts culinaires								
CE-CLL	50	50	-	-	-	-	50	50

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20								
CE-CLL	86.895	86.922	-45.042	-45.042	3.529	3.529	45.382	45.409
FBM	958	958	-	-	-	-	958	958

DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène

Programme 1 - Transversal

Programme 2 - Théâtre

Programme 3 - Musique

Programme 4 - Art de la danse

Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue

Programme 7 - Conte

2017 - Ajustement 1 - Amendé - Tableau de synthèse

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CE-CLL	177	177	-	-	-	-	177	177
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Programme 8 - Interdisciplinaire

CE-CLL	8.629	8.629	-	-	-	-	8.629	8.629
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21

CE-CLL	90.775	90.775	10	10	24	24	90.809	90.809
--------	--------	--------	----	----	----	----	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 22 - Lettres, Livre et bibliothèques

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	117	117	-	-	20	20	137	137
--------	-----	-----	---	---	----	----	-----	-----

Programme 1 - Lecture publique

CE-CLL	17.282	17.249	2.865	2.857	-	-	20.147	20.106
FBM	243	243	-	-	-	-	243	243
	243	243	-	-	-	-	243	243

Fonds budgétaire pour le centre de lecture publique de la
Communauté française

Programme 2 - Lettres et livre

CE-CLL	3.721	3.721	-	8	-20	-20	3.701	3.709
FBM	643	851	-	-	-	-	643	851
	508	710	-	-	-	-	508	710
	135	141	-	-	-	-	135	141

Fonds de l'édition du livre

Fonds d'aide à la diffusion

Programme 3 - Langues régionales endogènes

2017 - Ajustement 1 - Amendé - Tableau de synthèse

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Langue française	140	140	-	-	-	-	-	140
	CE-CLL	140	-	-	-	-	-	140
	278	278	-	-	-	-	-	278
	CE-CLL	278	-	-	-	-	-	278
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 22								
CE-CLL	21.538	21.505	2.865	2.865	-	-	-	24.403
	FBM	886	1.094	-	-	-	-	886
								1.094
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente								
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation								
CE-CLL	135	135	-	-	-	-	-	135
	CE-CLL	135	-	-	-	-	-	135
								(46)
CE-CLL	38.835	38.835	12.894	12.894	1.173	1.173	1.173	52.902
	CE-CLL	38.835	12.894	12.894	1.173	1.173	1.173	52.902
CE-CLL	33.433	33.433	18.529	18.529	159	159	159	52.121
	CE-CLL	33.433	18.529	18.529	159	159	159	52.121
CE-CLL	72.403	72.403	31.423	31.423	1.332	1.332	1.332	105.158
	CE-CLL	72.403	31.423	31.423	1.332	1.332	1.332	105.158

DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel

Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 3 - Patrimoine et création	CE-CLL	11.765	11.735	-	-	103	103	11.868	11.838
		2.936	2.936	-	-	-	-	2.936	2.936
	CE-CLL	200	200	-	-	-	-	200	200
Programme 4 - Numérisation des patrimoines culturels	CE-CLL	204	204	-	-	1	1	205	205
		15.105	15.075	-	-	104	104	15.209	15.179
	CE-CLL	19	19	-	-	-	-	19	19
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24									
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia	CE-CLL	6.937	6.669	-	-	12	12	6.949	6.681
		18.485	18.485	450	450	57	57	18.992	18.992
	CE-CLL	18.485	18.485	450	450	57	57	18.992	18.992
Programme 0 - Substance	CE-CLL	19	19	-	-	-	-	19	19
		15.105	15.075	-	-	104	104	15.209	15.179
	CE-CLL	19	19	-	-	-	-	19	19
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	CE-CLL	6.937	6.669	-	-	12	12	6.949	6.681
		18.485	18.485	450	450	57	57	18.992	18.992
	CE-CLL	18.485	18.485	450	450	57	57	18.992	18.992
Programme 2 - Cinéma et vidéo	CE-CLL	19	19	-	-	-	-	19	19
		15.105	15.075	-	-	104	104	15.209	15.179
	CE-CLL	19	19	-	-	-	-	19	19

DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia

(47)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Programme 3 - Radio et télévision

CE-CLL	269.447	269.447	2.603	2.603	1.126	1.126	273.176	273.176
FBM	1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554
	1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554

Programme 4 - Presse

CE-CLL	8.696	8.696	-	-	-5	-5	8.691	8.691
--------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25

CE-CLL	303.584	303.316	3.053	3.053	1.190	1.190	307.827	307.559
FBM	1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554

DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport

Programme 0 - Subsistance

CE-CLL	1.250	1.400	-	-	-	-	1.250	1.400
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

Programme 1 - Éducation physique et sport

CE-CLL	1.813	1.813	-	-	-	-	1.813	1.813
FBM	18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155
	18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155

Programme 2 - Recherches et développement

CE-CLL	3.333	3.333	-	-	-	-	3.333	3.333
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

Programme 3 - Subventions diverses

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CE-CLL	25.255	25.264	881	881	2.665	875	28.801	27.020
--------	--------	--------	-----	-----	-------	-----	--------	--------

Programme 4 - Services sportifs extérieurs

CE-CLL	980	980	-	-	-	-	980	980
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26

CE-CLL	32.631	32.790	881	881	2.665	875	36.177	34.546
FBM	18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155

DIVISION ORGANIQUE 27 - Arts plastiques

Programme 1 - Arts plastiques

CE-CLL	5.683	5.683	35	35	-	-	5.718	5.718
--------	-------	-------	----	----	---	---	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27

CE-CLL	5.683	5.683	35	35	-	-	5.718	5.718
--------	-------	-------	----	----	---	---	-------	-------

DIVISION ORGANIQUE 28 - Décentralisation culturelle

Programme 1 - Centres culturels

CE-CLL	17.855	17.855	5.727	5.727	-	-	23.582	23.582
--------	--------	--------	-------	-------	---	---	--------	--------

Programme 2 - PointCulture

CE-CLL	6.202	6.202	1.048	1.048	-	-	7.250	7.250
--------	-------	-------	-------	-------	---	---	-------	-------

Programme 3 - Créativité et pratiques artistiques en amateur

2017 - Ajustement 1 - Amendé - Tableau de synthèse

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		483.2017)
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CE-CLL	2.920	2.920	-	-	-	15	15	2.935	2.935
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 28									
CE-CLL	26.977	26.977	6.775	6.775	15	15	33.767	33.767	33.767
TOTALS Chapitre II									
CE-CLL	1.428.538	1.424.143	-	-	15.292	13.515	1.443.830	1.437.658	1.437.658
FBM	36.414	36.641	-	-	-1.861	-13	34.553	36.628	36.628

(50)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation								
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales								
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
	300	293	-	-	-16	-16	284	277
CE-CLL								
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement								
CE-CLL	11.369	11.365	-	-	7.126	7.126	18.495	18.491
FBM	16	16	-	-	-	-	16	16
Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie	16	16	-	-	-	-	16	16
Programme 2 - Provisions pour charges diverses								
	(51)							
CE-CLL	1.720	1.720	-	-	4	4	1.724	1.724
Programme 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur								
CE-CLL	11.512	11.512	-	-	-3.787	-3.787	7.725	7.725
Programme 4 - Recherches en éducation pilotage interréseaux - activités pédagogiques interréseaux - orientation - divers								

En milliers d'euros									
Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		Liq.
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CE-CLL FBM	16.361	16.242	-	-	1.342	1.342	17.703	17.584	483 (2016-2017)
	78	78	-	-	-	-	78	78	
	78	78	-	-	-	-	78	78	178 N° 9
Fondations, donations, legs et prix									
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers									
CE-CLL	2.975	2.975	-	-	226	226	3.201	3.201	
Programme 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration									
CE-CLL	5.508	5.508	-	-	227	227	5.735	5.735	
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante									
CE-CLL	38	37	-	-	-	-	38	37	(52)
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
CE-CLL	27.153	27.153	-	-	-3	-3	27.150	27.150	
FBM	16.000	16.000	-	-	-	-	16.000	16.000	
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale									
	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000	
Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance									
	10.000	10.000	-	-	-	-	10.000	10.000	
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CE-CLL	38	38	-	-	-	-	38	38
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40

CE-CLL	76.974	76.843	-	-	5.119	5.119	82.093	81.962
FBM	16.094	16.094	-	-	-	-	16.094	16.094

DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l'Inspection

Programme 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel

CE-CLL	10.379	10.379	-	-	-212	-212	10.167	10.167
--------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

Programme 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement

CE-CLL	2.080	2.079	-	-	13	13	2.093	2.092
--------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

Programme 3 - Service de conseil et de soutien pédagogique

CE-CLL	7.025	7.025	-	-	1.709	1.709	8.734	8.734
								(53)

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41

CE-CLL	19.484	19.483	-	-	1.510	1.510	20.994	20.993
--------	--------	--------	---	---	-------	-------	--------	--------

DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires

Programme 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie

CE-CLL	284.209	282.805	-	-	614	614	284.823	283.419
--------	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTALS DIVISION ORGANIQUE 44								
CE-CLL	284.209	282.805	-	-	614	614	284.823	283.419

DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique

Programme 0 - Subsistance administration

CE-CLL	34	34	-	-	-	-	34	34
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés

CE-CLL	833	861	-	-	250	250	1.083	1.111
--------	-----	-----	---	---	-----	-----	-------	-------

Programme 2 - Subventions diverses

CE-CLL	175	175	-	-	-	-	175	175
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Programme 3 - Subvention recherche fondamentale

CE-CLL	142.026	141.906	-	-	494	393	142.520	142.299
--------	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

TOTALS DIVISION ORGANIQUE 45

CE-CLL	143.068	142.976	-	-	744	643	143.812	143.619
--------	---------	---------	---	---	-----	-----	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	236	236	-	-	-	-	236	236
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement								
	1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
CE-CLL	1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
Programme 2 - Subventions diverses								
	310	310	-	-	-	-	310	310
CE-CLL	310	310	-	-	-	-	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46								
CE-CLL	1.610	1.610	-	-	-	-	1.610	1.610
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'etudes								
Programme 0 - Subsistance								
	268	268	-	-	-	-	268	268
CE-CLL	268	268	-	-	-	-	268	268
Programme 1 - Allocations et prêts								
	58.859	58.859	-	-	9.168	9.168	68.027	68.027
CE-CLL	58.859	58.859	-	-	9.168	9.168	68.027	68.027
FBM	1.145	1.145	-	-	-154	-154	991	991
	654	654	-	-	-154	-154	500	500
Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983)								
Fonds des prêts d'études	491	491	-	-	-	-	491	491
CE-CLL	59.127	59.127	-	-	9.168	9.168	68.295	68.295
FBM	1.145	1.145	-	-	-154	-154	991	991
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

483 (2016-2017) — N 337

DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	137	137	-	-	-	-	137	337
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Programme 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS

CE-CLL	84.769	84.769	-	-	589	589	85.358	85.358
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Programme 5 - Fonctionnement des centres PMS

CE-CLL	9.110	9.110	-	-	-95	-95	9.015	9.015
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48

CE-CLL	94.016	94.016	-	-	494	494	94.510	94.510
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

(56)

DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	216	206	-	-	-	-	216	206
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Programme 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement

CE-CLL	140	140	-	-	17	17	157	157
--------	-----	-----	---	---	----	----	-----	-----

Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
	1.108	1.186	-	-	-	-	1.108	1.186
CE-CLL								
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française								
CE-CLL	1.177	1.152	-	-	-35	-35	1.142	1.117
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française								
CE-CLL	4.134	4.134	-	-	-227	-227	3.907	3.907
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française								
CE-CLL	1.596	1.596	-	-	-103	-103	1.493	1.493
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française								
CE-CLL	7.457	7.457	-	-	1	1	7.458	7.458
Programme 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée								
CE-CLL	385	385	-	-	77	77	462	462
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier								
CE-CLL	683	683	-	-	-44	-44	639	639

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTALS DIVISION ORGANIQUE 50								
CE-CLL	16.896	16.939	-	-	-314	-314	16.582	16.625

DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	97	97	-	-	-	-	97	97
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

Programme 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental

CE-CLL	39.880	39.880	-	-	-406	-406	39.474	39.474
--------	--------	--------	---	---	------	------	--------	--------

Programme 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental

CE-CLL	7.045	7.045	-	-	69	69	7.114	7.114
							(58)	

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles

CE-CLL	565.207	565.207	-	-	1.091	1.091	566.298	566.298
--------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles

CE-CLL	65.194	65.194	-	-	-1.648	-1.648	63.546	63.546
--------	--------	--------	---	---	--------	--------	--------	--------

Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires

CE-CLL	1.226.808	1.226.808	-	-	-9.547	-9.547	1.217.261	1.217.261
--------	-----------	-----------	---	---	--------	--------	-----------	-----------

Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Adjust.		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	CE-CLL	187.921	187.921	-	-	1.997	1.999	189.918	189.920
		253	253	-	-	-	-	253	253
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une écoles de la réussite	CE-CLL	11.222	11.222	-	-	-643	-643	10.579	10.579
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51									
	CE-CLL	2.103.627	2.103.627	-	-	-9.087	-9.085	2.094.540	2.094.542
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire									
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche	CE-CLL	686	686	-	-	-	-	686	686
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice	CE-CLL	2.295.058	2.295.058	-	-	-17.051	-17.051	2.278.007	2.278.007
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice	CE-CLL	327.881	327.881	-	-	2.285	2.283	330.166	330.164
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	CE-CLL	56.724	56.724	-	-	2.223	2.223	58.947	58.947

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance								
CE-CLL	1.544	1.544	-	-	591	591	2.135	2.135

Programme 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

CE-CLL	16.576	16.576	-	-	230	230	16.806	16.806
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Programme 9 - Discriminations positives - divers

CE-CLL	17.622	17.787	-	-	-220	-220	17.402	17.567
FBM	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319
	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319

Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52

CE-CLL	2.716.091	2.716.256	-	-	-11.942	-11.944	2.704.149	2.704.312
FBM	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319

DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	49	49	-	-	-	-	49	49
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé

CE-CLL	520.394	520.394	-	-	3.288	3.288	523.682	523.682
--------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CE-CLL	51.594	51.594	-	-	558	557	52.152	52.151
--------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

Programme 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CE-CLL	3.092	3.092	-	-	31	31	3.123	3.123
--------	-------	-------	---	---	----	----	-------	-------

Programme 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques

CE-CLL	75	75	-	-	-	-	75	75
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses

CE-CLL	26	26	-	-	-	-	26	26
--------	----	----	---	---	---	---	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53

CE-CLL	575.230	575.230	-	-	3.877	3.876	579.107	579.106
(61)								

DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire

Programme 0 - Contrôle des universités

CE-CLL	1.768	1.768	-	-	-12	-12	1.756	1.756
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Programme 1 - Universités de la Communauté

CE-CLL	257.044	257.044	-	-	3.434	3.434	260.478	260.478
--------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Programme 2 - Universités libres

CE-CLL	488.466	488.466	-	-	4.715	4.715	493.181	493.181
--------	---------	---------	---	---	-------	-------	---------	---------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits			Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Eng.	Liq.
Programme 3 - Subventions diverses									
	234	234	-	-	-	-	-	234	234
Programme 4 - Enseignement universitaire									
	26.950	26.950	-	-	794	794	794	27.744	27.744
Programme 5 - Rémunération du personnel									
	1.596	1.596	-	-	6	6	6	1.602	1.602
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54									
	776.058	776.058	-	-	8.937	8.937	8.937	784.995	784.995
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles									
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	23	23	-	-	-	-	-	23	23
Programme 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)									
	12.481	12.481	-	-	-826	-826	-826	11.655	11.655
Programme 5 - Fonctionnement des hautes écoles									
	448.432	448.432	-	-	3.759	3.759	3.759	452.191	452.191

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des instituts supérieurs d'architecture

CE-CLL	9.804	9.804	-	-	111	111	9.915	9.915
--------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Programme 7 - Enseignement supérieur hors université

CE-CLL	1.111	1.111	-	-	-145	-145	966	966
--------	-------	-------	---	---	------	------	-----	-----

Programme 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université

CE-CLL	11.091	11.091	-	-	40	40	11.131	11.131
--------	--------	--------	---	---	----	----	--------	--------

Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi

CE-CLL	2.622	2.622	-	-	153	153	2.775	2.775
FBM	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269
	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269

Fonds relatifs aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55

CE-CLL	485.564	485.564	-	-	3.092	3.092	488.656	488.656
FBM	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269

DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale

Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

CE-CLL	130	130	-	-	-	-	130	130
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale	193.444	193.444	-	-	-1.249	-1.249	192.195	192.195
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale	8.120	8.120	-	-	-88	-90	8.032	8.030
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers	1.382	1.382	-	-	6	6	1.388	1.388
Programme 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale	1.716	1.716	-	-	1.153	1.153	2.869	2.869
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56	205.862	205.862	-	-	-136	-138	205.726	205.724
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique								
Programme 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL		344	344	-	-	-	344
			344	344	-	-	-	344
Programme 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur	CE-CLL		67.948	67.948	-	-399	67.549	67.549
			67.948	67.948	-	-399	67.549	67.549
Programme 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL		8.880	8.880	-	15	8.895	8.895
			8.880	8.880	-	15	8.895	8.895
Programme 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit	CE-CLL		94.730	94.730	-	-106	94.624	94.624
			94.730	94.730	-	-106	94.624	94.624
Programme 9 - Equipements	CE-CLL		3.096	3.096	-	16	3.112	3.112
			3.096	3.096	-	16	3.112	3.112 (65)
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 57		CE-CLL	142	142	-	2	144	144
		CE-CLL	175.194	175.192	-	-472	174.722	174.720
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance		CE-CLL	2.401	2.401	-	-	2.401	2.401
Programme 0 - Subsistance - enseignement et recherche		CE-CLL	2.401	2.401	-	-	2.401	2.401

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	188	188	-	-	-	-	188	188
	188	188	-	-	-	-	188	188
Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance								
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 58								
CE-CLL	2.401	2.401	-	-	-	-	2.401	2.401
	188	188	-	-	-	-	188	188
TOTALS Chapitre III								
CE-CLL	7.735.411	7.733.989	-	-	11.604	11.500	7.747.015	7.745.489
	20.458	21.015	-	-	4.376	-154	24.834	20.861

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française

DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe

Programme 0 - Subsistance administration

CE-CLL	461	461	-	-	60	60	521	521
--------	-----	-----	---	---	----	----	-----	-----

Programme 1 - Service de la dette directe

CE-CLL	212.032	212.032	-	-	-9.263	-9.263	202.769	202.769
--------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85

CE-CLL	212.493	212.493	-	-	-9.203	-9.203	203.290	203.290
--------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires

(67)

Programme 1 - Service de la dette indirecte

CE-CLL	445	445	-	-	-402	-402	43	43
--------	-----	-----	---	---	------	------	----	----

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86

CE-CLL	445	445	-	-	-402	-402	43	43
--------	-----	-----	---	---	------	------	----	----

TOTAUX Chapitre IV

CE-CLL	212.938	212.938	-	-	-9.605	-9.605	203.333	203.333
--------	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française

CE-CLL	461.383	461.383	-	-	5.777	5.777	467.160	467.160
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90								
CE-CLL	461.383	461.383	-	-	5.777	5.777	467.160	467.160
TOTAUX Chapitre V								
CE-CLL	461.383	461.383	-	-	5.777	5.777	467.160	467.160

(68)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAL GÉNÉRAL								
CE-CLL	10.141.830	10.143.794	-	-	81.618	60.989	10.223.448	10.204.783
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
FBM	77.562	78.346	-	-	2.530	-152	80.092	78.194

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DÉCRET DU 20 DÉCEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre :** 31 Rudy DEMOTTE : Ministre-Président
ordonnateur 32 Alda GREOLI : Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance
 33 Jean-Claude MARCOURT : Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias
 34 Rachid MADRANE : Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
 35 Marie-Martine SCHYNS : Ministre de l'Éducation
 36 André FLAHAUT : Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative
 37 Isabelle SIMONIS : Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

- Ad = Code Administration :** 0 Cabinets ministériels - Dotation Parlement
 1 Secrétariat général
 2 Administration générale de l'Enseignement
 3 Administration générale du Sport
 4 Administration générale de la Culture
 5 Administration générale de l'Aide à la jeunesse
 6 Administration générale des Maisons de justice
 7 Secrétariat du Gouvernement
 8 Service d'assistance en matière administrative et pécuriaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Ce = crédits d'engagement

Cil = crédits de liquidation limitatifs

Cinl = crédits de liquidation non limitatifs

Fbm = fonds budgétaires moyens

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 01																
DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
PROGRAMME 1 PARLEMENT																
11 - Charges diverses																
31	1	01	41.10	11	35	4110	CE-CLL	Dotation au Parlement de la Communauté française	28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
Totaux activité 11									28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
Totaux programme 1									28.368	28.368	-	-	-	-	28.368	28.368
PROGRAMME 2 MEDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
20 - Fonctionnement																
31	1	01	41.10	20	44	4110	CE-CLL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
Totaux activité 20									1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063
Totaux programme 2									1.063	1.063	-	-	-	-	1.063	1.063

483

(2016-2017) —

56%

9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01																
CE-CLL									29.431	29.431	-	-	-	-	29.431	29.431

483 (2016-2017) — N° 9

(76)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 06																
CABINETS MINISTÉRIELS																
PROGRAMME 3																
GOUVERNEMENT DE LA																
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
31 - Cabinet du Ministre-Président																
31	0	06	11.01	31	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	124	124	-	-	-	-	124	124
31	0	06	11.02	31	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.075	3.075	-	-	25	25	3.100	3.100
31	0	06	11.04	31	96	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	140	140	-	-	-	-	140	140
31	0	06	12.06	31	14	1212	CE-CLL	Indemnité de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
31	0	06	12.19	31	53	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	480	480	-	-	-	-	480	480
31	0	06	74.01	31	72	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	102	102	-	-	-25	-25	77	77

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32 - Vice Présidente Ministre de la Culture et de l'Enfance																
32	0	06	11.01	32	88	1111	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	-	-	-	-	124	124
						1112										
						1120										
						1131										
32	0	06	11.02	32	91	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.200	2.200	14	14	-	-	2.214	2.214
						1112										
						1120										
						1131										
32	0	06	11.04	32	97	1111	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	132	132	-50	-50	-	-	82	82
						1112										
						1120										
						1131										
						1140										
32	0	06	12.06	32	15	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
32	0	06	12.19	32	54	1112	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	652	652	-	-	-	-	652	652
						1211										
32	0	06	74.01	32	73	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	30	30	-	-	-	-	30	30
						7422										
Totaux activité 32									3.145	3.145	-36	-36	-	-	3.109	3.109
									CE-CLL							
33 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	0	06	11.02	33	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.350	2.350	-	-	-	-	2.350	2.350
33	0	06	11.04	33	01	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	160	160	-	-	-	-	160	160
33	0	06	12.19	33	55	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	270	270	-	-	-	-	270	270
33	0	06	74.01	33	74	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	127	127	-	-	-	-	127	127
Totaux activité 33									2.907	2.907	-	-	-	-	2.907	2.907
34 - Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la promotion de Bruxelles									CE-CLL							
34	0	06	11.01	34	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	124	124	-	-	-	-	124	124
34	0	06	11.02	34	93	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.120	2.120	-	-	-	-	2.135	2.135

(79)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	0	06	11.04	34	02	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	86	86	-	-	-15	-15	71	71
34	0	06	12.06	34	17	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
34	0	06	12.19	34	56	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	270	270	-	-	-	-	270	270
34	0	06	74.01	34	75	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux activité 34																
									2.657	2.657	-	-	-	-	2.657	2.657
35 - Cabinet de la Ministre de l'Education																
35	0	06	11.01	35	91	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	-	-	-	-	124	124
35	0	06	11.02	35	94	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.800	1.800	-	-	-	-	1.800	1.800
35	0	06	11.04	35	03	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	64	64	37	37	-	-	101	101
35	0	06	12.06	35	18	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	0	06	12.19	35	57	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	258	258	-1	-1	-	-	257	257
35	0	06	74.01	35	76	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 35																
									CE-CLL	2.273	2.273	36	36	-	2.309	2.309
36 - Cabinet du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative																
36	0	06	11.01	36	92	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitement et frais de représentation du Ministre	124	124	-	-	-	-	124	124
36	0	06	11.02	36	95	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.883	1.883	-	-	-	-	1.883	1.883
36	0	06	11.04	36	04	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	-	-	-	-	100	100
36	0	06	12.06	36	19	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
36	0	06	12.19	36	58	1112 1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	-	-	-	-	300	300
36	0	06	74.01	36	77	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	100	-	-	-	-	100	100

(81)

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 36																
CE-CLL									2.514	2.514	-	-	-	-	2.514	2.514
37 - Cabinet du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances																
37	0	06	11.01	37	93	1111	CE-CLL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	124	124	-	-	-	-	124	124
						1112										
						1120										
						1131										
37	0	06	11.02	37	96	1111	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	1.940	1.940	-	-	-	-	1.940	1.940
						1112										
						1120										
						1131										
37	0	06	11.04	37	05	1111	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100	-	-	-	-	100	100
						1112										
						1120										
						1131										
37	0	06	12.06	37	20	1212	CE-CLL	Indemnités de logement	7	7	-	-	-	-	7	7
37	0	06	12.19	37	59	1112	CE-CLL	Frais de fonctionnement du cabinet	300	300	-	-	-	-	300	300
						1211										
37	0	06	74.01	37	78	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales du cabinet	43	43	-	-	-	-	43	43
						7422										
Totaux activité 37																
CE-CLL									2.514	2.514	-	-	-	-	2.514	2.514
Totaux programme 3																
CE-CLL									19.938	19.938	-	-	-	-	19.938	19.938

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 9 CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
91 - Loyers - Frais de fonctionnement																
31	1	06	01.01	91	57	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	06	11.02	91	53	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	06	12.01	91	59	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	217	217	-	-	-	-	217	217
31	1	06	12.03	91	65	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	17	17	-	-	-	-	17	17
31	1	06	12.04	91	68	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	624	624	-	-	-	-	624	624
31	1	06	12.05	91	71	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	453	453	-	-	259	259	712	712

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	06	12.06	91	74	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	573	573	-	-	7	7	580	580
31	1	06	12.07	91	77	1211	CE-CLL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	443	443	-	-	-	-	443	443
31	1	06	12.22	91	25	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurances	13	13	-	-	-	-	13	13
Totaux activité 91									2.340	2.340	-	-	266	266	2.606	2.606
Totaux programme 9									2.340	2.340	-	-	266	266	2.606	2.606
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06									22.278	22.278	-	-	266	266	22.544	22.544

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 51																
CE-CLL									423	423	-	-	112	112	535	535
52 - Frais de fonctionnement																
31	8	10	12.04	52	40	1211	CE-CLL	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	12.05	52	43	1211	CE-CLL	Cotisation au MEDEX et au service externe de prévention et de protection du travail	36	36	-	-	-	-	36	36
31	8	10	12.07	52	49	1211	CE-CLL	Frais de premier établissement (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, etc...)	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	12.08	52	52	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	38	38	-	-	-	-	38	38
31	8	10	12.09	52	55	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du SePAC	24	24	-	-	-	-	24	24
31	8	10	12.10	52	58	1211	CE-CLL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, de l'assurance "Responsabilité civile générale" pour couvrir les risques encourus par les agents visés	-	-	-	-	-	-	-	-
31	8	10	74.01	52	07	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	9	9	-	-	10	10	19	19

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 52																
								CE-CLL	107	107	-	-	10	10	117	117
Totaux programme 5																
								CE-CLL	530	530	-	-	122	122	652	652
PROGRAMME 6																
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT																
60 - Dépenses de personnel																
31	8	10	11.02	60	33	1111	CE-CLL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	140	140	-	-	-	-	140	140
						1112										
						1120										
						1131										
31	8	10	11.04	60	39	1112	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20	-	-	-	-	20	20
						1120										
						1131										
						1140										
Totaux activité 60																
								CE-CLL	160	160	-	-	-	-	160	160
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information																
31	7	10	12.08	61	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	211	211	-	-	-	-	211	211
31	7	10	12.19	61	94	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	120	120	-	-	-	-	120	120

(87)

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	7	10	74.02	61	19	7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 61									351	351	-	-	-	-	351	351
Totaux programme 6									511	511	-	-	-	-	511	511
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10									1.041	1.041	-	-	122	122	1.163	1.163

(88)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 11																
AFFAIRES GÉNÉRALES -																
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Dépenses de personnel																
36	1	11	01.01	01	05	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'audit de la fonction publique	68	68	-	-	-	-	68	68
36	1	11	01.02	01	08	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	30	30	-	-	-	-	30	30
36	1	11	11.03	01	04	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLNL	Personnel statutaire	148.554	148.554	-	-	700	700	149.254	149.254
36	1	11	11.04	01	07	1111 1112 1120 1131	CE-CLNL	Personnel autre que statutaire	128.053	128.053	-	-	-5.775	-5.775	122.278	122.278
36	1	11	11.05	01	10	1132	CE-CLL	Indemnités de préavis	650	650	-	-	-	-	650	650
36	1	11	11.09	01	22	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	400	400	-	-	-	-	400	400

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	2	11	11.10	01	25	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	4.430	4.430	-	-	-	-	4.430	4.430
36	1	11	11.11	01	28	1111 1112 1120 1131 1133	CE-CLL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	4.700	4.700	-	-	-	-	4.700	4.700
36	1	11	11.12	01	31	1112	CE-CLL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	5.408	5.408	-	-	-	-	5.408	5.408
36	1	11	11.13	01	34	1211	CE-CLL	Remboursement de rémunérations de personnel détaché au sein de divers organismes	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	11.40	01	18	1140	CE-CLL	Intervention dans les chèques-repas	7.076	7.076	-	-	-	-	7.076	7.076
36	1	11	33.50	01	52	3300	CE-CLL	Subventions pour la rémunération du personnel engagé dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle (PTP)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 01									22.762	22.762	-	-	-	-	22.762	22.762
									276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
									CE-CLL		-	-	-	-	22.762	22.762
									CE-CLNL		-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
02 - Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	01.01	02	06	1120	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.02	02	09	0100 4511	CE-CLL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	988	988	-	-	-	-	988	988
36	1	11	01.03	02	12	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	27.324	27.324	-	-	25.266	25.266	52.590	52.590
36	1	11	01.06	02	21	0100	CE-CLL	Provision d'index pour les organismes d'intérêt public	2.277	2.277	-	-	1.368	1.368	3.645	3.645
36	1	11	01.07	02	24	0100	CE-CLL	Provision pour interruption de carrières	9.330	9.330	-	-	-	-	9.330	9.330
36	1	11	01.08	02	27	0100	CE-CLL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	600	600	-	-	-	-	600	600
36	1	11	01.12	02	39	0100	CE-CLL	Provision conjoncturelle	-	-	-	-	-	-	-	(91)
36	1	11	01.13	02	42	0100 0300	CE-CLL	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.14	02	45	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application des articles 10.5 & 62 du contrat de gestion de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-
33	1	11	01.16	02	51	0100 1133	CE-CLL	Provision en vue de l'application de l'article 51.2 c du contrat de gestion de la RTBF (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.18	02	57	0100	CE-CLL	Provision interdépartementale	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.19	02	60	0100	CE-CLL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	7.400	11.400	-	-	21.402	21.504	28.802	32.904

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	01.20	02	63	0100 4511	CE-CLL	Provision pour le secteur non-marchand - Négociations sectorielles 2017-2019	-	-	-	-	5.000	5.000	5.000	5.000
36	1	11	11.31	02	89	1120 1211	CE-CLL	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.01	02	08	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.02	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autre	10.951	10.951	-	-	-	-	10.951	10.951
36	1	11	12.03	02	14	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique	3.566	3.566	-	-	-	-	3.566	3.566

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	12.04	02	17	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.05	02	20	1112 1140 1211	CE-CLL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.235	3.235	-	-	107	107	3.342	3.342
36	1	11	12.06	02	23	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	250	250	-	-	-	-	250	250 ⁽⁹³⁾
36	1	11	12.09	02	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	79	79	-	-	-	-	79	79
36	1	11	12.11	02	38	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement durable	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.12	02	41	1211	CE-CLL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.13	02	44	1211	CE-CLL	Plate-forme e-Procurement	60	60	-	-	-	-	60	60
36	1	11	12.22	02	71	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	275	275	-	-	-	-	275	275

483 (2016-2017) — 74° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	74.01	02	81	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	891	891	-	-	-	-	891	891
Totaux activité 02									67.226	71.226	-	-	53.143	53.245	120.369	124.471
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique									CE-CLL	67.226	-	-	53.143	53.245	120.369	124.471
36	1	11	12.01	03	09	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.600	2.600	-	-	-	-	2.600	2.600
36	1	11	12.02	03	12	1211	CE-CLL	Assurances	42	42	-	-	-	-	42	42
31	2	11	12.03	03	15	1211	CE-CLL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	15	15	-	-	-	-	15	15
36	1	11	34.01	03	13	3441	CE-CLL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	500	500	-	-	-	-	500	500
Totaux activité 03									3.157	3.157	-	-	-	-	3.157	3.157
04 - Affaires budgétaires et trésorerie									CE-CLL	3.157	-	-	-	-	3.157	3.157
36	1	11	12.01	04	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	-	-	-	-	60	60
36	1	11	74.01	04	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 04																
CE-CLL 80 80 - - - 80 80																
05 - Action sociale																
36	1	11	41.01	05	78	4160	CE-CLL	Subventions à l'ASBL Service social	1.120	1.120	-	-	-	-	1.120	1.120
Totaux activité 05																
CE-CLL 1.120 1.120 - - - 1.120 1.120																
06 - Médecine du travail																
36	1	11	01.02	06	13	0100 1211 7422	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	50	50	-	-	-	-	50	50
36	1	11	01.03	06	16	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.34	06	14	1211	CE-CLL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	2.137	2.137	-	-	-	-	2.137	2.137
36	1	11	12.36	06	20	1211	CE-CLL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	34	34	-	-	-	-	34	34
Totaux activité 06																
CE-CLL 2.221 2.221 - - - 2.221 2.221																
07 - Soins de santé et hôpitaux universitaires																
31	1	11	01.01	07	11	0100	CE-CLL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	27	27	-	-	12	12	39	39

483 (2016-2017) — 76%

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	2	11	12.01	07	13	1211	CE-CLL	Jeton de présence et frais de représentation - Conseil communautaire des établissements de soins	3	3	-	-	-	-	3	-
31	2	11	12.02	07	16	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	537	537	-	-	-	-	537	537
31	2	11	33.00	07	05	3300	CE-CLL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	10.505	10.505	-	-	-	-	10.505	10.505
31	2	11	33.02	07	11	3300	CE-CLL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	200	200	-	-	-12	-12	188	188
31	2	11	74.01	07	86	7422 1211	CE-CLL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 07									11.277	11.277	-	-	-	-	11.277	11.277
08 - Provisions - Fonds Ecureuil									CE-CLL							
36	1	11	01.01	08	12	0100	CE-CLL	Provision pour fin de législature	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	01.02	08	15	0100	CE-CLL	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.01	08	14	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	41.42	08	10	4140	CE-CLL	Dotation au Fonds Ecureuil	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	41.43	08	13	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecuireuil	62	62	-	-	-	-	62	62
Totaux activité 08									62	62	-	-	-	-	62	62
09 - Pertes résultant des déficits des comptables des services d'administration générale									CE-CLL	62	-	-	-	-	62	62
36	1	11	01.01	09	13	0100	CE-CLL	Remboursement de recettes indûment perçues les années antérieures	97	97	-	-	-	-	97	97
36	1	11	34.41	09	42	3441	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 09									CE-CLL	97	-	-	-	-	97	97
Totaux programme 0									CE-CLL	108.002	-	-	53.143	53.245	161.145	165.247
									CE-CLNL	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
PROGRAMME 1																
SECRETARIAT GÉNÉRAL																
10 - Promotion de Bruxelles																
34	1	11	12.01	10	16	1211	CE-CLL	Frais de mission et de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	11	12.25	10	88	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux publications, imprimés, enquêtes, à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'étude et à l'organisation d'événements, d'actions ou d'initiatives concernant la promotion de Bruxelles	40	40	78	78	-	-	118	118
34	1	11	33.01	10	11	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.295	1.295	-78	-78	-25	-25	1.192	1.192
34	1	11	41.03	10	89	4140	CE-CLL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	115	115	-	-	-	-	115	115
34	1	11	43.01	10	04	4312 4322	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
34	1	11	45.01	10	22	4534	CE-CLL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	700	700	-	-	-	-	700	700
Totaux activité 10									2.150	2.150	-	-	-25	-25	2.125	2.125
11 - Secrétariat général - fonctionnement									CE-CLL							
36	1	11	12.01	11	17	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	97	97	-	-	-	-	97	97
36	1	11	12.24	11	86	1211	CE-CLL	Dépenses diverses, frais de représentation	23	23	-	-	-	-	23	23
31	1	11	12.25	11	89	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	-	-	-	-	10	10

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	74.01	11	90	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11																
								CE-CLL	130	130	-	-	-	-	130	130
12 - Information et recherches																
32	1	11	01.01	12	16	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire	270	270	-	-	-	-	270	270
31	1	11	12.32	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	195	315	-	-	-	-	195	315
Totaux activité 12																
								CE-CLL	195	315	-	-	-	-	195	315
								FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
13 - Académie Royale de médecine de Belgique																
36	1	11	12.01	13	19	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.02	13	17	1211	CE-CLL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	-	-	-	-	101	101
Totaux activité 13																
								CE-CLL	101	101	-	-	-	-	101	101
14 - E-Wallonie-Bruxelles Simplification																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	11	41.01	14	87	4160	CE-CLL	Contribution au service commun "e-WBS"	2.488	2.488	-	-	-245	-245	2.243	2.243
Totaux activité 14									2.488	2.488	-	-	-245	-245	2.243	2.243
15 - Centre de documentation																
36	1	11	11.12	15	45	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de mission	10	10	-	-	-	-	10	10
36	1	11	12.01	15	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	27	-	-	-	-	27	27
36	1	11	74.01	15	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 15									37	37	-	-	-	-	37	37
16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse																
31	1	11	12.01	16	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	193	-	-	-	-	193	193
31	1	11	74.01	16	95	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 16									193	193	-	-	-	-	193	193
17 - Cellule maltraitance																
34	1	11	12.32	17	19	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	190	190	-	-	-	-	190	190

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 17																
								CE-CLL	190	190	-	-	-	-	190	190
18 - Observatoire des politiques culturelles																
32	1	11	41.01	18	91	4130	CE-CLL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	-	-	-	-	173	173
Totaux activité 18																
								CE-CLL	173	173	-	-	-	-	173	173
19 - Conseil supérieur de l'éducation aux médias																
33	1	11	12.02	19	28	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	71	71	-	-	-	-	71	71
Totaux activité 19																
								CE-CLL	71	71	-	-	-	-	71	71
Totaux programme 1																
								CE-CLL	5.728	5.848	-	-	-270	-270	5.458	5.578
								FBM	270	270	-	-	-	-	270	270
PROGRAMME 2																
FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF																
20 - Action en matière de protection de la santé																

(101)

En milliers d'euros											
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Crédits 1er Ajust.
									Eng.	Liq.	
34	1	11	01.01	20	24	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	-	-	15
34	1	11	12.36	20	34	1211	CE-CLL	Contrôle médico-sportif	424	424	424
34	1	11	12.38	20	40	1211	CE-CLL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	210
34	1	11	33.01	20	21	3300	CE-CLL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	52	52	54
34	1	11	74.01	20	02	7422	CE-CLL	Acquisition de matériel durable dans le cadre de la lutte contre le dopage	-	-	-
Totaux activité 20											
								CE-CLL	688	688	688
								FBM	-	-	15
21 - Formation - Recrutement - Sélection											
36	1	11	01.02	21	28	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	44	44	44
36	1	11	01.03	21	31	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	100	100	100
36	1	11	01.04	21	34	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	-	-	-
36	1	11	01.05	21	37	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	165	165	165

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	01.06	21	40	0100	CE-CLL	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.01	21	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	40	40	-	-	-	-	40	40
36	1	11	12.02	21	30	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	647	647	-	-	-	-	647	647
36	1	11	41.01	21	94	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	41.02	21	97	4150	CE-CLL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1.377	1.377	-	16	16	1.393	1.393	1.393
36	1	11	74.01	21	03	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 21									2.393	2.393	-	-	16	16	2.409	2.409
Totaux programme 2									CE-CLL	2.393	2.393	-	-	16	2.409	2.409
									CE-CLL	3.081	3.081	-	-	16	3.097	3.097
									FBM	-	-	-	-	15	15	15

(103)

En milliers d'euros

2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3 INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
31 - Informatique, promotion, rayonnement de la langue, de la culture française et de la Communauté française																
31	1	11	01.01	31	35	0100	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité ainsi que d'appels à projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 14-18	810	810	-	-	-	-	810	810
37	1	11	01.02	31	38	3300 4312 4322	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	1.515	1.515	-	14	14	-	1.529	1.529
31	1	11	12.25	31	12	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	127	127	-	-	-	-	127	127
31	1	11	12.27	31	18	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion d'une alimentation saine	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	12.29	31	24	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives à l'animation en collaboration avec la Région wallonne de l'axe stratégique développement du capital humain et aux autres missions de soutien aux synergies CF-RW-Cocof	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	30.01	31	05	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Euro-metropolitan E-campus	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	31.01	31	14	3300	CE-CLL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	125	125	-	-	80	80	205	205
31	1	11	33.05	31	44	3300	CE-CLL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	835	835	-	-	-	-	835	835
31	1	11	33.06	31	47	3300	CE-CLL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	-	-	-	-	-	-	-	(105)
31	1	11	33.08	31	53	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture (pour mémoire)	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.09	31	56	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir, conjointement avec la Région wallonne, les métropoles de la culture	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	33.10	31	59	3300	CE-CLL	Subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Francophonie	742	742	-	-	-320	-245	422	497
37	1	11	33.51	31	85	3300	CE-CLL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	41.01	31	07	4130	CE-CLL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	34	34	-	-	-	-	34	34
31	1	11	41.02	31	10	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	140	140	-	-	-	-	140	140
31	1	11	41.03	31	13	4130	CE-CLL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	200	200	-	-	-	-	200	200
31	1	11	81.01	31	76	8141	CE-CLL	Participation de la Communauté française au fonds START	-	-	-	-	20.000	5.000	20.000	5.000
Totaux activité 31									4.528	4.528	-	-	19.774	4.849	24.302	9.377
CE-CLL									4.528	4.528	-	-	19.774	4.849	24.302	9.377
32 - Egalité des chances																
37	1	11	01.01	32	36	3300	CE-CLL	Subventions pour les projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	550	550	-35	-35	-	-	515	515
						4312										
						4322										
						4410										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	1	11	01.02	32	39	3300 4312 4322	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française Wallonie-Bruxelles	516	516	-50	-50	-	-	466	466
37	1	11	01.03	32	42	3300	CE-CLL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	-	-	-	-	164	164
37	1	11	01.04	32	45	3300	CE-CLL	Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes	150	150	35	35	-	-	185	185
37	1	11	12.30	32	28	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	50	50	-	-	202	202
37	1	11	33.08	32	54	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	-	-	-	-	-	-	-	-
37	1	11	41.01	32	08	4130	CE-CLL	Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des Coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes	49	49	-	-	-	-	49	(107) 49
37	1	11	41.02	32	11	4130	CE-CLL	Subventions aux Universités de la Communauté française pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-
37	1	11	44.01	32	35	4430	CE-CLL	Subventions aux Universités libres pour des projets en matière d'égalité des chances	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.										
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.									
37	1	11	45.01	32	44	4540	CE-CLL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations											203	203	-	-	3	3	206	206
Totaux activité 32																										
										CE-CLL	1.784	1.784	-	-	3	3	1.787	1.787								
33 - Communauté germanophone																										
31	1	11	33.04	33	43	3300	CE-CLL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)											75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux activité 33																										
										CE-CLL	75	75	-	-	-	-	75	75								
34 - Manifestations diverses																										
34	1	11	12.71	34	56	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives											-	-	-	-	-	-	-	-
34	1	11	33.02	34	38	3300	CE-CLL	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive											-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 34																										
35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation																										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	01.01	35	39	0100	CE-CLL	Provision transversale pour l'Enseignement	21.000	21.000	-	-	-21.000	-21.000	-	-
31	1	11	33.03	35	42	3300	CE-CLL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux activité 35									21.030	21.030	-	-	-21.000	-21.000	30	30
36 - Interventions diverses de la Loterie nationale									CE-CLL							
31	1	11	01.01	36	40	0100 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	20.419	20.419	-	-	-	-	20.419	20.419
Totaux activité 36									20.419	20.419	-	-	-	-	20.419	20.419
37 - Protection des droits de l'enfant									FBM							
31	1	11	01.01	37	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la protection des droits de l'enfant	70	70	-	-	-	-	70	70
31	1	11	01.02	37	44	0100 1211 3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions en relation avec les droits de l'enfant	1	1	-	-	-	-	1	1

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	12.01	37	43	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	330	330	-	-	-65	-65	265	265
31	1	11	33.01	37	38	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	60	60	-	-	65	65	125	125
Totaux activité 37																
									CE-CLL							
									460	460	-	-	-	-	460	460
									FBM							
									1	1	-	-	-	-	1	1
38 - Démocratie ou barbarie																
31	1	11	12.01	38	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux actions du service démocratie ou barbarie et aux actions du Conseil de la Transmission de la Mémoire	479	359	-	-	-	-	479	359
31	1	11	12.02	38	47	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	33.01	38	39	3300	CE-CLL	Subventions destinées à mettre en œuvre la Présidence belge de la Task Force Holocaust et à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	33.02	38	42	3300	CE-CLL	Subventions diverses en lien avec les actions du service Démocratie ou Barbarie (DOB)	-	-	-	-	150	75	150	75
Totaux activité 38									479	359	-	-	150	75	629	434
Totaux programme 3									CE-CLL	28.356	28.236	-	-	-1.073	-16.073	27.283
									FBM	20.420	20.420	-	-	-	-	20.420
PROGRAMME 4																
INITIATIVE ET INTERVENTIONS DIVERSES - CULTURE-ÉCOLE																
40 - Subventions																
36	1	11	33.04	40	50	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	-	-	-	-	59	59
Totaux activité 40									CE-CLL	59	59	-	-	-	-	59
Totaux programme 4									CE-CLL	59	59	-	-	-	-	59
PROGRAMME 5																
CABINETS DISSOUS									CE-CLL	59	59	-	-	-	-	59
50 - Charges liées aux cabinets dissous																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	11.03	50	53	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	100	-	-	-	-	100	100
31	1	11	11.06	50	62	1111 1112 1120 1131 1140	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	277	277	-	-	-	-	277	277
31	1	11	11.07	50	65	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	9	9	-	-	-	-	9	9
31	1	11	12.02	50	59	1211	CE-CLL	Charges liées aux cabinets dissous	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux activité 50									CE-CLL		-	-	-	-	396	396
Totaux programme 5									CE-CLL		-	-	-	-	396	396
PROGRAMME 7									CE-CLL		-	-	-	-	396	396
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT									CE-CLL		-	-	-	-	396	396
70 - Frais de fonctionnement des Commissaires									CE-CLL		-	-	-	-	396	396

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	11	11.04	70	76	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.258	1.258	-	-	-	-	1.258	1.258
31	1	11	12.01	70	76	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	114	114	-	-	-	-	114	114
31	1	11	12.06	70	91	1211	CE-CLL	Loyers	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	11	74.01	70	52	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux activité 70									1.382	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
Totaux programme 7									1.382	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
(113)																
PROGRAMME 8									CE-CLL	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
CELLULE FISCALE ET CELLULE									CE-CLL	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
D'INFORMATIONS FINANCIÈRES									CE-CLL	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE									CE-CLL	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
80 - Cellule fiscale									CE-CLL	1.382	-	-	-	-	1.382	1.382
36	1	11	11.01	80	77	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	-	-	-	-	75	75
36	1	11	12.01	80	86	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	21	21	-	-	-	-	21	21
36	1	11	74.01	80	62	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	10	10	-	-	-	-	10	10

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 80																
								CE-CLL	106	106	-	-	-	-	106	106
81 - Cellule d'informations financières																
36	1	11	11.01	81	78	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	170	170	-	-	-	-	170	170
36	1	11	12.01	81	87	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	100	100	-	-	-	-	100	100
36	1	11	74.01	81	63	7410 7422	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	92	92	-	-	-	-	92	92
Totaux activité 81																
								CE-CLL	362	362	-	-	-	-	362	362
Totaux programme 8																
								CE-CLL	468	468	-	-	-	-	468	468
PROGRAMME 9																
CELLULE COMPTABILITÉ																
90 - Cellule comptabilité																
36	1	11	01.01	90	94	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en rapport avec l'informatisation d'une comptabilité publique	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	11.01	90	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	11	12.01	90	96	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

36	1	11	74.01	90	72	7410	CE-CLL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-
						7422										

Totaux activité 90

Totaux programme 9

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11

CE-CLL	147.472	151.472	-	-	51.816	36.918	199.288	188.390
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
FBM	20.690	20.690	-	-	15	15	20.705	20.705

363 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 12																	
INFORMATIQUE																	
PROGRAMME 1																	
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE																	
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles																	
36	1	12	41.01	14	17	4140	CE-CLL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	41.623	45.323	-	-	3.945	245	45.568	45.568	
Totaux activité 14									CE-CLL	41.623	45.323	-	-	3.945	245	45.568	45.568
15 - Expertise numérique																	
36	2	12	01.01	15	46	1211 7422	CE-CLL	Dépenses informatiques pour la transformation et la modernisation de l'AGE	-	-	-	-	483	483	483	483	
Totaux activité 15									CE-CLL	-	-	-	-	483	483	483	483
Totaux programme 1									CE-CLL	41.623	45.323	-	-	4.428	728	46.051	46.051
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12																	
									CE-CLL	41.623	45.323	-	-	4.428	728	46.051	46.051

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 13

GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - Biens, services et indemnités

36	1	13	12.20	01	21	1211	CE-CLL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux activité 01

									35	35	-	-	-	-	35	35
									CE-CLL							

Totaux programme 0

									35	35	-	-	-	-	35	35
									CE-CLL							

PROGRAMME 1

IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

11 - Gestion des immeubles de la

Communauté française

36	1	13	01.01	11	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec le Pass	250	250	-	-	-250	-250	-	-
36	1	13	12.07	11	89	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	880	888	-	-	-15	-	865	888
36	6	13	12.31	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature résultante de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	-	-	-	-	-	-	-	-

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	13	72.32	11	25	7200 7422	CE-CLL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	2.753	2.826	-	-	15	-	2.768	2.826
36	1	13	72.33	11	28	7200	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11									3.883	3.964	-	-	-250	-250	3.633	3.714
12 - Loyers et énergie																
36	1	13	12.06	12	87	1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	10.373	10.373	-	-	1.536	1.536	11.909	11.909
36	6	13	12.08	12	93	1250	CE-CLL	Taxe régionale et mainmorte	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12									10.373	10.373	-	-	1.536	1.536	11.909	11.909
13 - Biens, services, assurances																
36	1	13	12.08	13	94	1211	CE-CLL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	-	-	-	-	-	-	-	-
36	1	13	12.22	13	39	1211	CE-CLL	Paiement de primes d'assurance	45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux activité 13									45	45	-	-	-	-	45	45

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
14 - Charges financières relatives aux bâtiments de la Communauté française																
36	1	13	22.21	14	30	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	117	117	-	-	-	-	117	117
36	1	13	22.22	14	33	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	40	40	-	-	-	-	40	40
36	1	13	22.23	14	36	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	49	49	-	-	-49	-49	-	-
36	1	13	22.24	14	39	2150	CE-CLL	Charges d'intérêts relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	3	3	-	-	-	-	3	3
36	1	13	71.01	14	23	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre"	3.371	3.371	-	-	-	-	3.371	3.371
36	1	13	71.02	14	26	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Surllet de Chokier"	2.059	2.059	-	-	-	-	2.059	2.059
36	1	13	71.03	14	29	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble "Espace 27 Septembre - Extension"	3.011	3.011	-	12	12	12	3.023	3.023
36	1	13	71.04	14	32	9170	CE-CLL	Charges d'amortissement relatives à l'immeuble occupé par l'Antenne déconcentrée de l'Aide à la Jeunesse à Charleroi	246	246	-	-	-	-	246	246

Totaux activité 14									8.896	8.896	-	-37	-37	-	8.859	8.859
									CE-CLL							

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1																
								CE-CLL	23.197	23.278	-	-	1.249	1.249	24.446	24.527
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 13																
								CE-CLL	23.232	23.313	-	-	1.249	1.249	24.481	24.562

483 (2016-2017) - N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN																
PROGRAMME 1																
RELATIONS INTERNATIONALES																
11 - Wallonie Bruxelles International																
31	1	14	41.01	11	68	4140 4534	CE-CLL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	35.234	35.234	-	-	349	349	35.583	35.583
31	1	14	41.02	11	71	4140 4534	CE-CLL	Dotation complémentaire à Wallonie-Bruxelles International (WBI)	-	-	-	-	610	610	610	610
Totaux activité 11									35.234	35.234	-	-	959	959	36.193	36.193
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales																
31	1	14	01.01	12	97	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2010	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	14	01.02	12	03	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature en lien avec l'aide à la mobilité internationale des opérateurs de la Communauté française	500	500	-	-	-500	-500	-	-
31	1	14	12.71	12	18	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	50	-	-	-	-	50	50

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	14	12.72	12	21	1211	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	14	33.02	12	97	3300	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	202	202	-	-	-	-	202	202
31	1	14	41.01	12	69	4140 4524	CE-CLL	Dotation complémentaire au Bureau International Jeunesse (BIJ)	-	-	-	60	60	60	60	60
31	1	14	52.01	12	71	5210	CE-CLL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12									752	752	-	-	-440	-440	312	312
13 - Intervention en faveur de la Cocof									CE-CLL							
31	1	14	45.01	13	09	4511	CE-CLL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	-	-	-	-	294	294
Totaux activité 13									CE-CLL							
Totaux programme 1									294	294	-	-	-	-	294	294
PROGRAMME 2									CE-CLL							
ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN									36.280	36.280	-	-	519	519	36.799	36.799
20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	14	12.01	20	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux activité 20																
								CE-CLL	9	9	-	-	-	-	9	9
22 - Actions et études diverses																
31	1	14	01.01	22	10	1211	CE-CLL	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	14	12.11	22	42	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	59	59	-	-	150	-	209	59
Totaux activité 22																
								CE-CLL	59	59	-	-	150	-	209	59
Totaux programme 2																
								CE-CLL	68	68	-	-	150	-	218	68
PROGRAMME 3																
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT																
30 - Subventions - Cotisations et Interventions diverses - Recherches et enquêtes -Participation aux programmes européens																
31	1	14	01.03	30	24	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	10	10	-	-	-	-	10	10
								1111								
								1112								
								1120								
								1131								
								1211								

(123)

483 (2016-2017) — 104%

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	14	12.01	30	20	1211	CE-CLL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	128	128	-	-	-	-	128	128
33	1	14	12.02	30	23	1211	CE-CLL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	-	-	-	-	21	21
31	1	14	33.07	30	33	1211 3530 3540	CE-CLL	Recherches et enquêtes - Relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	14	35.40	30	53	3540	CE-CLL	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	154	154	-	-	-	-	154	154
31	1	14	41.03	30	93	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence AEF Europe	14	14	-	-	-	-	14	14
33	1	14	41.30	30	77	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus	178	178	-	-	-178	-178	-	-
33	1	14	41.31	30	80	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	90	90	-	-	-	-	90	90
33	1	14	41.32	30	83	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	1.495	1.495	-	-	178	178	1.673	1.673
33	1	14	41.33	30	86	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet AESI - langue germanique	45	45	-	-	-	-	45	45

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	1	14	41.34	30	89	4130	CE-CLL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet ASEM - DUO	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 30									2.135	2.135	-	-	-	-	2.135	2.135
Totaux programme 3									2.135	2.135	-	-	-	-	2.135	2.135
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									38.483	38.483	-	-	669	519	39.152	39.002
CE-CLL									-	-	-	-	-	-	-	-
FBM									-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX CHAPITRE I																
								CE-CLL	303.560	311.341	-	-	58.550	39.802	362.110	351.143
								CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
								FBM	20.690	20.690	-	-	15	15	20.705	20.705

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 15																
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Substance administration																
32	1	15	12.01	01	18	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
32	1	15	74.01	01	91	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 01									9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux programme 0									9	9	-	-	-	-	9	9
PROGRAMME 1																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES																
12 - Hôpitaux universitaires																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31	1	15	01.01	12	27	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	15.000	15.000	-	-	-	-15.000	-	-
31	1	15	01.02	12	30	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Amortissements	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	15	01.03	12	33	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Charges du passé – Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	15	01.04	12	36	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	11.000	11.000	-	-	-	-	11.000	11.000
36	1	15	01.05	12	39	0100	CE-CLL	Infrastructures hospitalières - Provision pour correction "année antérieure"	2.250	2.250	-	-	16.022	16.022	18.272	18.272
31	1	15	41.31	12	89	3111	CE-CLL	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	15	61.34	12	84	5111	CE-CLL	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-
31	1	15	61.35	12	87	5111	CE-CLL	Partie A1 et A3 du budget des moyens financiers relatives aux hôpitaux académiques (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 12									28.250	28.250	-	-	1.022	1.022	29.272	29.272
13 - Aide à la Jeunesse									CE-CLL	28.250	-	-	1.022	1.022	29.272	29.272

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	12.01	13	30	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	147	168	35	57	-	-	182	225
34	1	15	12.06	13	45	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.694	2.694	162	162	-	-	2.856	2.856
34	1	15	12.22	13	93	1211	CE-CLL	Aide à la jeunesse : paiement de primes d'assurance	19	19	-	-	-	-	19	19
34	1	15	72.01	13	85	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	4.451	4.430	-197	-549	-	-	4.254	3.881
34	1	15	72.02	13	88	7200	CE-CLL	Investissements générateur d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 13									7.311	7.311	-	-330	-	-	7.311	6.981
14 - Maisons de justice									CE-CLL							
34	1	15	12.01	14	31	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement	269	206	-62	-10	-	-	207	196
34	1	15	12.06	14	46	1211 1212	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	2.826	2.826	20	20	-	-	2.846	2.846

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	12.22	14	94	1211	CE-CLL	Maisons de justice : paiement de primes d'assurance	11	11	-	-	-	-	11	11
34	1	15	72.01	14	86	1211	CE-CLL	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	730	1.188	42	320	-	-	772	1.508
						7111										
						7131										
						7200										
						7422										
34	1	15	72.02	14	89	7200	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 14									CE-CLL	3.836	4.231	-	330	-	3.836	4.561
Totaux programme 1									CE-CLL	39.397	39.792	-	1.022	1.022	40.419	40.814
PROGRAMME 2																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE																
22 - Musées																
32	1	15	52.41	22	34	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	7	7	-	-7	-	2	7	2

(131)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	52.42	22	37	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	52.43	22	40	5210	CE-CLL	Subvention pour l'agrandissement du musée juif de Belgique	3.567	-	-	-	-	-	3.567	-
Totaux activité 22									3.574	7	-	-7	-	2	3.574	2
23 - Infrastructures culturelles									CE-CLL		7		-7		2	
32	1	15	01.01	23	38	6341 7200 7422	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	12.06	23	55	1211	CE-CLL	Loyers de biens immobiliers culturels, en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	586	586	-	-	341	341	927	927
32	1	15	12.22	23	06	1211	CE-CLL	Paielement de primes d'assurances	137	137	-	-	-	-	137	137
32	1	15	12.41	23	63	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	12.42	23	66	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de langue française	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	12.43	23	69	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	15	43.01	23	28	4312 4322	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de l'accord de coopération culture patrimoine entre la RW et la FWB	600	550	-	-550	-	-	600	-
32	1	15	43.32	23	24	4323	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'intérêts d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	474	-	-342	-	-	-	132 ⁽¹³³⁾
32	1	15	63.41	23	37	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	790	1.290	-	-956	-	-	790	334
32	1	15	63.42	23	40	6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	100	-	-100	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	63.43	23	43	6321	CE-CLL	Subventions pour le financement des charges d'amortissements des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	860	-	72	-	-	-	936
32	1	15	72.41	23	21	7200	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	3.644	589	-	1.884	-	-	3.644	2.473
32	1	15	72.42	23	24	7200	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	1.223	2.540	-	-823	-	-	1.223	1.717
32	1	15	72.43	23	27	7200	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.169	350	-	516	-	-	1.169	866
32	1	15	72.65	23	93	7200	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	658	200	-	306	71	99	729	605
32	1	15	72.66	23	96	7200	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 23									8.807	7.676	-	7	412	440	9.219	8.123
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture									CE-CLL		-		7		412	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	1	15	12.30	24	31	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	310	300	-	-	-	-	310	300
32	1	15	33.21	24	96	3300	CE-CLL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	123	123	-	-	-	-	123	123
Totaux activité 24									433	423	-	-	-	-	433	423
25 - Cinéma Palace									CE-CLL	423	-	-	-	-	433	423
32	1	15	52.10	25	41	5210	CE-CLL	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	532	532	-	-	-	19	532	551
Totaux activité 25									532	532	-	-	-	19	532	551
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles									CE-CLL	532	-	-	-	19	532	551
32	1	15	52.10	26	42	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	895	895	-	-	88	88	983	983
Totaux activité 26									895	895	-	-	88	88	983	983
27 - Maison de jeunes									CE-CLL	895	-	-	88	88	983	983

(135)

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	1	15	52.11	27	46	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	138	138	-	-	-	-	138	138
37	1	15	52.12	27	49	5210	CE-CLL	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	46	46	-	-	-	-	46	46
Totaux activité 27									184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux programme 2									14.425	9.717	-	-	500	549	14.925	10.266
PROGRAMME 3																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT																
31 - Charges d'emprunt																
34	6	15	21.02	31	35	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-
34	6	15	21.03	31	38	2110	CE-CLL	Charges d'intérêts d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-
34	6	15	63.27	31	03	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	-	-	-	-	-	-	-	-

(136)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	63.28	31	06	9110	CE-CLL	Charges d'amortissements d'emprunts relatives au Sart Tilman	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31																
32 - Centres sportifs																
34	1	15	12.06	32	64	1212	CE-CLL	Loyers d'infrastructures sportives, en ce compris les loyers, rétribution et indemnités dues aux bailleurs. Impôts grevant les bâtiments	1.158	1.158	-	-	-	-	1.158	1.158
34	1	15	12.22	32	15	1211	CE-CLL	Centres sportifs paiement de prime d'assurance	74	74	2	2	-	-	76	76
34	6	15	12.56	32	20	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures du 1er équipement en Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
34	1	15	12.57	32	23	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagement et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement.	261	631	-69	-69	-	-	192	562
34	1	15	12.58	32	26	1211 7422	CE-CLL	Travaux et prestations de services inhérents aux entretiens du propriétaire, aménagements et rénovations légères ainsi qu'aux fournitures de 1er équipement – Région de Bruxelles-Capitale	33	33	48	47	-	-	81	80

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	1	15	72.56	32	75	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
34	1	15	72.57	32	78	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française, en ce compris Les Arcs (France)	11.589	9.573	-609	701	-	-	10.980	10.274
34	1	15	72.58	32	81	7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	119	1.591	676	-774	-	-	795	817
34	1	15	72.59	32	84	7200	CE-CLL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 32									13.234	13.060	48	-93	-	-	13.282	12.967
33 - Centres sportifs de haut niveau									CE-CLL							
34	1	15	01.02	33	51	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la création d'un centre sportif de haut niveau	568	742	-48	93	-	-	520	835
34	1	15	12.07	33	68	1212	CE-CLL	Location d'une infrastructure sportive	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
34	6	15	72.59	33	85	1211 7200 7422	CE-CLL	Achat de terrains et de bâtiments. Renovation des centres sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 33																
								CE-CLL	1.568	1.742	-48	93	-	-	1.520	1.835
Totaux programme 3																
								CE-CLL	14.802	14.802	-	-	-	-	14.802	14.802
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15																
								CE-CLL	68.633	64.320	-	-	1.522	1.571	70.155	65.891
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE À LA JEUNESSE
PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Fonctionnement de divers services																
34	5	17	12.01	01	72	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française.	343	343	-	-	-	-	343	343
Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures																
34	5	17	12.02	01	75	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures.	3.303	3.303	-	-	-	-234	3.303	3.069
Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration																

(140)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	12.03	01	78	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, créances années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 01									3.646	3.646	-	-	-	-234	3.646	3.412
02 - Energie																
34	5	17	12.03	02	79	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.264	1.264	-	-	-	-	1.264	1.264
Totaux activité 02									1.264	1.264	-	-	-	-	1.264	1.264
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public																
34	5	17	12.29	03	61	1211	CE-CLL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfertement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2

(141)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	12.32	03	70	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse, au Centre de Saint-Hubert et aux sections éducatives visées à l'article 33 du décret (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et aux centres d'Everberg et de Saint-Hubert	2.157	2.157	-	-	-	-	2.157	2.157
Totaux activité 03									2.159	2.159	-	-	-	-	2.159	2.159
04 - Formation									CE-CLL							
34	5	17	12.33	04	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	283	283	-	-	-	-	283	283
Totaux activité 04									283	283	-	-	-	-	283	283
05 - Achat de matériel									CE-CLL							
34	5	17	74.01	05	52	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	531	531	-	-	-	-	531	531
Totaux activité 05									531	531	-	-	-	-	531	531
07 - Provision									CE-CLL							
									531	531	-	-	-	-	531	531

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	01.01	07	76	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	-	-	-	-	2.102	2.102	2.102	2.102
Totaux activité 07									CE-CLL		-	-	2.102	2.102	2.102	2.102
Totaux programme 0									CE-CLL		7.883	7.883	-	2.102	1.868	9.985
PROGRAMME 1									CE-CLL		7.883	7.883	-	2.102	1.868	9.985
JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS									CE-CLL		7.883	7.883	-	2.102	1.868	9.985
11 - prévention générale, Initiatives novatrices et actions transversales									CE-CLL		7.883	7.883	-	2.102	1.868	9.985
34	5	17	12.34	11	84	1211	CE-CLL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	30	30	-	-	-	-	30	30
34	5	17	12.35	11	87	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	45	45	-40	-	-	-	5	45
34	5	17	12.37	11	93	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	100	100	-10	-10	-	-	90	90
34	5	17	12.70	11	95	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	-	-	-	-	53	53
34	5	17	33.08	11	01	3300	CE-CLL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	565	555	135	32	-	-	700	587

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.12	11	13	3300	CE-CLL	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	-	-	-	-	-	-	-	-
34	5	17	33.16	11	25	3300	CE-CLL	Subventions destinées notamment à la réalisation d'initiatives novatrices dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	-	10	-	-	-	-	-	10
34	5	17	33.17	11	28	3300	CE-CLL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	-	-	-	-	224	224
34	5	17	33.18	11	31	3300	CE-CLL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	154	-	-	-	-	100	154
Totaux activité 11									1.117	1.171	85	22	-	-	1.202	1.193
13 - Aides à l'adoption																
34	5	17	01.01	13	82	0100	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	70	89	-	-	-	-	70	89
34	5	17	12.74	13	12	1211	CE-CLL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	-	-	-	-	233	233
34	5	17	33.05	13	91	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	948	948	-	-	-	-	948	948
Totaux activité 13									1.181	1.181	-	-	-	-	1.181	1.181
CE-CLL FBM									70	89	-	-	-	-	70	89

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
14 - Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses																
34	5	17	12.20	14	45	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil (nouveau)	100	100	-	-	-	-	100	100
34	5	17	33.04	14	89	3300	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	14.629	14.629	-	-	-1.848	-	12.781	14.629
34	5	17	33.07	14	01	3300	CE-CLL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	-	-	-	-	152	152
34	5	17	33.10	14	10	3300	CE-CLL	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	2.300	2.300	-	-	-	-	2.300	2.300
34	5	17	33.11	14	13	3300	CE-CLL	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	1.504	1.504	100	100	-	-	1.604	1.604
34	5	17	33.17	14	31	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	21.324	21.324	2.184	2.184	-	-	23.508	23.508
34	5	17	33.18	14	34	3300	CE-CLL	Subventions des centres d'orientation éducative	7.860	7.860	812	812	-	-	8.672	8.672
34	5	17	33.19	14	37	3300	CE-CLL	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.793	4.793	500	500	-	-	5.293	5.293
34	5	17	33.20	14	40	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	152	152	-	-	-	-	152	152
34	5	17	33.21	14	43	3300	CE-CLL	Subventions à des internats scolaires	2.800	2.800	-	-	-	-	2.800	2.800
2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 17																
48 (2016-2017) - 126																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.22	14	46	3300	CE-CLL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	300	300	-	-	-	-	300	300
34	5	17	33.23	14	49	3431	CE-CLL	Subventions des familles d'accueil	4.100	4.100	-	-	-	-	4.100	4.100
34	5	17	33.24	14	52	3431	CE-CLL	Subventions des services de placement familial	16.960	16.960	700	700	-	-	17.660	17.660
34	5	17	33.25	14	55	3300	CE-CLL	Subventions des services de protutelle	782	782	65	65	-	-	847	847
34	5	17	33.27	14	61	3300	CE-CLL	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	300	300	-	-	-	-	300	300
34	5	17	33.28	14	64	3300	CE-CLL	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	155.217	155.217	17.556	17.556	-	-	172.773	172.773
34	5	17	33.29	14	67	3300	CE-CLL	Subventions des centres de jour	584	584	70	70	-	-	654	654
34	5	17	33.30	14	70	3300	CE-CLL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	18.053	18.053	2.487	2.487	-	-	20.540	20.540
34	5	17	33.31	14	73	3300	CE-CLL	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	-	-	-	-	-	-	-
34	5	17	33.32	14	76	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	510	510	-	-	-	-	510	510
34	5	17	33.33	14	79	3300	CE-CLL	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région bruxelloise	106	106	-	-	-	-	106	106
34	5	17	33.35	14	85	3300	CE-CLL	Subventions non marchand	24.328	24.328	-22.715	-22.715	120	120	1.733	1.733

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.36	14	88	3300	CE-CLL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	12.830	12.830	-592	-529	-	-	12.238	12.301
34	5	17	33.37	14	91	3300	CE-CLL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.159	1.159	-	-	-	-	1.159	1.159
34	5	17	33.38	14	94	3300	CE-CLL	Subventions aux projets SAIE post-IPPJ (en voie d'agrément)	106	106	-106	-106	-	-	-	-
34	5	17	33.39	14	97	3300	CE-CLL	Subventions aux projets mettant en œuvre les séjours de rupture (en voie d'agrément)	620	620	-620	-620	-	-	-	-
34	5	17	33.40	14	03	3300	CE-CLL	Subventions au fonds Mirabel social	289	289	-	-	-	-	289	289
34	5	17	33.41	14	06	3300	CE-CLL	Subventions aux projets en voie d'agrément	1.085	1.085	-526	-526	-	234	559	793
34	5	17	81.01	14	27	8112	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	146	146	-	-	-10	-10	136	136
Totaux activité 14									(147)							
									CE-CLL	278.314	278.314	-85	-22	120	354	278.349
									FBM	14.775	14.775	-	-	-1.858	-10	12.917
																14.765
15 - Etudes et recherches scientifiques																
34	5	17	12.01	15	86	1211	CE-CLL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques	-	30	-	-	-	-	-	30

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	5	17	33.06	15	96	1211	CE-CLL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	83	83	-	-	-	-	83	83
Totaux activité 15									83	113	-	-	-	-	83	113
16 - Actions communes du Gouvernement																
34	5	17	33.05	16	94	3300	CE-CLL	Subventions du programme de transition professionnelle	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux activité 16									37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux programme 1																
									280.732	280.816	-	-	120	354	280.852	281.170
									14.845	14.864	-	-	-1.858	-10	12.987	14.854
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17																
									288.615	288.699	-	-	2.222	2.222	290.837	290.921
									14.845	14.864	-	-	-1.858	-10	12.987	14.854

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18
MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Administration centrale

34	6	18	12.01	01	02	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	114	114	-	-	-	-	114	114
34	6	18	74.01	01	75	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	45	45	-	-	-	-	45	45

Totaux activité 01

							CE-CLL		159	159	-	-	-	-	159	159
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

02 - Maisons de justice

34	6	18	12.01	02	03	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	200	200	-	-	-	-	200	200 ⁽¹⁴⁹⁾
34	6	18	12.02	02	06	1211	CE-CLL	Dépenses informatiques (ETNIC)	718	718	-	-	-505	-505	213	213
34	6	18	74.01	02	76	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux activité 02

							CE-CLL		918	918	-	-	-505	-505	413	413
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	-----	-----	---	---	------	------	-----	-----

03 - Formation

34	6	18	12.01	03	04	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	585	585	-	-	-	-	585	585
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux activité 03

							CE-CLL		585	585	-	-	-	-	585	585
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

483 (2016-2017) — 130%

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 0																
								CE-CLL	1.662	1.662	-	-	-505	-505	1.157	1.157
PROGRAMME 1																
CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE																
11 - Dépenses de fonctionnement																
34	6	18	01.01	11	10	1211	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	16	16	-	-	-3	-3	13	13
34	6	18	12.01	11	12	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	2.066	2.066	-	-	505	505	2.571	2.571
34	6	18	12.04	11	21	1211	CE-CLL	Dépenses administratives liées au système Siset	-	-	-	-	-	-	-	-
34	6	18	34.01	11	16	3300	CE-CLL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	1.941	1.941	-	-	-	-	1.941	1.941
34	6	18	74.01	11	85	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11																
								CE-CLL	4.007	4.007	-	-	505	505	4.512	4.512
								FBM	16	16	-	-	-3	-3	13	13
Totaux programme 1																
								CE-CLL	4.007	4.007	-	-	505	505	4.512	4.512
								FBM	16	16	-	-	-3	-3	13	13
PROGRAMME 2																
AIDE SPÉCIALISÉE																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
21 - Aides aux détenus																
34	6	18	33.03	21	23	3300	CE-CLL	Subventions aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	2.858	2.852	-217	-217	-	-	2.641	2.635
34	6	18	33.05	21	29	3300	CE-CLL	Subventions en faveur de l'aide aux détenus	215	215	217	217	-	-	432	432
34	6	18	52.01	21	91	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'aide aux détenus	9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux activité 21									3.082	3.076	-	-	-	-	3.082	3.076
22 - Aide sociale aux justiciables																
34	6	18	33.12	22	51	3300	CE-CLL	Subventions aux services d'aide aux justiciables	3.710	3.695	-318	-318	-	-	3.392	3.377
34	6	18	33.13	22	54	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le secteur de l'aide sociale aux justiciables	268	268	318	318	-	-	586	586 ⁽⁵¹⁾
Totaux activité 22									3.978	3.963	-	-	-	-	3.978	3.963
23 - Espace-rencontre																
34	6	18	33.12	23	52	1211	CE-CLL	Subventions aux services Espaces-rencontres	3.614	3.614	-	-	-	-	3.614	3.614
34	6	18	33.13	23	55	3300	CE-CLL	Subventions en faveur des associations actives dans le maintien ou la reconstruction des liens parents-enfants	150	150	-	-	-	-	150	150
48																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 23																
								CE-CLL	3.764	3.764	-	-	-	-	3.764	3.764
24 - Aide juridique de première ligne																
34	6	18	33.12	24	53	3300	CE-CLL	Subvention aide juridique de première ligne	901	901	-	-	401	365	1.302	1.266
Totaux activité 24																
								CE-CLL	901	901	-	-	401	365	1.302	1.266
25 - Subvention Peine de travail																
34	6	18	33.12	25	54	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de formation et de médiation réparatrice	3.789	3.789	-	-	-	-	3.789	3.789
Totaux activité 25																
								CE-CLL	3.789	3.789	-	-	-	-	3.789	3.789
Totaux programme 2																
								CE-CLL	15.514	15.493	-	-	401	365	15.915	15.858
PROGRAMME 3																
SAINT-HUBERT																
31 - Saint-Hubert																
34	6	18	12.01	31	32	1211	CE-CLL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
34	6	18	74.01	31	08	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 31																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 3

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18

CE-CLL	21.183	21.162	-	-	401	365	21.584	21.527
FBM	16	16	-	-	-3	-3	13	13

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 19																
ENFANCE																
PROGRAMME 1																
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE																
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance																
32	1	19	41.01	11	09	4140	CE-CLL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	370.716	370.716	2.921	2.921	1.835	1.835	375.472	375.472
32	1	19	41.06	11	24	4140	CE-CLL	Dotation complémentaire relative aux subventions du non marchand	18.345	18.345	-	-	153	153	18.498	18.498
32	1	19	43.01	11	27	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE Libre	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	44.02	11	39	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des services PSE officiels	-	-	-	-	-	-	-	(154)
32	1	19	45.01	11	45	4513	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Cocom (nouveau)	1.189	1.189	-	-	-	-	1.189	1.189
32	1	19	45.02	11	48	4526	CE-CLL	Rétrocession des moyens financiers des prestations dispensées dans le cadre des programmes de vaccination - Communauté germanophone	144	144	-	-	-	-	144	144
Totaux activité 11									CE-CLL	390.394	390.394	2.921	2.921	1.988	395.303	395.303

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1																
								CE-CLL	390.394	390.394	2.921	2.921	1.988	1.988	395.303	395.303
PROGRAMME 2																
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE																
21 - Politique et accueil																
32	1	19	01.01	21	47	0100 1211 3300 7422	CE-CLL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	3.985	3.985	-2.921	-2.921	300	300	1.364	1.364
32	1	19	30.01	21	17	3300	CE-CLL	Subvention au programme de transition professionnelle (PTP)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	1	19	33.01	21	44	3300	CE-CLL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	29	29	-	-	-	-	29	29
32	1	19	52.46	21	59	5210	CE-CLL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	108	108	-	-	-	-	108	108
Totaux activité 21																
								CE-CLL	4.122	4.122	-2.921	-2.921	300	300	1.501	1.501
Totaux programme 2																
								CE-CLL	4.122	4.122	-2.921	-2.921	300	300	1.501	1.501
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19																
								CE-CLL	394.516	394.516	-	-	2.288	2.288	396.804	396.804

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20

AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Personnel

32	4	20	01.01	01	54	0100	CE-CLL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	53.536	53.536	-44.997	-44.997	264	264	8.803	8.803
32	4	20	11.06	01	62	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500

Totaux activité 01

							CE-CLL		57.036	57.036	-44.997	-44.997	264	264	12.303	12.303
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	--------	--------	---------	---------	-----	-----	--------	--------

02 - Biens et services

32	4	20	12.01	02	57	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	194	194	-	-	-	-	194	194
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	12.02	02	60	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques. Dépenses d'entretien, fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	651	651	-	-	-90	-90	561	561
32	4	20	12.06	02	72	1212	CE-CLL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	142	142	-	-	-	-	142	142
32	4	20	12.31	02	50	1211	CE-CLL	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	196	196	-	-	-	-	196	196
Totaux activité 02									1.183	1.183	-	-	-90	-90	1.093	1.093
03 - Energie																
32	4	20	12.03	03	64	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	322	322	-	-	-98	-98	224	224
Totaux activité 03									322	322	-	-	-98	-98	224	224
04 - Equipement des centres																
32	4	20	74.01	04	35	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	-	-	158	158	188	188

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 04																
								CE-CLL	30	30	-	-	158	158	188	188
05 - Centres extérieurs																
32	4	20	01.01	05	58	1211	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" et du Centre de formation socio-culturelle de "Rossignol" (C)	838	838	-	-	-	-	838	838
						7200										
						7422										
Totaux activité 05																
								FBM	838	838	-	-	-	-	838	838
Totaux programme 0																
								CE-CLL	58.571	58.571	-44.997	-44.997	234	234	13.808	13.808
								FBM	838	838	-	-	-	-	838	838
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES																
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications																
32	4	20	01.01	11	64	0100	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	2.453	2.456	-45	-45	3.245	3.245	5.653	5.656
						1211										
						3300										
32	4	20	01.03	11	70	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature au soutien à la culture francophone	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	4	20	12.20	11	26	1211	CE-CLL	272	272	-	-	30	30	302	302
Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires																
Totaux activité 11									2 725	2 728	-45	-45	3 275	3 275	5 955	5 958
CE-CLL																
15 - Organismes culturels																
32	4	4	20	12.32	15	66	1211	FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué																
32	4	4	20	33.08	15	86	3300	CE-CLL	409	409	-	-	-	-	409	409
Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Souvenière"																(159)
32	4	4	20	52.21	15	05	5210	CE-CLL	80	80	-	-	-	-	80	80
Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques; l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	63.51	15	97	6311 6321	CE-CLL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente	134	134	-	-	-	-	134	134
32	4	20	74.05	15	58	7422	CE-CLL	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	291	291	-	-	-	-	291	291
Totaux activité 15																
									CE-CLL	914	-	-	-	-	914	914
									FBM	100	-	-	-	-	100	100
17 - Actions communes du Gouvernement																
32	4	20	30.05	17	52	3300	CE-CLL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	28	28	-	-	-	-	28	28
Totaux activité 17																
									CE-CLL	28	-	-	-	-	28	28
18 - Accords de coopération																
32	4	20	31.01	18	50	3300	CE-CLL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	100	100	-	-	-	-	100	100
32	4	20	31.02	18	53	3132	CE-CLL	Accords de cofinancement de projets culturels européens.	288	288	-	-	-35	-35	253	253

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 18																
								CE-CLL	388	388	-	-	-35	-35	353	353
19 - Promotion culturelle internationale																
32	4	20	12.01	19	74	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre / Danse	68	68	-	-	-	-	68	68
32	4	20	12.02	19	77	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	73	73	-	-	-	-	73	73
32	4	20	12.03	19	80	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses relatives aux activités du Point Contact Culture Europe (A)	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 19																
								CE-CLL	141	141	-	-	-	-	141	141
								FBM	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux programme 1																
								CE-CLL	4.196	4.199	-45	-45	3.240	3.240	7.391	7.394
								FBM	120	120	-	-	-	-	120	120
PROGRAMME 3																
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE																
31 - Commission communautaire française																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	45.01	31	92	4511	CE-CLL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
Totaux activité 31																
Totaux programme 3																
PROGRAMME 4																
ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE À L'ÉCOLE																
41 - Culture-Ecole																
32	1	20	01.01	41	94	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'épanouissement de l'élève par des pratiques culturelles, et à établir des passerelles entre Culture et l'Ecole	230	230	-	-	-	-	230	230
32	1	20	01.02	41	97	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du programme d'action concertée Culture-Enseignement	869	869	-	-	-	-	869	869
32	1	20	12.01	41	96	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services dans le cadre du décret Culture-Ecole	5	5	-	-	-	-	5	5
32	4	20	12.02	41	02	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achat de biens non durables pour la commission spectacles à l'école	20	20	-	-	-	-	20	20
32	1	20	33.01	41	91	3300	CE-CLL	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre du décret Culture-Ecole	102	102	-	-	-	-	102	102
2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 20																
143																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	33.09	41	18	3300	CE-CLL	Formation des publics scolaires à la culture	53	53	-	-	-9	-9	44	44
32	4	20	33.35	41	96	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion ou à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	792	792	-	-	-	-	792	792
Totaux activité 41									2.071	2.071	-	-	-9	-9	2.062	2.062
Totaux programme 4									2.071	2.071	-	-	-9	-9	2.062	2.062
PROGRAMME 5																
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES																
51 - Pluridisciplinaire																
32	4	20	33.08	51	25	3300	CE-CLL	Subventions à des projets liés à la politique culturelle	1.500	1.500	-	-	-	-	1.500	1.500
32	4	20	33.12	51	37	3300	CE-CLL	Subventions aux structures d'encadrement à la production ou à la diffusion	551	551	-	-	-	-	551	551
32	4	20	33.14	51	43	3300	CE-CLL	Subventions ponctuelles aux projets culturels transversaux	100	100	-	-	-	-	100	100
32	4	20	33.15	51	46	3300	CE-CLL	Subventions structurelles aux projets et opérateurs culturels transversaux (conventions et contrats-programme)	3.626	3.612	-	-	-	-	3.626	3.612
32	4	20	33.16	51	49	3300	CE-CLL	Soutien aux cultures urbaines ou émergentes, à la musique électronique	529	529	-	-	-	-	529	529
32	4	20	33.17	51	52	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	3.049	3.049	-	-	-	-	3.049	3.049

483 (2016-2017) — 144%

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	20	33.18	51	55	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaarbeek"	1.771	1.771	-	-	-	-	1.771	1.771
Totaux activité 51																
Totaux programme 5									CE-CLL	11.126	11.112	-	-	-	11.126	11.112
PROGRAMME 6																
FORMATION																
61 - Formation des opérateurs culturels																
32	4	20	12.50	61	69	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la professionnalisation ou à la formation des acteurs culturels	40	78	-	-	-	-	40	78
32	4	20	12.51	61	72	1211	FBM	Fonds budgétaire pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	20	33.02	61	17	3300	CE-CLL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	140	140	-	-	-	-	140	140
Totaux activité 61																
Totaux programme 6									CE-CLL	180	218	-	-	-	180	218
Totaux activité 61									CE-CLL	180	218	-	-	-	180	218

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7																
ARTS NUMÉRIQUES ET																
TRANSITION NUMÉRIQUE																
71 - Arts numériques et transition numérique																
32	4	20	33.14	71	63	3300	CE-CLL	Subventions aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique	600	600	-	-	64	64	664	664
Totaux activité 71									600	600	-	-	64	64	664	664
Totaux programme 7									600	600	-	-	64	64	664	664
PROGRAMME 8																
GASTRONOMIE ET ARTS CULINAIRES																
81 - Arts culinaires																
32	4	20	01.01	81	37	0100 3300	CE-CLL	Mise en valeur des arts culinaires	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux activité 81									50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux programme 8									50	50	-	-	-	-	50	50
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20																
CE-CLL									86.895	86.922	-45.042	-45.042	3.529	3.529	45.382	45.409
FBM									958	958	-	-	-	-	958	958

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 21																
ARTS DE LA SCÈNE																
PROGRAMME 1																
TRANSVERSAL																
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène																
32	4	21	12.20	11	53	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 11									15	15	-	-	-	-	15	15
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques																
32	4	21	12.39	12	14	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	108	108	-	-	59	59	167	167
32	4	21	33.03	12	95	3300	CE-CLL	Subventions aux fédérations de programmeurs et aux lieux de diffusion	563	563	-	-	-10	-10	553	553
32	4	21	33.37	12	03	3300	CE-CLL	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : Tournées Art et Vie	1.273	1.273	-	-	-	-	1.273	1.273
Totaux activité 12									1.944	1.944	-	-	49	49	1.993	1.993
Totaux programme 1									1.959	1.959	-	-	49	49	2.008	2.008

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2																
THEÂTRE																
21 - Initiatives diverses en matière théâtrale																
32	4	21	12.40	21	26	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	20	20	-	-	-	-	20	20
32	4	21	33.01	21	01	3300	CE-CLL	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	12	12	-	-	-	-	12	12
32	4	21	33.06	21	16	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.415	1.415	-	-	-	-	1.415	1.415
Totaux activité 21									1.447	1.447	-	-	-	-	1.447	1.447
22 - Théâtre adulte																
32	4	21	33.38	22	16	3300	CE-CLL	Subvention au Théâtre National	6.451	6.451	-	-	-	-	6.451	6.451
32	4	21	33.39	22	19	3300	CE-CLL	Subvention aux centres dramatiques régionaux	5.151	5.151	-	-	-	-	5.151	5.151
32	4	21	33.40	22	22	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	16.983	16.983	-	-	-	-	16.983	16.983
32	4	21	33.45	22	37	3300	CE-CLL	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.261	1.261	-	-	-	-	1.261	1.261

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 21

483 (2016-2017) — 1489

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.46	22	40	3300	CE-CLL	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.359	1.359	-	-	-	-	1.359	1.359
(163 - 2016-2017)																
32	4	21	33.48	22	46	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre-action	1.749	1.749	-	-	-	-	1.749	1.749
32	4	21	33.49	22	49	3300	CE-CLL	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	201	201	-	-	-	-	201	201
N° 9																
32	4	21	33.52	22	58	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels, amateurs, festivals et concours	361	361	10	10	-	-	371	371
Totaux activité 22									33.516	33.516	10	10	-	-	33.526	33.526
									CE-CLL							
25 - Théâtre jeune public																
32	4	21	33.46	25	43	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.251	3.251	-	-	-	-	3.251	3.251
(168)																
32	4	21	33.47	25	46	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	781	781	-	-	-25	-25	756	756
32	4	21	33.50	25	55	3300	CE-CLL	Aide à la création	345	345	-	-	-	-	345	345
32	4	21	33.51	25	58	3300	CE-CLL	Festivals théâtre jeunes publics	35	35	-	-	-	-	35	35
Totaux activité 25									4.412	4.412	-	-	-25	-25	4.387	4.387
									CE-CLL							
Totaux programme 2									39.375	39.375	10	10	-25	-25	39.360	39.360
									CE-CLL							
PROGRAMME 3																
MUSIQUE																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31 - Initiatives diverses en matière musicale																
32	4	21	12.50	31	66	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature faites notamment à l'initiative du Service de la Musique	18	18	-	-	-	-	18	18
32	4	21	33.17	31	59	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	890	890	-	-	-	-	890	890
Totaux activité 31									908	908	-	-	-	-	908	908
32 - Musique classique et contemporain																
32	4	21	33.22	32	75	3300	CE-CLL	Aide à la création (interprètes, compositeurs, disques), aux organisateurs de concerts, festivals et projets divers	399	399	-	-	-	-	399	399
32	4	21	33.29	32	96	3300	CE-CLL	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	385	385	-	-	-	-	385	385
32	4	21	33.30	32	02	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de concerts et aux festivals de musique classique conventionnés	254	254	-	-	-	-	254	254
32	4	21	33.31	32	05	3300	CE-CLL	Subvention aux organismes de production discographique, de musique électroacoustique et de promotion conventionnés	730	730	-	-	-	-	730	730
32	4	21	33.34	32	14	3300	CE-CLL	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	986	986	-	-	-	-	986	986

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
32	4	21	33.35	32	17	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.384	1.384	-	-	-	-	1.384	1.384	
32	4	21	33.36	32	20	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Centre d'Art vocal et de musique ancienne (CAVE/EMA)	715	715	-	-	-	-	715	715	
32	4	21	33.37	32	23	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	494	494	-	-	-	-	494	494	
32	4	21	33.38	32	26	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Ars Musica	306	306	-	-	-	-	306	306	
Totaux activité 32									5.653	5.653	-	-	-	-	5.653	5.653	
33 - Musique non-classique									CE-CLL								
32	4	21	33.16	33	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux opérateurs de musique non-classique : contrat-programmes et conventions	2.286	2.286	-	-	-	-	2.286	2.286	
32	4	21	33.18	33	64	3300	CE-CLL	Subventions aux opérateurs non conventionnés en musique non classique	533	533	-	-	-	-	533	533	
32	4	21	33.20	33	70	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique	501	501	-	-	-	-	501	501	
Totaux activité 33									3.320	3.320	-	-	-	-	3.320	3.320	
38 - Opéras et orchestres									CE-CLL								
32	4	21	33.26	38	93	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	14.507	14.507	-	-	-	-	14.507	14.507	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.27	38	96	3300	CE-CLL	Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	171	171	-	-	-	-	171	171
32	4	21	33.28	38	02	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	8.612	8.612	-	-	-	-	8.612	8.612
Totaux activité 38																
CE-CLL									23.290	23.290	-	-	-	-	23.290	23.290
Totaux programme 3																
CE-CLL									33.171	33.171	-	-	-	-	33.171	33.171
PROGRAMME 4																
ART DE LA DANSE																
41 - Initiatives diverses en matière de danse																
32	4	21	12.30	41	16	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de danse	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 41																
CE-CLL									4	4	-	-	-	-	4	4
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française																
32	4	21	33.28	42	06	3300	CE-CLL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.287	3.287	-	-	-	-	3.287	3.287
Totaux activité 42																
CE-CLL									3.287	3.287	-	-	-	-	3.287	3.287
43 - Compagnies de danse																

483 (2016-2017) — 152,9 %

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.36	43	31	3300	CE-CLL	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes et sous conventions	2.264	2.264	-	-	-	-	2.264	2.264
Totaux activité 43									2.264	2.264	-	-	-	-	2.264	2.264
44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals									506	506	-	-	-	-	506	506
32	4	21	33.15	44	66	3300	CE-CLL	Subventions à la création, à la diffusion, aux manifestations chorégraphiques et aux festivals	506	506	-	-	-	-	506	506
Totaux activité 44									506	506	-	-	-	-	506	506
Totaux programme 4									6.061	6.061	-	-	-	-	6.061	6.061
PROGRAMME 6									85	85	-40	-40	-	-	45	45
ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE									85	85	-40	-40	-	-	45	45
61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue									8	8	-	-	-	-	8	8
32	4	21	12.61	61	32	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	8	-	-	-	-	8	8
32	4	21	33.01	61	41	3300	CE-CLL	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	85	85	-40	-40	-	-	45	45

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 61																
CE-CLL									93	93	-40	-40	-	-	53	53
62 - Compagnies																
32	4	21	33.62	62	31	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	464	464	-66	-66	-	-	398	398
Totaux activité 62									464	464	-66	-66	-	-	398	398
63 - Festivals																
32	4	21	33.63	63	35	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue, y compris celles relevant des contrats-programmes et des conventions	205	205	66	66	-	-	271	271
Totaux activité 63									205	205	66	66	-	-	271	271
64 - Aides aux projets																
32	4	21	33.64	64	39	3300	CE-CLL	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	305	305	40	40	-	-	345	345
Totaux activité 64									305	305	40	40	-	-	345	345
65 - Promotion																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.65	65	43	3300	CE-CLL	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	336	336	-	-	-	-	336	336
Totaux activité 65									336	336	-	-	-	-	336	336
Totaux programme 6									336	336	-	-	-	-	336	336
PROGRAMME 7									1.403	1.403	-	-	-	-	1.403	1.403
CONTE									1.403	1.403	-	-	-	-	1.403	1.403
71 - Conte									177	177	-	-	-	-	177	177
32	4	21	33.04	71	60	3300	CE-CLL	Conte	177	177	-	-	-	-	177	177
Totaux activité 71									177	177	-	-	-	-	177	177
Totaux programme 7									177	177	-	-	-	-	177	177
PROGRAMME 8									177	177	-	-	-	-	177	177
INTERDISCIPLINAIRE									177	177	-	-	-	-	177	177
81 - Interdisciplinaire									131	131	-	-	-	-	131	131
32	4	21	33.06	81	76	3300	CE-CLL	Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires	131	131	-	-	-	-	131	131

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	21	33.07	81	79	3300	CE-CLL	Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes	1.170	1.170	-	-	-	-	1.170	1.170
32	4	21	33.10	81	88	3300	CE-CLL	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	5.338	5.338	-	-	-	-	5.338	5.338
32	4	21	33.11	81	91	3300	CE-CLL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	1.852	1.852	-	-	-	-	1.852	1.852
32	4	21	33.13	81	97	3300	CE-CLL	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	138	138	-	-	-	-	138	138
Totaux activité 81									8.629	8.629	-	-	-	-	8.629	8.629
Totaux programme 8									8.629	8.629	-	-	-	-	8.629	8.629
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21									8.629	8.629	-	-	-	-	8.629	8.629
									(175)							
CE-CLL									90.775	90.775	10	10	24	24	90.809	90.809

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 22																
LETTRES, LIVRE ET BIBLIOTHÈQUES																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE																
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture																
32	4	22	12.02	01	16	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	117	117	-	-	20	20	137	137
Totaux activité 01									117	117	-	-	20	20	137	137
Totaux programme 0									117	117	-	-	20	20	137	137
PROGRAMME 1																
LECTURE PUBLIQUE																
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre																
32	4	22	01.01	11	21	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	134	134	-	-3	-	-	134	131
32	4	22	01.02	11	24	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	-	-	-	3	-	-	-	3

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	12.30	11	13	1211	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	243	243	-	-	-	-	243	243
32	4	22	12.34	11	25	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études, animations ou formations	126	126	-	-	-	-	126	126
32	4	22	33.15	11	60	3300	CE-CLL	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture	200	170	-	30	-	-	200	200
Totaux activité 11																
									CE-CLL	460	430	-	30	-	-	460
									FBM	243	243	-	-	-	243	243
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lectures publique de la Communauté française																
32	4	22	12.31	12	17	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les opérateurs organisés par la Communauté française	119	119	-	-	-	-	119	119

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 12																
								CE-CLL	119	119	-	-	-	-	119	119
15 - Intervention des services publics de la lecture - Décrets du 28 février 1978 et du 30 avril 2009																
32	4	22	01.01	15	25	0100	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de la lecture	170	170	-170	-170	-	-	-	-
32	4	22	33.10	15	49	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	171	171	737	737	6	6	914	914
32	4	22	33.11	15	52	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	12	12	11	11	-	-	23	(133)
32	4	22	33.12	15	55	3300	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture et du décret du 24 octobre 2008 relati	1.961	1.961	1.798	1.793	15	20	3.774	3.774

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	33.13	15	58	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	250	250	-11	-11	-	-	239	239
32	4	22	33.14	15	61	3300	CE-CLL	Subventions allouées à des associations professionnelles au titre d'intervention dans la rémunération du personnel en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	94	94	199	199	1	1	294	294
32	4	22	33.15	15	64	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des associations professionnelles en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	80	80	-	-	-	-	80	80
32	4	22	43.09	15	39	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	882	883	1.814	1.784	-	-	2.667 (-179)	2.667 (-179)
32	4	22	43.10	15	42	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à certaines bibliothèques publiques de droit privé dans des réseaux de droit public en application des accords du non marchand en application du décret du 24 octobre 2008	90	90	167	167	1	1	258	258

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	43.11	15	45	4312 4322	CE-CLL	Fonds documentaires spécialisés	100	101	19	18	-	-	119	119
32	4	22	43.12	15	48	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement proprement dit allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28/02/1978 organisant le service public de la lecture	74	69	136	141	-	-	210	210
32	4	22	43.13	15	51	4312 4322	CE-CLL	Subventions au titre d'intervention dans la rémunération du personnel allouées à des pouvoirs organisateurs de bibliothèques en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	10.946	10.946	-1.814	-1.814	-	-	9.132	9.132
32	4	22	43.15	15	57	4312 4322	CE-CLL	Subventions de fonctionnement allouées à des opérateurs en application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture	1.594	1.594	-121	-120	-23	-28	1.450	1.446
Totaux activité 15									16.424	16.421	2.765	2.735	-	-	19.189	19.156
16 - Aide au développement informatique									CE-CLL							
32	4	22	12.35	16	33	1211	CE-CLL	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de la lecture de la Communauté française	102	102	-	-8	-	-	102	94

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	52.11	16	30	5210	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs privés organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	10	10	30	30	-	-	40	40
32	4	22	63.52	16	58	6311	CE-CLL	Subventions aux pouvoirs publics organisateurs d'opérateurs reconnus pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion de leurs missions et la compatibilité des systèmes existants dans le réseau public de la lecture	15	15	70	70	-	-	85	85
Totaux activité 16									127	127	100	92	-	-	227	219 ⁽¹⁾
17 - Bibliothèque Espace 27 septembre									CE-CLL							
32	4	22	12.31	17	22	1211	CE-CLL	Dépenses permanents pour achats de bien non durable ou de services de la bibliothèque 'Espace 27 septembre'	152	152	-	-	-	-	152	152
Totaux activité 17									CE-CLL							
Totaux programme 1									152	152	-	-	-	-	152	152
									CE-CLL							
									17.282	17.249	2.865	2.857	-	-	20.147	20.106
									243	243	-	-	-	-	243	243
									FBM							

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2																
LETTRES ET LIVRE																
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres																
32	4	22	12.40	21	53	1211	CE-CLL	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	437	437	-	-	-	-	437	437
32	4	22	33.15	21	70	3300	CE-CLL	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	20	20	-	-	-20	-20	-	-
32	4	22	33.16	21	73	3300	CE-CLL	Aide à la création littéraire	556	556	-	-	-	-	556	556
32	4	22	33.17	21	76	3132	CE-CLL	Aide à l'édition littéraire	543	543	-	-	-	-	543	543
32	4	22	33.18	21	79	3132	CE-CLL	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	931	931	-	-	-	-	931	931
32	4	22	33.19	21	82	3300	CE-CLL	Aide à la traduction littéraire	113	113	-	-	-	-	113	113
Totaux activité 21									2.600	2.600	-	-	-20	-20	2.580	2.580
24 - Promotion du livre																
32	4	22	01.01	24	34	1211 3300 8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux éditeurs (fonds d'aide à l'Edition du livre) et pour subsides et achats pour le développement numérique de la chaîne du livre	508	710	-	-	-	-	508	710
32	4	22	12.42	24	62	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	22	33.26	24	09	3132	CE-CLL	Promotion du livre	357	357	-	-	15	15	372	372

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	81.03	24	81	8112	CE-CLL	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	24	24	-	-	-15	-15	9	9
32	4	22	81.04	24	84	8112	FBM	Fonds budgétaire pour l'octroi de prêts aux libraires ou aux associations de librairies(B)	135	141	-	-	-	-	135	141
Totaux activité 24																
								CE-CLL	381	381	-	-	-	-	381	381
								FBM	643	851	-	-	-	-	643	851
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines																
32	4	22	12.01	25	37	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	47	47	-	-	-	-	47	47
32	4	22	33.01	25	32	3300	CE-CLL	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	193	193	-	-	-	-	193	193
32	4	22	33.02	25	35	3300	CE-CLL	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	231	231	-	-	-	-	231	231
32	4	22	33.04	25	41	3300	CE-CLL	Subventions aux livres de sciences humaines	20	20	-	-	-	-	20	20
Totaux activité 25																
								CE-CLL	491	491	-	-	-	-	491	491
26 - Numérisation de la chaîne du livre																
32	4	22	12.01	26	38	6321	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au développement numérique de la chaîne du livre	115	115	-	8	-	-	115	123

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 22

485 (2016-2017) - 164

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	22	33.01	26	33	3300	CE-CLL	Subventions à des opérateurs pour le développement numérique de la chaîne du livre	134	134	-	-	-	-	134	134
Totaux activité 26									249	249	8	-	-	-	249	2579
Totaux programme 2									249	249	8	-	-	-	249	2579
PROGRAMME 3																
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES																
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix																
32	4	22	12.01	31	43	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes	9	9	-	-	-	-	9	9 (184)
32	4	22	33.22	31	04	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	131	131	-	-	-	-	131	131
Totaux activité 31									140	140	-	-	-	-	140	140
Totaux programme 3									140	140	-	-	-	-	140	140

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4																
LANGUE FRANÇAISE																
41 - Promotion de la langue française																
32	4	22	12.41	41	76	1211	CE-CLL	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	63	63	-	-	-	-	63	63
32	4	22	33.24	41	20	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	134	134	-	-	-	-	134	134
Totaux activité 41									197	197	-	-	-	-	197	197
42 - Académie royale de Langue et de la Littérature française et Fonds national de la Littérature																
32	4	22	33.23	42	18	3300	CE-CLL	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de la Littérature française	29	29	-	-	-	-	29	29
32	4	22	33.28	42	33	3300	CE-CLL	Subvention au Fonds national de la Littérature	52	52	-	-	-	-	52	52
Totaux activité 42									81	81	-	-	-	-	81	81
Totaux programme 4																
Totaux programme 4									278	278	-	-	-	-	278	278

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 22

485 (2016-2017) - 1662

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22

CE-CLL	21.538	21.505	2.865	2.865	-	-	-	-	24.403	24.370
FBM	886	1.094	-	-	-	-	-	-	886	1.094

163 (2016-2017) - N° 9

(186)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 23																
JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE																
PROGRAMME 1																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION																
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente																
37	4	23	12.20	11	10	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
32	4	23	33.29	11	32	3300	CE-CLL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	95	95	-	-	-	-	95	95
(187)																
Totaux activité 11									95	95	-	-	-	-	95	95
12 - Alphabétisation																
32	4	23	33.35	12	51	3300	CE-CLL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	40	40	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 12									40	40	-	-	-	-	40	40
483 (2016-2017) — 168 % 9																

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1									135	135	-	-	-	-	135	135
CE-CLL									135	135	-	-	-	-	135	135
PROGRAMME 2																
JEUNESSE																
21 - Activité du service, soutien aux activités extraordinaires de jeunesse, aux actions de transversalité et au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française																
37	4	23	12.20	21	20	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
37	4	23	12.30	21	50	1211	CE-CLL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	68	68	-	-	-	-	68	68
									(188)							
37	4	23	12.33	21	59	1211	CE-CLL	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	15	15	-	-	-	-	15	15
37	4	23	33.01	21	55	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française (décret du 14/11/2008)	220	220	-	-	1	1	221	221
37	4	23	33.03	21	61	3300	CE-CLL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	980	980	-	-	-	-	980	980

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	4	23	33.04	21	64	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	892	892	-	-	-	-	892	892
37	4	23	33.05	21	67	3300	CE-CLL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 21									2.175	2.175	-	-	1	1	2.176	2.176
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel									CE-CLL							
37	4	23	33.01	23	57	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	18.593	18.593	5.774	5.774	93	93	24.460	24.460
37	4	23	33.02	23	60	3300	CE-CLL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	15.409	15.409	7.120	7.120	1.077	1.077	23.606	23.606
37	4	23	33.20	23	17	3300	CE-CLL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	362	362	-	-	2	2	364	364
37	4	23	52.01	23	34	5210	CE-CLL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	-	-	-	-	726	726
37	4	23	52.02	23	37	3300	CE-CLL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	80	80	-	-	-	-	80	80

483 (2016-2017) — 170° 9

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 23																
								CE-CLL	35.170	35.170	12.894	12.894	1.172	1.172	49.236	49.236
24 - Bureau International Jeunesse																
37	4	23	45.01	24	69	4130	CE-CLL	Dotation au Bureau International Jeunesse (nouveau)	45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux activité 24																
								CE-CLL	45	45	-	-	-	-	45	45
25 - Formation des animateurs																
37	4	23	33.10	25	86	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	400	400	-	-	-	-	400	400
37	4	23	33.11	25	89	3300	CE-CLL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.045	1.045	-	-	-	-	1.045	1.045
Totaux activité 25																
								CE-CLL	1.445	1.445	-	-	-	-	1.445	1.445
Totaux programme 2																
								CE-CLL	38.835	38.835	12.894	12.894	1.173	1.173	52.902	52.902
PROGRAMME 3																
ÉDUCATION PERMANENTE																
31 - Activités du Service																
32	4	23	12.40	31	90	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	-	-	-	-	39	39

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	23	33.06	31	80	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	31.126	31.126	18.012	18.012	156	156	49.294	49.294
32	4	23	33.08	31	86	3300	CE-CLL	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	394	394	-	-	-	-	394	394
32	4	23	33.10	31	92	3300	CE-CLL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	361	361	-	-	-	-	361	361
32	4	23	33.27	31	46	3300	CE-CLL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	812	812	-	-	-	-	812	812
32	4	23	33.30	31	55	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	679	679	517	517	3	3	1.199	1.199
Totaux activité 31									33.411	33.411	18.529	18.529	159	159	52.099	52.099
35 - Commission des Séniors									CE-CLL							
32	4	23	33.06	35	84	3300	CE-CLL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	22	22	-	-	-	-	22	22

(191)

483 (2016-2017) — 172 9

463 (2016-2017) — N° 9

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 35																
CE-CLL									22	22	-	-	-	-	22	22
Totaux programme 3																
CE-CLL									33.433	33.433	18.529	18.529	159	159	52.121	52.121
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23																
CE-CLL									72.403	72.403	31.423	31.423	1.332	1.332	105.158	105.158

(192)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 24																
PATRIMOINE CULTUREL																
PROGRAMME 1																
DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL																
11 - Patrimoine culturel et Musées																
32	4	24	12.20	11	37	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	133	133	-	-	-	-	133	133
32	4	24	33.04	11	81	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	25	-	-	-	-	25	25
32	4	24	33.07	11	90	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	148	148	15	13	-	-	163	161
32	4	24	33.08	11	93	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	74	74	-	-	-	-	74	74
32	4	24	33.09	11	96	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	10	10	-	-	-	-	10	10
32	4	24	33.10	11	02	3300	CE-CLL	Subventions aux institutions muséales privées reconnues	99	99	-15	-13	-	-	84	86

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	24	33.34	11	74	3300	CE-CLL	Subventions aux musées privés reconnus liés à la Communauté française par conventions	4.314	4.314	-	-	-	-	4.314	4.314
32	4	24	33.35	11	77	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.683	1.683	-	-	-	-	1.683	1.683
32	4	24	33.45	11	10	3300	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels privés classés	20	5	-	10	5	30	10	10
32	4	24	41.30	11	37	4130	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	831	831	-	10	10	841	841	841
32	4	24	43.04	11	74	4340	CE-CLL	Subventions pour la conservation et la restauration de biens culturels publics classés	17	2	-	43	13	60	15	15
32	4	24	43.14	11	07	4340	CE-CLL	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par conventions	1.774	1.774	-	-	-	1.774	1.774	1.774
32	4	24	63.52	11	10	6352	CE-CLL	Subventions pour des dépenses d'équipement en vue de la conservation de biens culturels publics classés	3	3	-	-	-	3	3	3
32	4	24	74.80	11	96	7422	CE-CLL	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française	40	40	-	40	75	80	115	115
32	1	24	74.81	11	02	7422	CE-CLL	Acquisition d'œuvres d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 11																
								CE-CLL	9.171	9.141	-	-	103	103	9.274	9.244
13 - Ethnologie et Folklore																
32	4	24	33.01	13	74	3300	CE-CLL	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	5	5	-	-	-	-	5	5
32	4	24	33.22	13	40	3300	CE-CLL	Subventions aux activités de recherche ethnologique	6	6	-	-	-	-	6	6
Totaux activité 13																
								CE-CLL	11	11	-	-	-	-	11	11
14 - Archives																
32	4	24	33.37	14	86	3300	CE-CLL	Mundaneum	405	405	-	-	-	-	405	405
32	4	24	33.38	14	89	3300	CE-CLL	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	834	834	-	-	-	-	834	834
32	4	24	33.39	14	92	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.329	1.329	-	-	-	-	1.329	1.329
Totaux activité 14																
								CE-CLL	2.568	2.568	-	-	-	-	2.568	2.568
15 - Centres de culture scientifique																
32	4	24	33.40	15	96	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres de culture scientifique	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 15																
								CE-CLL	15	15	-	-	-	-	15	15

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 24

176

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 1																
								CE-CLL	11.765	11.735	-	-	103	103	11.868	11.838
PROGRAMME 3																
PATRIMOINE ET CRÉATION																
31 - Dépenses et subventions diverses																
32	4	24	12.61	31	83	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des services des collections, de la documentation et de la bibliothèque du Service général du patrimoine culturel	267	267	-	-	-	-	267	267
32	4	24	33.01	31	92	3300	CE-CLL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain	525	525	-	-	-	-	525	525
32	4	24	33.02	31	95	3300	CE-CLL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française	490	490	-	-	-	-	490	490
32	4	24	33.03	31	01	3300	CE-CLL	Centre de la tapisserie de Tournai	245	245	-	-	-	-	245	245
32	4	24	33.04	31	04	3300	CE-CLL	Keramis - Centre de la Céramique de la Communauté française - ASBL	340	340	-	-	-	-	340	340
32	4	24	43.01	31	85	4340	CE-CLL	Subventions en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et de soutien à des centres d'art	1.069	1.069	-	-	-	-	1.069	1.069
Totaux activité 31																
								CE-CLL	2.936	2.936	-	-	-	-	2.936	2.936
Totaux programme 3																
								CE-CLL	2.936	2.936	-	-	-	-	2.936	2.936

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 4																	
NUMÉRIISATION DES PATRIMOINES CULTURELS																	
41 - Numérisation des patrimoines culturels																	
32	4	24	12.20	41	67	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du plan de préservation et d'exploitation des patrimoines culturels (plan PEP'S)	200	200	-	-	-	-	-	200	200
Totaux activité 41									CE-CLL	200	200	-	-	-	-	200	200
Totaux programme 4									CE-CLL	200	200	-	-	-	-	200	200
PROGRAMME 5																	
CINÉMATHEQUE																	
51 - Cinémathèque																	
32	4	24	12.01	51	20	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services de la cinémathèque	164	164	-	-	1	1	1	165	165
32	4	24	74.01	51	93	1211	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables de la cinémathèque	40	40	-	-	-	-	-	40	40
Totaux activité 51									CE-CLL	204	204	-	-	1	1	205	205
Totaux programme 5									CE-CLL	204	204	-	-	1	1	205	205
483 (2016-2017) — 178 9																	

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 24

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24

CE-CLL 15.105 15.075 - - 104 104 15.209 15.179

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Biens et services

33	4	25	12.01	01	94	1211	CE-CLL	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	19	19	-	-	-	-	19	19
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux activité 01

							CE-CLL		19	19	-	-	-	-	19	19
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux programme 0

							CE-CLL		19	19	-	-	-	-	19	19
--	--	--	--	--	--	--	--------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

PROGRAMME 1
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

(199)

11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

33	4	25	01.01	11	05	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	3.887	3.619	-	-	-	-	3.887	3.619
----	---	----	-------	----	----	----------------------	--------	-------------------------------------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

33	4	25	01.02	11	08	0100	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	-	-	-	-	-	-	-	-
----	---	----	-------	----	----	------	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

33	4	25	01.03	11	11	0100	CE-CLL	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques	500	500	-	-	-	-	500	500
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

483 (2016-2017) — 180%

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	4	25	12.20	11	64	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	97	97	-	-	-	-	97	97
33	4	25	12.21	11	67	1211	CE-CLL	Dépenses visant à soutenir le secteur des médias face aux développements et aux mutations technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 11									4.484	4.216	-	-	-	-	4.484	4.216
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel									CE-CLL							
33	4	25	41.03	12	81	4130	CE-CLL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-
33	4	25	41.04	12	84	1211	CE-CLL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	2.317	2.317	-	12	-	12	2.329	2.329
Totaux activité 12									2.317	2.317	-	12	-	12	2.329	2.329
13 - Organismes d'audiovisuel									CE-CLL							
32	4	25	52.24	13	50	5210	CE-CLL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	39	39	-	-	-	-	39	39
32	4	25	74.05	13	94	7422	CE-CLL	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	97	97	-	-	-	-	97	97

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 13																
								CE-CLL	136	136	-	-	-	-	136	136
Totaux programme 1																
								CE-CLL	6.937	6.669	-	-	12	12	6.949	6.681
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle																
32	4	25	33.06	21	27	3300	CE-CLL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	15	15	-	-	-	-	15	15
33	4	25	33.07	21	30	3300	CE-CLL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	450	450	-	-	450	450
32	4	25	41.03	21	90	4130	CE-CLL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	18.450	18.450	-	-	57	57	18.507	18.507
32	4	25	74.01	21	90	7422	CE-CLL	Achat de biens meubles durables pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux activité 21																
								CE-CLL	18.475	18.475	450	450	57	57	18.982	18.982
23 - Politique de l'audiovisuel																
33	4	25	12.35	23	24	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	10	-	-	-	-	10	10
33	4	25	33.02	23	17	3300	CE-CLL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	-	-	-	-	-	-	-
1822 (2016-2017) - 1822 (20																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 23																
								CE-CLL	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux programme 2																
								CE-CLL	18.485	18.485	450	450	57	57	18.992	18.992
PROGRAMME 3																
RADIO ET TÉLÉVISION																
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF																
33	4	25	01.01	31	25	0100	CE-CLL	Provision en vue de l'application du contrat de gestion de la RTBF : pool des parastataux et fonds spécial de soutien à la production indépendante	9.113	9.113	-	-	-	-	9.113	9.113
33	4	25	41.01	31	94	4140	CE-CLL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	234.076	234.076	-	-	1.046	1.046	235.122	235.122
33	4	25	41.02	31	97	4140	CE-CLL	Sonuma	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
33	4	25	41.05	31	09	4140	CE-CLL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	966	966	-	-	4	4	970	970
33	4	25	41.07	31	15	4140	CE-CLL	"Exécution de l'article 66.2 d du contrat de gestion de la RTBF approuvé par le Gouvernement le 21 décembre 2012	8.265	8.265	-	-	36	36	8.301	8.301
33	4	25	81.03	31	72	6141	CE-CLL	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 31																
								CE-CLL	253.420	253.420	-	-	1.086	1.086	254.506	254.506
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite																
33	4	25	81.05	32	79	4140	CE-CLL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.200	8.200	-	-	-	-	8.200	8.200
33	4	25	81.07	32	85	0100	CE-CLL	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 32																
								CE-CLL	8.200	8.200	-	-	-	-	8.200	8.200
33 - Soutien aux télévisions locales																
33	4	25	31.09	33	30	3132	CE-CLL	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	189	189	-	-	-	-	189	189
33	4	25	31.32	33	02	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	2.603	2.603	-	-	2.603	2.603
33	4	25	33.10	33	51	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales	6.473	6.473	-	-	28	28	6.501	6.501
33	4	25	33.11	33	54	3300	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour leur frais spécifiques liés à la numérisation de leurs archives audiovisuelles	206	206	-	-	-	-	206	206
33	4	25	33.12	33	57	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-
2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 25																
485 (2016-2017) - 184																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	4	25	33.13	33	60	3132	CE-CLL	Subvention à la fédération des télévisions locales	120	120	-	-	-	-	120	120
33	4	25	33.14	33	63	3132	CE-CLL	Subventions au TVL - Fonds compensation distributeurs de services	453	453	-	12	12	465	465	465
33	4	25	52.01	33	01	3132	CE-CLL	Subventions aux télévisions locales pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	347	347	347
Totaux activité 33									7.788	7.788	2.603	2.603	40	40	10.431	10.431
CE-CLL									7.788	7.788	2.603	2.603	40	40	10.431	10.431
34 - Aide à la création radiophonique																
33	4	25	31.01	34	07	3132	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.554	1.554	-	-	-	1.554	1.554	1.554
Totaux activité 34									1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554
FBM									1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554
35 - Fréquence Radio Diffusion																
33	4	25	12.01	35	31	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	-	-	-	-	-	-	-
33	4	25	33.01	35	26	3300	CE-CLL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	39	39	-	-	-	39	39	39
33	4	25	74.01	35	07	7422	CE-CLL	Achats de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 35									39	39	-	-	-	-	39	39
CE-CLL									39	39	-	-	-	-	39	39

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 3																
								CE-CLL	269.447	269.447	2.603	2.603	1.126	1.126	273.176	273.176
								FBM	1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554
PROGRAMME 4																
PRESSE																
41 - Aide directe à la presse d'opinion																
33	4	25	31.01	41	14	3132	CE-CLL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	7.898	7.898	-	-	-6	-6	7.892	7.892
33	4	25	32.03	41	29	3132	CE-CLL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	272	272	-	-	-	-	272	272
33	4	25	33.04	41	41	3300	CE-CLL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	-	-	-	-	184	184
33	4	25	33.05	41	44	3300	CE-CLL	Subvention au Conseil de déontologie	92	92	-	-	1	1	93	93
33	4	25	33.06	41	47	3300	CE-CLL	Aide au journalisme d'investigation	250	250	-	-	-	-	250	250
33	4	25	41.01	41	07	4130	CE-CLL	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 41																
								CE-CLL	8.696	8.696	-	-	-5	-5	8.691	8.691
Totaux programme 4																
								CE-CLL	8.696	8.696	-	-	-5	-5	8.691	8.691
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25																
								CE-CLL	303.584	303.316	3.053	3.053	1.190	1.190	307.827	307.559
								FBM	1.554	1.554	-	-	-	-	1.554	1.554

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26

SPORT

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - Biens et services

34	3	26	12.01	01	24	1211	CE-CLL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	30	30	-	-	-	-	30	30
----	---	----	-------	----	----	------	--------	---	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux activité 01

CE-CLL	30	30	-	-	-	-	-	30	30
---------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------

02 - Fournitures

34	3	26	12.02	02	28	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	300	300	-	-	-	-	300	300
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 02																
								CE-CLL	300	300	-	-	-	-	300	300
03 - Energie																
34	3	26	12.03	03	32	1211	CE-CLL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	860	860	-	-	-	-	860	860
Totaux activité 03																
								CE-CLL	860	860	-	-	-	-	860	860
04 - Matériel durable																
34	3	26	74.01	04	03	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux activité 04																
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30
05 - Imprimés, publications, relations publiques																
34	3	26	12.23	05	94	1211	CE-CLL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux activité 05																
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30
07 - Assurances																
								CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30

En milliers d'euros																						
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.							
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.						
34	3	3	26	12.27	07	11	1211	CE-CLL	Paiement des polices d'assurance								-	150	-	-	-	150
Totaux activité 07																						
									CE-CLL	-	150	-	-	-	-	-	-	150				
Totaux programme 0																						
									CE-CLL	1.250	1.400	-	-	-	-	1.250	1.400					
PROGRAMME 1																						
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT																						
11 - Imprimés, publications, relations publiques																						
34	3	3	26	12.33	11	33	1211	FBM	18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155						
Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)																						
34	3	3	26	33.00	11	26	1211	CE-CLL	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
Totaux activité 11																						
									FBM	18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155					
13 - Matériel non durable																						
34	3	3	26	12.35	13	41	1211	CE-CLL	18	18	-	-	-	-	18	18						
Services sportifs - Achat de matériel non durable																						
Totaux activité 13																						
									CE-CLL	18	18	-	-	-	-	18	18					
14 - Centres sportifs																						
34	3	3	26	01.01	14	35	0100	CE-CLL	1.280	1.280	-	-	-	-	1.280	1.280						
Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs																						

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 26

189

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	3	26	01.03	14	41	0100	CE-CLL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	500	500	-	-	-	-	500	500
Totaux activité 14																
								CE-CLL	1.780	1.780	-	-	-	1.780	1.780	1.780
15 - Gestion des centres sportifs du Sart Tilman																
34	3	26	12.01	15	38	1211	CE-CLL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	15	15	-	-	-	15	15	15
Totaux activité 15																
								CE-CLL	15	15	-	-	-	15	15	15
Totaux programme 1																
								CE-CLL FBM	1.813 18.155	1.813 18.155	-	-	-	1.813 18.155	1.813 18.155	1.813 18.155
PROGRAMME 2 RECHERCHES ET DEVELOPEMENT																
21 - Promotion du sport et de l'ADEPS																
34	3	26	12.30	21	34	1211	CE-CLL	Promotion du sport	651	651	-	-	-	651	651	651
34	3	26	12.31	21	37	1211	CE-CLL	Promotion d'événements sportifs	-	-	-	-	-	-	-	-
34	3	26	12.33	21	43	1211	CE-CLL	Promotion du fair-play	-	-	-	-	-	-	-	-
34	3	26	12.34	21	46	1211	CE-CLL	Eté sport	900	900	-	-	-	900	900	900

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 26

483 (2016-2017) — 190%

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	3	26	33.01	21	39	3300	CE-CLL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	1.231	1.231	-	-	-	-	1.231	1.231
34	3	26	33.02	21	42	3300	CE-CLL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	213	213	-	-	-	-	213	213
Totaux activité 21									2.995	2.995	-	-	-	-	2.995	2.995
22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport																
34	3	26	12.32	22	41	1211	CE-CLL	Frais d'études et d'expertise scientifique	188	188	-	-	-	-	188	188
34	3	26	12.38	22	59	1211	CE-CLL	Promotion du sport	-	-	-	-	-	-	-	-
34	3	26	41.01	22	15	4140	CE-CLL	Subvention à la RTBF pour la promotion d'événements sportifs	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 22									338	338	-	-	-	-	338	338
Totaux programme 2									3.333	3.333	-	-	-	-	3.333	3.333
PROGRAMME 3																
SUBVENTIONS DIVERSES																
31 - Subventions pour le sport de haut niveau																
34	3	26	33.07	31	67	3300	CE-CLL	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	800	800	-	-	-	-	800	800

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 31																
								CE-CLL	800	800	-	-	-	-	800	800
32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs																
34	3	26	33.13	32	86	3300	CE-CLL	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	63	63	-	-	-	-	63	63
34	3	26	33.15	32	92	3300	CE-CLL	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 32																
								CE-CLL	213	213	-	-	-	-	213	213
34 - Insertion sociale par le sport																
34	3	26	12.34	34	59	1211	CE-CLL	Insertion sociale par la pratique du sport	240	240	-	-	-	-	240	240
34	3	26	33.16	34	97	3300	CE-CLL	Subvention aux sports de quartier	88	88	-	-	-	-	88	88
Totaux activité 34																
								CE-CLL	328	328	-	-	-	-	328	328
35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs																
34	3	26	01.01	35	56	0100 1211	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	-	-	-	26	26	26	26	26
34	3	26	12.02	35	61	1211	CE-CLL	Dépenses en relation avec les mesures en faveur de l'éthique dans le sport	-	-	-	-	-	-	-	-
34	3	26	12.03	35	64	1211	CE-CLL	Promotion du sport à l'école	225	225	-	-	-	-	225	225
2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH II - DO 26																
483 (2016-2017) — 1927																
1927																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	3	26	33.03	35	59	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	722	722	123	123	7	7	852	852
34	3	26	33.07	35	71	3300	CE-CLL	Subvention projet femmes et sports	50	50	-	-	-	-	50	50
34	3	26	33.11	35	83	3300	CE-CLL	Sport pour tous	85	85	-	-	-	-	85	85
34	3	26	33.16	35	01	3300	CE-CLL	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	130	130	-	-	-	-	130	130
34	3	26	33.18	35	07	3300	CE-CLL	Subventions aux centres sportifs locaux	4.246	4.285	-	-	-	-	4.246	4.285
34	3	26	33.19	35	10	3300	CE-CLL	Subvention à une association de Centres sportifs	85	85	-	-	-	-	85	85
34	3	26	33.20	35	13	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	5.849	5.849	662	662	-	-	6.511	6.511
34	3	26	33.21	35	16	3300	CE-CLL	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	7.233	7.233	-	-	2.632	842	9.865	8.075
34	3	26	33.22	35	19	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	123	123	11	11	-	-	134	134
34	3	26	33.23	35	22	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	202	202	14	14	-	-	216	216
34	3	26	33.24	35	25	3300	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	340	340	41	41	-	-	381	381

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	3	26	33.25	35	28	3300	CE-CLL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	30	30	-	-	186	186
34	3	26	33.26	35	31	3300	CE-CLL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	700	670	-	-	-	-	700	670
34	3	26	33.27	35	34	3300	CE-CLL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-	-	-	165	165
34	3	26	33.28	35	37	3300	CE-CLL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	291	291	-	-	-	-	291	291
34	3	26	33.30	35	43	3300	CE-CLL	Formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	780	780	-	-	-	-	780	780
34	3	26	33.31	35	46	3300	CE-CLL	Aide à la création de nouveaux clubs	-	-	-	-	-	-	-	(213)
34	3	26	33.32	35	49	3300	CE-CLL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive	607	607	-	-	-	-	607	607
34	3	26	52.01	35	30	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.350	1.350	-	-	-	-	1.350	1.350
34	3	26	52.10	35	57	5210	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	370	370	-	-	-	-	370	370
34	3	26	63.01	35	32	6311 6321	CE-CLL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	150	-	-	-	-	150	150

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 35																
								CE-CLL	23.859	23.868	881	881	2.665	875	27.405	25.624
36 - Sportifs de haut niveau évaluation - lutte antidopage																
34	3	26	12.36	36	67	1211	CE-CLL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	40	40
34	3	26	33.02	36	57	3300	CE-CLL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	15	15	-	-	-	-	15	15
Totaux activité 36																
								CE-CLL	55	55	-	-	-	-	55	55
Totaux programme 3																
								CE-CLL	25.255	25.264	881	881	2.665	875	28.801	27.020
PROGRAMME 4																
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS																
41 - Dépenses de toute nature pour les installations																
34	3	26	12.40	41	84	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	160	-	-	-	-	160	160
Totaux activité 41																
								CE-CLL	160	160	-	-	-	-	160	160
42 - Achat de matériel non durable																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
34	3	26	12.41	42	88	1211	CE-CLL	Achat de matériel sportif, non durable	150	150	-	-	-	-	150	150
Totaux activité 42																
							CE-CLL		150	150	-	-	-	-	150	150
43 - Equipement durable																
34	3	26	74.01	43	42	7410 7422	CE-CLL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	670	670	-	-	-	-	670	670
Totaux activité 43																
							CE-CLL		670	670	-	-	-	-	670	670
Totaux programme 4																
							CE-CLL		980	980	-	-	-	-	980	980
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26																
							CE-CLL		32.631	32.790	881	881	2.665	875	36.177	34.546
							FBM		18.155	18.155	-	-	-	-	18.155	18.155

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 27
ARTS PLASTIQUES
PROGRAMME 1
ARTS PLASTIQUES

32	4	27	12.30	11	51	1211	CE-CLL	11 - Initiatives diverses et aides aux institutions et associations Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige : évènements nationaux et internationaux	160	160	-	-	-	-	160	160
32	4	27	12.60	11	44	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion, à l'information et à la création en matière d'Arts plastiques et visuels, d'artisanat de création et de design	106	106	-	-	-	-	106	106

Totaux activité 11 (216)

CE-CLL **266** **266** **-** **-** **-** **-** **266** **266**

32	4	27	33.01	12	57	3300	CE-CLL	12 - Soutien aux organismes de création et de diffusion, aux éditeurs, aux centres d'arts, au design et à la mode Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatives au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu, Institutions muséales privées reconnues	73	73	-	-	-	-	73	73
----	---	----	-------	----	----	------	--------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	27	33.30	12	47	3300	CE-CLL	Subventions aux artistes, aux établissements publics, aux associations et organismes de création et de diffusion des Arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que des subventions ponctuelles en artisanat de création	284	284	-60	-60	-	-	224	224
32	4	27	33.31	12	50	3300	CE-CLL	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	213	213	-	-	-	-	213	213
32	4	27	33.32	12	53	3300	CE-CLL	Bourse, subventions, conventions et aides à l'équipement aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création, d'édition et de diffusion du design et de la mode	291	291	35	35	-	-	326	326
32	4	27	33.36	12	65	3300	CE-CLL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	1.922	1.922	-	-	-	-	1.922	1.922
32	4	27	33.41	12	80	3300	CE-CLL	Subventions aux centres d'art contemporain, aux institutions, aux associations de promotion et de diffusion, aux associations professionnelles, aux manifestations liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	2.223	2.223	60	60	-	-	2.283	2.283
32	4	27	74.22	12	04	7450	CE-CLL	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	151	151	-	-	-	-	151	151

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 12																
								CE-CLL	5.157	5.157	35	35	-	-	5.192	5.192
13 - Acquisition d'œuvres d'art																
32	4	27	74.21	13	02	7450	CE-CLL	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	39	39	-	-	-	-	39	39
Totaux activité 13																
								CE-CLL	39	39	-	-	-	-	39	39
14 - Aides aux artistes																
32	4	27	33.06	14	74	3300	CE-CLL	Prix à des artistes et subventions à des associations culturelles pour l'organisation de prix conventionnés ou récurrents en faveur d'artistes	15	15	-	-	-	-	15	15
32	4	27	33.33	14	58	3300	CE-CLL	Bourses et subventions de création et de production d'artistes	206	206	-	-	-	-	206	206
Totaux activité 14																
								CE-CLL	221	221	-	-	-	-	221	221
Totaux programme 1																
								CE-CLL	5.683	5.683	35	35	-	-	5.718	5.718
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 27																
								CE-CLL	5.683	5.683	35	35	-	-	5.718	5.718

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 28 DÉCENTRALISATION CULTURELLE PROGRAMME 1 CENTRES CULTURELS																
11 - Centres culturels																
32	4	28	12.02	11	91	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	39	39	-	-	-	-	39	39
32	4	28	33.38	11	97	3300	CE-CLL	Subventions aux organisations représentatives d'utilisateurs agréées et à des organisations fédératrices ou de coopération	194	194	30	30	-	-	224	224
32	4	28	33.41	11	09	3300	CE-CLL	Subventions aux centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	16.866	16.866	5.727	5.727	-	-	22.593	22.593
32	4	28	33.42	11	12	3300	CE-CLL	Subventions à l'action culturelle générale des Centres culturels en application du décret du 21 novembre 2013	-	-	182	182	-	-	182	182
Totaux activité 11									17.099	17.099	5.939	5.939	-	-	23.038	23.038
12 - Subventions extraordinaires																
32	4	28	33.43	12	16	3300	CE-CLL	Subventions extraordinaires aux centres culturels	756	756	-212	-212	-	-	544	544

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 12																
								CE-CLL	756	756	-212	-212	-	-	544	544
Totaux programme 1																
								CE-CLL	17.855	17.855	5.727	5.727	-	-	23.582	23.582
PROGRAMME 2																
POINTCULTURE																
21 - PointCulture																
32	4	28	33.01	21	93	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL PointCulture	5.999	5.999	-	-	-	-	5.999	5.999
32	4	28	33.02	21	96	4130	CE-CLL	Soutient à l'ASBL PointCulture relative à l'emploi dans le secteur socio-culturel	-	-	1.048	1.048	-	-	1.048	1.048
32	4	28	33.03	21	02	4130	CE-CLL	Subvention liée à la cession des centres de prêt de l'ASBL PointCulture	203	203	-	-	-	-	203	203
Totaux activité 21																
								CE-CLL	6.202	6.202	1.048	1.048	-	-	7.250	7.250
Totaux programme 2																
								CE-CLL	6.202	6.202	1.048	1.048	-	-	7.250	7.250
PROGRAMME 3																
CRÉATIVITÉ ET PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR																
31 - Centres d'expression et de créativité et Fédérations de pratiques artistiques en amateur																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
32	4	28	33.33	31	05	3300	CE-CLL	Subventions aux Centres d'expression et de créativité, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs	2.920	2.920	-	-	-	15	15	2.935
Totaux activité 31									2.920	2.920	-	-	15	15	2.935	2.935
Totaux programme 3									2.920	2.920	-	-	15	15	2.935	2.935
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 28									2.920	2.920	-	-	15	15	2.935	2.935
									26.977	26.977	6.775	6.775	15	15	33.767	33.767

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CE-CLL	1.428.538	1.424.143	-	-	-	15.292	13.515	1.443.830	1.437.658
FBM	36.414	36.641	-	-	-	-1.861	-13	34.553	36.628

163 (2016-2017) - N° 9

(222)

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

63 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 40																
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
35	2	40	12.01	02	15	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	118	118	-	-	-	-	118	118
35	2	40	12.02	02	18	1211	CE-CLL	Dépenses relatives aux manifestations et aux publications en matière d'enseignement	74	71	-	-	-	-	74	71
35	2	40	74.01	02	88	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	108	104	-	-	-16	-16	92	88
Totaux activité 02									300	293	-	-	-16	-16	284	277
Totaux programme 0									300	293	-	-	-16	-16	284	277
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
12 - Frais de fonctionnement																	
35	2	40	01.02	12	26	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	10.974	10.974	-	-	7.110	7.110	18.084	18.084	
35	2	40	12.01	12	25	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	94	90	-	-	16	16	110	106	
35	2	40	74.01	12	01	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux activité 12									11.068	11.064	-	-	7.126	7.126	18.194	18.190	
13 - Enseignants - Action sociale																	
35	2	40	11.05	13	29	1140	CE-CLL	Dépenses diverses du service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	266	266	-	-	-	-	266	266	
35	2	40	43.20	13	71	4316 4326	CE-CLL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10 ⁽²⁵⁾	
35	2	40	44.20	13	80	4430	CE-CLL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	2	40	45.20	13	89	1211	CE-CLL	10	10	-	-	-	-	10	10
						3431		Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)								
35	2	2	40	82.01	13	74	8300	FBM	16	16	-	-	-	-	16	16
								Fonds budgétaire destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)								
Totaux activité 13																
								CE-CLL	296	296	-	-	-	-	296	296
								FBM	16	16	-	-	-	-	16	16
14 - Chargés de mission - Transports scolaires																
35	2	2	40	12.01	14	27	1211	CE-CLL	5	5	-	-	-	-	5	5
								Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services								
Totaux activité 14																
								CE-CLL	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux programme 1																
								CE-CLL	11.369	11.365	-	-	7.126	7.126	18.495	18.491
								FBM	16	16	-	-	-	-	16	16
PROGRAMME 2																
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																
21 - Provisions diverses																
36	2	2	40	01.01	21	32	1133	CE-CLL	-	-	-	-	-	-	-	-
								Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	40	01.04	21	41	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision en vue d'accueil des primo-arrivants dans les DASPA	120	120	-	-	-	-	120	120
36	2	40	01.06	21	47	0100	CE-CLL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
35	2	40	01.08	21	53	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 21									1.120	1.120	-	-	-	-	1.120	1.120
24 - Contrôle absences maladies									CE-CLL							
35	2	40	12.01	24	37	1211	CE-CLL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	600	600	-	-	4	4	604	604
Totaux activité 24									600	600	-	-	4	4	604	604
Totaux programme 2									1.720	1.720	-	-	4	4	1.724	1.724
PROGRAMME 3																
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
30 - Initiatives diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur																

(227)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	40	01.04	30	50	0100	CE-CLL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.043	1.043	-	-	-4	-4	1.039	1.039
						4150										
						4316										
						4326										
						4430										
33	2	40	01.05	30	53	0100	CE-CLL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	470	470	-	-	-	-	470	470
						3300										
33	2	40	01.06	30	56	4150	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
						4410										
						4430										
						4316										
						4326										
33	2	40	01.07	30	59	0100	CE-CLL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	2.499	2.499	-142	-142	109	-33	2.466	2.324
						4150										
						4410										
						4430										
						4316										
						4326										
33	2	40	01.08	30	62	4150	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur universitaire	5.250	5.250	-	-	-5.250	-5.250	-	-
						4410										
						4430										
						4316										
						4326										
33	2	40	01.09	30	65	4150	CE-CLL	Refinancement de l'enseignement supérieur non-universitaire	2.250	2.250	-	-	-2.250	-2.250	-	-
						4410										
						4430										
						4316										
						4326										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	40	01.10	30	68	4150 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Soutien à l'application du Décret Paysage	-	-	-	-	2.000	2.000	2.000	2.000
33	2	40	01.11	30	71	4150 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	1.400	1.400	1.400	1.400
33	2	40	12.01	30	43	1211	CE-CLL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur dont l'extension du test d'orientation	-	-	142	142	-142	-	-	142
33	2	40	40.01	30	04	4150 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Financement certificat EPC	-	-	-	-	350	350	350	350

(229)

Totaux activité 30

CE-CLL	11.512	11.512	-	-	-3.787	-3.787	7.725	7.725
--------	--------	--------	---	---	--------	--------	-------	-------

Totaux programme 3

CE-CLL	11.512	11.512	-	-	-3.787	-3.787	7.725	7.725
--------	--------	--------	---	---	--------	--------	-------	-------

PROGRAMME 4
RECHERCHES EN ÉDUCATION
PILOTAGE INTERRÉSEAUX -
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES
INTERRÉSEAUX - ORIENTATION -
DIVERS

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
40 - Inspection - Pilotage - Interréseaux																
35	2	40	01.02	40	54	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	1.475	1.392	-	-	-	-	1.475	1.392
35	2	40	01.03	40	57	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées	-	-	-	1.000	1.000	1.000	1.000	
35	2	40	01.07	40	69	0100 1211 3300	CE-CLL	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	108	108	-	-	-	-	108	108
35	2	40	01.12	40	84	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	195	195	-	-	-	-	195	195
35	2	40	01.13	40	87	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	3.592	3.592	-	-	23	23	3.615	3.615
35	2	40	12.01	40	53	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	895	860	-	-	-	-	895	860
35	2	40	33.04	40	57	3300	CE-CLL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..."	162	162	-	-	2	2	164	164
35	2	40	41.01	40	23	4140	CE-CLL	Institut de la formation en cours de carrière	4.600	4.600	-	-	141	141	4.741	4.741

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	40	74.01	40	29	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	17	16	-	-	-	-	17	16
Totaux activité 40									11.044	10.925	-	-	1.166	1.166	12.210	12.091
41 - Recherches en Education									CE-CLL	11.044	10.925	-	-	1.166	12.210	12.091
35	2	40	01.10	41	79	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	576	576	-	-	-	-	576	576
35	2	40	01.11	41	82	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	3.821	3.821	-	-	169	169	3.990	3.990
35	2	40	01.12	41	85	0100	CE-CLL	Provision pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
35	2	40	12.30	41	44	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	10	-	-	-	-	10	10
35	2	40	41.01	41	24	4140	CE-CLL	Office Francophone de Formation en Alternance	122	122	-	-	-	-	122	122
Totaux activité 41									4.529	4.529	-	-	169	169	4.698	4.698
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs									CE-CLL	4.529	4.529	-	-	169	4.698	4.698
35	2	40	01.01	42	53	0100	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	78	78	-	-	-	-	78	78
						3441										
						3450										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	2	40	01.02	42	56	0100 1211	CE-CLL	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds budgétaire pour les dépenses de toute nature relatives au soutien dans le secteur de l'enseignement																
Totaux activité 42									78	78	-	-	-	-	78	78
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Etudes																
35	2	2	40	33.08	43	72	3300	CE-CLL	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions pour des publications à caractère pédagogique																
Totaux activité 43																
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur																
33	2	2	40	41.30	44	17	4130	CE-CLL	788	788	-	-	7	7	795	795
Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française																
Totaux activité 44																
Totaux programme 4									788	788	-	-	7	7	795	795
CE-CLL									788	788	-	-	7	7	795	795
CE-CLL									16.361	16.242	-	-	1.342	1.342	17.703	17.584
FBM									78	78	-	-	-	-	78	78

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5																
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS																
50 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes																
35	2	40	33.01	50	58	3300	CE-CLL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	5	-	-	-	-	5	5
35	2	40	33.11	50	88	3300	CE-CLL	Subventions aux associations de parents	227	227	-	1	1	1	228	228
35	2	40	35.02	50	79	1211	CE-CLL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	-	-	-	-	14	14
Totaux activité 50									246	246	-	1	1	247	247	247
55 - Dépenses diverses relatives à l'Enseignement supérieur																
33	2	40	01.01	55	66	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	159	159	-	-	-	-	159	159
33	2	40	01.02	55	69	0100	CE-CLL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	1.000	1.000	-	-	225	225	1.225	1.225

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	40	01.03	55	72	0100	CE-CLL	Structures collectives d'enseignement supérieur	1.570	1.570	-	-	-	-	1.570	1.570
Totaux activité 55																
Totaux programme 5																
PROGRAMME 6																
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION																
60 - Frais de fonctionnement																
33	2	40	12.01	60	73	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	-	-	-	-	10	10
33	2	40	12.21	60	36	1211	CE-CLL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	77	77	-	-	-	-	77	77
33	2	40	33.01	60	68	3300	CE-CLL	Subvention en faveur de l'Eurometropolitan E-Campus	446	446	-	-	-	-	446	446
33	2	40	35.01	60	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	40	41.40	60	63	4150	CE-CLL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	3.666	3.666	-	-	213	213	3.879	3.879
33	2	40	41.70	60	56	4150 4410 4430	CE-CLL	Pôles académiques	1.309	1.309	-	-	14	14	1.323	1.323

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 60																
								CE-CLL	5.508	5.508	-	-	227	227	5.735	5.735
Totaux programme 6																
								CE-CLL	5.508	5.508	-	-	227	227	5.735	5.735
PROGRAMME 7																
ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE																
71 - Conseil consultatif																
35	2	40	11.12	71	11	1112	CE-CLL	Indemnités pour chargés de missions	4	4	-	-	-	-	4	4
35	2	40	12.41	71	10	1211	CE-CLL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	34	33	-	-	-	-	34	33
									(235)							
Totaux activité 71																
								CE-CLL	38	37	-	-	-	-	38	37
Totaux programme 7																
								CE-CLL	38	37	-	-	-	-	38	37
PROGRAMME 8																
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																

483 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles																	
37	2	40	30.01	80	61	1111	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	6.000	6.000	-	-	-	-	6.000	6.000	
						1112											
						1120											
						1131											
						1211											
						4314											
						4410											
35	2	40	30.02	80	64	1111	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	10.000	10.000	-	-	-	-	10.000	10.000	
						1112											
						1120											
						1131											
						1211											
						4314											
						4410											
Totaux activité 80									16.000	16.000	-	-	-	-	16.000	16.000	
81 - Rémunérations liées au programme de transition professionnelle																	
35	2	40	01.07	81	13	0100	CE-CLL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	27.153	27.153	-	-	-3	-3	27.150	27.150	
						1111											
						1112											
						1120											
						1131											
						1211											
Totaux activité 81									27.153	27.153	-	-	-3	-3	27.150	27.150	
CE-CLL									27.153	27.153	-	-	-3	-3	27.150	27.150	

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 8																
								CE-CLL	27.153	27.153	-	-	-3	-3	27.150	27.150
								FBM	16.000	16.000	-	-	-	-	16.000	16.000
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES																
DANS L'ENSEIGNEMENT																
OBLIGATOIRE																
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel																
35	2	40	01.08	91	26	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	38	38	-	-	-	-	38	38
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
Totaux activité 91																
							CE-CLL		38	38	-	-	-	-	38	38
Totaux programme 9																
							CE-CLL		38	38	-	-	-	-	38	38
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40																
							CE-CLL		76.974	76.843	-	-	5.119	5.119	82.093	81.962
							FBM		16.094	16.094	-	-	-	-	16.094	16.094

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41
SERVICE GÉNÉRAL DE
L'INSPECTION

PROGRAMME 1
SUBSISTANCE INSPECTION -
DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - Personnel de l'Inspection des centre PMS																
35	2	41	11.03	11	48	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	83	83	-	-	45	45	128	128
						1112										
						1120										
						1131										

Totaux activité 11									83	83	-	-	45	45	128	128
CE-CLL																
12 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement préscolaire et primaire																

35	2	41	11.03	12	49	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	4.626	4.626	-	-	-82	-82	4.544	4.544
						1112										
						1120										
						1131										

Totaux activité 12									4.626	4.626	-	-	-82	-82	4.544	4.544
CE-CLL																
13 - Personnel de l'Inspection et animation pédagogique de l'Enseignement secondaire																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	41	11.03	13	50	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	3.030	3.030	-	-	-186	-186	2.844	2.844
Totaux activité 13																
							CE-CLL		3.030	3.030	-	-	-186	-186	2.844	2.844
14 - Personnel de l'Inspection et de l'Enseignement spécial																
35	2	41	11.03	14	51	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	223	223	-	-	55	55	278	278
Totaux activité 14																
							CE-CLL		223	223	-	-	55	55	278	278
15 - Personnel de l'Inspection, Inspecteur général Coordonateur et Inspecteurs de Religion																
35	2	41	11.03	15	52	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	1.242	1.242	-	-	-42	-42	1.200	1.200
Totaux activité 15																
							CE-CLL		1.242	1.242	-	-	-42	-42	1.200	1.200
16 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																

(239)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	41	11.03	16	53	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	588	588	-	-	28	28	616	616
Totaux activité 16																
CE-CLL									588	588	-	-	28	28	616	616
17 - Personnel de l'Inspection e l'enseignement artistique																
35	2	41	11.03	17	54	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	506	506	-	-	21	21	527	527
Totaux activité 17																
CE-CLL									506	506	-	-	21	21	527	527
18 - Personnel de l'Inspection de l'Enseignement à distance																
35	2	41	11.03	18	55	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	81	81	-	-	-51	-51	30	30
Totaux activité 18																
CE-CLL									81	81	-	-	-51	-51	30	30
19 - Personnel de l'Inspection - Pilotage général																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	41	11.03	19	56	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	-	-	-	-	-	-	-	-
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 19																
Totaux programme 1																
							CE-CLL		10.379	10.379	-	-	-212	-212	10.167	10.167
PROGRAMME 2																
SUBSISTANCE INSPECTION -																
FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
21 - Frais de fonctionnement de l'inspection des centres PMS																
35	2	41	12.01	21	61	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	43	43	-	-	1	1	44	44
Totaux activité 21																
							CE-CLL		43	43	-	-	1	1	44	44
22 - Frais de fonctionnement de l'inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire																
35	2	41	12.01	22	62	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	840	840	-	-	5	5	845	845
Totaux activité 22																
							CE-CLL		840	840	-	-	5	5	845	845

										Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
23 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement secondaire																	
35	2	41	12.01	23	63	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	656	656	-	-	2	2	658	658	
Totaux activité 23									656	656	-	-	2	2	658	658	
24 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement spécial																	
35	2	41	12.01	24	64	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	108	108	-	-	1	1	109	109	
Totaux activité 24									108	108	-	-	1	1	109	109	
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion																	
35	2	41	12.01	25	65	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	222	222	-	-	2	2	224	224	
35	2	41	74.01	25	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	18	-	-	-	-	19	18	
Totaux activité 25									241	240	-	-	2	2	243	242	
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale																	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	41	12.01	26	66	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	144	144	-	-	1	1	145	145
Totaux activité 26									144	144	-	-	1	1	145	145
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique																
35	2	41	12.01	27	67	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	48	48	-	-	1	1	49	49
Totaux activité 27									48	48	-	-	1	1	49	49
Totaux programme 2									2.080	2.079	-	-	13	13	2.093	2.092
PROGRAMME 3																
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE																
30 - Service de Conseil et de soutien pédagogique																
35	2	41	11.03	30	67	1111	CE-CLL	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	6.376	6.376	-	-	1.549	1.549	7.925	7.925
						1112										
						1120										
						1131										
35	2	41	12.01	30	70	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique	649	649	-	-	160	160	809	809

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 30																
CE-CLL									7.025	7.025	-	-	1.709	1.709	8.734	8.734
Totaux programme 3																
CE-CLL									7.025	7.025	-	-	1.709	1.709	8.734	8.734
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41																
CE-CLL									19.484	19.483	-	-	1.510	1.510	20.994	20.993

163 (2016-2017) — N° 9

(244)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 44																
BÂTIMENTS SCOLAIRES																
PROGRAMME 0																
FONCTIONNEMENT DES FONDS																
BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES																
INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU																
FONDS NATIONAL DE GARANTIE																
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires																
35	1	44	01.06	01	38	0100 1211 7200	CE-CLL	Programme prioritaire de travaux PPT	43.444	42.000	-	-	241	241	43.685	42.241
35	1	44	01.07	01	41	0100	CE-CLL	Intervention dans le cadre d'un plan particulier d'investissement en vue de l'augmentation de la capacité d'établissements scolaires	121	121	-	-	-	-	121	121
35	1	44	12.03	01	31	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	18	18	-	-	-	-	18	18
35	1	44	12.04	01	34	1211	CE-CLL	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	340	355	-	-	-	-	340	355
35	1	44	41.03	01	01	4130	CE-CLL	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	12.487	12.487	-	-	-	-	12.487	12.487
35	1	44	61.01	01	78	6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	163.399	163.399	-	-	-117	-117	163.282	163.282

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	1	44	61.02	01	81	6131	CE-CLL	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	39.885	39.885	-	-	-	-	39.885	39.885
Totaux activité 01									259.694	258.265	-	-	124	124	259.818	258.389
02 - Subventions - Loyers - Divers																
36	1	44	12.06	02	41	1212	CE-CLL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	20.677	20.677	-	-	-10	-10	20.667	20.667
35	1	44	33.01	02	21	3122	CE-CLL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	-	-	-	-	138	138
35	1	44	85.01	02	04	8515	CE-CLL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	-	-	500	500	-	-	500	500
Totaux activité 02									20.815	20.815	500	500	-10	-10	21.305	21.305
03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française																
35	1	44	12.01	03	27	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.700	3.725	-500	-500	500	500	3.700	3.725
Totaux activité 03									3.700	3.725	-500	-500	500	500	3.700	3.725

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 0																
CE-CLL									284.209	282.805	-	-	614	614	284.823	283.419
TOTALS DIVISION ORGANIQUE 44																
CE-CLL									284.209	282.805	-	-	614	614	284.823	283.419

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
12 - Associations scientifiques et universitaires																
33	2	45	33.05	12	70	3300	CE-CLL	Subventions aux associations scientifiques et universitaires	-	45	-	-37	-	-	-	8
33	2	45	33.06	12	73	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	67	67	-	-	-	-	67	67
33	2	45	33.07	12	76	3300	CE-CLL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	-	-	-	-	72	72
33	2	45	33.08	12	79	3300	CE-CLL	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	206	169	-6	31	-	-	200	200
33	2	45	33.09	12	82	3300	CE-CLL	Subventions à l'université des aînés	-	20	-	-	-	-	-	20
33	2	45	33.10	12	85	3300	CE-CLL	Subvention aux Instituts internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	46	46	6	6	-	-	52	52
33	2	45	33.11	12	88	3300	CE-CLL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	392	392	-	-	-	-	392	392
33	2	45	33.12	12	91	3300	CE-CLL	MNEMA (nouveau)	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	45	33.13	12	94	3300	CE-CLL	Subvention au PASS	-	-	-	-	250	250	250	250
Totaux activité 12									783	811	-	-	250	250	1.033	1.061
Totaux programme 1									CE-CLL							
PROGRAMME 2									CE-CLL							
SUBVENTIONS DIVERSES									833	861	-	-	250	250	1.083	1.111
																483

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
20 - Recherche scientifique fondamentale collective																
33	2	45	31.01	20	48	4140	CE-CLL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	109	109	-	-	-	-	109	109
33	2	45	33.02	20	69	3300	CE-CLL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	66	66	-	-	-	-	66	66
33	2	45	41.01	20	41	4140	CE-CLL	Subvention à l'Institut Wallonie-Bruxelles d'évaluation des choix technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 20									175	175	-	-	-	-	175	175
Totaux programme 2									175	175	-	-	-	-	175	175
PROGRAMME 3																
SUBVENTION RECHERCHE FONDAMENTALE																
31 - Subventions ASBL ou assimilés																
33	2	45	01.01	31	80	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	261	261	-	-	-	-	261	261
33	2	45	33.09	31	04	3441	CE-CLL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	-	-	-	-	162	162
33	2	45	33.11	31	10	3300	CE-CLL	Subventions aux associations d'étudiants	105	105	-	-	3	3	108	108

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 31																
								CE-CLL	528	528	-	-	3	3	531	531
33 - Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés																
33	2	45	41.04	33	63	4140	CE-CLL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	73.940	73.907	-	-	255	249	74.195	74.156
33	2	45	41.05	33	66	4140	CE-CLL	Subvention au F.R.S. - FNRS pour la gestion opérationnelle des Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI)	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	45	41.07	33	72	4140	CE-CLL	Subventions légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	12.861	12.855	-	-	46	11	12.907	12.866
33	2	45	41.09	33	78	4430	CE-CLL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	5.471	5.469	-	-	20	5	5.491	5.474 (51)
33	2	45	41.10	33	81	4130	CE-CLL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	16.505	16.498	-	-	58	13	16.563	16.511
Totaux activité 33																
								CE-CLL	108.777	108.729	-	-	379	278	109.156	109.007
34 - Subventions diverses																
33	2	45	41.10	34	82	1211	CE-CLL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	-	-	-	-	582	582 (2016-2017) — 23%

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 45

403 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 34																
								CE-CLL	582	582	-	-	-	-	582	582
35 - Fonds et programmes de recherche																
33	2	45	41.13	35	92	1211	CE-CLL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des académies universitaires	15.930	15.930	-	-	56	56	15.986	15.986
33	2	45	41.14	35	95	1111	CE-CLL	Subventions pour le financement des Fonds spéciaux pour la recherche dans les académies universitaires	15.841	15.841	-	-	56	56	15.897	15.897
33	2	45	41.15	35	01	4130	CE-CLL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	84	-	-	-	-	150	84
Totaux activité 35																
								CE-CLL	31.921	31.855	-	-	112	112	32.033	31.967
36 - Activités internationales																
33	2	45	33.01	36	82	3300	CE-CLL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	212	-	-	-	-	218	212
Totaux activité 36																
								CE-CLL	218	212	-	-	-	-	218	212
Totaux programme 3																
								CE-CLL	142.026	141.906	-	-	494	393	142.520	142.299
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45																
								CE-CLL	143.068	142.976	-	-	744	643	143.812	143.619

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 46																
ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
33	2	46	12.01	02	80	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	204	204	-	-	-	-	204	204
33	2	46	12.07	02	01	1211	CE-CLL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	-	-	-	-	2	2
33	2	46	74.01	02	56	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux activité 02									236	236	-	-	-	-	236	236
Totaux programme 0									236	236	-	-	-	-	236	236
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	46	11.03	12	87	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire	323	323	-	-	-	-	323	323
33	2	46	11.04	12	90	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel autre que statutaire	741	741	-	-	-	-	741	741
Totaux activité 12									1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
Totaux programme 1									1.064	1.064	-	-	-	-	1.064	1.064
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - Financement des prix décernés et autres activités																
33	2	46	33.01	20	93	3300	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux activité 20									37	37	-	-	-	-	37	37
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique																
33	2	46	41.01	21	69	7422	CE-CLL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	-	-	-	-	239	239

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	46	41.02	21	72	7422	CE-CLL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	-	-	-	-	29	29
33	2	46	61.01	21	55	7422	CE-CLL	Subventions	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 21																
CE-CLL									273	273	-	-	-	-	273	273
Totaux programme 2																
CE-CLL									310	310	-	-	-	-	310	310
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46																
CE-CLL									1.610	1.610	-	-	-	-	1.610	1.610

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 47
ALLOCATIONS ET PRÊTS
D'ETUDES

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

02 - Frais de fonctionnement

33	2	47	12.01	02	10	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	250	250	-	-	-	-	250	250
33	2	47	12.66	02	11	1211	CE-CLL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	8	8	-	-	-	-	8	8
33	2	47	74.01	02	83	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10

Totaux activité 02

									CE-CLL	268	268	-	-	-	268	268
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	-----	-----	---	---	---	-----	-----

Totaux programme 0

									CE-CLL	268	268	-	-	-	268	268
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------	-----	-----	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 1

ALLOCATIONS ET PRÊTS

10 - Allocations et prêts

33	2	47	01.01	10	16	0100	CE-CLL	Provision en vue de la réforme des conditions d'octroi des bourses et allocations d'étude	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	47	33.01	10	13	3431	CE-CLL	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	58.859	58.859	-	-	9.168	9.168	68.027	68.027

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	47	33.02	10	16	3431	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	654	654	-	-	-154	-154	500	500
33	2	47	82.03	10	72	8300	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	491	-	-	-	-	491	491
Totaux activité 10																
CE-CLL									58.859	58.859	-	-	9.168	9.168	68.027	68.027
FBM									1.145	1.145	-	-	-154	-154	991	991
Totaux programme 1																
CE-CLL									58.859	58.859	-	-	9.168	9.168	68.027	68.027
FBM									1.145	1.145	-	-	-154	-154	991	991
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47																
CE-CLL									59.127	59.127	-	-	9.168	9.168	68.295	68.295
FBM									1.145	1.145	-	-	-154	-154	991	991

(257)

483 (2016-2017) — 238° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48
CENTRES PMS
PROGRAMME 0
SUBSTANCE ADMINISTRATION -
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

35	2	48	12.01	02	37	1211	CE-CLL	02 - Frais de fonctionnement	133	133	-	-	-	-	133	133
								Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services								
35	2	48	74.01	02	13	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4

Totaux activité 02

CE-CLL	137	137	-	-	-	-	137	137
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux programme 0

CE-CLL	137	137	-	-	-	-	137	137
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL ET
DES CENTRES PMS

40 - Centres PMS de la
Communauté - Rémunérations et
allocations généralement
quelconques

35	2	48	11.03	40	72	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	22.311	22.311	-	-	82	82	22.393	22.393
						1112										
						1120										
						1131										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 40																
								CE-CLL	22.311	22.311	-	-	82	82	22.393	22.393
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions - Traitements																
35	2	48	43.01	42	65	4314 4324	CE-CLL	Subventions-traitements	24.455	24.455	-	-	266	266	24.721	24.721
Totaux activité 42																
								CE-CLL	24.455	24.455	-	-	266	266	24.721	24.721
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions - traitements																
35	2	48	44.01	43	75	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	38.003	38.003	-	-	241	241	38.244	38.244
Totaux activité 43																
								CE-CLL	38.003	38.003	-	-	241	241	38.244	38.244
Totaux programme 4																
								CE-CLL	84.769	84.769	-	-	589	589	85.358	85.358
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS																
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement																
35	2	48	01.01	50	83	1211 3300	CE-CLL	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	6	-	-	-	-	6	6

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 48

2407

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	48	12.01	50	85	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	18	18	-	-	-	-	18	18
35	2	48	41.23	50	24	4130	CE-CLL	Dotation globale	3.093	3.093	-	-3	-3	-3	3.090	3.090
Totaux activité 50									3.117	3.117	-	-3	-3	-3	3.114	3.114
51 - Formation									CE-CLL	3.117	-	-	-3	-3	3.114	3.114
35	2	48	01.01	51	84	0100	CE-CLL	Formation réseau CPMS	23	23	-	-	-	-	23	23
35	2	48	01.02	51	87	0100	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 51									28	28	-	-	-	-	28	28
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement									CE-CLL	28	-	-	-	-	28	28
35	2	48	43.23	52	44	4316	CE-CLL	Subventions forfaitaires	2.297	2.297	-	-24	-24	-24	2.273	2.273
Totaux activité 52									2.297	2.297	-	-24	-24	-24	2.273	2.273
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe									CE-CLL	2.297	-	-	-24	-24	2.273	2.273
35	2	48	43.09	53	03	4314	CE-CLL	Formation réseau CPMS	24	24	-	-	-	-	24	24
35	2	48	43.10	53	06	4314	CE-CLL	Formation établissements CPMS	5	5	-	-	-	-	5	5

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 53																
CE-CLL									29	29	-	-	-	-	29	29
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
35	2	48	44.23	54	55	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.594	3.594	-	-	-68	-68	3.526	3.526
Totaux activité 54									3.594	3.594	-	-	-68	-68	3.526	3.526
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe																
35	2	48	44.09	55	14	4410	CE-CLL	Formation réseau CPMS	37	37	-	-	-	-	37	37
35	2	48	44.10	55	17	4410	CE-CLL	Formation établissements CPMS	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux activité 55									45	45	-	-	-	-	45	45
Totaux programme 5									9.110	9.110	-	-	-95	-95	9.015	9.015
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48									94.016	94.016	-	-	494	494	94.510	94.510

63 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 50																
AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
35	2	50	12.01	02	91	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	193	185	-	-	-	-	193	185
35	2	50	74.01	02	67	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	21	-	-	-	-	23	21
Totaux activité 02									216	206	-	-	-	-	216	206
Totaux programme 0									216	206	-	-	-	-	216	206
PROGRAMME 1																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT																
12 - Frais de fonctionnement																
35	2	50	12.01	12	04	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	120	120	-	-	17	17	137	137
35	2	50	74.01	12	77	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux activité 12									CE-CLL	140	140	-	-	17	17	157	157
Totaux programme 1									CE-CLL	140	140	-	-	17	17	157	157
PROGRAMME 2																	
PILOTAGE - STRUCTURES -																	
PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE																	
FORMATION - RECHERCHES ET																	
INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS																	
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																	
21 - Structures - Programmes -																	
Formation et information																	
35	2	50	12.01	21	13	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	560	638	-	-	-	-	560	638	
35	2	50	41.01	21	80	4150	CE-CLL	Subventions en faveur de recherches et d'études	177	177	-	-	-	-	177	177	
Totaux activité 21									CE-CLL	737	815	-	-	-	-	737	815
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté																	
35	2	50	01.08	22	33	0100 1211	CE-CLL	Formation fonctions de sélection et de promotion	44	44	-	-	-	-	44	44	
Totaux activité 22									CE-CLL	44	44	-	-	-	-	44	44

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 50

2447

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	2	50	12.01	32	24	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	400	384	-	-	-	400	384
35	2	2	50	74.01	32	97	7422	CE-CLL		233	224	-	-	-17	216	207
Totaux activité 32									CE-CLL	633	608	-	-	-17	616	591
Totaux programme 3									CE-CLL	1.177	1.152	-	-	-35	1.142	1.117
PROGRAMME 4									CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE							
40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	2	50	11.03	40	29	1111	CE-CLL	Traitements des chargés de mission	1.919	1.919	-	-	-90	1.829	1.829
							1112									
							1120									
							1131									

(265)

483 (2016-2017) — 246 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 40																
								CE-CLL	1.919	1.919	-	-	-90	-90	1.829	1.829
41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	50	11.03	41	30	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	2.215	2.215	-	-	-137	-137	2.078	2.078
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41																
								CE-CLL	2.215	2.215	-	-	-137	-137	2.078	2.078
Totaux programme 4																
								CE-CLL	4.134	4.134	-	-	-227	-227	3.907	3.907
PROGRAMME 5 CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
51 - Frais de fonctionnement																
35	2	50	41.23	51	79	4130	CE-CLL	Dotation globale	1.596	1.596	-	-	-103	-103	1.493	1.493
Totaux activité 51																
								CE-CLL	1.596	1.596	-	-	-103	-103	1.493	1.493
Totaux programme 5																
								CE-CLL	1.596	1.596	-	-	-103	-103	1.493	1.493

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 6																
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET																
DE PLEIN AIR DE LA																
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
60 - Dépenses de personnel																
enseignant - Rémunérations et																
allocations généralement																
quelconques																
35	2	50	11.03	60	49	1111	CE-CLL	Traitements des chargés de mission	4.586	4.586	-	-	-97	-97	4.489	4.489
						1112		et personnel statutaire								
						1120										
						1131										
Totaux activité 60									4.586	4.586	-	-	-97	-97	4.489	4.489
									CE-CLL							(267)
61 - Dépenses de personnel																
administratif et ouvrier -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques																
35	2	50	11.03	61	50	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	2.871	2.871	-	-	98	98	2.969	2.969
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 61									2.871	2.871	-	-	98	98	2.969	2.969
									CE-CLL							
Totaux programme 6																
									7.457	7.457	-	-	1	1	7.458	7.458
									CE-CLL							483 (2016-2017) — 248%

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 50

63 (2016-2017) — N° 2

(268)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Adjust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7																
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE																
70 - Frais de fonctionnement																
33	2	50	12.01	70	62	1221	CE-CLL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	104	104	-	-	77	77	181	181
33	2	50	41.31	70	25	4150	CE-CLL	Dotation Centre de Strée	281	281	-	-	-	-	281	281
Totaux activité 70									385	385	-	-	77	77	462	462
Totaux programme 7									385	385	-	-	77	77	462	462
PROGRAMME 8																
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES																
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER																
80 - Frais de fonctionnement																
35	2	50	41.23	80	11	4150	CE-CLL	Dotation globale	683	683	-	-	-44	-44	639	639
Totaux activité 80									683	683	-	-	-44	-44	639	639
Totaux programme 8									683	683	-	-	-44	-44	639	639
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50									16.896	16.939	-	-	-314	-314	16.582	16.625

DIVISION ORGANIQUE 51																
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
35	2	51	12.01	02	21	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	93	93	-	-	-	-	93	93
35	2	51	74.01	02	94	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
Totaux activité 02									97	97	-	-	-	-	97	97
Totaux programme 0									97	97	-	-	-	-	97	97
PROGRAMME 2																
DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL																
20 - Dépenses liées aux paiement des agents contractuels subventionnés																
35	2	51	11.05	20	42	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	39.880	39.880	-	-	-406	-406	39.474	39.474
						1112										
						1120										
						1131										

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 20																
								CE-CLL	39.880	39.880	-	-	-406	-406	39.474	39.474
Totaux programme 2																
								CE-CLL	39.880	39.880	-	-	-406	-406	39.474	39.474
PROGRAMME 3																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES																
DE L'ENSEIGNEMENT																
FONDAMENTAL																
30 - Dépenses pour les surveillances sur l'heure de midi																
35	2	51	41.01	30	19	4150	CE-CLL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	495	495	-	-	29	29	524	524
35	2	51	43.01	30	37	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	3.634	3.634	-	-	23	23	3.657	3.657
35	2	51	44.01	30	46	4410	CE-CLL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	2.916	2.916	-	-	17	17	2.933	2.933
Totaux activité 30																
								CE-CLL	7.045	7.045	-	-	69	69	7.114	7.114
Totaux programme 3																
								CE-CLL	7.045	7.045	-	-	69	69	7.114	7.114

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																
ÉCOLES MATERNELLES																
41 - Ecoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel enseignant -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques																
35	2	51	11.03	41	57	1111	CE-CLL	Personnel statutaire du maternel	40.485	40.485	-	-	-485	-485	40.000	40.000
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41									40.485	40.485	-	-	-485	-485	40.000	40.000
44 - Ecoles maternelles officielles																
subventionnées - Subventions -																
Traitements																
35	2	51	43.01	44	51	4314	CE-CLL	Subventions-traitements dans le	305.725	305.725	-	-	770	770	306.495	306.495
						4324		maternel								
Totaux activité 44									305.725	305.725	-	-	770	770	306.495	306.495
45 - Ecoles maternelles libres																
subventionnées - Subventions -																
Traitements																
35	2	51	44.01	45	61	4410	CE-CLL	Subventions-traitements dans le	218.997	218.997	-	-	806	806	219.803	219.803
								maternel								
Totaux activité 45									218.997	218.997	-	-	806	806	219.803	219.803
483 (2016-2017) — 252 9																

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 51

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 4																
CE-CLL									565.207	565.207	-	-	1.091	1.091	566.298	566.298
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES																
53 - Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																
35	2	51	43.23	53	29	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	36.983	36.983	-	-	-884	-884	36.099	36.099
Totaux activité 53									36.983	36.983	-	-	-884	-884	36.099	36.099
55 - Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
35	2	51	44.23	55	40	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le maternel	28.211	28.211	-	-	-764	-764	27.447	27.447
Totaux activité 55									28.211	28.211	-	-	-764	-764	27.447	27.447
CE-CLL									28.211	28.211	-	-	-764	-764	27.447	27.447
Totaux programme 5																
CE-CLL									65.194	65.194	-	-	-1.648	-1.648	63.546	63.546
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	51	11.03	61	77	1111	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	107.852	107.852	-	-	-2.228	-2.228	105.624	105.624
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 61																
							CE-CLL		107.852	107.852	-	-	-2.228	-2.228	105.624	105.624
62 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconque																
35	2	51	11.03	62	78	1111	CE-CLL	Personnel statutaire du primaire	7.117	7.117	-	-	120	120	7.237	7.237
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 62																
							CE-CLL		7.117	7.117	-	-	120	120	7.237	7.237
63 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions - Traitements																
35	2	51	43.01	63	70	4314	CE-CLL	Subventions-traitements dans le primaire	617.021	617.021	-	-	-5.192	-5.192	611.829	611.829
						4324										
Totaux activité 63																
							CE-CLL		617.021	617.021	-	-	-5.192	-5.192	611.829	611.829

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 51

489 (2016-2017) - 254

En milliers d'euros																																		
Mi		Ad		DO		AB		PA		CD		Cé		Cr		Libellé		Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.										
																		Eng.		Liq.		Eng.		Liq.		Eng.		Liq.						
64 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions - Traitements																																		
35		2		51		44.01		64		80		4410		CE-CLL		Subventions-traitements dans le primaire		494.818		494.818		-		-		-2.247		-2.247		492.571		492.571		
Totaux activité 64																	CE-CLL		494.818		494.818		-		-		-2.247		-2.247		492.571		492.571	
Totaux programme 6																	CE-CLL		1.226.808		1.226.808		-		-		-9.547		-9.547		1.217.261		1.217.261	
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES																																		
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																																		
35		2		51		41.23		70		28		4150		CE-CLL		Dotation globale pour le fondamental		28.687		28.687		-		-		-328		-328		28.359		28.359		
Totaux activité 70																	CE-CLL		28.687		28.687		-		-		-328		-328		28.359		28.359	
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																																		
35		2		51		12.21		71		53		1211		CE-CLL		Assurances scolaires		150		150		-		-		-5		-3		145		147		
Totaux activité 71																	CE-CLL		150		150		-		-		-5		-3		145		147	

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 51

255

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
72 - Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement																
35	2	51	43.05	72	91	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	16	16	-	-	-	-	16	16
35	2	51	43.23	72	48	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	86.533	86.533	-	1.292	1.292	87.825	87.825	87.825
Totaux activité 72									CE-CLL	86.549	86.549	-	1.292	1.292	87.841	87.841
74 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
35	2	51	44.21	74	53	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	185	185	-	1	1	186	186	186
35	2	51	44.23	74	59	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires dans le primaire	71.629	71.629	-	1.037	1.037	72.666	72.666	72.666
Totaux activité 74									CE-CLL	71.814	71.814	-	1.038	1.038	72.852	72.852
75 - Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
35	2	51	44.04	75	03	4430	CE-CLL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	6	6	-	-	-	6	6	6
Totaux activité 75									CE-CLL	6	6	-	-	-	6	6

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 51

2567

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
76 - Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses																	
35	2	51	33.05	76	05	3300	CE-CLL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	-	-	-	-	715	715	
Totaux activité 76									CE-CLL	715	715	-	-	-	715	715	
Totaux programme 7									CE-CLL	187.921	187.921	-	-	1.997	1.999	189.918	189.920
PROGRAMME 8																	
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES																	
80 - Initiatives diverses																	
35	2	51	01.05	80	12	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	223	223	-	-	-	-	223	223	
Totaux activité 80									CE-CLL	223	223	-	-	-	223	223	
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental																	
35	2	51	01.01	81	01	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	-	-	-	-	30	30	

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 51

257

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux activité 81

CE-CLL	30	30	-	-	-	-	30	30	30	30	-	-	-	-	30	30
--------	----	----	---	---	---	---	----	----	----	----	---	---	---	---	----	----

Totaux programme 8

CE-CLL	253	253	-	-	-	-	253	253	253	253	-	-	-	-	253	253
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 9
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET
PROMOTION D'UNE ÉCOLES DE LA
RÉUSSITE

35	2	51	01.02	90	13	0100	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	8.603	8.603	-	-	-643	-643	7.960	7.960
						1211										

Totaux activité 90

CE-CLL	8.603	8.603	-	-	-	-	8.603	8.603	8.603	8.603	-643	-643	-643	-643	7.960	7.960
--------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------	-------	-------	------	------	------	------	-------	-------

92 - Formations en relation avec l'Enseignement fondamental

35	2	51	01.03	92	18	0100	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	94	94	-	-	-	-	94	94
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	51	01.04	92	21	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	-	-	-	-	184	184
35	2	51	01.05	92	24	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	595	595	-	-	-	-	595	595
35	2	51	01.06	92	27	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau micro	737	737	-	-	-	-	737	737
35	2	51	01.07	92	30	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	221	221	-	-	-	-	221	221
35	2	51	01.08	92	33	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	332	332	-	-	-	-	332	332
35	2	51	01.09	92	36	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	439	439	-	-	-	-	439	439
35	2	51	01.10	92	39	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	9	9	-	-	-	-	9	9
35	2	51	01.11	92	42	0100 1211	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux activité 92									2.619	2.619	-	-	-	-	2.619	2.619
Totaux programme 9									11.222	11.222	-	-	-643	-643	10.579	10.579

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51

CE-CLL 2.103.627 2.103.627 - - -9.087 -9.085 2.094.540 2.094.542

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

35	2	52	12.01	02	48	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	617	617	-	-	-	-	617	617
35	2	52	12.02	02	51	0100 1211	CE-CLL	Dépenses liées au comptage des élèves	61	61	-	-	-	-	61	61
35	2	52	74.01	02	24	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8

Totaux activité 02

CE-CLL	686	686	-	-	-	-	686	686
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux programme 0

CE-CLL	686	686	-	-	-	-	686	686
--------	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

PROGRAMME 4
DÉPENSES DE PERSONNEL DES
ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE
PLEIN EXERCICE

41 - Ecoles de la Communauté -
Dépenses de personnel enseignant -
Rémunérations et allocations
généralement quelconques

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	11.03	41	84	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	531.332	531.332	-	-	-4.266	-4.266	527.066	527.066
Totaux activité 41									531.332	531.332	-	-	-4.266	-4.266	527.066	527.066
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	52	11.03	42	85	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	61.063	61.063	-	-	1.542	1.542	62.605	62.605
Totaux activité 42									61.063	61.063	-	-	1.542	1.542	62.605	62.605
44 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements																
35	2	52	43.01	44	78	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	391.468	391.468	-	-	-3.703	-3.703	387.765	387.765
Totaux activité 44									391.468	391.468	-	-	-3.703	-3.703	387.765	387.765
45 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions - Traitements																
Totaux activité 45									391.468	391.468	-	-	-3.703	-3.703	387.765	387.765

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
35	2	52	44.01	45	88	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.306.381	1.306.381	-	-	-10.557	-10.557	1.295.824	1.295.824	
Totaux activité 45																	
46 - Service de médiation scolaire - rémunération									CE-CLL	1.306.381	1.306.381	-	-	-10.557	-10.557	1.295.824	1.295.824
35	2	52	11.01	46	83	1111	CE-CLL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.814	4.814	-	-	-67	-67	4.747	4.747	
Totaux activité 46									CE-CLL	4.814	4.814	-	-	-67	-67	4.747	4.747
Totaux programme 4									CE-CLL	2.295.058	2.295.058	-	-	-17.051	-17.051	2.278.007	2.278.007
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE																	
50 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																	
35	2	52	41.23	50	35	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	82.905	82.905	-	-	284	284	83.189	83.189	
Totaux activité 50									CE-CLL	82.905	82.905	-	-	284	284	83.189	83.189

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
35	2	52	01.05	51	10	0100 1211	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire	438	438	-	-	-	-	438	438
35	2	52	01.06	51	13	0100 1211	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire	219	219	-	-	-	-	219	219
35	2	52	12.21	51	60	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	302	302	-	1	-1	303	301	301
Totaux activité 51									959	959	-	1	-1	960	958	958
53 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement																
35	2	52	43.05	53	02	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	996	996	-	-	-8	988	988	(283)
35	2	52	43.23	53	56	4316 4326 4511	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	53.219	53.219	-	-	-428	52.791	52.791	52.791
Totaux activité 53									54.215	54.215	-	-	-436	53.779	53.779	53.779
54 - Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice																
																48

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	43.10	54	18	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	342	342	-	-	-	-	342	342
35	2	52	43.11	54	21	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	171	171	-	-	-	-	171	171
Totaux activité 54									513	513	-	-	-	-	513	513
55 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement									CE-CLL							
35	2	52	44.21	55	61	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.450	2.450	-	-	-75	-75	2.375	2.375
35	2	52	44.23	55	67	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	185.143	185.143	-	-	2.511	2.511	187.654	187.654
Totaux activité 55									187.593	187.593	-	-	2.436	2.436	190.029	190.029
56 - Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice									CE-CLL							
35	2	52	44.10	56	29	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.131	1.131	-	-	-	-	1.131	1.131
35	2	52	44.11	56	32	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	565	565	-	-	-	-	565	565
Totaux activité 56									1.696	1.696	-	-	-	-	1.696	1.696

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux programme 5																
								CE-CLL	327.881	327.881	-	-	2.285	2.283	330.166	330.164
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																
61 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	52	11.03	61	07	1111	CE-CLL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	8.191	8.191	-	-	766	766	8.957	8.957
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 61																
								CE-CLL	8.191	8.191	-	-	766	766	8.957	8.957
(285)																
63 - Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements																
35	2	52	43.01	63	97	4314	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	18.187	18.187	-	-	-500	-500	17.687	17.687
						4324										
Totaux activité 63																
								CE-CLL	18.187	18.187	-	-	-500	-500	17.687	17.687
64 - Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions - Traitements																
483																

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	44.01	64	10	4410	CE-CLL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	30.346	30.346	-	-	1.957	1.957	32.303	32.303
Totaux activité 64																
Totaux programme 6									30.346	30.346	-	-	1.957	1.957	32.303	32.303
PROGRAMME 7																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																
70 - Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement																
35	2	52	41.23	70	55	4150	CE-CLL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.536	1.536	-	-	592	592	2.128	2.128
Totaux activité 70									1.536	1.536	-	-	592	592	2.128	2.128
71 - Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"																
35	2	52	12.21	71	80	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	8	8	-	-	-1	-1	7	7
Totaux activité 71									8	8	-	-	-1	-1	7	7
Totaux programme 7									8	8	-	-	-1	-1	7	7
Totaux programme 7									1.544	1.544	-	-	591	591	2.135	2.135

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 52

267

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8																	
INITIATIVES DIVERSES DE LA																	
RÉGION WALLONNE ET DE LA																	
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE																	
EN MATIÈRE D'EMPLOI																	
80 - Dépenses de personnel -																	
Initiatives en matière d'emploi																	
35	2	52	11.05	80	32	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	16.576	16.576	-	-	230	230	16.806	16.806	
						1112											
						1120											
						1131											
Totaux activité 80									CE-CLL	16.576	16.576	-	-	230	230	16.806	16.806
Totaux programme 8									CE-CLL	16.576	16.576	-	-	230	230	16.806	16.806
PROGRAMME 9																	
DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS																	
90 - Discriminations positives - Enseignement secondaire																	
35	2	52	01.06	90	52	0100	CE-CLL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	6.203	6.203	-	-	-430	-430	5.773	5.773	
						1211											

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	12.01	90	39	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	195	195	-	-	-	-	195	195
35	2	52	33.02	90	37	0100	CE-CLL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	1.493	1.493	-	-	-	-	1.493	1.493
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
Totaux activité 90									7.891	7.891	-	-	-430	-430	7.461	7.461
91 - Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement									CE-CLL							
35	2	52	01.05	91	50	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	-	-	-	-	25	25
35	2	52	01.09	91	62	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	842	842	-	-	-	-	842	842
						1211										
						3300										
35	2	52	01.10	91	65	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	29	29	-	-	-	-	29	29
						1211										
						3300										
Totaux activité 91									896	896	-	-	-	-	896	896
92 - Activités interréseaux									CE-CLL							

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	01.02	92	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	-	-	-	4	4
35	2	52	33.01	92	36	3300	CE-CLL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	-	-	-	-	364	364
Totaux activité 92									368	368	-	-	-	-	368	368
93 - Actions de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention contre l'assuétude et la violence dans les écoles																
35	2	52	01.01	93	40	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	126	186	-	-	-	-	126	186
Totaux activité 93									126	186	-	-	-	-	126	186
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel																
35	2	52	01.01	94	41	0100	CE-CLL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.300	6.405	-	-	210	210	6.510	6.615

(289)

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	52	01.03	94	47	0100	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319
						1131										
						1211										
						7422										
35	2	52	01.04	94	50	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.002	2.002	-	-	-	-	2.002	2.002
						1211										
35	2	52	33.06	94	53	3300	CE-CLL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	39	39	-	-	-	-	39	39
Totaux activité 94																
								CE-CLL	8.341	8.446	-	-	210	210	8.551	8.656
								FBM	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319
Totaux programme 9																
								CE-CLL	17.622	17.787	-	-	-220	-220	17.402	17.567
								FBM	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52																
								CE-CLL	2.716.091	2.716.256	-	-	-11.942	-11.944	2.704.149	2.704.312
								FBM	762	1.319	-	-	4.530	-	5.292	1.319

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53																
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
35	2	53	12.01	02	75	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	49	-	-	-	-	49	49
Totaux activité 02									49	49	-	-	-	-	49	49
Totaux programme 0																
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																
41 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	53	11.03	41	14	1111	CE-CLL	Personnel statutaire pédagogique	122.300	122.300	-	-	-815	-815	121.485	121.485
									1112							
									1120							
									1131							

(291)

63 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 41																
								CE-CLL	122.300	122.300	-	-	-815	-815	121.485	121.485
42 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	53	11.03	42	15	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	11.115	11.115	-	-	429	429	11.544	11.544
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 42																
								CE-CLL	11.115	11.115	-	-	429	429	11.544	11.544
44 - Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
35	2	53	11.03	44	17	1111	CE-CLL	Personnel statutaire paramédical	23.107	23.107	-	-	720	720	23.827	23.827
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 44																
								CE-CLL	23.107	23.107	-	-	720	720	23.827	23.827
46 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements																

(292)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	53	43.01	46	10	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	109.769	109.769	-	-	-37	-37	109.732	109.732
Totaux activité 46									109.769	109.769	-	-	-37	-37	109.732	109.732
47 - Ecoles officielles subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical									CE-CLL	109.769	-	-	-37	-37	109.732	109.732
35	2	53	43.01	47	11	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	16.588	16.588	-	-	269	269	16.857	16.857
Totaux activité 47									CE-CLL	16.588	-	-	269	269	16.857	16.857
48 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements									CE-CLL	212.135	-	-	888	888	213.023	213.023
35	2	53	44.01	48	21	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	212.135	212.135	-	-	888	888	213.023	213.023
Totaux activité 48									CE-CLL	212.135	-	-	888	888	213.023	213.023
49 - Ecoles libres subventionnées - Subventions - Traitements - Paramédical									CE-CLL	25.380	-	-	1.834	1.834	27.214	27.214
35	2	53	44.01	49	22	4410	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel paramédical	25.380	25.380	-	-	1.834	1.834	27.214	27.214
Totaux activité 49									CE-CLL	25.380	-	-	1.834	1.834	27.214	27.214
483 (2016-2017) — 274%									483	25.380	-	-	1.834	1.834	27.214	27.214

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux programme 4

CE-CLL 520.394 520.394 - - 3.288 3.288 523.682 523.682

PROGRAMME 5
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES
DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

50 - Ecoles de la Communauté -
Frais de fonctionnement

35 2 53 41.23 50 62 4150 CE-CLL Dotation globale 18.807 18.807 - - -189 18.618 18.618

Totaux activité 50

CE-CLL 18.807 18.807 - - -189 18.618 18.618

51 - Ecoles de la Communauté -
Activités connexes à l'activité
"Enseignement de la Communauté"

35 2 53 01.03 51 31 0100 CE-CLL Formation réseau - Enseignement
spécialisé 70 70 - - - 70 70

35 2 53 01.04 51 34 0100 CE-CLL Formation établissements -
Enseignement spécialisé 36 36 - - - 36 36

35 2 53 12.21 51 87 1211 CE-CLL Assurances scolaires 35 35 - 1 - 36 35

Totaux activité 51

CE-CLL 141 141 - - 1 142 141

53 - Ecoles officielles
subventionnées - Subventions de
fonctionnement

35 2 53 43.23 53 83 4316 CE-CLL Subventions forfaitaires 10.738 10.738 - - 244 10.982 10.982
4326
4511

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 53																
								CE-CLL	10.738	10.738	-	-	244	244	10.982	10.982
54 - Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné																
35	2	53	43.06	54	33	4314 4324	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	90	90	-	-	5	5	95	95
35	2	53	43.09	54	42	4314 4324	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	71	71	-	-	-	-	71	71
35	2	53	43.10	54	45	4314 4324	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	37	37	-	-	-	-	37	37
Totaux activité 54																
								CE-CLL	198	198	-	-	5	5	203	203
56 - Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement																
35	2	53	44.23	56	95	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	21.391	21.391	-	-	497	497	21.888	21.888
Totaux activité 56																
								CE-CLL	21.391	21.391	-	-	497	497	21.888	21.888
57 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné																
35	2	53	44.06	57	45	4410	CE-CLL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	130	130	-	-	-	-	130	130
35	2	53	44.09	57	54	4410	CE-CLL	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	125	125	-	-	-	-	125	125

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 53

276

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
35	2	53	44.10	57	57	4410	CE-CLL	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	64	64	-	-	-	-	64	64
Totaux activité 57																
							CE-CLL		319	319	-	-	-	-	319	319
Totaux programme 5																
							CE-CLL		51.594	51.594	-	-	558	557	52.152	52.151
PROGRAMME 6																
INITIATIVES DIVERSES DE LA																
RÉGION WALLONNE ET DE LA																
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE																
EN MATIÈRE D'EMPLOI																
60 - Dépenses de personnel -																
Initiatives en matière d'emploi																
35	2	53	11.05	60	39	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé	3.092	3.092	-	-	31	31	3.123	3.123
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 60																
							CE-CLL		3.092	3.092	-	-	31	31	3.123	3.123
Totaux programme 6																
							CE-CLL		3.092	3.092	-	-	31	31	3.123	3.123
PROGRAMME 7																
INITIATIVES EN MATIÈRE																
D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À																
BESOINS SPÉCIFIQUES																

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 53

277

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
70 - Activités diverses																
35	2	53	01.01	70	44	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement spécialisé ou intégré	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux activité 70									75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux programme 7									75	75	-	-	-	-	75	75
PROGRAMME 8																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC																
SCOLAIRE - SUBVENTIONS																
DIVERSES																
80 - Initiatives diverses																
35	2	53	35.01	80	69	0100 1211	CE-CLL	Cofisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	26	26	-	-	-	-	26	26 ⁽⁹⁷⁾
Totaux activité 80									26	26	-	-	-	-	26	26
Totaux programme 8									26	26	-	-	-	-	26	26
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53																
CE-CLL									575.230	575.230	-	-	3.877	3.876	579.107	579.106

483 (2016-2017) — N° 9

En milliers d'euros

05 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 54																
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
PROGRAMME 0																
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS																
01 - Dépenses de personnel -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques - Frais																
connexes																
33	2	54	01.01	01	02	0100	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	-	-	-	-	-	-	-	-
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
33	2	54	11.01	01	92	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	831	831	-	-	-21	-21	810	810
						1112										
						1120										
						1131										
33	2	54	11.02	01	95	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	68	68	-	-	3	3	71	71
						1112										
						1120										
						1131										
33	2	54	12.01	01	04	1111	CE-CLL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	658	658	-	-	6	6	664	664
						1221										
33	2	54	12.02	01	07	1211	CE-CLL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	211	211	-	-	-	-	211	211

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 01																
								CE-CLL	1.768	1.768	-	-	-12	-12	1.756	1.756
Totaux programme 0																
								CE-CLL	1.768	1.768	-	-	-12	-12	1.756	1.756
PROGRAMME 1																
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ																
10 - Frais de fonctionnement																
33	2	54	41.12	10	16	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	177.787	177.787	-	-	2.521	2.521	180.308	180.308
33	2	54	41.13	10	19	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	59.942	59.942	-	-	644	644	60.586	60.586
33	2	54	41.15	10	25	4150	CE-CLL	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	54	41.17	10	31	4150	CE-CLL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800 ⁽⁹⁹⁾
Totaux activité 10																
								CE-CLL	238.529	238.529	-	-	3.165	3.165	241.694	241.694
11 - Subventions																
33	2	54	41.16	11	29	3122	CE-CLL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	-	-	-	-	8.924	8.924
33	2	54	61.01	11	67	6141	CE-CLL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.162	2.162	-	-	13	13	2.175	2.175

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 11																
								CE-CLL	11.086	11.086	-	-	13	13	11.099	11.099
13 - Subventions sociales																
33	2	54	41.15	13	28	4150	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	7.429	7.429	-	-	256	256	7.685	7.685
Totaux activité 13																
								CE-CLL	7.429	7.429	-	-	256	256	7.685	7.685
Totaux programme 1																
								CE-CLL	257.044	257.044	-	-	3.434	3.434	260.478	260.478
PROGRAMME 2																
UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - Intervention																
33	2	54	44.02	20	23	4410	CE-CLL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	8.708	8.708	-	-	77	77	8.785	8.785
Totaux activité 20																
								CE-CLL	8.708	8.708	-	-	77	77	8.785	8.785
21 - Subventions																
33	2	54	44.04	21	30	4430	CE-CLL	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	54	44.05	21	33	4430	CE-CLL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	-	-	-	-	152	152
Totaux activité 21																
								CE-CLL	152	152	-	-	-	-	152	152

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 54

281

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées																
33	2	54	44.03	22	28	4430	CE-CLL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	17.831	17.831	-	-	23	23	17.854	17.854
Totaux activité 22									17.831	17.831	-	-	23	23	17.854	17.854
23 - Allocations de fonctionnement																
33	2	54	44.12	23	56	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	218.181	218.181	-	-	1.999	1.999	220.180	220.180
33	2	54	44.13	23	59	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	171.654	171.654	-	-	1.913	1.913	173.567	173.567
33	2	54	44.14	23	62	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	53.129	53.129	-	-	532	532	53.661	53.661
33	2	54	44.15	23	65	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires catholiques de Mons	-	-	-	-	-	-	-	- (301)
33	2	54	44.17	23	71	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	18.811	18.811	-	-	171	171	18.982	18.982
33	2	54	44.18	23	74	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	54	44.19	23	77	4410 4430	CE-CLL	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 23									461.775	461.775	-	-	4.615	4.615	466.390	466.390
Totaux programme 2									488.466	488.466	-	-	4.715	4.715	493.181	493.181

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 54

488.466 (2016-2017) — 28279

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	54	44.14	43	82	4430	CE-CLL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux activité 43									524	524	-	-	-	-	524	524
44 - Subventions sociales - Institutions diverses									CE-CLL							
33	2	54	44.15	44	86	4430	CE-CLL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	6	6	-	-	-	-	6	6
Totaux activité 44									6	6	-	-	-	-	6	6
45 - Coopération interuniversitaire - banque de données									CE-CLL							
33	2	54	40.02	45	12	3300	CE-CLL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	-	-	-	-	223	223 ⁽³⁰³⁾
33	2	54	40.03	45	15	3300	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	-	-	-	-	275	275
33	2	54	40.04	45	18	3300	CE-CLL	Allocations relatives aux études de médecine	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	54	40.05	45	21	3300	CE-CLL	Allocations pour aides à la réussite	4.647	4.647	-	-	43	43	4.690	4.690
33	2	54	40.06	45	24	3300	CE-CLL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires et du test d'orientation pour les études de sciences vétérinaires	800	800	-	-	-	-	800	800

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	54	40.07	45	27	3300	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	20.422	20.422	-	-	751	751	21.173	21.173
Totaux activité 45									26.367	26.367	-	-	794	794	27.161	27.161
Totaux programme 4									26.950	26.950	-	-	794	794	27.744	27.744
PROGRAMME 5																
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL																
50 - Agents contractuels subventionnés																
33	2	54	11.05	50	56	1111	CE-CLL	Dépenses de personnel -	1.596	1.596	-	-	6	6	1.602	1.602
						1112		Rémunérations des agents								
						1120		contractuels de l'Enseignement								
						1131		universitaire								
Totaux activité 50									1.596	1.596	-	-	6	6	1.602	1.602
Totaux programme 5									1.596	1.596	-	-	6	6	1.602	1.602
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54																
							CE-CLL		776.058	776.058	-	-	8.937	8.937	784.995	784.995

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 55

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - Frais de fonctionnement

33

2

55

12.01

02

32

1211

CE-CLL

Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

19

19

-

-

-

-

19

19

33

2

55

74.01

02

08

7422

CE-CLL

Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables

4

4

-

-

-

-

4

4

Totaux activité 02

CE-CLL

23

23

-

-

-

-

23

23

50

50

Totaux programme 0

CE-CLL

23

23

-

-

-

-

23

23

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)

40 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	11.03	40	67	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	4.313	4.313	-	-	23	23	4.336	4.336
Totaux activité 40									CE-CLL	4.313	4.313	-	-	23	4.336	4.336
41 - Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles																
33	2	55	11.03	41	68	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.047	1.047	-	-	110	110	1.157	1.157
Totaux activité 41									CE-CLL	1.047	1.047	-	-	110	1.157	1.157
42 - Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel																
33	2	55	11.03	42	69	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Personnel statutaire (chargés de mission)	505	505	-	-	83	83	588	588
Totaux activité 42									CE-CLL	505	505	-	-	83	588	588

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 55

287

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)																
33	2	55	43.14	43	03	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	1.490	1.490	-	-	-154	-154	1.336	1.336
33	2	55	43.15	43	06	4314 4324 4511	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	454	454	-	-	-94	-94	360	360
Totaux activité 43									1.944	1.944	-	-	-248	-248	1.696	1.696
44 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)																
33	2	55	44.10	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.528	3.528	-	-	-443	-443	3.085	3.085
33	2	55	44.11	44	04	4410	CE-CLL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.144	1.144	-	-	-351	-351	793	793
Totaux activité 44									4.672	4.672	-	-	-794	-794	3.878	3.878
Totaux programme 4									12.481	12.481	-	-	-826	-826	11.655	11.655

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 55

2887

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	12.02	54	87	1211	CE-CLL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 54																
							CE-CLL		81	81	-	-	-	-	81	81
56 - Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées																
33	2	55	43.14	56	16	4314	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	130.718	130.718	-	-	1.065	1.065	131.783	131.783
						4316										
						4324										
						4326										
						4511										
Totaux activité 56																
							CE-CLL		130.718	130.718	-	-	1.065	1.065	131.783	131.783
57 - Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées																
33	2	55	44.13	57	23	4410	CE-CLL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	212.980	212.980	-	-	1.951	1.951	214.931	214.931
						4430										
Totaux activité 57																
							CE-CLL		212.980	212.980	-	-	1.951	1.951	214.931	214.931
58 - Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	01.01	58	86	0100 1211	CE-CLL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	-	-	-	-	14	14
33	2	55	01.03	58	92	0100 1111 4314 4410	CE-CLL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	7.016	7.016	-	-	354	354	7.370	7.370
33	2	55	01.05	58	01	0100 3300	CE-CLL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	260	260	-	-	-	-	260	260
33	2	55	41.20	58	18	4150 4314 4324 4316 4326 4410 4430	CE-CLL	Soutien exceptionnel pour dépenses liées aux études de logopédie	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 58									CE-CLL	7.290	7.290	-	-	354	354	7.644
Totaux programme 5									CE-CLL	448.432	448.432	-	-	3.759	452.191	452.191
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS																
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement																
33	2	55	11.03	60	87	4410	CE-CLL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	2.561	2.561	-	-	160	160	2.721	2.721

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 60																
								CE-CLL	2.561	2.561	-	-	160	160	2.721	2.721
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement																
33	2	55	43.24	61	51	4410 4511	CE-CLL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.039	2.039	-	-	-52	-52	1.987	1.987
Totaux activité 61																
								CE-CLL	2.039	2.039	-	-	-52	-52	1.987	1.987
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses d'epersonnel et de fonctionnement																
33	2	55	44.31	62	82	4410	CE-CLL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 62																
(311)																
63 - Démocratisation de l'accès aux instituts supérieurs d'architecture																
33	2	55	01.01	63	91	0100 1211 4326 4430	CE-CLL	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 63																

63 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
64 - Ex-catégories de traduction et interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles et de la Haute Ecole Francisco Ferrer - Dépenses du personnel transféré à l'Université libre de Bruxelles																
33	2	55	44.10	64	21	4430	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	4.585	4.585	-	-	16	16	4.601	4.601
33	2	55	44.11	64	24	4430	CE-CLL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	619	619	-	-	-13	-13	606	606
Totaux activité 64									5.204	5.204	-	-	3	3	5.207	5.207
Totaux programme 6									9.804	9.804	-	-	111	111	9.915	9.915
PROGRAMME 7 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ																
70 - Dépenses de personnel - rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	01.01	70	01	0100	CE-CLL	Commissaires et délégués du Gouvernement	542	542	-	-	-	-	542	542
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
						7422										
33	2	55	11.02	70	94	1111	CE-CLL	Rémunérations et allocations quelconques de personnels des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-
						1112										
						1120										
Totaux activité 70																
							CE-CLL		542	542	-	-	-	-	542	542
71 - Allocations familiales																
33	2	55	45.40	71	30	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de la Communauté française dans l'enseignement supérieur hors université	-	-	-	-	-	-	-	(313)
33	2	55	45.41	71	33	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel de l'officiel subventionné de l'enseignement supérieur hors université	-	-	-	-	-	-	-	-
33	2	55	45.42	71	36	1131	CE-CLL	Allocations familiales du personnel du libre subventionné de l'enseignement supérieur hors université	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 71																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	55	01.01	72	03	0100	CE-CLL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	569	569	-	-	-145	-145	424	424
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 72									569	569	-	-	-145	-145	424	424
Totaux programme 7									569	569	-	-	-145	-145	424	424
PROGRAMME 8																
HAUTES ÉCOLES ET																
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
HORS UNIVERSITÉ																
81 - Divers																
33	2	55	12.02	81	17	1211	CE-CLL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61	-	-	-	-	61	61
33	2	55	33.01	81	09	3300	CE-CLL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	59	59	-	-	-	-	59	59
33	2	55	33.02	81	12	3300	CE-CLL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28	-	-	-	-	28	28
33	2	55	40.01	81	72	4410	CE-CLL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	-	-	-	-	280	280
33	2	55	40.02	81	75	4410	CE-CLL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	538	538	-	-	1	1	539	539

En milliers d'euros																	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.		
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
33	2	55	43.02	81	05	4340	CE-CLL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française	9	9	-	-	-	-	9	9	
Totaux activité 81									CE-CLL	975	975	-	-	1	1	976	976
82 - Subventions sociales																	
33	2	55	33.01	82	10	3300	CE-CLL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	10.116	10.116	-	-	39	39	10.155	10.155	
Totaux activité 82									CE-CLL	10.116	10.116	-	-	39	39	10.155	10.155
Totaux programme 8									CE-CLL	11.091	11.091	-	-	40	40	11.131	11.131
PROGRAMME 9																	
INITIATIVES DIVERSES DE LA																	
RÉGION WALLONNE ET DE LA																	
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE																	
EN MATIÈRE D'EMPLOI																	
90 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi																	
33	2	55	11.05	90	26	1111	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	2.622	2.622	-	-	153	153	2.775	2.775	
Totaux activité 90									CE-CLL	2.622	2.622	-	-	153	153	2.775	2.775

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 55

483 (2016-2017) — 2969

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
91 - Interventions diverses - Fonds Européen																
33	2	55	01.01	91	22	0100	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269
Totaux activité 91									2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269
Totaux programme 9																
								CE-CLL	2.622	2.622	-	-	153	153	2.775	2.775
								FBM	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55																
								CE-CLL	485.564	485.564	-	-	3.092	3.092	488.656	488.656
								FBM	2.269	2.269	-	-	-	-	2.269	2.269

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 56																
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
37	2	56	01.01	02	57	0100 1211	CE-CLL	Subventions pour des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	-	-	-	-	17	17
37	2	56	12.01	02	59	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	-	-	-	-	103	103
37	2	56	74.01	02	35	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux activité 02									(317)							
									CE-CLL	130	130	-	-	-	130	130
Totaux programme 0																
									CE-CLL	130	130	-	-	-	130	130
PROGRAMME 4																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE																
40 - Ecoles de la Communauté - dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	11.03	40	94	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	50.383	50.383	-	-	-787	-787	49.596	49.596
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 40									50.383	50.383	-	-	-787	-787	49.596	49.596
41 - Ecoles de la Communauté -																
Dépenses de personnel																
administratif et ouvrier -																
Rémunérations et allocations																
généralement quelconques																
37	2	56	11.03	41	95	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	2.177	2.177	-	-	46	46	2.223	2.223
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 41									2.177	2.177	-	-	46	46	2.223	2.223
43 - Ecoles officielles																
subventionnées - Subventions -																
Traitements																
37	2	56	43.01	43	88	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	89.037	89.037	-	-	136	136	89.173	89.173
						4324										
						4511										
Totaux activité 43									89.037	89.037	-	-	136	136	89.173	89.173
44 - Ecoles libres subventionnées -																
Subventions - Traitements																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	44.01	44	01	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	51.847	51.847	-	-	-644	-644	51.203	51.203
Totaux activité 44																
CE-CLL									51.847	51.847	-	-	-644	-644	51.203	51.203
Totaux programme 4																
CE-CLL									193.444	193.444	-	-	-1.249	-1.249	192.195	192.195
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES																
DE PROMOTION SOCIALE																
50 - Ecoles de la Communauté -																
Frais de fonctionnement																
37	2	56	01.07	50	26	1211	CE-CLL	Formation Enseignement de promotion sociale	58	58	-	-	-	-	58	58
37	2	56	41.23	50	46	4150	CE-CLL	Dotation globale	2.450	2.450	-	-	-74	-74	2.376	2.376
Totaux activité 50																
CE-CLL									2.508	2.508	-	-	-74	-74	2.434	2.434
51 - Ecoles de la Communauté -																
Activités connexes à l'activité																
"Enseignement de la Communauté"																
37	2	56	12.21	51	71	1211	CE-CLL	Assurances scolaires	153	153	-	-	3	1	156	154
Totaux activité 51																
CE-CLL									153	153	-	-	3	1	156	154
54 - Ecoles officielles																
subventionnées - Aide connexe -																
Subventions de fonctionnement																

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	43.08	54	23	4314 4324	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	99	99	-	-	-	-	99	99
37	2	56	43.23	54	68	4316 4326	CE-CLL	Subventions forfaitaires	3.782	3.782	-	-	-2	-2	3.780	3.780
Totaux activité 54									3.881	3.881	-	-	-2	-2	3.879	3.879
55 - Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement									CE-CLL	3.881	-	-	-2	-2	3.879	3.879
37	2	56	44.08	55	33	4410	CE-CLL	Frais pour la formation continuée	57	57	-	-	-	-	57	57
37	2	56	44.23	55	78	4430	CE-CLL	Subventions forfaitaires	1.521	1.521	-	-	-15	-15	1.506	1.506
Totaux activité 55									1.578	1.578	-	-	-15	-15	1.563	1.563
Totaux programme 5									CE-CLL	8.120	-	-	-88	-90	8.032	8.030
PROGRAMME 6									CE-CLL	8.120	-	-	-88	-90	8.032	8.030
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI									CE-CLL	8.120	-	-	-88	-90	8.032	8.030
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi									CE-CLL	8.120	-	-	-88	-90	8.032	8.030

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	11.05	60	23	1111 1112 1120 1131	CE-CLL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
Totaux activité 60									1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
Totaux programme 6									1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
PROGRAMME 7									1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS									1.070	1.070	-	-	42	42	1.112	1.112
70 - Initiatives diverses									1.382	1.382	-	-	6	6	1.388	1.388
37	2	56	01.01	70	28	0100 1111 1112 1120 1131 1211 4314 4326 4410 4430	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.382	1.382	-	-	6	6	1.388	1.388
Totaux activité 70									1.382	1.382	-	-	6	6	1.388	1.388
Totaux programme 7									1.382	1.382	-	-	6	6	1.388	1.388

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 8																
INITIATIVES TRANSVERSALES EN																
MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE																
PROMOTION SOCIALE																
81 - Actions diverses																
37	2	56	01.01	81	39	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	516	516	-	-	-	-	516	516
						1111										
						1211										
						4314										
						4410										
37	2	56	01.02	81	42	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	191	191	-	-	-	-	191	191
						1111										
						1211										
						4314										
						4316										
						4410										
						4430										
37	2	56	01.03	81	45	0100	CE-CLL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	109	109	-	-	-	-	109	109
						1111										
						1211										
						4314										
						4410										
						4314										
						4430										

Totaux activité 81

CE-CLL	816	816	-	-	-	-	-	816	816
--------	-----	-----	---	---	---	---	---	-----	-----

82 - Provisions

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
37	2	56	01.01	82	40	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour renforcement des processus de valorisation des capacités acquises en dehors de l'Enseignement de promotion sociale"	-	-	-	-	-	-	-	-
37	2	56	01.02	82	43	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	-	-	-	-	550	550
37	2	56	01.03	82	46	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenantsn prison	350	350	-	-	-	-	350	350
37	2	56	01.04	82	49	0100 1211 3300	CE-CLL	Provision pour la mise en œuvre des accords sectoriels	-	-	-	1.153	1.153	1.153	1.153	1.153
Totaux activité 82									900	900	-	-	1.153	1.153	2.053	2.053
83 - Transfert de données									(323)							
37	2	56	01.03	83	47	0100 1111 1211 4314 4410	CE-CLL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux activité 83																
Totaux programme 8																
CE-CLL									1.716	1.716	-	-	1.153	1.153	2.869	2.869

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56

CE-CLL 205.862 205.862 - - -136 -138 205.726 205.726

483 (2016-2017) — N° 9

(324)

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 57																
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -																
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
35	2	57	12.01	02	86	1211	CE-CLL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	49	47	-	-	-	-	49	47
35	2	57	74.01	02	62	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux activité 02									54	52	-	-	-	-	54	52
Totaux programme 0									54	52	-	-	-	-	54	52
PROGRAMME 2																
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - Académie internationale d'été de Wallonie																
35	2	57	33.02	20	05	3300	CE-CLL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	-	-	-	-	189	189

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
21 - Subventions à des associations diverses																
35	2	57	33.04	21	12	3300	CE-CLL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	155	155	-	-	-	-	155	155
Totaux activité 21									155	155	-	-	-	-	155	155
Totaux programme 2									344	344	-	-	-	-	344	344
PROGRAMME 3																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
30 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
33	2	57	11.03	30	14	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	25.415	25.415	-	-	-268	-268	25.147	25.147
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 30									25.415	25.415	-	-	-268	-268	25.147	25.147

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31 - Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques																
33	2	57	11.03	31	15	1111	CE-CLL	Personnel statutaire	4.575	4.575	-	-	-11	-11	4.564	4.564
						1112										
						1120										
						1131										
Totaux activité 31									4.575	4.575	-	-	-11	-11	4.564	4.564
CE-CLL																
32 - Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions - Traitements																
33	2	57	43.01	32	07	4314	CE-CLL	Subventions-traitements	11.305	11.305	-	-	153	153	11.458	11.458
						4324										
Totaux activité 32									11.305	11.305	-	-	153	153	11.458	11.458
CE-CLL																
33 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions - Traitements																
33	2	57	44.01	33	17	4410	CE-CLL	Subventions-traitements	26.653	26.653	-	-	-273	-273	26.380	26.380
Totaux activité 33									26.653	26.653	-	-	-273	-273	26.380	26.380
CE-CLL																
Totaux programme 3									26.653	26.653	-	-	-273	-273	26.380	26.380
CE-CLL																
Totaux programme 3									67.948	67.948	-	-	-399	-399	67.549	67.549
CE-CLL																

2017 - Ajustement 1 - Amendé - CH III - DO 57

3087

403 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4																
FONCTIONNEMENT DES																
ÉTABLISSEMENTS																
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
40 - Etablissements de la																
Communauté - Frais de																
fonctionnement																
33	2	57	41.01	40	94	4150	CE-CLL	Dotations de fonctionnement aux	2.820	2.820	-	-	-10	-10	2.810	2.810

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux activité 43																
								CE-CLL	40	40	-	-	-	-	40	40
								44 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement								
33	2	57	44.30	44	18	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	1.829	1.829	-	-	7	7	1.836	1.836
Totaux activité 44																
								CE-CLL	1.829	1.829	-	-	7	7	1.836	1.836
								45 - Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers								
33	2	57	33.01	45	27	3300	CE-CLL	Subventions à des associations diverses	56	56	-	-	-	-	56	56
Totaux activité 45																
								CE-CLL	56	56	-	-	-	-	56	56
								46 - Subsides sociaux - Ecoles supérieures des arts								
33	2	57	33.02	46	31	3300	CE-CLL	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	1.094	1.094	-	-	-4	-4	1.090	1.090
Totaux activité 46																
								CE-CLL	1.094	1.094	-	-	-4	-4	1.090	1.090
								47 - Initiatives relatives à l'enseignement et à la recherche en art								

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33	2	57	40.01	47	92	3300	CE-CLL	Recherche en Art	250	250	-	-	-	-	250	250
33	2	57	40.02	47	95	4410	CE-CLL	Formations continuées en Art	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux activité 47									300	300	-	-	-	-	300	300
48 - Délégués du gouvernement									CE-CLL	300	-	-	-	-	300	300
33	2	57	01.01	48	33	0100	CE-CLL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	256	256	-	-	-	-	256	256
						1111										
						1112										
						1120										
						1131										
						1211										
						7422										
Totaux activité 48									CE-CLL	256	256	-	-	-	256	256
49 - Démocratisation et promotion de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts									CE-CLL	1.777	1.777	-	4	4	1.781	1.781
33	2	57	01.01	49	34	0100	CE-CLL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	1.777	1.777	-	-	4	4	1.781	1.781
						1211										
						4326										
						4430										
						4511										
Totaux activité 49									CE-CLL	1.777	1.777	-	-	4	1.781	1.781
Totaux programme 4									CE-CLL	8.880	8.880	-	-	15	8.895	8.895

Mi		Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
										Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7																	
DÉPENSES DE PERSONNEL DES																	
ÉTABLISSEMENTS																	
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE																	
RÉDUIT																	
70 - Etablissements d'enseignement																	
officiels subventionnés																	
35	2	57	43.01	70	45	4314	CE-CLL	4324	Subventions-traitements	82.985	82.985	-	-	-201	-201	82.784	82.784
Totaux activité 70										82.985	82.985	-	-	-201	-201	82.784	82.784
71 - Etablissements d'enseignement																	
libres subventionnés																	
35	2	57	44.01	71	55	4410	CE-CLL		Subventions-traitements	9.517	9.517	-	-	45	45	9.562	9.562
Totaux activité 71										9.517	9.517	-	-	45	45	9.562	9.562
72 - Humanités artistiques																	
35	2	57	01.01	72	57	4314	CE-CLL	4324	Subventions-traitements pour des	2.228	2.228	-	-	50	50	2.278	2.278
										4410							
Totaux activité 72										2.228	2.228	-	-	50	50	2.278	2.278
Totaux programme 7																	
CE-CLL										94.730	94.730	-	-	-106	-106	94.624	94.624

63 (2016-2017) — N° 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																
80 - Etablissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement																
35	2	57	43.02	80	58	4316 4326	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.844	2.844	-	-	15	15	2.859	2.859
Totaux activité 80									2.844	2.844	-	-	15	15	2.859	2.859
82 - Etablissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement																
35	2	57	44.30	82	56	4430	CE-CLL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	252	252	-	-	1	1	253	253
Totaux activité 82																
Totaux programme 8									252	252	-	-	1	1	253	253
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS																
Totaux programme 9									3.096	3.096	-	-	16	16	3.112	3.112

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
90 - Dépenses en matière d'équipement																
33	2	57	60.01	90	24	6151	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	48	48	-	-	1	1	49	49
33	2	57	63.01	90	51	6311 6321 6511	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	28	28	-	-	1	1	29	29
33	2	57	64.01	90	60	6410	CE-CLL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	66	66	-	-	-	-	66	66
Totaux activité 90									142	142	-	-	2	2	144	144
Totaux programme 9									142	142	-	-	2	2	144	144
TOTAL DIVISION ORGANIQUE 57									175.194	175.192	-	-	-472	-472	174.722	174.720
									(333)							

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 58																
ENSEIGNEMENT À DISTANCE																
PROGRAMME 0																
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE																
02 - Frais de fonctionnement																
37	2	58	01.01	02	14	0100 1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	-	-	-	-	50	50
37	2	58	12.01	02	16	1211	CE-CLL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	305	305	-	-	-	-	305	305
37	2	58	12.02	02	19	1211 1112	CE-CLL	Paiement des professeurs correcteurs	2.027	2.027	-	-	-	-	2.027	2.027
37	2	58	74.01	02	89	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	19	19	-	-	-	-	19	19
Totaux activité 02									2.401	2.401	-	-	-	-	2.401	2.401
Totaux programme 0									2.401	2.401	-	-	-	-	2.401	2.401

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 3																
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE																
30 - Actions diverses																
37	2	58	01.01	30	42	0100 1211	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux activité 30									188	188	-	-	-	-	188	188
Totaux programme 3									188	188	-	-	-	-	188	188
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58																
CE-CLL									2.401	2.401	-	-	-	-	2.401	2.401
FBM									188	188	-	-	-	-	188	188

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CE-CLL	7.735.411	7.733.989	-	-	-	11.604	11.500	7.747.015	7.745.489
FBM	20.458	21.015	-	-	-	4.376	-154	24.834	20.861

483 (2016-2017) — N° 9

(336)

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01 - Frais de fonctionnement

36	1	85	12.08	01	86	1211	CE-CLL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	447	447	-	-	60	60	507	507
36	1	85	74.01	01	41	7422	CE-CLL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	14	14	-	-	-	-	14	14

Totaux activité 01

CE-CLL	461	461	-	-	60	60	521	521
---------------	------------	------------	----------	----------	-----------	-----------	------------	------------

Totaux programme 0

CE-CLL	461	461	-	-	60	60	521	521
---------------	------------	------------	----------	----------	-----------	-----------	------------	------------

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - Amortissements et charges d'intérêt - Papier commercial

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	85	21.01	10	58	2130	CE-CLL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.616	6.616	-	-	-	-	6.616	6.616
36	1	85	21.03	10	64	2110	CE-CLL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	8.723	8.723	-	-	-4.294	-4.294	4.429	4.429
36	1	85	21.04	10	67	2110	CE-CLL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	196.693	196.693	-	-	-4.969	-4.969	191.724	191.724
Totaux activité 10									212.032	212.032	-	-	-9.263	-9.263	202.769	202.769
Totaux programme 1									212.032	212.032	-	-	-9.263	-9.263	202.769	202.769
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85									212.493	212.493	-	-	-9.203	-9.203	203.290	203.290

483 (2016-2017) — 320 9

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86
DETTE LIÉE AUX
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
DES INSTITUTIONS
UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1
SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté française																
36	1	86	44.08	10	22	2110 4150	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	1	1	-	-	-	-	1	1

Totaux activité 10

CE-CLL									1	1	-	-	-	-	1	1
--------	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

11 - Subventions et cahrges financières des ubiversités libres																
36	1	86	21.05	11	01	2110	CE-CLL	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	-	-	-	-	-	-	-

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
36	1	86	44.08	11	23	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	434	434	-	-	-399	-399	35	35
36	1	86	44.40	11	22	4440	CE-CLL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	10	10	-	-	-3	-3	7	7
Totaux activité 11									444	444	-	-	-402	-402	42	42
Totaux programme 1									445	445	-	-	-402	-402	43	43
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86									445	445	-	-	-402	-402	43	43
CE-CLL									445	445	-	-	-402	-402	43	43

(341)

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE IV

CE-CLL 212.938 212.938 - -9.605 -9.605 203.333 203.333

483 (2016-2017) — N° 9

(342)

CHAPITRE V

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros																
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90

CE-CLL 461.383 461.383 - - 5.777 5.777 467.160 467.160

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CE-CLL 461.383 461.383 - - 5.777 5.777 467.160 467.160

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust.	
									Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAL GÉNÉRAL

CE-CLL	10.141.830	10.143.794	-	-	-	-	-	-	81.618	60.989	10.223.448	10.204.783
CE-CLNL	276.607	276.607	-	-	-	-	-	-	-5.075	-5.075	271.532	271.532
FBM	77.562	78.346	-	-	-	-	-	-	2.530	-152	80.092	78.194

Section particulière

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2017-

		(en milliers d'euros)				
Article	Litt	LIBELLES	Solde au 1er janvier	Recettes de l'année initial 2017	Variation 1er ajustement	Ajusté 2017
66	01	Transfert de compétences		3.498.331	11.311	3.509.642
		CODES SEC	08.20	49		03.20

SECTION PARTICULIERE - ANNEE BUDGETAIRE 2016 -

		(en milliers d'euros)				
Article	Litt	LIBELLES	Solde au 1er janvier	Dépenses de l'année	Variation 1er ajustement	Ajusté 2017
66	01	Transfert de compétences	0	3.498.331	11.311	3.509.642
		CODES SEC	08.20	45		03.20

ANNEXES

Section particulière - Détail

en milliers d'euros							
nature de la recette et objet de la dépense	Code Sec	Recettes de l'année Initial 2017	Variation 1er ajust 2017	Ajusté 2017	Dépenses de l'année Initial 2017	Variation 1er ajust 2017	Ajusté 2017
Transfert de compétences à la RW et la COCOF							
Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-80.782	-922	-81.704			
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.232.877	8.565	2.241.442			
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.135.206	3.213	1.138.419			
Part de la dotation art 47/8 de la LSF	49.40	211.030	455	211.485			
Part de la dotation art 47/9 de la LSF	49.40		0	0			
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 2 - dotation RW	45.34				3.472.062	11.309	3.483.371
Décret spécial "St-Emilie" Art 7 § 3 - dotation Cocof	45.11				26.269	2	26.271
TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE		3.498.331	11.311	3.509.642	3.498.331	11.311	3.509.642

Organismes administratifs à comptabilité autonome

Services administratifs à comptabilité autonome

Le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	338
Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française	340
Le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné	342
Le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires	344
Le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles	346
Le budget du Musée royal de Mariemont	348
Le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	350
Le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications	351

Organismes d'intérêt public

WBI	355
-----	-----

Services administratifs à comptabilité autonome

BUDGET DU CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL POUR L'ANNEE 2017 - Initial corrigé

PARTIE ORDONNANCEMENT

SEC	A.B.	1=RECETTES	TRESORERIE			
			Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Réalizations	
			A	B	C	D
0810	0.0.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 NON AFFECTE	23.946	23.946	0	0
0810	0.1.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 FONDS SERIES	2.519	2.519	0	0
1611	1.0.	INDUS	0	0	0	0
4610	1.2.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	18.450	18.409	0	0
3810	1.3.	CONTRIBUTION A LA CREATION AUDIOVISUELLE DES ABONNES VIA CERTAINS DISTRIBUTEURS	30	30	0	0
1611	1.4.	RECETTES DIVERSES CCA (dont Mediadesk et W8Image)	225	225	0	0
1611	1.5.	RECETTES FONDS SPECIAL RTBF	15	15	0	0
1611	1.6.	RECETTES FONDS SERIES	0	0	0	0
4610	1.7.	AJUSTEMENT	0	0	0	0
3810	1.8.	CONTRIBUTIONS A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE DES EDEITEURS DE SERVICE	15	15	0	0
4610	1.9.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (AB 01.01.31. DO 25) APPLICATION CONTRAT GESTION RTBF	700	700	0	0
Totaux hors reports			19.435	19.394		
TOTALUX			45.900	45.859	0	0

A. Recettes effectivement perçues pour l'année budgétaire courante B. Recettes relatives à l'année courante indues C. Recettes relatives aux années antérieures mais perçues pendant l'année budgétaire

D. Total des recettes de l'année

SEC	A.B.	2=DEPENSES	TRESORERIE			
			Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Réalizations	
			A	B	C	D
1211	2.0.	INDUS	0	0	0	0
1211	2.2.	ACTIONS D'ANIMATION ET DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL	278	278	0	0
3200	2.3.	PRIMES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE CM ET LM	1.143	1.143	0	0
8800	2.4.	STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE	800	800	0	0
3200	2.5.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ASSURANT LA PROMOTION ET LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUES	0	0	0	0
3200	2.6.	AIDE A LA CREATION PRODUCTION RTBF	1.494	1.494	0	0
3200	2.7.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL	0	0	0	0
3200	2.8.	AIDE A LA CREATION AUDIOVISUELLE	9.041	9.321	0	0
1211	2.9.	DEPENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES A L'AUDIOVISUEL	190	174	0	0
1211	2.10.	DEPENSES AFFERENTES AUX ACCORDS INTERNATIONAUX	759	835	0	0
1211	2.11.	PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA FWB	820	820	0	0
3200	2.12.	SALLES D'ART ET ESSAI	0	0	0	0
1211	2.13.	MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS	45	45	0	0
3200	2.14.	AIDE A LA CREATION - HORS CSF - WEB DOC FICTION - PROGRAMME DE FLUX	125	125	0	0
3200	2.15.	MULTIMEDIA	0	0	0	0
3200	2.16.	FILMS MICROS BUDGET	0	0	0	0
3200	2.17.	PROJET NUMERIQUE	0	0	0	0
3200	2.18.	CO PRODUCTION LM AVEC LE VAF	0	0	0	0
1211	2.19.	DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES	465	465	0	0
1211	2.20.	BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT	40	40	0	0
3200	2.21.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS-HORS COA	464	400	0	0
3200	2.22.	FONDS FWB RTBF SERIES TV	1.346	1.346	0	0
3200	2.23.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECONNUES PAR LA C.O.A.	3.294	3.244	0	0

TOTALUX			20.304	20.530	0	0
A. Paiements sur engagements contractés pour l'année budgétaire courante B. Paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures C. Total des paiements						

SEC	A.B.	3=SYNTHESE ET SOLDE	TRESORERIE			
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalizations	
		RECETTES (exécution du budget)	45.900	45.859	41	0
		DEPENSES (exécution du budget)	20.304	20.530	0	226
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)			25.596	25.329	267	0

BUDGET DU CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL POUR L'ANNEE 2017 - Initial corrigé

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

1=RECETTES		DROITS CONSTATES						
SEC	A.B.	Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	A	B	C	D	E
0810	0.0.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 NON AFFECTE	1.276	1.276	0	0	0	0
0810	0.1.	SOLDE REPORTE AU 31/12/2016 FONDOS SERIES	1.781	1.781	0	0	0	0
1611	1.0.	INDUS	0	0	0	0	0	0
4610	1.2.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	18.450	18.409	0	0	0	0
3810	1.3.	CONTRIBUTION A LA CREATION AUDIOVISUELLE DES ABONNES VIA CERTAINS DISTRIBUTEURS	30	30	0	0	0	0
1611	1.4.	RECETTES DIVERSES CCA (dont Mediadesk et + WBImage)	225	225	0	0	0	0
1611	1.5.	RECETTES FONDOS SPECIAL RTBF	15	15	0	0	0	0
1611	1.6.	RECETTES FONDOS SERIES	0	0	0	0	0	0
4610	1.7.	AJUSTEMENT	0	0	0	0	0	0
3810	1.8.	CONTRIBUTIONS A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE DES EDITEURS DE SERVICE	15	15	0	0	0	0
4610	1.9.	DOTATION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE (AB 01.01.31. DO 25) APPLICATION CONTRAT GESTION RTBF	700	700	0	0	0	0
TOTAUX hors reports		19.435	19.394					
TOTAUX		22.492	22.451	0	0	0	0	0
A. Droits constatés en cours d'années (créances de l'année)								
B. Réductions de visas d'années antérieures (Solde d'engagement)								
C. Réductions de promesses d'aide des années antérieures								
D. Droits réduits								
E. Total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B+C-D)								
2=DEPENSES		ENGAGEMENTS ANNEE COURANTE					Total	
		Prévisions Initiales	Prévisions Ajustées	Promesses Aides	Réalizations			
1211	2.0.	INDUS	0	0	0	0	0	
1211	2.2.	ACTIONS D'ANIMATION ET DE PRODUCTION DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL	278	278	0	0	0	
3200	2.3.	PRIMES A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE CM ET LM	1.143	1.143	0	0	0	
3200	2.4.	STRATEGIE PROMOTION CINEMA BELGE	800	800	0	0	0	
3200	2.5.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ASSURANT LA PROMOTION ET LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUES	0	0	0	0	0	
3200	2.6.	AIDE A LA CREATION PRODUCTIONS RTBF	1.494	1.494	0	0	0	
3200	2.7.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL	0	0	0	0	0	
3200	2.8.	AIDE A LA CREATION AUDIOVISUELLE	9.041	9.321	0	0	0	
1211	2.9.	DEPENSES DE TOUTE NATURE RELATIVES A L'AUDIOVISUEL	190	174	0	0	0	
1211	2.10.	DEPENSES AFFERENTES AUX ACCORDS INTERNATIONAUX	759	835	0	0	0	
1211	2.11.	PROMOTION ET DIFFUSION DES FILMS DE LA FWB	820	820	0	0	0	
3200	2.12.	SALLES D'ART ET ESSAI	0	0	0	0	0	
1211	2.13.	MASTER CLASS ET FORMATION DES PROFESSIONNELS	45	45	0	0	0	
3200	2.14.	AIDE A LA CREATION - HORS CSF - WEB DOC FICTION - PROGRAMME DE FLUX	125	125	0	0	0	
3200	2.15.	MULTIMEDIA	0	0	0	0	0	
3200	2.16.	FILMS MICROS BUDGET	0	0	0	0	0	
3200	2.17.	PROJET NUMERIQUE	0	0	0	0	0	
3200	2.18.	CO PRODUCTION LM AVEC LE VAF	0	0	0	0	0	
1211	2.19.	DEPENSES POUR WALLONIE BRUXELLES IMAGES	465	465	0	0	0	
1211	2.20.	BOURSES A LA FORMATION ET TUTORAT	40	40	0	0	0	
3200	2.21.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE L'AUDIOVISUEL ET DIVERS-HORS COA	464	400	0	0	0	
3200	2.22.	FONDS FWB RTBF SERIES TV	1.346	1.346	0	0	0	
3200	2.23.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECONNUES PAR LA C.O.A.	3.294	3.244	0	0	0	
TOTAUX		20.304	20.530	0	0	0	0	
3=SYNTHESE ET SOLDE		DROITS ET ENGAGEMENTS						
		Prévisions Initiales	Prévisions ajustées	Promesses d'aide	Réalizations	Différences		
RECETTES (exécution du budget)		22.492	22.451	0	0	0		
DEPENSES (exécution du budget)		20.304	20.530	0	0	0		
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)		2.188	1.921	0	0	0		
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes hors reports- dépenses)		-869	-1.136					

483 (2016-2017) — N° 9

(356)

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française
D.O. 44 A.B. 01.01 Situation du flux des engagements de dépenses (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05 Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	SA	LIBELLE	réalisations 2015	réalisations 2016	initial 2017	Ajustement 2017
		SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	23.394.061	21.415.500	66.811.078	73.774.826
		DOTATION	46.800.000	46.799.000	46.800.000	46.800.000
		LA CITE DES METIERS				
		PHASE 3				
		Dotation spéciale - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°		4.378.000		
		Dotation spéciale - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°			4.378.000	4.378.000
		Dotation constructions nouvelles ex DBFM		6.312.000	100.188.000	100.188.000
		Ecole du SHAPE		4.024.000		
		Dotation spéciale HE et nouvelles places		30.500.000	12.032.000	12.032.000
		ALIÉNATIONS	535.322	595.849	4.750.000	1.507.500
		AUTRES RECETTES	1.497.639	779.684		
		VERSEMENTS UREBA			3.489.000	3.489.000
		RECETTE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.247.518	1.828.545	1.512.850	3.324.100
		RECUPERATION VISA	892.338	736.342		
		AVANCE EXCEPTIONNELLE		18.000.000		
		Recettes Revente Dubrucq-Takeda			7.200.000	4.430.000
		OPERATION DE TRESORIE	84.126			
		DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	75.451.003,63	135.368.920,35	247.160.928,00	249.923.426,42

ARTICLE 70.05 Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	ENGAGEMENTS	LIBELLE	réalisations 2015	réalisations 2016	initial 2017	Ajustement 2017
		ENGAGEMENTS DU FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES	44.845.090	40.532.492	46.800.000	46.800.000
		PHASE 3	1.596.462	2.590.643	1.350.000	1.658.392
		LA CITE DES METIERS		1.776.000		
		Dotation spéciale - Decret 05/02/90 - art 5 §2 6°			4.378.000	4.378.000
		Dotation spéciale - Decret 05/02/90 - art 5 §2 12°				122.000
		Dotation constructions nouvelles ex DBFM		3.338.086	40.985.164	2.300.000
		Ecole du SHAPE		540.000	2.955.000	1.018.877
		Dotation spéciale HE et nouvelles places		7.707.502	47.254.000	8.100.000
		UREBA		3.762.018		75.350
		ENGAGEMENTS FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	3.058.392	1.346.022	1.512.850	3.324.100
		MOYENS PROVISIONNÉS NON LIQUIDÉS/NON VISÉS	4.449.606			
		AVANCE EXCEPTIONNELLE				
		Remboursement indu et opération de trésorerie	85.954	1.331		
		TOTAL DES ENGAGEMENTS	54.035.504	61.594.094	145.235.014	67.776.719

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	21.415.500	73.774.826	101.925.914	182.146.707
-----------------------------------	------------	------------	-------------	-------------

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française
D.O. 44 A.B. 01.01 Situation du flux des liquidations (Art. 70.05 C)

ARTICLE 70.05		CODE SEC	LIBELLE	réalisations 2015	réalisations 2016	initial 2017	Ajustement 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	RECETTES	03.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	66.833.412	74.809.465	121.751.212	139.494.331
		03.20	Reliquat compte recettes		197.224		
		66.31	DOTATION	46.800.000	46.799.000	46.800.000	46.800.000
		66.31	LA CITE DES METIERS				
		66.31	PHASE 3				
		66.31	Dotation spéciale - Décret 05/02/90 - art 5 §2 6°		4.378.000		
		66.31	Dotation spéciale - Décret 05/02/90 - art 5 §2 12°			4.378.000	4.378.000
		66.31	Dotation Constructions nouvelles ex DBFM		6.312.000	100.188.000	100.188.000
		66.31	Ecole du SHAPE		4.024.000		
		66.31	Dotation spéciale HE et nouvelles places		30.500.000	12.032.000	12.032.000
		16.10	VERSEMENTS UREBA		0	3.489.000	3.489.000
		76.32	ALIÉNATIONS	535.322	595.849	4.750.000	1.507.500
		16.10	AUTRES RECETTES	1.497.639	779.684		
			RECETTE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	2.247.518	1.828.545	1.512.850	3.324.100
		66.31	Avance exceptionnelle pour achat, modernisation et construction de bâtiments pour le réseau FWB		18.000.000		
		76.32	RECETTES revente Dubrucq-Takeda			7.200.000	4.430.000
			Opération Trésorerie	84.126			
		TOTAL DES RECETTES		117.998.016	188.223.767	302.101.062	315.642.931

ARTICLE 70.05		CODE SEC	LIBELLE	réalisations 2015	réalisations 2016	initial 2017	Ajustement 2017
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	DEPENSES	11.11	PERSONNEL				
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.157.701	1.168.809	1.250.000	1.250.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	13.177.509	11.928.387	15.850.000	15.850.000
		12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.402.742	1.983.287	1.750.000	1.750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES				
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS INITIATIVES NOUVELLES MINISTRE	25.815.434	19.020.913	27.881.988	27.881.988
		72.00	PHASE 3	202.891	1.619.812	2.368.000	2.368.000
			RECETTE FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	346.320	1.785.537	3.100.000	3.100.000
		72.00	LA CITE DES METIERS		171.372	1.000.000	1.300.000
		72.00	Dotation spéciale - Décret 05/02/90 - art 5 §2 6°				
		72.00	Dotation spéciale - Décret 05/02/90 - art 5 §2 12°				
		72.00	Dotation Constructions nouvelles ex DBFM			4.418.077	2.670.468
		72.00	Ecole du SHAPE		540.000	2.076.000	1.018.877
		72.00	Dotation spéciale HE et nouvelles places		7.707.502	12.947.000	8.100.000
		72.00	UREBA		2.802.486	3.100.000	3.100.000
		72.00	Avance exceptionnelle pour achat, modernisation et construction de bâtiments pour le réseau FWB				
		72.00	rembols indus	85.954	1.331		
		TOTAL DEPENSES		43.188.552	48.729.437	75.741.065	68.389.333

03.20 SOLDE BUDGETAIRE

74.809.465	139.494.331	226.359.997	247.253.598
------------	-------------	-------------	-------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERALE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE
FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 01.02 Situation du flux des engagements (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06 Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	MOYENS EN ENGAGEMENTS	LIBELLE	réalisation 2015	réalisation 2016	Initial 2017	Ajustement 2017
		SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	28.429.913,53	22.172.971,38	38.487.971,37	53.006.699,17
		DOTATION	25.816.475,33	53.585.000,00	31.950.000,00	31.950.000,00
		LA CITE DES METIERS				
		DOTATION -PHASE 3				
		DOTATION POUR LE FINANCEMENT VIA LE CRAC	19.232.000,00			
		DOTATION EXCEPTIONNELLE				7.935.000,00
		RECUPERATION VISA	1.183.460,13	2.971.980,83		
		AUTRES RECETTES	17.795,18	58.703,13	32.000,00	32.000,00
	TOTAL DES RECETTES		74.679.644,17	78.788.655,34	70.469.971,37	92.923.699,17

ARTICLE 70.06

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

22.172.971,38	53.006.699,17	25.948.285,37	49.237.013,17
---------------	---------------	---------------	---------------

SERVICE GENERALE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNE
FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 01.02 Situation du flux des liquidations (Art. 70.06 C)

ARTICLE 70.06 Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	RECETTES	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	réalisation 2016	Initial 2017	ajustement 2017
		08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	74.345.968,54	94.247.741,89	117.408.055,89	125.266.513,67
		66.31	DOTATION	25.816.475,33	53.585.000,00	31.950.000,00	31.950.000,00
		66.31	LA CITE DES METIERS				
		66.31	DOTATION -PHASE 3				
		66.31	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS	19.232.000,00			
		66.31	DOTATION EXCEPTIONNELLE			7.935.000,00	7.935.000,00
		16.10	AUTRES RECETTES	17.795,18	58.703,13	32.000,00	32.000,00
	TOTAL DES RECETTES			119.412.239,05	147.891.445,02	157.325.055,89	165.183.513,67

ARTICLE 70.06 Opérations du Fonds des Bâtiments Scolaires de L'Enseignement Officiel Subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'art 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 22.12.1997	DEPENSES	CODE SEC	LIBELLE	réalisation 2015	réalisation 2016	Initial 2017	Ajustement 2017
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	190.771,38	212.893,77	300.000,00	300.000,00
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES	638.858,27	67.322,81	1.000.000,00	1.000.000,00
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES	15.508.181,51	13.518.028,77	12.500.000,00	12.500.000,00
		63.21	PARTS COMPLEMENT PPT			4.600.000,00	4.600.000,00
		63.21	PHASE 3			6.000.000,00	3.835.000,00
		63.21	LE FINANCEMENT CRAC	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00	8.826.686,00
		63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3			13.234.000,00	13.234.000,00
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE			6.600.000,00	7.100.000,00
TOTAL DEPENSES				25.164.497,16	22.624.931,35	53.060.686,00	51.395.686,00

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	94.247.741,89	125.266.513,67	104.264.369,89	113.787.827,67
--------------	-------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

D.O. 44 A.B. 41.20 Situation du flux des engagements (Art. 70.07 C)

ARTICLE 70.07 Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Initial 2017	Ajusté 2017
		08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	38.263.077,01	31.449.240,88	37.839.374,48	40.130.340,09
		46.10	DOTATION		7.500.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE		7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE	16.013,94	14.857,25		
	TOTAL DES RECETTES			38.279.090,95	46.651.098,13	50.326.374,48	52.617.340,09

ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Initial 2017	Ajusté 2017
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS	6.138.222,98	4.732.108,63	4.357.051,81	4.357.051,81
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS s/NOUVEAUX DOSSIERS		0,00	0,00	0,00
		43.33	SUBVENTIONS INTERETS	780.842,17	517.030,98	169.334,35	169.334,35
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	44.223,27	74.557,73	200.000,00	200.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31.846,43	47.985,90	100.000,00	100.000,00
		64.10	PHASE 3		1.149.074,80	8.874.877,00	10.095.000,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE				0,00
	TOTAL DES DEPENSES			6.995.134,85	6.520.758,04	13.701.263,16	14.921.386,16

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	31.283.956,10	40.130.340,09	36.625.111,32	37.695.953,93
-------	------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

D.O. 44 A.B. 41.20 Situation du flux des ordonnancements (Art. 70.07 C)

ARTICLE 70.07 Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Initial 2017	Ajusté 2017
		08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	38.263.077,01	31.449.240,88	37.839.374,48	40.130.340,09
		46.10	DOTATION		7.500.000,00	4.800.000,00	4.800.000,00
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE		7.687.000,00	7.687.000,00	7.687.000,00
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE	16.013,94	14.857,25		
	TOTAL DES RECETTES			38.279.090,95	46.651.098,13	50.326.374,48	52.617.340,09

ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	CODE SEC	LIBELLE	Réalisation 2015	Prévision 2016	Initial 2017	Ajusté 2017
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS	6.138.222,98	4.732.108,63	4.357.051,81	4.357.051,81
		44.40	SUBVENTIONS INTERETS s/NOUVEAUX DOSSIERS		0,00	0,00	0,00
		43.33	SUBVENTIONS INTERETS	780.842,17	517.030,98	169.334,35	169.334,35
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	44.223,27	74.557,73	200.000,00	200.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	31.846,43	47.985,90	100.000,00	100.000,00
		64.10	PHASE 3		1.149.074,80	8.874.877,00	7.464.499,51
		64.10	Dotation Exceptionnelle				0,00
	TOTAL DES DEPENSES				6.995.134,85	6.520.758,04	13.701.263,16

03.20	SOLDE BUDGETAIRE	31.283.956,10	40.130.340,09	36.625.111,32	40.326.454,42
-------	------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES (SERVICE A GESTION SEPARÉE) - BUDGET 2017 AJUSTÉ

PARTIE PAIEMENTS

PARTIE ENGAGEMENTS

1. Recettes

Code SEC			
46.10	1.1. Report du solde de trésorerie 1.2. Dotation 2017 de la CF (DO 11, AB 41.01.18) Dotation Marcourt (si acceptée)	452.746,51 173.000,00 54.000 ?	131.536,40 173.000,00 54.000,00
16.11	1.3. Recettes exceptionnelles estimées : 1.3.1. Subvention Coopération W/B / Burkina Faso 1.3.2. Vente publications	8.600,00 100,00 634.446,51	8.600,00 100,00 313.236,40
	Total		

2. Dépenses estimées

Code SEC			
74.40	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études Estimation des engagements 2017		198.007,38
	Evaluation Conseil de la jeunesse : 16.864,38 (TVAC) Evaluation « artistes à l'école » : 17.243,00 (TVAC) Evaluation « Centres culturels » : 40.000,00 (TVAC) Evaluation E.P – 1ère tranche : 78.650,00 (TVAC) Etude « Archives » (cabinet) : 30.250,00 (TVAC) Etude « Mécénat d'entreprise en Belgique » : 15.000 (TVAC)	287.174,90 223.850,00 511.024,90	
12.11	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	2.629,03 20.000,00 22.629,03	20.000,00
12.11	2.3. Dépenses relatives au centre de documentation Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	375,48 5.000,00 5.375,48	5.000,00
12.11	2.4. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	461,00 12.500,00 12.961,00	12.500,00
	Total		198.007,38

12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au tableau de bord des médias Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	0,00 54.000,00 54.000,00	12.11	2.5. Dépenses de toutes natures relatives au tableau de bord des médias Estimation des engagements 2017 Total	54.000,00 54.000,00
12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche : Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	10.000,00 7.500,00 17.500,00	12.11	2.6. Dépenses de toutes natures relatives au soutien à la recherche : Estimation des engagements 2017 Total	17.500,00 17.500,00
12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017	0,00 4.500,00 4.500,00	12.11	2.7. Dépenses de toutes natures relatives aux colloques/séminaires/journées d'étude/formations Estimation des engagements 2017 Total	4.500,00 4.500,00
12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale Estimation des paiements des engagements antérieurs à 2017 Estimation des paiements des engagements 2017 Total	569,70 6.880,00 7.449,70 635.440,11	12.11	2.8. Dépenses de toutes natures relatives à la coopération internationale Estimation des engagements 2017 Total	6.880,00 6.880,00 318.387,38 €
3. Résultat estimé					
	1. Recettes 2. Dépenses	634.446,51 635.440,11		1. Recettes 2. Dépenses	313.236,40 € 318.387,38
	Solde de trésorerie estimé au 31 décembre 2017	-993,60		Disponible estimé au 31 décembre 2017	-5.150,98

BUDGET 2017 - Ajusté 1 - Février 2017												
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR												
Service administratif à comptabilité autonome												
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS												
1. RECETTES												
DROITS CONSTATES												
Prévisions												
Réalisations												
Codes SEC												
Prévisions initiales												
Prévisions ajustées												
A												
B												
C												
D												
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2016											
1.2	Dotation 2017 (A,B, 41,30,44) DO 40											
1.3	Autres recettes											
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)												
B. réductions de visas d'années antérieures												
C. droits réduits												
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)												
TOTAL												
2. DEPENSES												
Codes SEC												
ENGAGEMENTS												
Prévisions initiales												
Prévisions ajustées												
Réalisations												
2.1	Fonctionnement Agence											
2.1.1	Réunions plénières											
2.1.2	Réunions Bureau											
2.1.3	Réunions GT											
2.1.4	Cotisations, abonnements (ENQA,MWQ,...)											
2.1.5	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)											
2.1.6	Frais de fonctionnement											
2.1.7	Frais exceptionnels											
2.1.8	Participation Colloque / séminaires / formation											
2.1.9	Contribution au réseau FraQ-SUP											
SOUS TOTAL												
2.2	Fonctionnement Audit											
2.2.1	Promotion, Communication (brochures, site,...)											
2.2.2	Frais de fonctionnement Cellule exécutive											
2.2.3	Audits 2017-2018 (pré-visites, visites, impression rapports,...)											
2.2.4	Suivi des évaluations 2017-2018											
SOUS TOTAL												
2.3	Personnel											
SOUS TOTAL												
TOTAL												
3. SYNTHESE ET SOLDE												
DROITS ET ENGAGEMENTS												
Prévisions initiales												
Prévisions ajustées												
Réalisations												
Différences												
A												
B												
A>B												
A<B												
RECETTES (exécution du budget)												
DEPENSES (exécution du budget)												
RESULTAT SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)												

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS -BUDGET AJUSTE 2017									
PARTIE LIQUIDATIONS					PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS				
OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES									
A. RECETTES									
Code SEC	LIQUIDATIONS			Code SEC	DROITS CONSTATES				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
1.1.	Solde de rattachement à l'exercice	179.000,00	214.886,16	08.20	106.000,00	172.817,20	0,00		0,00
1.2.1.	Solde référence R.W. 2016	0,00	0,00	49.30	0,00	0,00	0,00		0,00
1.2.2.	Donation de la R.W. 2017	140.000,00	140.000,00	12.11	140.000,00	140.000,00	0,00		0,00
1.3.	Donation de la COSOP	53.000,00	73.000,00	49.10	53.000,00	73.000,00	0,00		0,00
1.4.	Recettes autres			10.20			0,00		0,00
Total des recettes		372.000,00	427.886,16		249.000,00	316.817,20	0,00	0,00	0,00
A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire C = total des recettes (A + B)									
B. DEPENSES									
	LIQUIDATIONS				ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
11.11	Frais de personnel	103.800,00	103.800,00	11.11	103.800,00	10.800,00	0,00		0,00
12.11	Frais de fonctionnement	158.900,00	158.900,00	12.11	158.900,00	158.900,00	0,00		0,00
74.22	Frais d'acquisition	5.000,00	5.000,00	74.22	5.000,00	5.000,00	0,00		0,00
Total des dépenses		268.300,00	268.300,00		268.300,00	268.300,00	0,00		0,00
A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire C = total des paiements (A+B)									
C. SYNTHESE ET SOLDE									
	LIQUIDATIONS				DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	différence		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Recettes (exécution du budget)	372.000,00	427.886,16	0,00	Recettes (exécution du budget)	249.000,00	316.817,20	0,00	différence	258.817,20
Depenses (exécution du budget)	268.300,00	268.300,00	0,00	Depenses (exécution du budget)	268.300,00	268.300,00	0,00	différence	-268.300,00
Resultat	103.700,00	159.586,16	0,00	Resultat	80.700,00	148.517,20	0,00		0,00
OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS									
A. RECETTES									
	TRESORERIE				DROITS CONSTATES				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
recettes versées par l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00	Fonds attribués par l'Union Européenne	0,00	0,00	0,00		0,00
B. DEPENSES									
	TRESORERIE				ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
paiements sur fonds européens	0,00	0,00	0,00	Engagements sur fonds européens	0,00	0,00	0,00		0,00
C.SYNTHESE ET SOLDE									
	TRESORERIE				DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	différence		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	Recettes (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	différence	0,00
Depenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	Depenses (exécution du budget)	0,00	0,00	0,00	différence	0,00
Resultat	0,00	0,00	0,00	Resultat	0,00	0,00	0,00		0,00

Organisme d'Intérêt Public

D E P E N S E S

Dépenses				Variations		Variations		BUDGET 2017		BUDGET 2017	
Article	Libellé	BUDGET 2017						ajustement		ajustement	
		CD						technique n°1		technique n°1	
		CE	CO	CE	CO	CE	CO				
CHAPITRE 51											
MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME											
11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	15.335	15.335	120	120	15455	15455				
11.02.00	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	5.879	5.879			5879	5879				
11.03.00	Service social	101	101			101	101				
11.04.00	Assurance complémentaire.Intervention patronale - carr ext.	150	150			150	150				
11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	687	687			687	687				
11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	34	34			34	34				
11.07.00	Provision pension (part patronale)	1.035	1.035			1035	1035				
11.08.00	BIJ - Frais de personnel	58	58	7	7	65	65				
12.01.00	Formation professionnelle	60	60			60	60				
12.02.00	Honoraires forfaitaires	0	0			0	0				
Total chapitre 51 :		23.339	23.339	127	127	23466	23466				
CHAPITRE 52											
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES											
12.03.00	Locaux et matériel	1.107	1.107	-3	-3	1104	1104				
12.04.00	Frais de bureau	430	430			430	430				
12.05.00	Gestion du contentieux	15	15			15	15				
12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers	823	823	7	7	830	830				
12.18.00	BIJ - Frais de fonctionnement	162	162			162	162				
20.01.00	Charges financières	860	860			860	860				
20.03.00	BIJ - Charges financières	2	2			2	2				
Total chapitre 52 :		3.399	3.399	4	4	3403	3403				
CHAPITRE 53											
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE											
53.1	Visibilité Wallonie-Bruxelles										
12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	55	55			55	55				
12.08.00	Visibilité internationale WB	390	390	111	111	501	501				
30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	30	30			30	30				
Total 53.1 :		475	475	111	111	586	586				
53.2	Programme d'événements exceptionnels										
12.09.00	Evénements exceptionnels - CF	0	0								
12.10.00	Evénements exceptionnels - RW	0	0			0	0				
Total 53.2 :		0	0	0	0						
53.3	Représentation de la Communauté française à l'étranger :										
12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.899	5.899			5899	5899				

Article	Libellé	BUDGET 2017		Variations	Variations	BUDGET 2017 ajustement technique n°1	BUDGET 2017 ajustement technique n°1
		CD					
		CE	CO	CE	CO	CE	CO
	Total article 53.3 :	5.899	5.899	0	0	5899	5899
53.4	Secteur multilatéral :						
12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	430	430			430	430
12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	175	175			175	175
30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	683	683	140	140	823	823
30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.609	1.546			1609	1546
30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	115	115			115	115
35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.185	4.185			4185	4185
35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	208	208			208	208
	Total article 53.4 :	7.405	7.342	140	140	7545	7482
53.5	Secteur bilatéral						
12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.062	1.062	-5	-5	1057	1057
12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	811	811	-80	-100	731	711
30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	1.632	1.582	94	94	1726	1676
30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.168	2.038	80	100	2248	2138
50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	85	85			85	85
50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	163	163			163	163
	Total article 53.5 :	5.921	5.741	89	89	6010	5830
53.6	Politiques sectorielles						
12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	2.484	2.433	75	75	2.559	2.508
	- culture - audiovisuel	1368	1.368	-10	-10	1358	1358
	- aide aux acteurs de la solidarité	35	35			35	35
	- Education et formation à l'étranger	268	217			268	217
	- Recherche - enseignement supérieur	439	439	25	25	464	464
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0	60	60	60	60
	- autres	374	374			374	374
12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	503	503			503	503
	- citoyenneté jeunesse	0	0			0	0
	- rayonnement économique régional	310	310			310	310
	- autres	193	193			193	193
30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	5.598	5.598	540	540	6.138	6.138
	- culture - audiovisuel	2159	2159	540	540	2699	2699
	- aide aux acteurs de la solidarité	937	937			937	937
	- Education et formation à l'étranger	125	125			125	125
	- Recherche - enseignement supérieur	2342	2342			2342	2342
	- Citoyenneté - jeunesse	0	0			0	0
	- autres	35	35			35	35
30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	547	547	50	50	597	597

Article	Libellé	BUDGET 2017		Variations		Variations		BUDGET 2017	BUDGET 2017
						ajustement	ajustement		
		CD		CE	CO	CE	CO	technique n°1	technique n°1
	- Citoyenneté-jeunesse	0	0			0	0		
	- rayonnement économique régional	249	249	50	50	299	299		
	- aide aux acteurs de la solidarité	238	238			238	238		
	- autres	60	60			60	60		
30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.450	3.450			3.450	3.450		
	- Citoyenneté-jeunesse								
	- rayonnement économique régional	3.450	3.450			3450	3450		
	- aide aux acteurs de la solidarité								
	- autres								
50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0			0	0		
50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0			0	0		
01.01.00	COCOF	232	232			232	232		
	Total article 53.6 :	12.814	12.763	665	665	13.479	13.428		
53.7	Dépenses particulières :								
01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0	0			0	0		
01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0	0			0	0		
01.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0			0	0		
	Total article 53.7 :	0	0	0	0	0	0		
53.8	Activités du BIJ								
12.20.00	Activités Centre de Ressource SALTO	38	38	8	8	46	46		
12.22.00	Programmes internationaux WBI - CF	113	113	20	20	133	133		
12.23.00	Programmes internationaux WBI - RW	39	39			39	39		
12.24.00	Activités EURODESK	0	0			0	0		
12.25.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	100	110	40	40	140	150		
30.10.00	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0			0	0		
30.11.00	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	15	15		1	15	16		
30.12.00	Programmes internationaux WBI - CF	564	564	40	40	604	604		
30.13.00	Programmes internationaux WBI - RW	583	583			583	583		
30.14.00	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0			0	0		
30.15.00	Programmes découlant des dons et legs	0	0			0	0		
30.16.00	Activités Centre de Ressource SALTO	32	32	12	13	44	45		
30.17.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	1.986	1.806	454	334	2440	2140		
	Total article 53.8	3.470	3.300	574	456	4.044	3.756		
	Total chapitre 53 :	35.984	35.520	1.579	1.461	37.563	36.981		
	CHAPITRE 55								
	ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX								
55.1	Belgique								
70.01.00	Aménagement de bâtiments	80	80			80	80		
70.03.00	BIJ - Aménagements bâtiments	0	0			0	0		
72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0		

Article	Libellé	BUDGET 2017		Variations	Variations	BUDGET 2017	BUDGET 2017
		CD				ajustement	ajustement
		CE	CQ	CE	CQ	technique n°1	technique n°1
74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	337	337			337	337
74.05.00	BIJ - Acquisitions mobilier et matériel	5	5			5	5
	<u>Total article 55.1 :</u>	<u>422</u>	<u>422</u>			<u>422</u>	<u>422</u>
<u>55.2</u>	<u>Etranger</u>						
70.02.00	Aménagement de bâtiments	80	80			80	80
72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0
74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	70	70			70	70
	<u>Total article 55.2 :</u>	<u>150</u>	<u>150</u>			<u>150</u>	<u>150</u>
<u>55.3</u>	<u>Programmes spécifiques</u>						
74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	10	10			10	10
74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0			0	0
	<u>Total article 55.3 :</u>	<u>10</u>	<u>10</u>			<u>10</u>	<u>10</u>
	Total chapitre 55 :	582	582			582	582
	CHAPITRE 56						
	SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE						
	D'OPERATIONS						
	FINANCIERES EN PRINCIPAL						
79.01.00	Amortissement d'emprunts	1079	1079			1079	1079
	Total chapitre 56 :	1079	1079			1079	1079
	CHAPITRE 57						
	AFFECTATION DU BONI						
27.01.00	Affectation du boni - CF	0	0			0	0
27.02.00	Affectation du boni - RW	0	0			0	0
	Total chapitre 57	0	0			0	0
	CHAPITRE 59						
	DEPENSES POUR ORDRE						
01.04.00	Divers	2300	2300			2300	2300
	Total chapitre 59 :	2300	2300			2300	2300
	Total des dépenses :	66.683	66.219	1.710	1.592	68.393	67.811

0,00

Budget 2017

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Wallonie-Bruxelles International

RECETTES

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
STATUTAIRE DE WBI

	<u>2017 (en MEUR)</u>		<u>2017 Aju (en MEUR)</u>
10.01.00 Recettes fonctionnelles	115	30	145
10.02.00 Récupérations	2.030		2.030
10.03.00 Recettes exceptionnelles	0		0
10.05.00 BIJ - Dons et legs	0		0
10.06.00 BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0		0
10.07.00 BIJ - Récupérations diverses	50		50
26.01.00 Intérêts sur placements	15		15
26.02.00 BIJ -Intérêts sur placement	1		1
CHAPITRE 43			
PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX			
77.01.00 Produits de la vente de biens mobiliers	0		0
CHAPITRE 45			
INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC			
46.01.00 Dotation de la CF	35.234	349	35.583
46.02.00 Dotation de la RW	23.402	193	23.595
46.03.00 Provision index	0		0
46.04.00 Divers	338	560	898
46.05.00 Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115		115
46.06.00 BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0		0
46.07.00 BIJ - Moyens financiers du MCF	106	55	161
46.08.00 BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	2281	405	2686
49.01.00 Contribution de la COCOF	232		232
CHAPITRE 49			
RECETTES POUR ORDRE			
10.04.00 Divers (Supprimé)	2.300	-2.300	0
08.10.00 Divers (Nouveau)		2.300	2.300
TOTAL DES RECETTES :	66.219,00	1.592,00	67.811,00

Vu pour être annexé au présent décret

Rudy DEMOTTE
Ministre-Président

Alda GREOLI
Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance

Jean-Claude MARCOURT
Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias

Rachid MADRANE
Ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, du Sport et de la Promotion
de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale

Marie-Martine SCHYNS
Ministre de l'Education

André FLAHAUT
Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Isabelle SIMONIS
Ministre de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des
femmes et de l'Egalité des chances

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DES MÉDIAS

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) -partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Avis de la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Par 7 voix contre 4, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

La Présidente,

J. KAPOMPOLE

I. MOINET

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission de l'Education

Avis de la Commission de l'Education

Par 7 voix contre 5, la Commission de l'Education recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences, ainsi que l'amendement déposé.

La Rapporteuse,

Le Président,

M. VANDORPE

J.P. WAHL

AVIS DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ENFANCE

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission de la Culture et de l'Enfance

Avis de la Commission de la Culture et de l'Enfance

Par 7 voix contre 5, la Commission de la Culture et de l'Enfance recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

I. EMMERY

Ph. KNAEPEN

**AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION
SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES FEMMES ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Avis de la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances

Par 7 voix contre 3, la Commission de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

La Présidente,

C. LEAL-LOPEZ

C. MORREALE

AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES
QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES
HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ
ET DU RÈGLEMENT, DE L'INFORMATIQUE

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n° 1) - partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Avis de la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

Par 7 voix contre 4, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

G. VAN GOIDSENHOVEN

N. MARTIN

AVIS DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES

PROJET DE DECRET

contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières qui relèvent des compétences de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Avis de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Par 8 voix contre 5, la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Sports, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 483 (2016-2017) n°1) - partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

La Présidente,

V. GONZALEZ-MOYANO

N. EL YOUSFI

ANNEXE 1 : EXPOSÉ INTRODUCTIF DU MINISTRE DU BUDGET



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ANDRÉ FLAHAUT
MINISTRE DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Bruxelles, le 3 juillet 2017

Ajustement 2017 **INTRODUCTION**

INTRODUCTION

1. Les **dépenses** sont contenues tout en rencontrant les besoins exprimés par les secteurs, sans mettre en péril les politiques fonctionnelles
2. Le **solde SEC** est maintenu à hauteur de l'initial 2017
3. Le **Pacte d'Excellence** est lancé

Les variations de crédits exprimées lors de l'ajustement budgétaire 2017 concernent essentiellement :

- la prise en compte de l'**indexation** des salaires
- des dépenses supplémentaires considérées comme **inéluçtables** (réforme fiscale en Région bruxelloise sur le précompte immobilier, indexation des dotations et frais liés à l'évolution des paramètres macro, provisions encours, adaptation des moyens du contrat d'administration, de la lutte contre le dopage et de la surveillance électronique,...)
- des mesures d'**économie** (Fonction publique, gestion de la dette,...)
- des adaptations liées aux **besoins** de l'Administration

MESURES COMPLÉMENTAIRES

- Au-delà de l'affectation des 21 millions € de la Provision Enseignement inscrits lors de l'initial 2017, des moyens supplémentaires sont dégagés lors de l'ajustement pour **l'enseignement** à hauteur de 3,4 millions € (cantines, FIE, écoles en écart de performance)
- Plus de **15 millions supplémentaires** sont dégagés en lien notamment avec des accords sectoriels de l'Enseignement de promotion sociale et supérieur, de la revalorisation des secteurs du non-marchand pour les années 2017 et 2018, du Fonds des sports, des politiques nouvelles des secteurs culturels, des Centres des jeunes et périnataux, le contrat d'administration,...



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ANDRÉ FLAHAUT
MINISTRE DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Bruxelles, le 3 juillet 2017

AJUSTEMENT 2017

PRESENTATION



(en milliers €)	<u>2017 initial</u>	<u>2017 ajusté</u>	<u>Variation</u>
Recettes	9.986.634	9.974.845	-11.789
Dépenses	10.498.747	10.554.509	55.762
Solde brut	-512.113	-579.664	-67.551
Sous-utilisation de crédits	89.000	109.000	20.000
Amortissements (code 9)	31.187	31.199	12
Périmètre de consolidation	123.557	130.308	6.751
Droits constatés années antérieures	11.400	32.904	21.504
OCPP nets (code 8) et SWAPS	39.894	43.693	3.799
CRAC Bâtiments scolaires	-8.530	-12.497	-3.967
Accueil des réfugiés, lutte contre le radicalisme et sécurité	4.300	23.944	19.644
Corrections SEC	290.808	358.551	67.743
Solde de financement SEC	-221.305	-221.113	192

Maintien du solde SEC à hauteur de l'initial

Paramètres macroéconomiques

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

En %	2017 initial		2017 ajusté	
	2016	2017	2016	2017
Croissance du PIB	1,40	1,20	1,20	1,40
Indice des prix à la consommation	2,00	1,60	1,97	2,10
Indice santé	2,10	1,40	2,10	1,70
clé IPP	34,43	34,35	34,44	34,36
Clé Elèves	43,38	43,38	43,32	43,29
Coefficient d'adaptation démographique	105,97	106,15	105,97	106,22

Sources :

- Prévisions du Budget économique du mois de février 2017 publiées par le Bureau fédéral du Plan
- Données du SPF Finances du mois de mars 2017 pour les recettes institutionnelles (IPP, TVA et LSF) et pour les montants à transférer dans le cadre du Décret sur la Sainte-Emilie

En %	2017 initial		2017 ajusté	
	2016	2017	2016	2017
Croissance du PIB	1,40	1,20	1,20	1,40
Indice des prix à la consommation	2,00	1,60	1,97	2,10
Indice santé	2,10	1,40	2,10	1,70
clé IPP	34,43	34,35	34,44	34,36
Clé Elèves	43,38	43,38	43,32	43,29
Coefficient d'adaptation démographique	105,97	106,15	105,97	106,22

Les paramètres et clés **2017**, à l'exception de la clé élèves, sont **plus favorables** à la FWB que ceux utilisés lors de l'initial.

Par contre, les paramètres **2016** définitifs (croissance du PIB et indice des prix à la consommation) sont **moins favorables**.

Or, ce sont bien les paramètres définitifs 2016 qui servent à calculer la base sur laquelle s'applique les paramètres et clés 2017.

En synthèse, la FWB applique des paramètres globalement plus favorables, mais sur une base moins élevée que prévu lors de la confection de l'initial 2017.



En %	2017 initial		2017 ajusté	
	2016	2017	2016	2017
Croissance du PIB	1,40	1,20	1,20	1,40
Indice des prix à la consommation	2,00	1,60	1,97	2,10
Indice santé	2,10	1,40	2,10	1,70
clé IPP	34,43	34,35	34,44	34,36
Clé Elèves	43,38	43,38	43,32	43,29
Coefficient d'adaptation démographique	105,97	106,15	105,97	106,22

Il faut également noter que la FWB a élaboré son budget initial 2017 sur la base des paramètres économiques et des chiffres de population fournis par le SPF Finances fin septembre 2016.

La FWB doit remettre son budget pour la mi-octobre, celui-ci est donc basé pour les recettes LSF sur les dernières informations transmises par le SPF Finances, celles de mi-septembre 2016. Le Fédéral a, quant à lui, utilisé dans le cadre de son budget initial des informations d’octobre 2016 pour ses calculs LSF. Entre les informations de septembre et celles d’octobre, des évolutions apparaissent notamment pour la clé-élèves. En octobre 2016, la clé-élèves 2016 s’élevait à 43,32 alors que la FWB utilisait celle du SPF Finances de septembre (à savoir 43,38). En octobre 2016, la clé-élève 2017 s’élevait à 43,29 alors que la FWB utilisait celle du SPF Finances de septembre (à savoir 43,32). Une évolution des charges du passé des infrastructures hospitalières a également été constatée.

C'est sur la base du budget Fédéral que le SPF Finances transfère en 2017 les douzièmes prévus dans la LSF. Le montant de recettes institutionnelles effectivement perçu, est dès lors calculé sur une base inférieure de l'ordre de **-20 millions €** à celle inscrite dans le budget initial 2017 de la FWB. Cette dégradation est toutefois compensée par les recettes issues des nouveaux paramètres de l'ajustement.

(398)

En ce qui concerne les dépenses, à ce stade, les paramètres d'inflation et d'indice-santé utilisés sont ceux repris au budget économique de mars 2017, soit 2,2 % pour l'indice national des prix à la consommation 2017 et 1,9 % pour l'indice-santé 2017.

Le **dépassement de l'indice pivot** (qui s'élève actuellement à 103,04) pour l'indice santé lissé (comme défini dans la loi du 23.04.2015 concernant la promotion de l'emploi, Moniteur belge du 27.04.2015) s'est produit en **mai 2017**. Par conséquent, les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique ont été et seront adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2%, respectivement en juin et en juillet 2017.

Trajectoire budgétaire



(en millions €)	2017	2018	2019	2020
Objectif nominal	-221,3	-161,5	-104,0	9,2

La **trajectoire** pour la FWB reprise dans le programme de stabilité de la Belgique transmis aux instances européennes prévoit la stabilisation du solde budgétaire nominal à l'ajusté 2017 par rapport à l'initial 2017 et une perspective de retour graduel à l'équilibre.

Les dépenses relatives à l'accueil des réfugiés, la lutte contre le radicalisme et la sécurité sont estimées actuellement à 23,9 millions € pour l'année 2017.

Le solde SEC nominal prévu au budget initial est maintenu à l'ajusté mais la trajectoire reste **conditionnelle**.

Les objectifs de solde budgétaire et la perspective d'un retour à l'équilibre dépendent :

- d'une solution satisfaisante à la question de la **dotation négative** en lien avec les infrastructures hospitalières. ;
- d'une solution concernant l'immunisation des investissements stratégiques (ils incluent notamment les moyens consacrés à la réforme structurelle de l'enseignement) et les contraintes sur les investissements découlant des règles comptables européennes;
- de la concertation obligatoire pour toute décision de l'autorité fédérale entraînant de nouveaux impacts négatifs sur la présente trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

AJUSTEMENT DES RECETTES

AJUSTEMENT 2017



	2017 initial	2017 ajusté	Variation
(en milliers €)			
TVA	6.969.354	6.972.320	2.966
IPP	2.636.995	2.638.561	1.566
Etudiants étrangers	78.095	78.341	336
Jardin de Meise	1.791	1.796	5
Dotation Art 47/8 (santé)	25.556	25.666	110
Dotation Art 47/9 (infrastructures hospitalières)	10.700	0	-10.700
Dotation Art 47/10 (Maisons de justice)	37.087	37.176	89
Recettes diverses	148.617	142.444	-6.173
Total	9.908.195	9.896.394	-11.801
Recettes affectées	78.439	78.451	12
Total	9.986.634	9.974.845	-11.789

Compte tenu des paramètres retenus, l'évolution globale des recettes de la Fédération^(401) montre une diminution de l'ordre de **-11,8 millions €**.

Section particulière			
(en milliers €)	2017		Variation
	Initial	Ajusté *	
Recettes de la Section particulière	3. 498.331	3.509.642	11.311

* à savoir, RW : 3.483.371 k€ et COCOF : 26.271 k€

Recettes institutionnelles – Partie attribuée du produit de l'IPP



483 (6-2017) — N° 9

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

La dotation IPP des Communautés évolue en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation et est liée à la croissance économique réelle. Les paramètres retenus sont donc ceux présentés supra. Le montant est réparti entre Communautés en fonction de leur part respective dans les recettes fédérales de l'IPP (principe du « juste retour » ou clé IPP) sur la base des données transmises par le SPF Finances.

Pour rappel, la LSF adaptée suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat prévoyait en 2016 un **effort d'assainissement** de 356,292 millions pour les deux communautés, comme ce fut le cas en 2015. Par ce mécanisme, le montant de base de la masse IPP des deux communautés est réduit de façon structurelle. L'impact en 2017 pour la FWB est de l'ordre de 255 millions €.

Les paramètres définitifs 2016 amènent en 2017 une correction pour année antérieure positive de 27,135 millions.

La LSF adaptée suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat prévoit désormais que la CRP vient en déduction du montant versé au titre de part attribuée de l'IPP : - 68,280 millions en 2017.

La 6^{ème} réforme de l’Etat prévoit un mécanisme de transition (ou socle) assurant l’équilibre entre les moyens transférés par l’ancienne et la nouvelle version de la LSF. Cet équilibre se calcule avant effort d’assainissement et responsabilisation pour le vieillissement. Si la transition est positive (c’est-à-dire si la nouvelle LSF amène plus de moyens que l’ancienne, ce qui est le cas pour la FWB), elle doit venir en déduction du montant versé au titre de part attribuée de l’IPP pour assurer l’équilibre : - 140.367 millions en 2017 y compris transition pour les infrastructures hospitalières.

En milliers €	2017 ajusté
Moyens année courante	2.738.268
Décompte année antérieure	27.135
CRP 2016	-68.280
Transition LSF (art 48/1)	-140.367
Transition RW et COCOF affectée de la Section particulière (décret Ste-Emilie)	81.805
TOTAL	2.638.561

Recettes institutionnelles – Partie attribuée du produit de la TVA



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

483 (2016-2017) — N° 9

Les paramètres macroéconomiques intervenant dans le calcul de la partie attribuée du produit de la TVA sont les suivants : l'indexation, l'évolution à 91% de la croissance économique, le coefficient d'adaptation démographique (CAD) et la « clé élèves ».

En milliers €	2017 ajusté
Moyens année courante	6.947.839
Décompte année antérieure	24.481
TOTAL	6.972.320

(404)

Pour les dotations 47/8 et 47/10, les montants versés par le Fédéral sont calculés sur base des moyens de l'année précédente adaptés en fonction de divers paramètres :

- Article **47/8** (Santé) : il s'agit de l'inflation, de 82,5% de la croissance réelle du PIB et d'une correction liée à l'évolution de la proportion d'habitants en FWB.
- Pour l'article **47/9** (Infrastructures hospitalières), il s'agissait en 2016 de la 1^{ère} année d'application de cet article, le montant que calcule le Fédéral est négatif en application pure de la LSF, sans prise en compte des grands principes qui ont guidés la 6^{ème} réforme de l'Etat.

La dotation 47/9 que reçoit la FWB depuis 2016 est donc négative compte tenu des charges du passé (-21.431 k€), par contre en application du décret de la Ste-Emilie, la FWB retient à la RW un montant de 35.566 k€ et à la Cocof un montant de 100 k€, ce qui donnerait théoriquement un montant positif à inscrire au budget de 14.135 k€. Cependant, l'intégration des charges du passé génère également, selon la position défendue par le Fédéral (position que conteste notamment la Fédération Wallonie-Bruxelles), un **impact négatif** sur le montant de transition. Celui –ci s'élève à – 32.506 k€, de telle sorte que l'impact global pour la FWB est de – **18.272 k€**. La position de la FWB sur la non négativité du financement des infrastructures hospitalières l'amène à réaliser une correction de recette d'un montant de 18.272 k€ par rapport aux chiffres du Fédéral, de manière à ramener ce financement à 0. Afin de ne pas générer un déséquilibre budgétaire, une dépense d'un montant équivalent est prévue au budget.¹⁷

Recettes diverses

(en milliers €)	2017 initial	2017 ajusté	Variation
Recettes diverses	148.617	142.444	-6.173

Les principales variations des recettes diverses sont liées aux :

- Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger -3.573 k€ ;
- Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux -2.000 k€ ;
- Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi -600 k€.

AJUSTEMENT DES RECETTES

SITUATION GENERALE



En résumé, le **total des recettes** diminue de **11,789 millions €** à l'ajustement 2017, soit une diminution de -0,12% par rapport aux recettes prévues initialement en 2017.

DEPENSES

Synthèse

Répartition des crédits de liquidation par chapitre budgétaire	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre I - Services généraux	608.638	34.742	643.380
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.460.784	13.502	1.474.286
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.755.004	11.346	7.766.350
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	212.938	-9.605	203.333
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	461.383	5.777	467.160
TOTAL	10.498.747	55.762	10.554.509
<i>Hors fonds (CE/CL)</i>	<i>10.420.401</i>	<i>55.914</i>	<i>10.476.315</i>

Globalement, le **total des dépenses** augmente de plus de **55 millions €** à l'ajustement 2017 par rapport aux dépenses prévues initialement en 2017.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre I - Services généraux	608.638	34.742	643.380



La variation des crédits de la DO 11 s'explique essentiellement par :

- L'**indexation** des salaires du Ministère, des OIP et des enseignants (+26,634 millions €);
- Une **économie** actée sur les AB Traitements de -5,075 millions €;
- L'accélération du plan de recrutement nécessaire pour la mise en place du **contrat d'administration** (+722 k€ pour 81 ETP);
- Une demande additionnelle de 567 k€ relative au recrutement du personnel nécessaire pour l'accélération de l'encodage des signalétiques du personnel enseignant dans l'application **CAPELO** (39 ETP pendant 2 ans);
- La réalimentation de la provision **encours** (21,504 millions €);
- La constitution d'une provision pour le secteur **non-marchand** dans le cadre des négociations sectorielles pour l'années 2017 (5 millions €) et 2018 (10 millions €);
- L'augmentation de la participation de la Communauté française au fonds **STAR'T** (5 millions €);
- L'affectation (répartition) des crédits inscrits à la Provision transversale pour l'Enseignement essentiellement liée au **Pacte d'Excellence** (-21 millions €);
- L'augmentation de la dotation WBI liée au chiffre définitif d'inflation 2016 et prévisions 2017 (+367 k€)

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.460.784	13.502	1.474.286

Cette variation de crédits s'explique par les principaux mouvements suivants :

Les dépenses d'investissement dans les **Infrastructures hospitalières** diminuent de -15 millions € en raison du nouveau modèle de financement des infrastructures hospitalières; par ailleurs des crédits de +16,022 millions € ont été inscrits afin de compenser la dotation négative du Fédéral (cf. Recettes – LSF Article 47/9);

(410)

- Les crédits dans le domaine des **Musées** augmentent de 528 k€ (frais de loyers, impôts et taxes régionales à raison de 341 k€, les dépenses d'achat de terrain, bâtiments et constructions à hauteur de 99 k€ et la subvention pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles pour 88 k€ pour éviter par anticipation des intérêts de retard)
- Dans le secteur de l'**Aide à la Jeunesse**, la provision pour index nécessite l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de +2,102 millions €;
- Un montant de 365 k€ est prévu pour les **Maisons de Justice**, au titre de subvention pour l'aide juridique de première ligne;
- L'**ONE** voit ses crédits augmenter de 1,835 millions € lié à l'indexation de la dotation et l'application du contrat de gestion;

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.460.784	13.502	1.474.286

Cette variation de crédits s'explique par une série de mouvements (SUITE) :

- Concernant la **Culture**, la provision pour augmentation salariale du secteur non marchand entraîne une augmentation des crédits de +264 k€, tandis que des moyens complémentaires sont dégagés à hauteur de +3,2 millions € pour la création et les pratiques émergentes (soutien complémentaire aux contrats-programme et conventions existantes);
- Dans le domaine de la **Jeunesse**, les subventions aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes augmentent de +1,173 millions €, de même que celles relatives à l'éducation permanente, à l'attention des associations sous contrat-programme, à hauteur de +156 k€;
- En matière de Patrimoine culturel, les subventions aux **Musées** sont en hausse de +103 k€, en lien avec l'indexation;
- Le secteur de l'**Audiovisuel** voit ses crédits augmenter de l'ordre de +1,195 millions €, essentiellement en raison des adaptations des dotations au CSA (+12 k€), au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (+57 k€), à la RTBF (+1.086 k€) et aux télévisions locales (+40 k€);

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre II - Santé, Affaires, Culture, Audiovisuel et Sport	1.460.784	13.502	1.474.286

Cette variation de crédits s'explique par une série de mouvements (SUITE) :

Le budget affecté au **Sport** augmente globalement de 2.665.000 € en CE et de 875.000 € en CL. Cette demande d'augmentation s'explique par la volonté de **redresser le Fonds des Sports**. Les réserves disponibles du Fonds se sont fortement amenuisées ces dernières années. L'imputation de plusieurs dépenses décrétales, telles que la convention jeunes talents « Be Gold » (500.000 €) et de dépenses facultatives telles que les divers « plan de soutien » sur le fonds depuis 2012 expliquent la consommation progressive de ses réserves aujourd'hui insuffisantes pour assurer le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement des centres sportifs de l'Adeps.

Un premier pas a déjà été franchi en rapatriant le coût de la convention « Be Gold » sur l'AB 33.07.31 « Subventions pour la participation aux Jeux olympiques et les conventions de partenariat jeunes talents sportifs ». Il est proposé de poursuivre dans cette voie et de rapatrier le complément des plans-programme octroyé aux Fédérations sportives, qui était à charge du Fonds des sports précédemment (1.790.000 €) vers l'AB 33.21.35 « Subventions pour les Plans programmes des Fédérations sportives reconnues ». De même, cet AB supporterait l'impact de la Réforme du sport de haut niveau (535.000 €) instaurée pour la nouvelle Olympiade 2017-2020. Le montant de cet AB augmente donc de 2.632.000 € en CE et de 842.000 € en CL. Cela permettra d'alléger les dépenses du Fonds des sports et de **restaurer le fonds de roulement** de quelque 4.000.000 € indispensable pour permettre les divers achats utiles au fonctionnement quotidien des centres Adeps.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.755.004	11.346	7.766.350

1. Répartition de la Provision du Pacte d'Excellence

Dépenses à charge du Chapitre III (18,028 millions €)

(le solde est réparti vers la DO 11 « fonction publique » ou des dépenses de nature informatique à la DO12) :

- Renforcement de l'**encadrement en maternel** (50 millions € sur trois ans), à hauteur de 5,65 millions € (inscrits dans les AB Traitements) pour 2017;
- Mise en place d'un nouveau **cadre de pilotage des établissements** (engagement sur 3 ans de 300 conseillers pédagogiques, dont 100 ETP pour 2017) à hauteur de 1,667 millions € (dans les AB Traitements);
- Renforcement de l'**aide aux directeurs du fondamental** dès 2017 (7,2 millions €);
- **Accompagnement des directions** pour 141 k€;
- **Rénovation des espaces scolaires** (170 k€);
- **Mesures supplémentaires** :
 - **Cantines scolaires** (1 million €)
 - **FIE** (1,4 millions €)
 - **Ecoles en écart de performance** (800 k€)

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.755.004	11.346	7.766.350

Enseignement obligatoire

- Les **traitements** de l'enseignement obligatoire diminuent globalement de quelques -18,39 millions d'euros par rapport à l'initial suite aux dernières données fournies par la « base Ethic » (selon la même méthodologie que les exercices précédents) et suite à un recalcul des facteurs exogènes. Cette diminution s'explique aussi par la décroissance de la population scolaire (assez marquée en maternel);
- Les dotations et subventions de **fonctionnement** augmentent de 3,8 millions €, essentiellement sous l'influence de l'évolution du nombre d'élèves en primaire et secondaire.
- **Bâtiments scolaires** : les crédits consacrés aux infrastructures scolaires augmentent de 624 k€ (indexation du PPT, compensation de la participation à la SA « Conservatoire de Bruxelles »,...)

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.755.004	11.346	7.766.350



Enseignement supérieur

- La régularisation des allocations de **fonctionnement** a été revue sur base des nombres pondérés d'étudiants et entraîne une augmentation de +2,676 millions €
- **Décret Paysage** : 2 millions € sont dégagés pour permettre sa mise en œuvre notamment en ce qui concerne l'élaboration et le suivi des parcours étudiants;
- **Allocations et prêts d'études** aux élèves de condition peu aisée (+9,168 millions €) et promotion de l'accès aux universités – compensation des droits d'inscription réduits (+751m€) en fonction de la nouvelle législation;
- Amende : sanction financière au Centre de Coordination et de Gestion des Fonds Structurels pour l'enseignement Supérieur (+225 k€)

Le solde des variations concerne essentiellement la mise à jour des calculs des **subventions et dotations** organiques sur base de l'actualisation des paramètres macroéconomiques.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre III - Éducation, Recherche et Formation	7.755.004	11.346	7.766.350

Enseignement de Promotion sociale

Globalement les crédits relatifs à l'Enseignement de Promotion sociales diminuent de -138 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- **réestimations techniques** effectuées par l'AGE (dotations globales, assurances élèves, AB traitements,...);
- majoration de 5% du taux de nomination des **PAPO** au 1^{er} juillet 2017;
- frais d'organisation des **formations à la neutralité** pour les futurs enseignants des cours d'éducation à philosophie et à la neutralité (+68 k€);
- Mise en œuvre de deux mesures relatives aux négociations de **l'accord sectoriel 2016-2017** (+1,153 millions €) : assurer le rôle personne de référence prévue par le décret sur l'enseignement de promotion sociale inclusif et les missions d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants.

Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	212.938	-9.605	203.333

La crédits relatifs à la dette publique diminuent globalement de -9,605 millions €. Cette diminution correspond à l'actualisation des besoins de financement de la Fédération et s'exprime par les variations suivantes :

- **-9,263 millions € pour la dette directe**

Compte tenu de la configuration actuelle des marchés financiers, il apparaît que les optionalités ne seront pas exercées. De plus, la partie des besoins bruts non encore rencontrées sont susceptibles d'être préfinancés par la trésorerie pendant six mois à un taux de 1,5 %. Par conséquent le montant brut à financer fait l'objet d'une réduction

Les charges d'intérêt dus en 2017 pour la dette consolidées à long terme ont fait l'objet d'une actualisation sur base de l'évolution des marchés

- **-402 k€ pour la dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires**

Corrections techniques proposées par la DGBF

DEPENSES

Principaux mouvements

(en milliers €)	2017 initial	2017 ajusté	Ecart
Répartition des crédits de liquidation	Budget initial	Variation	Budget ajusté
Chapitre V - Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	461.383	5.777	467.160

Les crédits destinés au financement des dotations versées à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française (DO 90) ont été adaptés sur la base des paramètres économiques:

- +3,323 millions € pour la RW
- +2,659 millions d'euros pour la COCOF
- -205 k€ pour le règlement définitif de l'exercice antérieur (RW et COCOF)

Synthèse des corrections SEC

(en milliers €)	2017 initial	2017 ajusté	Ecart
Amortissements	31.187	31.199	12
Périmètre de consolidation	123.557	130.308	6.751
Sous-utilisation des crédits	89.000	109.000	20.000
OCPP Codes 8 et comptabilisation des intérêts	39.894	43.693	3.799
Mécanisme de financement des bâtiments scolaires via le CRAC	-8.530	-12.497	-3.967
Droits constatés années antérieures	11.400	32.904	21.504
TOTAUX	290.808	358.551	67.743

Des corrections SEC positives en **augmentation de 67,7 millions EUR** ont été prises en compte. Ces corrections s'élèvent à présent à un peu plus de 358,5 millions EUR.

CORRECTIONS SEC

(en milliers €)	2017 initial	2017 ajusté	Ecart
Corrections SEC	290.808	358.551	67.743

Les corrections SEC sont calculées comme suit :

- Le montant des amortissements est calculé par la DGBF (et correspond aux montants repris dans le budget des dépenses), augmenté des amortissements du passé d'infrastructures hospitalières (22.500 k€) ;
- La sous-utilisation est estimée à 109.000 k€ qui correspond à un scénario prudent d'utilisation des crédits à hauteur de 98,96 % (sachant que le taux d'exécution sur la période 2011-2015 est de 98,8 %, dont 98,1 % en 2016).
- Les corrections OCPP, Swaps et CRAC sont basées sur des estimations de la DGBF ;
- L'accueil des réfugiés, et sécurité, et la lutte contre le radicalisme sont indiqués sous réserve de la prise en compte par l'Europe de ces dépenses dans le cadre des dépenses exceptionnelles;
- Le périmètre de consolidation est basé sur les données communiquées par la CIF (OIP et SACA hors Enseignement) et par la DGBF (pour les SACA Enseignement).

CORRECTIONS SEC

Périmètre de consolidation

AJUSTEMENT 2017

(en milliers €)	Variation
OIP	-506
SACA hors Enseignement	-1.473
SACA Enseignement	9.903
Fonds bâtiments scolaires	115.186
Universités	0
Hautes Ecoles	0
Non classés	9.948
Autres (Spabs)	-3.173
Autres organismes	523
Total	130.308

Impact SEC des OIP et SACA :

Un objectif d'équilibre budgétaire et comptable selon les normes SEC est imposé par défaut à tous les OIP, sauf dérogation accordée, après examen par le Gouvernement, dans le cas d'éventuelles situations spécifiques.

Pour le Parlement et les OIP c'est-à-dire l'Ares, l'ONE (hors Fonds Cigogne) et l'IFC, le solde est celui de l'initial auquel s'ajoute les informations communiquées par la CIF ainsi que la correction des crédits accordés à l'ETNIC dans le cadre du contrat d'administration

Impact SEC des OIP et SACA :

(en milliers €)	Variation
OIP	-506
SACA hors Enseignement	-1.473
SACA Enseignement	9.903
Fonds bâtiments scolaires	115.186
Universités	0
Hautes Ecoles	0
Non classés	9.948
Autres (Spabs)	-3.173
Autres organismes	523
Total	130.308

D'une manière générale les OIP présentent une diminution par rapport au budget initial de l'ordre de 7 millions €. Cela s'explique principalement par le solde SEC de l'ETNIC estimé à l'initial à 4,2 millions € et revu à l'ajusté à -2,7 millions €. Ce delta est le résultat de la réforme effective de l'Etnic qui implique une utilisation des moyens plus importante que prévu qui procède d'un meilleur suivi de la réalisation des projets alors que le montant de la dotation a été maintenu à hauteur de l'initial 2017 soit 45,568 millions € à l'exception l'augmentation de 245 k€ correspondant à un transfert en provenance d'e-WBS (DO 11 - AB 41.01.14) pour le remboursement de personnel de l'Etnic mis à disposition d'e-WBS.

Impact SEC des OIP et SACA :

(en milliers €)	Variation
OIP	-506
SACA hors Enseignement	-1.473
SACA Enseignement	9.903
Fonds bâtiments scolaires	115.186
Universités	0
Hautes Ecoles	0
Non classés	9.948
Autres (Spabs)	-3.173
Autres organismes	523
Total	130.308

Concernant l'ONE, un montant de 1.800 k€ relatif à un non consommé sur le poste « vaccins » présent dans la dotation initiale 2017 restera excédentaire à l'issue de l'année 2017 et a, par conséquent, fait l'objet d'une correction SEC.

Les montants de l'impact SEC des SACA hors enseignement sont basés sur les données communiquées par la CIF. Pour les SACA enseignement, le montant estimé est basé sur les dernières données communiquées par la DGBF.

Le montant de l'impact SEC relatif aux fonds des bâtiments scolaires est basé sur une analyse des montants réalisée avec la CIF, la DGI et l'IF.

Impact SEC des OIP et SACA :

(en milliers €)	Variation
OIP	-506
SACA hors Enseignement	-1.473
SACA Enseignement	9.903
Fonds bâtiments scolaires	115.186
Universités	0
Hautes Ecoles	0
Non classés	9.948
Autres (Spabs)	-3.173
Autres organismes	523
Total	130.308

L'impact SEC pour les Universités, les Hautes Ecoles et les écoles supérieures des arts (ESA) est considéré comme égal à 0. Historiquement, cet impact apparaît difficilement évaluable dans la mesure où il fluctue fortement, de sorte que le montant pouvant être calculé *ex-post* diverge fortement de celui pouvant être estimé *ex-ante* lors de l'élaboration du budget ajusté.

Le solde pour les « non classés » et les Spabs est basé sur des informations de la CIF.

(en milliers €)	2017 initial	2017 ajusté	Variation
Recettes	9.986.634	9.974.845	-11.789
Dépenses	10.498.747	10.554.509	55.762
Solde brut	-512.113	-579.664	-67.551
Sous-utilisation de crédits	89.000	109.000	20.000
Amortissements (code 9)	31.187	31.199	12
Périmètre de consolidation	123.557	130.308	6.751
Droits constatés années antérieures 2016 liquidés en 2017	11.400	32.904	21.504
OCPP nets (code 8) et SWAPS	39.894	43.693	3.799
CRAC Bâtiments scolaires	-8.530	-12.497	-3.967
Accueil des réfugiés et lutte contre le radicalisme	4.300	23.944	19.644
Corrections SEC	290.808	358.551	67.743
Solde de financement SEC	-221.305	-221.113	192

Malgré une **baisse des recettes** (-11 millions €) et une **hausse des dépenses inéluctables** (principalement liée à l'indexation), nous parvenons à dégager des moyens pour des **dépenses supplémentaires** de 15 millions €, tout en maintenant le solde SEC à hauteur de l'initial 2017

ANNEXE 2 : FICHES-RÉPONSES DU MINISTRE DU BUDGET

Commission Budget

Lundi 03 juillet 2017

Fiches Réponses

Ajustement 2017

Table des matières

1. DIVERS	5
a. Implémentation du budget généré	5
b. Recettes Diverses.....	6
c. Fonds Ecureuil.....	6
d. Clause de flexibilité	7
e. Revalorisation du non-marchand	8
f. Réforme « Titres et Fonctions ».....	8
g. Calcul de la dotation Saint Boniface	10
h. Tableaux : Récapitulatif impact suppression de la réduction de 28% sur les Précomptes Immobiliers.....	11
Soit un total de 3.620.462,17 €	11
i. Tableau de la CIF : Regroupement économique du S.1321 relevant de la FWB relatif à l'initial 2017	12
j. Tableau de la CIF : Regroupement économique du S.1312 relevant de la FWB relatif à l'ajusté 2017	15
k. ETNIC.....	18
i. Aspect budgétaire.....	18
ii. Volet Ressources technologiques du Contrat d'administration	18
l. AB Traitements	19
2. MINISTRE FLAHAUT	21
a. Droit constaté	21
b. Provision encours.....	21
c. Etat de la consommation sur le crédit initial 2017 inscrit à la provision encours	23
d. Info sur consommation de la provision encours 2016	24
e. Contrat d'administration	24
i. VOLET RESSOURCES HUMAINES	25
ii. VOLET RESSOURCES BUDGETAIRES	26
iii. VOLET RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	26
f. Programme WBFIN	27
i. Que reste-t-il à réaliser sur le programme WBFin ?	27
g. Rapport sur l'activité des 8 contrôleurs.....	27
h. Création de l'agence de la dette.....	29

i.	Opérations budgétaires sur les SACA – Agence qualité (Crédits de dépenses – Liquidation / chiffres manquants) (p. 21)	30
j.	Garantie FWB - Ecole FOURONS	30
k.	Vente de bâtiments	30
3.	MINISTRE MADRANE	31
a.	Aide à la Jeunesse (division organique 17)	31
b.	Fonds de Prévention et de Lutte contre le dopage dans le sport (division organique 11)	31
c.	Maisons de justice (division organique 18)	33
d.	Sport (division organique 26)	33
4.	MINISTRE GREOLI	36
a.	Infrastructures culturelles	36
i.	Cinéma Le Palace	36
b.	Culture	36
i.	Affaires générales	36
ii.	Mons	36
c.	Enfance (ONE)	36
d.	Théâtre National	38
5.	MINISTRE SCHYNS	39
a.	Clé-élèves	39
b.	Provision enseignement	39
c.	Cadre budgétaire pluriannuel du Pacte	40
d.	Éléments de gouvernance du Pacte	41
e.	Saint-Boniface	42
f.	AB Traitements personnel enseignant	43
g.	SAS	44
6.	MARCOURT	45
a.	Sanction Financière Fond Social Européen	45
b.	Subvention au PASS	45
c.	Allocations de prêts	45
d.	Personne contact genre	46
e.	Principaux éléments	47
7.	MINISTRE DEMOTTE	48
a.	St'Art	48
8.	SIMONIS	50

a. Jeunesse (division organique 23)	50
9. Annexes	51
- Annexe 1 à la fiche Provision encours : Frais de parcours des enseignants	51
- Annexe 2 à la fiche Provision encours : Rétrocession des cotisations patronales.....	52
- Annexe 3 : NGCFWB Cadre budgétaire pluriannuel du Pacte d'Excellence	53
- Annexe 4 : Tableau cadre budgétaire pluriannuel Pacte d'Excellence	65

1. DIVERS

a. Implémentation du budget genré

Techniquement, la DGBF est prête depuis l'initial 2017, pour intégrer dans les divers documents et bases de données les éléments constitutifs du genre des articles de base.

Notamment dans le décret contenant le budget des dépenses et dans les fiches justificatives de demande de crédits préparatoires aux travaux budgétaires.

Idéalement, l'implémentation du genre dans le budget aurait dû être réalisée à l'initial 2017. Ce ne sera pas le cas à l'ajustement 2017 au motif du retard cumulé au niveau du cabinet Simonis dans la mise en place de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques de la CF – FWB, qui sera expliqué par le cabinet Simonis.

Faute de pouvoir intégrer dans sa totalité la dimension de genre à l'ajusté, le cabinet Simonis s'était engagé à transmettre pour le 14 juin 2017 une septantaine d'articles de base genrés et à poursuivre l'implémentation des AB genrés à la confection de l'initial 2018. **L'objectif annoncé par le cabinet Simonis étant de disposer d'un budget totalement genré à l'Ajustement 2018.**

Concrètement, à ce jour, le cabinet Simonis se propose de déposer au Comité, un premier rapport du **Groupe Genre**.

Principales difficultés relevées en date du 23 mai 2017 :

- Mise en place des formations. 780 agents du personnel d'encadrement doivent encore être formés ;
- Rédaction d'un guide, non finalisé.
- Création d'un formulaire intelligent, en cours;
- Mise en place d'un site WEB au plus tôt courant septembre 2017 ;

b. Recettes Diverses

La diminution des crédits par rapport à l'initial 2017 provient de la réestimation des recettes des :

- Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger -3.573 k€ :

La prévision de recette a été adaptée au taux de réalisation des exercices 2015 et 2016 ;

- Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux -2.000 k€

Depuis le début de l'année 2017, nous avons vendu des biens immobiliers inutilisés pour un montant total de 1.782.500€, soit autant que pour les années 2015 et 2016 cumulées.

La Task Force Infrastructures continue ses travaux destinés à se départir des biens dont nous n'avons plus besoin et à rationaliser notre gestion immobilière en insistant sur la nécessité d'un travail transversal et stratégique et d'un accroissement des synergies entre tous les secteurs et acteurs. »;

- Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi -600 k€

La recette n'est pas maintenue dans la mesure où l'Etat fédéral ne dispose plus de compétences dans le domaine de l'emploi, en matière de « groupes cibles ».

c. Fonds Ecureuil

Actuellement, le champ d'application est le suivant :

- les fédérations sportives,
- les maisons et centres de jeunes,
- les organisations de jeunesse,
- l'aide sociale aux détenus,
- l'aide sociale aux justiciables,
- les centres culturels,
- les arts de la scène,
- les lettres, le livre, les arts plastiques.

L'arrêté vise à étendre le champ d'application initial aux secteurs suivants :

- Les musées et autres institutions muséales
- Les centres d'archives privés
- Les bibliothèques de droit privé

- Les centres ressources de la mémoire
- L'aide sociale aux justiciables
- Les espaces-rencontres
- L'aide juridique de première ligne
- L'accompagnement de mesures judiciaires
- Les télévisions locales

Suite aux dernières adaptations de la réglementation, secteur par secteur, cet élargissement du champ d'application sera pleinement effectif dans le courant du second semestre 2017. L'ensemble des demandes devant être rentré à l'automne 2017, pour effet en 2018.

d. Clause de flexibilité

Dépenses exceptionnelles dans le cadre de la « Clause de flexibilité »

L'Impact des dépenses liées à la politique d'asile et de migration s'élève à 23,9 millions € ventilées comme suit :

- Les dépenses de rémunération liées au dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française s'élève à 15.900 k€ ;
- Les dépenses de rémunération liées aux politiques de l'alphabétisation en Communauté française s'élève à 1.440 k€ ;
- Les dépenses de subvention liées à la politique des Mineurs non accompagnés (MENA) à hauteur de 3.375 k€ ;
- Les dépenses de subvention liées à la lutte contre le radicalisme sont évaluées actuellement à 4.200 k€ pour la FWB.

La Commission européenne a indiqué qu'en cas d'écart important constatés ex-post par rapport à la trajectoire d'ajustement vers le MTO, les dépenses exceptionnelles seront neutralisées dans le cadre de cette analyse ex-post pour les années 2016 et 2017.

Par conséquent, le traitement que leur réserveront les instances européennes n'est à ce jour pas connu avec certitude, même s'il est probable que celles-ci devraient bien être prises en compte dans le cadre de l'évaluation par les instances européennes des engagements budgétaires de la Belgique.

e. Revalorisation du non-marchand

L'étude du refinancement du secteur non marchand, sur base des revendications des partenaires sociaux, est un chantier porté par le Ministre-président en lien avec le Ministre du Budget et de la Fonction publique.

Il s'agit d'harmoniser les barèmes appliqués dans les différents Services pour une même fonction et de prévoir un mécanisme de rattrapage salarial pour toutes les fonctions.

Pour ce faire, il est nécessaire de **disposer d'un cadastre actualisé**. La direction de l'emploi non marchand (DENM), attachée au secrétariat général, est chargée de ce travail.

Initialement, l'objectif était de parvenir à un accord pour ce 21/7. Les travaux devaient se poursuivre pour effectuer une mise à jour des annexes des cadastres précédents, en tenant compte de l'évolution barémique et du volume de l'emploi. Une réunion devait être organisée fin juin entre la DENM et l'AJ, l'ONE et la culture afin de pouvoir parvenir à une répartition objective des 5/10 millions pour les différents secteurs sur base de la mise à jour des données.

f. Réforme « Titres et Fonctions »

- Lors du passage en première lecture, le 26 avril 2017 dernier, de l'avant-projet de décret portant diverses mesures en vue de faciliter la mise en œuvre du principe de priorisation des titres telle que prévue par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, l'Inspection des finances soulignait la nécessité que ces adaptations s'accompagnent d'une actualisation de l'impact budgétaire de la réforme qui a été évaluée, à l'époque, c'est-à-dire il y a 3 ans maintenant, à plus de 12 millions €. Maintenant que la réforme est en vigueur depuis plus de 6 mois, cette vérification nécessaire a-t-elle été opérée ? Des ajustements et des compensations sont-elles prévues ?

R : A la demande de mon Cabinet, une réunion était prévue la semaine du 19 juin 2017 afin de répondre notamment à cette question , celle-ci qui devait réunir autour de la table, l'Inspection des Finances, les services de l'administration concernés ainsi que le Cabinet de la Ministre de

l'Enseignement. Cette réunion a été annulée et pour le moment toujours pas reprogrammée.

- Le 22 mars 2017 dernier, un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 était présenté en première lecture. Lors de la présentation de ce texte, la ministre de l'Education précisait que « la mise à jour des accroches cours fonctions n'a normalement aucun impact budgétaire. On peut même espérer des économies étant donné que les opérations de réaffectations seront facilitées par le fait que dans tous les réseaux, tous les cours seront accrochés aux mêmes fonctions » Qu'en est-il aujourd'hui ? Ces économies espérées sont-elles présentes ? Si oui de quel ordre ?

R : A la demande de mon Cabinet, une réunion était prévue la semaine du 19 juin 2017 afin de répondre notamment à cette question, celle-ci qui devait réunir autour de la table, l'Inspection des Finances, les services de l'administration concernés ainsi que le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement. Cette réunion a été annulée et pour le moment toujours pas reprogrammée.

- Le 22 mars 2017 dernier, un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 était présenté en première lecture. Les inspecteurs des finances rappelaient leur recommandation relative à l'évaluation nécessaire de l'impact budgétaire de la réforme générale des titres et fonctions sur base des premières liquidations en 2016 et en 2017. Qu'en est-il à ce jour ?

R : Il y a en effet lieu de s'assurer que les dépenses réelles consécutives à l'entrée en vigueur de la réforme respectent la trajectoire budgétaire et que soit mis en place des mesures d'économie au besoin.

- Récemment, vous avez présenté un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014. Dans celui-ci, qui concerne principalement les propositions de fiches-titres pour les fonctions « CG philosophie et citoyenneté DI » et « CG philosophie et citoyenneté DS », l'Inspection des Finances recommande d'actualiser l'évaluation de l'impact budgétaire initial et global de la réforme « Titres et Fonctions » sur la base

de la paie effective des enseignants. Cette méthode paraît en effet être nécessaire. Qu'en est-il ?

R : A la demande de mon Cabinet, une réunion était prévue la semaine du 19 juin 2017 afin de répondre notamment à cette question, celle-ci qui devait réunir autour de la table, l'Inspection des Finances, les services de l'administration concernés ainsi que le Cabinet de la Ministre de l'Enseignement. Cette réunion a été annulée et pour le moment toujours pas reprogrammée.

g. Calcul de la dotation Saint Boniface

Q : A l'initial 2017, un nouveau calcul des dotations qui se veut non plus macro mais micro et qui correspond donc plus au calcul qui est fait lors des liquidations des dotations a été présenté par l'AGE. Il fait suite aux avis de l'inspection des finances qui recommandait un mode de calcul au plus près des besoins effectifs des établissements. Le calcul micro se veut proche de la réalité des montants des dotations qui doivent être réellement versées aux écoles. Le Gouvernement ne s'était pas accordé sur son application lors du précédent exercice budgétaire, quant est-il pour l'ajusté 2017 quand on sait que celui-ci a démontré que le calcul macro sous-estimait les besoins de plusieurs millions et entraînait un déséquilibre entre les deux principaux niveaux d'enseignement à savoir le fondamental et le secondaire entraînant inévitablement une importante répartition en fin d'année entre les deux niveaux ainsi qu'une insuffisance de crédits lors de la liquidation des compléments de dotation.

R : Conformément à la décision prise lors de l'initial 2017, un groupe de travail chargé d'objectiver les besoins établissement par établissement du réseau WBE s'est constitué au sein du Gouvernement et ses travaux sont toujours en cours. Le Gouvernement a également chargé l'administration de mettre sur pied un groupe de travail inter-administrations et de lui communiquer les éléments de réponse pour la fin août (note verte adressée à l'administration le 31 mai 2017 – réponse attendue pour le 21 août 2017). Quant à l'application du calcul micro, malgré l'évidence des éléments mis en exergue par la comparaison entre les deux approches, le Gouvernement n'est toujours pas parvenu à se mettre d'accord sur son application dans le cadre de l'ajusté, le Cabinet de l'Education s'opposant toujours, sans raison valable, à celui-ci et ce sont les montants issus de la méthode macro

(utilisée depuis toujours) qui ont, dans le cadre de l'ajustement, encore été retenus.

h. Tableaux : Récapitulatif impact suppression de la réduction de 28% sur les Précomptes Immobiliers

Part de la réduction octroyée par la Région Bruxelles Capitale sur les PRI désormais supprimés

Infrastructures Culturelles

DO 15 - PA

23

AB 12.06	2015	2016	2017	TOTAL 2015-2017
100%	309.318,48 €	347.202,16 €	378.346,86 €	1.034.867,50 €
72%	222.522,10 €	249.985,56 €	272.409,74 €	744.917,39 €
28%	86.609,17 €	97.216,60 €	105.937,12 €	289.762,90 €

Hors Infrastructures Culturelles

D.O. - A.B.	Année	Montants hors 28%	Montants 28% compris	Différences
06 - 12.05.91	2015	293.579,85 €	375.782,21 €	82.202,36 €
	2016	308.758,84 €	395.211,32 €	86.452,48 €
	2017	324.196,79 €	414.971,89 €	90.775,10 €
13 - 12.06.12	2015	1.315.424,18 €	1.683.742,95 €	368.318,77 €
	2016	1.608.941,99 €	2.059.445,75 €	450.503,76 €
	2017	1.688.078,26 €	2.160.740,17 €	472.661,91 €

Soit un total de 3.620.462,17 €

**i. Tableau de la CIF : Regroupement économique
du S.1321 relevant de la FWB relatif à l'initial
2017**

	
Organismes	2017 - Budget initial provisoire - Décisions Intercabinets du 19/09/2016
	Impact SEC - 2017 Budget initial provisoire
	13/07/2016
	(1) - (2)
Parlement	0,00
ARES	21.300,00
ETNIC	4.200.000,00
FE	352.000,00
IFC	0,00
ONE	2.000.000,00
Total Parlement & OIP	6.573.300,00
ARMB	0,00
CREF	0,00
CSA	-217.607,77
FNRS	-409.979,30
FREY	1.978.315,33
PointCulture	0,00
RTBF	6.500.000,00
SGBSJ	0,00
Sonuma	-1.901.833,00
ST'ART	0,00
Théodorus	0,00
Total Non classé 1954 & autres	5.948.895,26
AEFE	-53.300,00
AEQES	-98.035,00
AFSE	0,00
CAP***	
CCA	-1.080.000,00
MRM	0,00
OPC	-162.685,88
SFMQ	-75.300,00
FGBS	-529.000,00
FBSCF	120.154.000,00
FBEOS	-10.491.000,00
Total SACA	107.664.679,12

FUSLB	0,00
UCL	0,00
ULB	0,00
ULG	0,00
UMons	0,00
UNamur	0,00
Total Universités	0,00
HEA ^J	0,00
HEB [*]	0,00
HECh [*]	0,00
HEH [*]	0,00
HEPHS [*]	0,00
HERS [*]	0,00
<i>Total HE du réseau de la FWB (A)</i>	<i>0,00</i>
EPHEC	0,00
HEG	0,00
HEIP	0,00
HELHA	0,00
HELMo	0,00
HENALLUX	0,00
HE VINCI	0,00
SAFS VINCI PATRIMOINE	0,00
ICHEC	0,00
<i>Total HE du réseau "Libre"(B)</i>	<i>0,00</i>
Total Hautes Ecoles (A) + (B)	0,00

ARTS2*	0,00
CRBxl*	0,00
CRLg*	0,00
INSAS*	0,00
La Cambre*	0,00
<i>Total ESA du réseau de la FWB (A)</i>	<i>0,00</i>
COISLLG	0,00
COISLSG	0,00
ESASLT	0,00
IAD	0,00
IMEP	0,00
<i>Total ESA du réseau "Libre" (B)</i>	<i>0,00</i>
Total ESA (A) + (B)	0,00
PAB	0,00
PAH	0,00
PALLx	0,00
PALo	0,00
PAN	0,00
Total Pôles Académiques	0,00
SPABS Brabant wallon	0,00
SPABS Bruxellois	-130.050,00
SPABS Hainaut	0,00
SPABS Liège	-1.681.810,00
SPABS Luxembourg	-693.683,00
SPABS Namur	673.088,07
Total SPABS	-1.832.454,93
Aquarium-Muséum de Liège - ULG	-36.211,16
CRIG - HELMo	-30.555,00
Louvain Coopération - UCL	0,00
Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	0,00
Opéra Royal de Wallonie	268.818,58
Pomme d'Happy - UCL	0,00
Autres organismes d'avril 2016	202.052,42
Total	118.556.471,87

* Réseau de la FWB

** Investissements nets = investissements - désinvestissements

*** D'après les informations à la disposition de la CIF, le CAP devrait être en principe abrogé en 2017.

**j. Tableau de la CIF : Regroupement économique
du S.1312 relevant de la FWB relatif à l'ajusté
2017**

 Regroupement économique du S.1312 relevant de la FWB - 2016 et 2017		
N° d'ordre CIF	Organismes	
		Impact SEC - 2017 Budget ajusté provisoire
		Groupe de travail périmètre - 28/04/2017
		(1) - (2)
1	PFW B	0,00
	Total Organe législatif	0,00
2	ARMB	0,00
	Total Etablissement scientifique	0,00
3	A RES	44.100,00
4	ETNIC	-2.706.776,00
5	FE	352.000,00
6	IFC	0,00
7	ONE	1.803.900,00
	Total OIP	-505.776,00
29	CREF	-56.250,00
8	CSA	-42.964,66
9	FNRS	-847.348,50
10	FREY	1.855.440,00
11	Point Culture	-46.464,00
12	RTBF	6.507.000,00
13	SGBSJ	-39.898,46
14	Sonuma	460.000,00
15	ST'ART	2.067.240,19
16	Théodorus I	n.c.
	Total Non classés	9.847.764,67
17	A EFE	174.297,40
18	A EQ ES	-176.248,00
19	A FSE	-104.937,00
20	CAP***	
21	CCA	-1.136.000,00
22	DIDECO	
23	MRM	-18.500,00
24	OPC	-136.796,40
25	SFMQ	-75.300,00
26	FGBS (SGPFS)	123.500.000,00
27	FBSCF (SGISCF)	-9.264.500,00
28	FBEO S	950.500,00
	Total SACA	113.712.516,00

30	FUSLB	0,00
31	UCL	0,00
32	ULB	0,00
33	ULG	0,00
34	UMons	0,00
35	UNamur	0,00
Total Institutions université		0,00
36	HEAJ	0,00
37	HEB*	0,00
38	HECh*	0,00
39	HEH*	0,00
40	HEPHS*	0,00
41	HERS*	0,00
Total HE du réseau de la FWB		0,00
42	EPHEC	0,00
43	HEG	0,00
44	HEIP	0,00
45	HELHA	0,00
46	HELMo	0,00
47	HENALLUX	0,00
48	HE VINCI	0,00
49	FS VINCI PATRIMOINE	0,00
50	ICHEC	0,00
Total HE du réseau "Libre" (B)		0,00
Total Hautes Ecoles (A) +		0,00
51	ARTS2*	0,00
52	CRBxl*	0,00
53	CRLg*	0,00
54	INSAS*	0,00
55	La Cambre*	0,00
Total ESA du réseau de la FWB		0,00
56	COISLLG	0,00
57	COISLSG	0,00
58	ESASLT	0,00
59	IAD	0,00
60	IMEP	0,00
Total ESA du réseau "Libre" (A)		0,00
Total ESA (A) + (B)		0,00
61	PAB	0,00
62	PAH	0,00
63	PALLx	0,00
64	PALo	0,00
65	PAN	0,00
Total Pôles Académiques		0,00

66	SPABS Brabant wallon	0,00
67	SPABS Bruxellois	-70.050,00
68	SPABS Hainaut	-270.328,67
69	SPABS Liège	-2.574.900,00
70	SPABS Luxembourg	-248.878,00
71	SPABS Namur	-8.455,08
	Total SPABS	-3.172.611,75
72	Muséum de Liège	0,00
73	CRIG - HELMo	30.555,00
74	Union Coopérative - U	152.788,00
75	Opéra Royal de Chambre de	50.282,48
76	Opéra Royal de Wallon	286.818,58
77	Pomme d'Happy - UCL	1.979,00
	Autres organismes d'avril	522.423,06
	Total	120.404.315,98

* Réseau de la FWB

** Investissements nets = investissements - désinvestissements

*** D'après les informations à la disposition de la CIF, le CAP devrait être en principe abrogé en 20

k. ETNIC

i. Aspect budgétaire

Les crédits de liquidation de la dotation ETNIC passent de 45.323 à 45.568 k€, soit une augmentation **compensée** de +245 k€.

L'augmentation de 245 k€ correspond au remboursement du personnel de l'Etnic mis à disposition du service commun « e-WBS ».

Cette augmentation est compensée par la diminution équivalente des crédits de l'AB « e-WBS » (AB 41.01.14 de la DO 11).

Remarque : Les crédits d'engagement sont quant à eux ramenés à hauteur des crédits de liquidation, soit une augmentation de 3.945 k€ (3.700 k€ de correction technique et 245 k€ comme pour les crédits de liquidation). Ils passent donc de 41.623 k€ à 45.568 k€.

ii. Volet Ressources technologiques du Contrat d'administration

Les projets informatiques sont répartis entre les 5 Administrations générales (AG) et le Secrétariat général (SG). Pour chaque projet, une estimation des ressources humaines et budgétaires nécessaires avait été réalisée pour la période 2016-2018.

Ces estimations ont été revues afin d'adapter au maximum les montants à la situation réelle.

Budgétairement, 6.384.621 € avaient été accordés à l'initial 2017. Lors de l'ajustement 2017, le montant validé à l'initial a été revu à la baisse, soit 4.436.318 €. La différence de 1.948.303 € a été réallouée en interne, sur les projets suivants : NEO 3, Plan Stratégique et Opérationnel (Plan d'Administration de l'Etnic), Maison de Justice (projets et matériel) et e-Paysage.

I. AB Traitements

Synthèse

Les dépenses de personnel du Ministère diminuent globalement de **-5,075 millions d'euros**.

Le personnel statutaire (1) augmente de 700 milliers d'euros en raison des statutarisations, tandis que les crédits liés au personnel non statutaire (2) diminuent de -5,775 millions d'euros.

Cette variation s'explique principalement par l'actualisation des données effectuées par le **Comité de monitoring** (-8,994 millions d'euros) liée aux retards dans le recrutement des nouveaux agents du contrat d'administration.

Cette diminution est partiellement compensées par les **moyens complémentaires** (3) dégagés à hauteur de :

- 722 milliers d'euros pour l'engagement de 81 ETP complémentaires dans le cadre de l'actualisation du Contrat d'administration ;
- 567 milliers d'euros pour le recrutement de 40 ETP pour la problématique CAPELO (CDD de deux ans) ;
- 1,930 millions d'euros provenant de la répartition de la provision « Pacte d'Excellence » pour les recrutements pour la cellule du pacte pour les équipes projets.

ANNEXE (1)

Personnel statutaire (DO 11 – AB 11.03.01)

Les crédits (engagement et liquidation) augmentent de **+700 m€** et passent de 148.554 à 149.254 m€.

Ces chiffres ont été établis sur base du comité de monitoring (mars 2017).

L'augmentation s'explique par la prise en compte des statutarisations. L'Inspection des Finances a confirmé ce montant.

Remarque : Ces données étant postérieures à la remise des propositions de l'Administration, elles ont été intégrées par le Cabinet.

ANNEXES (2) et (3)

Personnel non statutaire (DO 11 – AB 11.04.01)

Les crédits diminuent de -5.775 k€. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- a. Données actualisées du Comité de Monitoring de mars qui fait apparaître une diminution des crédits de -8.994 k€

b. **Crédits supplémentaires** dégagés comme suit :

- [Actualisation du Contrat d'Administration](#)

Engagement de 81 ETP (722 k€ en 2017)

CONTRAT ADMINISTRATION - AJUSTEMENT 2017				
Niveau	Nombre ETP	Salaire (k€)	Coût annuel (k€)	Coût à 2 mois (k€)
1	56	59	3.304	550,7
2+	17	42,5	723	120,4
2	5	39	195	32,5
3	3	35,5	107	17,8
Total	81		4.328	721,3

- [Encodage CAPELO](#) : 65 ETP comptés à 4 mois = 922 k€

Niveau	Nombre ETP	Salaire (k€)	Coût annuel (k€)	Coût à 4 mois (k€)
2+	65	42,5	2.762,5	920,8

- [Répartition provision «Pacte d'Excellence» \(1.930 k€\)](#)
 - 100 k€ pour le Système intégré de base de données
 - 90 k€ pour la Transition numérique
 - 640 k€ pour la Cellule opérationnelle de changement (Delivery Unit)
 - 900 k€ pour les Equipes projets
 - 200 k€ de mesures complémentaires pour les Ecoles en écart de performance

2. MINISTRE FLAHAUT

a. Droit constaté

Pour rappel, **Un droit constaté**¹ est un droit réunissant toutes les conditions suivantes :

- a) le montant est déterminé de manière exacte ;
- b) l'identité du créancier est déterminable ;
- c) l'obligation de payer existe ;
- d) une pièce justificative est en possession du service.

L'obligation de payer existe lorsque en vertu des dispositions légales ou réglementaires applicables, une dette existe à charge de l'entité indépendamment de la date d'échéance de cette dette.

b. Provision encours

La provision encours est créditée d'un montant additionnel de **21.402 k€ en CE** et de **21.504 en CL**. Ce qui la porte en CE à 28.802k€ et en CL à 32.904k€.
DO 11 AB 01.19.02 - Provision pour droits constatés identifiés en encours.

Cette opération permet aux différents services de l'administration d'apurer les droits constatés qui n'ont pu **exceptionnellement** faire l'objet d'une liquidation en 2016 ou au cours d'une année antérieure pour des raisons de force majeure à savoir, le retard pris dans l'exécution d'un marché, la réception tardive d'une facture, des contrariétés inopinées dans l'encodage de données multiples.

Le cas échéant, toute autre cause de non liquidation à l'appui d'un droit constaté devra être clairement justifiée.

Seuls les dossiers validés par la DGBF et acceptés par l'Inspection des Finances feront l'objet d'une proposition de répartition au Gouvernement.

¹ Cf. article 2, 10° du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française dit décret WBFIN.

Ventilation du montant additionnel (CL):

Gréoli : + 47k€.

Marcourt : + 9.661k€, dont un montant de 8.924k€ pour le CHU de Liège qui ne sera peut-être pas consommé à l'issue de l'analyse approfondie du dossier. Il y a divergence entre la DGBF et le cab. Marcourt. Par prudence, j'ai préféré inscrire le montant.

Madrane : +2.585k€.

Schyns : + 6.882k€.

Flahaut : +1.775k€.

Simonis : +554k€.

DO	AB	CE	CL	Motif
compétences de la Ministre Gréoli				CL: 47k€
20	74.05.11.		40	Centre de prêt de Nannine
24	33.07.11.		7	Musées privés et Patrimoine
compétences du ministre Marcourt				CE/CL: 9.661k€
54	11.05.50.	737	737	UCL - créance sur 'points APE' pour les exercices 2009 à 2010
54	41.16.11	8.924	8.924	CHU Liège
compétences du Ministre Madrane				CE: 2.555k€ et CL: 2.585k€
15	12.06.32	113	113	Leasing 2016 'la Wolu'
26	33.30.35	1.850 43 180	1.850 43 180	Subventions foot 2015/2016 Subventions AWBB 2016 (basket-ball) Subventions judo
26	41.01.22.		30	Solde de la subvention RTBF 2015
26	33.07.31.	250	250	Solde de la subvention 'BE GOLD' 2016 (convention qui lie les entités fédérées)
17	33.07.14.	119	119	primes syndicales
Cométences de la Ministre Schyns				CE: 6.857k€ et CL: 6.882k€
40	01.02.12.	26	26	soutien aux directeurs
51	43.23.53.	298	298	rétrocession des cotisations patronales
51	44.23.55.	228	228	
51	41.23.70.	231	231	
51	43.23.72.	697	697	
51	4.23.74.	577	577	
52	12.02.02.	0	25	
52	41.23.50.	668	668	rétrocession des cotisations patronales
52	43.23.53.	429	429	

52	44.23.55.	1.490	1.490	
52	41.23.70.	13	13	
52	01.09.91.	7	7	ordonnance non exécutée relative aux projets d'éducation aux médias 2016
53	41.23.50.	152	152	rétrocession des cotisations patronales
53	43.23.53.	87	87	rétrocession des cotisations patronales
53	44.23.56.	173 660	173 660	rétrocession des cotisations patronales Non-exécution d'une ordonnance de 2013 pour le Libre Spécialisé
53	44.09.57.	5	5	Ordonnance non exécuté par la DGBF
57	43.02.80.	1.036	1.036	frais de transport des enseignants - enseignement à horaire réduit
57	44.30.82.	80	80	
compétences du Ministre Flahaut				CE/CL : 1.775 k€
11	41.01.14	562	562	E-WBS
11	41.02.21	54	54	EAP
11	33.04.40	118	118	CERPE (subventions 2015-2016)
11	41.01.05	265	265	ASBL Service Social
13	12.06.12.	531	531	Loyer immobilier administratif
11	11.01.81 12.01.81	245	245	CIF
compétences de la ministre Simonis				CE/CL : 554 k€
56	01.04.82.	554	554	frais de transport des enseignants - enseignement de promotion sociale
TOTAL		21.402	21.504	

c. Etat de la consommation sur le crédit initial 2017 inscrit à la provision encours

A ce jour, aucun montant n'a fait l'objet d'une redistribution.

- un peu moins de **1.000k€** est dédié aux compétences Fonction publique et Budget
- **6.400k€** sont dédiés au frais de parcours des enseignants (Schyns). Un premier bulletin de répartition portant sur un montant de **2.755k€** est actuellement soumis pour avis à l'Inspection des finances. (Pour rappel, la Direction générale de l'enseignement obligatoire peine à fournir les pièces justificatives à l'appui des droits constatés. D'où le retard qui s'accumule dans le traitement du dossier).

- un montant de **119 k€** pour le paiement des primes syndicales. Le dossier est à l'examen à la DGBF.

d. Info sur consommation de la provision encours 2016

A l'issue de l'exercice 2016, un montant total de **32.052k€** (sur 36.000k€ de prévus) a fait l'objet d'une redistribution vers les AB des ministres fonctionnels :

- 14k€ pour le ministre Demotte,
- 12.608k€ pour la ministre Gréoli,
- 14.715k€ pour le ministre Marcourt,
- 161k€ pour la ministre Schyns,
- 597k€ pour le ministre Flahaut,
- 3.957k€ pour la ministre Simonis

e. Contrat d'administration

En date du 14 mars 2017, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a transmis le premier rapport de suivi du Contrat d'administration qui donne une **vision globale de l'état d'avancement des objectifs et projets ainsi que des recrutements** repris dans le Contrat d'administration. Toutes ces demandes d'ajouts, de modifications et de suppressions ont été mises en corrélation avec **les ressources technologiques** de l'Etnic pour s'assurer du bon suivi des projets informatiques.

Enfin, la **dimension budgétaire** a également éclairé ces discussions afin que des propositions concrètes puissent être soumises aux bilatérales budgétaires dans le cadre des discussions de l'ajustement 2017.

Politiquement, cette première révision du contrat d'administration se traduit, dans le cadre de cet ajustement budgétaire, par une adaptation des moyens aux objectifs fixés.

I. VOLET RESSOURCES HUMAINES

La dynamique du Contrat d'administration s'appuie, en grande partie, sur l'arrivée des **ressources humaines**. Le grand défi du Ministère est de faire coïncider les arrivées effectives aux arrivées théoriques prévues dans le Contrat.

Les demandes en ressources humaines complémentaires formulées par les différentes entités du Ministère sont destinées à faire face aux processus ou **projets en danger** ou pour pouvoir mettre en œuvre les nouvelles demandes ministérielles.

L'ajustement budgétaire prévoit donc l'engagement de 81 ETP supplémentaires dont le coût, pour 2017, est estimé à 722 k€ (engagements comptabilisés en moyenne à 2 mois soit 2/12^e).

Une priorisation a été opérée suivant les catégories décidées par les membres du Gouvernement à savoir :

- Les décisions du Gouvernement : ces demandes ont été soumises dans une note au Gouvernement;
- Les demandes transversales : ces demandes sont liées à des matières transversales qui concernent l'ensemble du Ministère;
- Les demandes qui s'autofinancent : ces demandes éviteront des pertes et/ou engendreront des gains qui couvriront, au minimum, le coût de leur engagement;
- Les priorités sectorielles : ces demandes ont été priorisées lors des groupes de travail entre les représentants des Ministres concernés.

CONTRAT ADMINISTRATION - AJUSTEMENT 2017				
Niveau	Nombre ETP	Salaire (k€)	Coût annuel (k€)	Coût à 2 mois (k€)
1	56	59	3.304	550,7
2+	17	42,5	723	120,4
2	5	39	195	32,5
3	3	35,5	107	17,8
Total	81		4.328	721,3

ii. VOLET RESSOURCES BUDGETAIRES

Les demandes budgétaires supplémentaires pour 2017 s'élèvent à 94.000 euros (en supplément des 268.000 euros initialement prévus pour 2017).

Ce montant ne fait pas l'objet d'une hausse de crédit et son financement se fera donc par compensation au sein des crédits existants.

Demandes 2017		
DGCA	002.10 - Développer une politique d'innovation au sein du MFWB	10.000 €
AGE	PRJ5.6.2 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions visant à améliorer l'accueil des citoyens au sein de l'AGE	54.000 €
AGE	PRJ10.13.3 - Développer une communication et des outils spécifiques à l'intention des professionnels de l'enseignement notamment via le site « enseignement.be », le magazine PROF et PROF en ligne	30.000 €
		94.000 €

iii. VOLET RESSOURCES TECHNOLOGIQUES

Les projets informatiques sont répartis entre les 5 Administrations générales (AG) et le Secrétariat général (SG). Pour chaque projet, une estimation des ressources humaines et budgétaires nécessaires avait été réalisée pour la période 2016-2018.

Ces estimations ont été revues afin d'adapter au maximum les montants à la situation réelle.

Budgétairement, 6.384.621 € avaient été accordés à l'initial 2017. Lors de l'ajustement 2017, le montant validé à l'initial a été revu à la baisse, soit 4.436.318 €. La différence de 1.948.303 € a été réallouée en interne de

l'Etnic sur les projets suivants : NEO 3, PSO (Plan d'Administration de l'Etnic), Maison de Justice (projets et matériel) et e-Paysage.

f. Programme WBFIN

Le Gouvernement a adopté en seconde lecture, le 18 janvier dernier, l'arrêté relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, et l'arrêté fixant les règles générales applicables au budget et à la comptabilité des Sociétés A Comptabilité Autonome. (SACA)

L'implémentation se fera par phase, par périmètres. Une note concernant la mise en place du premier périmètre, qui regroupe les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les 10 SACA qui en dépendent, a été présentée en Gouvernement, le 22 février dernier.

L'entrée en vigueur de ces arrêtés a été fixée avec effet rétroactif au 1er janvier 2017, à l'exception de celle de l'Agence Fonds Social Européen et de l'Agence francophone pour l'éducation au long de la vie, qui est fixée au 1er janvier 2018 et de celle des bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, qui se fera au 1er janvier 2019.

i. Que reste-t-il à réaliser sur le programme WBFin ?

Programme WBFin2 : Une note au Gouvernement est en voie de finalisation afin de détailler la seconde partie du décret WBFIN qui couvrira le second périmètre qui se compose des Organismes d'Intérêt Public et des SPABS. Nous étudions actuellement avec chaque OIP concerné, les différents aspects budgétaires les concernant.

g. Rapport sur l'activité des 8 contrôleurs

Les huit contrôleurs ont intégré la DGBF entre début janvier 2017 et le 15 février. Un chef d'équipe a également été engagé.

En vue de les former aux contrôles à effectuer, après une formation théorique, ils ont été affectés dans différents services à des tâches en rapport avec la comptabilité et le budget.

Deux Equivalents Temps Plein et demi ont été affectés pendant deux mois à la reconstitution de la comptabilité 2016 du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (SACA). Cette affectation leur a permis de se familiariser concrètement avec le logiciel de gestion intégrée SAP, les concepts de crédits d'engagement et de liquidation (concepts non étudiés tant dans l'enseignement de type long que de type court), les différentes pièces (factures, subventions) et le plan comptable de l'arrêté de 2009.

Un demi ETP a été mis à disposition de l'Observatoire des Politiques Culturelles avant d'y organiser la mise en place du logiciel de gestion intégrée SAP déjà connu de lui et de gérer la comptabilité jusqu'à l'arrivée d'un nouveau comptable.

Un ETP a été mis à disposition de l'unité de l'inspection des trésoriers décentralisés afin d'appréhender ce mécanisme et d'aider au contrôle.

Deux ETP ont été adjoints à des trésoriers décentralisés afin de se familiariser avec le logiciel de gestion intégrée SAP et avec les processus de gestion par avances de fonds.

Les deux derniers ont été confiés au Service Général de l'Enseignement Organisé (qui surveille notamment la comptabilité des SACA de l'enseignement) afin qu'ils se familiarisent avec les comptes produits par l'outil logicompta et contrôlent l'enchaînement des comptes entre eux et entre les exercices N et N-1.

Depuis le début de juin 2017, tous ont rapatriés leur local à la Direction Générale Budget & Finance et se consacrent aux contrôles des comptes des trésoriers décentralisés en vue de résorber le retard afin que tous les comptes soient vérifiés avant la suppression de ce mécanisme au 1er janvier 2019.

Un des contrôleurs est absent depuis le 15 avril 2017 suite à un accident du travail.

h. Création de l'agence de la dette

Le Contrat d'Administration et le Contrat d'objectif de la DGA du SGF reprennent un projet qui est de créer une Agence de la Dette. Ce projet a fait l'objet d'une 1ère note d'orientation faisant suite à la DPC.

Parmi les points qui restaient ouverts, il était notamment question de savoir si les compétences de "l'Agence de la Dette" devaient rester identiques à celles de la Direction de la Dette ou si de nouvelles compétences devaient être ajoutées.

Lors de la réunion du 13 janvier 2017 avec la DGBF, le Ministre du Budget a émis son accord quant à l'engagement de 4 agents supplémentaires qui permettront de remplir les nouvelles missions de l'Agence :

- Suivi de la Dette garantie et de suivi de la Dette brute consolidée « Concept Maastricht » ;
- Des tâches importantes mais laissées soit à des consultants, soit assumées avec un niveau de développement ou de sécurité pouvant être améliorés ;
- Evaluation interne régulière du portefeuille de dérivés ;
- Help desk pour les questions liées aux marchés financiers (par exemple aide à l'élaboration de cahier des charges pour opérations financières du MFWB, notamment de la DGI) ;
- Intensifier la communication vers nos contreparties effectives et potentielles notamment par la poursuite de l'organisation de road show, plus fréquents du fait de l'augmentation des besoins de financement, et donc de déplacements plus réguliers y compris à l'étranger des membres de l'Agence ;
- Assurer les aspects spécifiques à la gestion de la trésorerie et de la dette du passage du GCOM à l'ERP.

La note au Gouvernement concernant la création de l'Agence a été approuvée par le Gouvernement le 14/04/2017 **sous réserve de l'arbitrage relatif au Contrat d'Administration dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2017.**

De plus, en vue d'exécuter la seconde partie de la DPC relative au statut sui generis des experts qui seront engagés dans le cadre de l'Agence, une note au Gouvernement comprenant un projet d'arrêté qui vise à octroyer une

prime au personnel a également été approuvée le 14/04/2017 et adopté en seconde lecture le 05/07/2017.

i. Opérations budgétaires sur les SACA – Agence qualité (Crédits de dépenses – Liquidation / chiffres manquants) (p. 21)

Lors de la transmission des montants ajustés des crédits de liquidation à la Direction Générale Budget & Finance, par erreur, la page contenant le montant des Crédits de Dépenses en liquidation n'avait pas été communiquée.

Ce montant s'élève à 1.312.086 € et comme indiqué dans le tableau, le montant en engagement s'élève bien à 1.071.000€.

j. Garantie FWB - Ecole FOURONS

Un article ad hoc a été introduit dans le décret d'ajustement du Budget 2017.

Il s'agit de la base légale indispensable pour que le Gouvernement autorise cette garantie de la FWB pour l'asbl et que le Ministre du Budget puisse ensuite signer la convention de garantie.

A noter que le montant de cette garantie est relativement modeste (650.000€) et que l'article budgétaire prévoit que si la garantie devait être activée, le montant pour lequel il serait fait appel à cette garantie sera déduit des subventions versées par la FWB à l'asbl.

k. Vente de bâtiments

Le détail des ventes 2017 réalisées à ce jour :

- Jemappes 162.500€
- La Louvière 255.000€
- Tournai 400.000€
- Etterbeek 965.000€

Les ventes potentiellement réalisables en 2017 :

Fonds des bâtiments scolaires

- DOUR Rue de l'Athénée
- ELLEZELLES Rue des Ecoles
- ENGHEN Maison Rue Montgomery
- GOSSELIES Place des Martyrs
- LA LOUVIERE Avenue Max Buzet
- MONS la Grande Triperie
- TOURNAI Rue des Carmes
- TOURNAI Bld Leopold Rue Albert Allard
- WASMES site Ancien Charbonnage de Bonne Espérance
- LIERNEUX E.P.A.C.F.
- GRACE-HOLLOGNE IEPS
- EBEN-EMAEL, bâtiment
- VISE, OUPEYE, FOURONS Terres agricoles
- GEDINNE EPACF
- SUARLEE Prairie ITCAA
- TAMINES HECF
- TAMINES EPACF
- MALONNE EPACF
- ANHEE Rue Grande

Infrastructures non scolaires

- ARLON av.de la Gare
- MARCHE-EN-FAMENNE Rempart des Jésuites
- CHENY Maison
- LLN Maison

3. MINISTRE MADRANE

a. Aide à la Jeunesse (division organique 17)

- Un montant additionnel de **2.102k€** est inscrit à l'AB 01.01.07 dédié à la provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index.
- Un montant additionnel de **120k€** est inscrit à l'AB 33.35.14 dédié aux subventions non marchand, pour couvrir l'indexation.

b. Fonds de Prévention et de Lutte contre le dopage dans le sport (division organique 11)

[AB 01.01.20 - Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.]

Il est proposé de **créer un nouveau Fonds**, en réponse à la mise en œuvre du protocole d'accord bilatéral du 21 avril 2017 entre la Communauté germanophone et la Communauté française pris sur base de l'Accord de Coopération du 9 décembre 2011 conclu entre la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Commune en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.

Pour mémoire, l'Accord de Coopération est lui-même établi sur base de la réglementation internationale en matière de lutte contre le dopage adoptée par les entités fédérées.

Le Fonds est destiné à percevoir :

les charges *(le Conseil d'état demande de ne pas utiliser le mot 'contributions' estimant que le protocole d'accord n'y est pas adapté. Seul un accord de coopération l'autoriserait)* de la Communauté germanophone,

les amendes administratives infligées aux sportifs d'élites, aux fédérations sportives et aux autres organisateurs en vertu de la réglementation en matière de lutte contre le dopage.

Le produit des recettes sera réinvestit :

dans des campagnes de prévention, d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière de lutte contre le dopage dans le sport,
dans l'achat de matériel spécifique,
dans toute autre nature de dépenses liées aux missions dévolues à l'Organisation nationale Anti-dopage, l'ONAD.

Selon les estimations basées sur une projection des données connues à ce jour, il est raisonnable dans un premier temps de prévoir des recettes à hauteur de 15k€.

Le Fonds sera inscrit (en point '69') au tableau annexé au décret du 27 octobre 1997 contenant les Fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française.

La création du nouveau Fonds nécessite d'adapter l'énoncé des recettes affectées au Fonds des sports. Il y a lieu d'y retirer la ligne 'recettes relatives

à la lutte contre le dopage et la prévention des risques pour la santé dans le sport’.

Toutefois, compte tenu qu’à ce jour, les recettes enregistrées en cette matière sont négligeables (500€ à ce jour, 1.000€ en 2016) il n’y a pas lieu de diminuer subséquemment le montant des recettes inscrit au Fonds des sports.

c. Maisons de justice (division organique 18)

Un montant additionnel de **365k€** est inscrit à l’AB 33.12.24 dédicacé aux subventions à l’Aide juridique de première ligne.

- **270k€** sont destinés à ramener le paiement des factures du 4^{ème} trimestre en année N. Mise en conformité à la règle de l’annalité budgétaire. C’est un montant « one shot ».
- **37k€** sont dégagés pour l’adaptation du taux de calcul des subventions à 90% en vertu d’un changement dans la réglementation. Le montant initial a été calculé au taux de 80%.
- **58k€** pour supporter le passage de la TVA à 21% dorénavant appliquée aux honoraires d’avocats – nouvelle mesure imposée par le fédéral, applicable au 1^{er} septembre 2017.

La Cour des comptes épingle que le dispositif budgétaire prévoit un article qui autorise la répartition de tous les articles de base de la DO 18 vers l’AB 34.01.11, *dédicacé à l’Aide aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique*, afin de pallier à un éventuel manque de crédits budgétaires en fin d’année.

En effet, il est indispensable de permettre à l’Administration générale des Maisons de justice de disposer des moyens financiers suffisants pour assurer la surveillance électronique des détenus, entre autre l’achat et la maintenance des bracelets électroniques. Il s’agit d’une dépense inéluctable et qui ne peut souffrir d’aucun retard. Il y va de la sécurité des citoyens.

Le coût généré par le nombre de justiciables placés sous surveillance électronique évolue au gré des décisions du pouvoir judiciaire. Il est donc impossible d’en préciser avec justesse le montant au moment de la confection du budget initial.

d. Sport (division organique 26)

Exercice 2017	Crédits engagement	Crédits liquidation
INITIAL	32.631k€	32.790k€
AJUSTE	Plus 2.665k€	Plus 875k€
Fonds des Sports : Pas de variation à l'ajustement	18.155K€	18.155k€

Soit une augmentation, hors Fonds des Sport, de :
8,17 % en CE et de 2,67 % en CL.

- Un montant additionnel de **26k€** en CE/CL est placé à l'AB 01.01.35 dédié à l'intervention de la FWB pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (PTP), pour corriger une erreur technique à la confection de l'initial 2017 : le montant n'a pas été réinscrit à l'initial 2017 alors qu'il existait dans l'exercice 2016. Il est proposé de réinscrire ce montant dans l'attente de pouvoir éventuellement recourir à la nouvelle réglementation en matière d'aide à l'emploi.

Toutefois, en cas de non utilisation de ce crédit budgétaire, le montant ne pourra faire l'objet d'une redistribution en cours d'année.

- Un montant additionnel de **7k€** en CE/CL est placé à l'AB 33.03.35 dédié aux subventions aux Centres Sportifs Universitaires et assimilés et aux Fédérations sportives Scolaires pour couvrir l'indexation 'non-marchand'.

- Un montant additionnel de **2.632k€ en CE et de 842k€ en CL** est placé à l'AB 33.21.35 dédié aux subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret du 8 décembre 2006 tel que modifié visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.

Le crédit d'engagement est porté à 9.865k€,

Le crédit de liquidation est porté à 8.075k€.

Cette opération est proposée pour désengorger le Fonds des Sports des dépenses que l'on peut qualifier de réglementaires et qui ont été placées à sa charge sous la précédente législature.

A savoir :

- 1.790k€ en CE pour le complément octroyé aux Plans-Programme ;
- 535k€ en CE/CL pour la réforme du Haut-Niveau ;
- 110 k€ en CE/CL pour 2 'foot élite' en faveur de l'association des clubs de football francophone ;
- 197K€ en CE/CL pour la récupération de l'avance sur les subventions aux fédérations sportives versées en année N-1. En effet, la réglementation permet de verser une avance dans le courant du dernier trimestre de l'année N-1 pour l'année N.

L'inscription de ces dépenses à l'article idoine permet d'une part, de replacer de l'orthodoxie dans l'imputation des dépenses et, d'autre part, de permettre au Fonds des Sports de tendre vers un rééquilibrage de ces dépenses au regard de ces recettes **et surtout, de reconstituer le fond de roulement du Fonds** (pour mémoire de l'ordre de 4 millions) vital pour le fonctionnement des Centres sportifs.

Compte tenu de l'engagement pluriannuel des dépenses, il est nécessaire de déjà prévoir pour l'initial 2018, les montants suffisants pour honorer les dépenses engagées par nos prédécesseurs. Soit une majoration de 2.632k€ en CE/CL.

Enfin, vu que les dispositions ci énoncées ne suffisent pas à permettre au Fonds des Sports d'honorer les créances années antérieures à 2017, il est proposé de placer ces créances à charge de la **provision encours** pour un montant total de **2.353k€** ventilé comme suit sur les articles de base 'ordinaires':

DO 26	AB ' bénéficiaires'	CE	CL	Objet de la dépense
26	12.33.11.		1.850k€	Plan Foot, tranche subvention 2015/2016
			43k€	Plan Basket, tranche subvention 2016
			180k€	Subvention pour le Judo
26	41.01.22.		30k€	Solde sur subvention 2015, Convention 'RTBF'
26	33.07.31.	250k€	250k€	Solde sur subvention 2016, Convention 'BE GOLD' (convention qui lie les entités fédérées)

L'opération est possible dès lors que ces dépenses auraient idéalement dû être inscrites aux articles de base 'ordinaires'.

A titre documentaire, au moment de la confection de l'ajustement, le Fonds des sports présente un solde, au plus optimiste, disponible de :

- 3.011k€ en 2017, **soit en année courante: un résultat négatif** de 1.898k€ ;
- 1.525k€ en 2018, **soit en année courante : un résultat négatif** de 1.486k€.

Avec l'ajustement, le solde de résultat est porté à :

- 3.374k€ en 2017, **soit en année courante : un résultat négatif** de 1.536k€ ;
- 4.064k€ en 2018, **soit en année courante : un résultat positif de 690k€ et le fond de roulement reconstitué.**

Enfin, A titre préventif, pour assurer la liquidation des dépenses inéluctables en 2017, un **cavalier budgétaire** a été prévu. Il permettra, le cas échéant, au Fonds des Sports d'aller en négatif de manière encadrée.

4. MINISTRE GREOLI

a. Infrastructures culturelles

i. Cinéma Le Palace

Bruxelles : Cinéma Le Palace, négociation en cours dans la perspective d'un accord public/privé.

b. Culture

i. Affaires générales

+ 3.200 k€. Cette enveloppe sera répartie pour assurer un soutien complémentaire, dans une logique non linéaire, à des contrats-programmes ou conventions existants, et ce dans une logique d'équité.

ii. Mons

Mons a été reconnue comme capitale culturelle de la FWB et a à ce titre la légitimité pour organiser des actions de pérennisation, souhaitées par le Gouvernement, **sur l'ensemble du territoire de la FWB.**

La destination précise de ce 1,5 million € est prématurée. Elle le sera, dès que la Ministre de la Culture aura entamé les négociations avec l'opérateur.

c. Enfance (ONE)

La Dotation de l'ONE bénéficie d'un montant additionnel de 1.988k€ en CE/CL, soit + 0,51 % de l'initial.

Pour mémoire, en cours d'année, la dotation de l'ONE a déjà été augmentée d'un montant de 2.921k€ en CE/CL suite à la mise en œuvre de l'avenant N°6 au Contrat de gestion de l'ONE. Ce montant, inscrit à l'initial 2017 sur l'AB 01.01.21 – politique de l'enfance- a fait l'objet d'un transfert par répartition dans le courant du premier semestre 2017.

Politique de l'Enfance : + 300 k€ en CE/CL pour l'ouverture de 4 nouveaux centres périnataux (AB 01.01.21 - décision du conclave de l'ajusté).

Le montant de 1.988k€ comprend :

- **530k€ pour l'indexation** [33k€ pour les SASPE (service d'accueil spécialisé petite enfance) ; 59k€ pour le poste dit 'boîte aux lettres' ; 285k€ sur les frais de fonctionnement ; 153k€ pour le non-marchand].
- **392k€ pour le Fonds Cigogne** pour l'ouverture des places prévues au quatrième trimestre 2017.
Nonobstant, le Fonds Cigogne est placé à 'O'.

Notre intention, à partir de 2018, allouer une dotation annuelle au prorata des besoins réels pour la création effective de places.

- **1.066 k€ pour la régularisation en année 'N' de la masse salariale** suite au rapatriement en année N du paiement du 4^{ème} trimestre qui était liquidé en année N+1. (mise en conformité à l'orthodoxie budgétaire et attention portées aux remarques de la Cour des Comptes).

NB : La régularisation du précompte sur le pécule de vacances de +/- 3.000k€ devra être examinée à l'initial 2018.

REMARQUE :

- Un montant de **1.274k€ en CE/CL** correspondant à **l'indexation des frais de personnel est placé dans la provision 'Index' inscrite à la DO 11.** Cette augmentation porte le montant en provision index 'ONE' à hauteur de 3.429k€ (dont 2.155k€ étaient déjà inscrits à l'initial 2017).

ATTENTION

Un montant de **1.800 k€** relatif à un **non consommé sur le poste « vaccins »** fait l'objet d'une correction SEC. En effet, ce montant avait été conservé à l'initial 2017 mais il s'avère non nécessaire. Les nouveaux marchés qui ont été passés ainsi qu'une baisse de la consommation des vaccins explique cela.

DIFFICULTE récurrente:

Compte tenu que le compte de résultat de l'ONE de l'année N-1 n'est pas disponible au moment de la finalisation de la confection de l'ajustement, le Ministre du budget est en incapacité d'apprécier totalement, à sa juste valeur, les demandes d'ajustement au regard de la consommation réelle des budgets sur l'année écoulée et des dépenses programmées.

D'où, il manque un élément essentiel à l'examen de l'ajustement 2017.

L'ONE explique, d'une part, respecter les dates butoirs qui sont les siennes pour le dépôt du compte de résultat (exact) et d'autre part, se dit être dans l'impossibilité d'aller plus vite du fait du temps nécessaire à la récolte des chiffres relatifs aux MILAC – milieux d'accueil

Autres points d'attention (non exhaustif) pour l'après crise:

- ✓ Accueillantes d'enfants : 8 millions € sont prévus cette année. Vu les événements ces dernières semaines, le projet pilote ne pourra vraisemblablement pas voir le jour cette année. L'ONE sera donc en bonni de 8 millions. Il faudra donc veiller à ce que ces moyens soit, à la fin de l'année, versés dans le fonds cigogne.
- ✓ L'affectation du budget FESC (en cours de discussion);
- ✓ Utilisation du budget informatique et quid de la réalisation des applications prévues, nécessaires, notamment pour établir le cadastre du non-marchand ;
- ✓ Le Réalisé dans l'ouverture des places telle que programmée en 2017 – programme 'Fil de l'eau-Cigogne';
- ✓ Trajectoire : être attentif au calcul de l'application de la mesure d'économie de 0,5% sur les budgets de fonctionnement de l'OIP. Pour le présent ajustement, un arrangement a pu être trouvé pour corriger le chiffre avancé par l'ONE, sous-évalué) mais il ne sera pas récurrent. En fait, l'ONE établit le montant en base 2015 alors que la réduction de 0.5% devrait être calculée sur le budget dégagé en année courante.

d. Théâtre National.

+ 88.000 € supplémentaires demandés à l'AB 52.10.26 de la DO 15.

Convention de leasing relatif à la location financement du Théâtre National. La FWB est caution solidaire et indivisible sur une période de 27 ans pour un montant de 13.138.356,81€

L'article 6.5 du contrat de leasing prévoit que les redevances trimestrielles seront payées anticipativement le premier jour de chaque trimestre. L'administration se trouve chaque année en difficulté pour payer le premier trimestre de l'année étant donné que les crédits ne sont disponibles que vers le 15 janvier. Afin d'éviter des frais (amendes et pénalité) inutiles, il est demandé un montant supplémentaire en CE et en CL de 88M€ cette année afin de permettre de payer anticipativement ce premier trimestre et régulariser définitivement la situation. Il s'agit donc d'un one-shot.

+ Voir le contrat de leasing.

5. MINISTRE SCHYNS

a. Clé-élèves

Pour rappel, lors de la Commission Budget du 13 mars dernier, des travaux sur la clé-élèves ont eu lieu. L'administration (Service du contrôle de l'obligation scolaire et du comptage des élèves) y a fait une présentation de la constitution du fichier des élèves envoyé à la Cour des comptes pour le calcul de la clé et des facteurs l'influençant, celle-ci fut suivie également d'une présentation de la Cour sur son rôle. Des projections de la population âgée de 6 à 17 ans avaient été réalisées à partir des dernières perspectives de populations disponibles sur le Bureau fédéral du plan.

Nous avons pu conclure au travers de ces travaux qu'au vu des perspectives d'évolution de la population âgée entre 6 et 17 ans au sein des différentes régions, l'évolution de la clé-élèves pourrait bien rester défavorable pour la FWB ces prochaines années et que vers l'horizon 2027 la tendance devrait alors s'inverser. C'est évidemment un paramètre sur lequel nous ne savons pas intervenir. Il était donc important de souligner cet élément car la croissance de la population ciblée par la Loi spéciale de financement constitue l'élément prépondérant dans le calcul de la clé élèves qui elle-même constitue l'élément clé dans le calcul des recettes de la FWB.

Néanmoins, nous avons pu identifier les leviers sur lesquels on pouvait jouer pour améliorer le nombre d'élèves comptabilisables dans le calcul de la clé comme la lutte contre le décrochage scolaire (Pacte d'Excellence) ou encore la possibilité de pouvoir intégrer tous les élèves qui suivent des formations en alternance dans le comptage scolaire (négociations en cours avec la RW).

b. Provision enseignement

Suite au phasage des mesures du Pacte et notamment à l'approbation par le Gouvernement du cadrage budgétaire pluriannuel de celui-ci, la provision enseignement d'un montant de 21 millions d'euros constituée à l'initial 2017 a été ventilée afin d'amorcer, entre autres, les premiers chantiers du Pacte d'Excellence.

La répartition de celle-ci va, en effet, permettre d'enclencher les premières mesures du Pacte prévues en septembre, à savoir :

- le renforcement de l'encadrement en maternel pour lequel 50 millions sont prévus sur trois ans (5,56 MEUR en 2017) ;
- la mise en place d'un nouveau cadre de pilotage des établissements avec l'engagement de 100 conseillers pédagogiques dès le 1er septembre 2017 et de 300 ETP sur trois ans (1,667 MEUR en 2017);

- le renforcement de l'aide aux directeurs du fondamental (7,2 MEUR en 2017) ;
- la mise sur pied d'un portail d'orientation (0,54 MEUR en 2017) ;
- la rénovation d'espaces scolaires (0,17 MEUR en 2017) ;
- la mise sur pied d'un système intégré de base de données (0,1 MEUR en 2017) ;
- la transformation de l'AGE (0,333 MEUR en 2017) ;
- l'accompagnement des directions (0,141 MEUR en 2017) ;
- la transition numérique (0,09 MEUR en 2017) ;
- la mise sur pied de la Cellule opérationnelle de changement (Delivery Unit) (0,64 MEUR en 2017) ;
- la constitution d'équipes projets (0,9 MEUR en 2017).

Des crédits ont également été libérés pour des mesures pour lesquelles le Gouvernement s'était engagé mais qui ne se retrouvaient pas dans le Pacte, il s'agit des mesures suivantes :

- la mesure relative aux cantines scolaires et le lancement d'expériences pilotes proposant des repas de qualité nutritionnelle (1 MEUR) ;
- la formation initiale des enseignants (FIE) (1,4 MEUR) ;
- les écoles en écart de performance (1 MEUR).

c. Cadre budgétaire pluriannuel du Pacte

Suite à l'approbation, par le Gouvernement, en sa séance du 22 mars 2017, de l'Avis n°3 relatif au Pacte pour un Enseignement d'Excellence du Groupe Central, j'avais été chargé avec la Ministre de l'Éducation de soumettre au Gouvernement un cadre budgétaire pluriannuel permettant sa mise en œuvre selon le phasage et les principes de mises en œuvre proposés par le Groupe Central et celui-ci a été adopté le 07 juin dernier.

Le Gouvernement souhaitait avant toute chose poser un cadre de travail -> [« Dans le cas où l'estimation du coût d'une mesure aurait été surévaluée dans l'Avis n°3 du Pacte ou dans le présent cadrage budgétaire, une réestimation à la baisse sera opérée ; les moyens dégagés pourront, au besoin, servir à compenser le coût d'une autre mesure pour laquelle l'enveloppe aurait été elle sous-évaluée. Seulement dans ce cas de figure, une enveloppe pourra être augmentée. Le Gouvernement veillera par contre à respecter les enveloppes globales annuelles prévues pour chaque année budgétaire »].

Le Gouvernement a rappelé à cette occasion le principe de logique systémique dans lequel la mise en œuvre du Pacte s'inscrit. Afin de veiller à respecter celui-ci, et notamment en termes budgétaires, il est rappelé qu'une structure composée de trois comités sera chargée de gérer le pilotage du Pacte, structure dans laquelle s'inscrira la Cellule opérationnelle de changement et qui devra assurer le contrôle budgétaire et établir un monitoring budgétaire des impacts budgétaires prévus en termes de dépenses comme d'économies ou effets retours au moins tous les trois mois, ou à l'initiative du Gouvernement ou des deux co-présidents du Pacte et, naturellement, lors des préparations des budgets et des ajustements (rôle du comité de supervision).

Le tableau qui constitue le cadre budgétaire pluriannuel du Pacte est issu de l'outil budgétaire élaboré par McKinsey que le Gouvernement s'est approprié. Celui-ci a permis, en effet, d'estimer, année par année, de 2017 à 2035, l'impact budgétaire mais également RH de la mise en œuvre des initiatives (avec un impact budgétaire non nul) retenues dans l'Avis n°3 du Groupe Central du Pacte, compte tenu de l'évolution de différents paramètres. Les estimations budgétaires faites par McKinsey s'entendaient « en année scolaire pleine », nous avons donc créé un nouvel onglet dans l'outil qui tient compte, pour la plupart des mesures, de leur entrée en vigueur à la rentrée scolaire. Les montants budgétés tiennent également compte de ce qui était déjà prévu dans le budget de la Fédération (bâtiments scolaires, provision enseignement).

Les paramètres ont été actualisés.

Impact budgétaire : 36,99 millions d'euros en 2017 (20 millions bâtiments scolaires et 16,9 provision enseignement) et un impact budgétaire estimé de 82,62 millions en 2018 (+ 45 Meur), 134,75 millions en 2019 (+ 52 Meur) pour monter jusqu'à 250,90 millions en 2025 et ensuite redescendre jusqu'à 73,31 millions en 2033 (montants revalorisés dans le temps).

+ Voir le fichier reprennant le cadre pluriannuel adopté par le Gouvernement.

d. Éléments de gouvernance du Pacte

En sa séance du 24 janvier 2017, le Gouvernement a adopté les éléments de Gouvernance du Pacte d'Excellence. Il est prévu une structure composée de trois comités :

- un Comité de concertation chargé de faire le lien avec les acteurs de l'enseignement ;
- un Comité de supervision chargé du pilotage stratégique de la mise en œuvre des réformes du Pacte d'excellence ;
- un Comité de direction chargé du suivi régulier des travaux.

Cette structure sera donc chargée de gérer le pilotage du Pacte d'Excellence dans laquelle la Cellule opérationnelle de changement s'inscrira également.

Cette dernière sera composée de trois gestionnaires de projet senior, un Master Data Manager, un Juriste ayant une connaissance du droit de l'enseignement, un expert dans les matières budgétaires et financières, un expert en gestion des ressources humaines, un expert des matières pédagogiques, un analyste de donnée, un analyste PMO chargé de la mise à jour des tableaux de bord, de la création des outils de suivi et de reporting et du soutien aux équipes projet pour le développement de leurs propres tableaux de bord et deux gradués administratifs. La cellule se situera au niveau du Secrétariat général du Ministère, la mise en œuvre du Pacte nécessitant de mobiliser des équipes projet au sein de l'AGE mais aussi au sein d'instances tierces (par exemple l'ETNIC).

Jusqu'à la fin de la législature, cette structure sera supervisée par les co-présidents du Pacte sous l'autorité de la Ministre de l'Education et aura deux missions :

- rédiger le projet de « Plan d'action du Pacte »,;

- piloter sa mise en œuvre opérationnelle.

A la fin de la législature, cette cellule travaillera sous l'autorité du SG du Ministère et rapportera régulièrement au Gouvernement. Elle internalisera le soutien à la communication autour du Pacte. Un(e) responsable devra être identifié(e) et éventuellement recruté(e) pour la diriger.

Elle devra alors assumer différentes missions :

- le suivi régulier du progrès des initiatives de réforme, sur base d'indicateurs prédéfinis ;
- le suivi de la trajectoire globale et du plan de ressources humaines du Pacte ;
- le suivi des indicateurs de performance, en lien avec les objectifs du Pacte ;
- la résolution des problèmes systémiques et interventions correctives et préventives ;
- la réalisation régulière de rapports d'avancement aux instances supérieures (Parlement, Gouvernement, Groupe de concertation) ;
- assurer les contacts et alignements réguliers avec tous les acteurs clés du système.

e. Saint-Boniface

Conformément à la décision prise lors de l'initial 2017, un groupe de travail chargé d'objectiver les besoins établissement par établissement du réseau WBE s'est constitué au sein du Gouvernement. L'Administration a été invitée à participer à certaines des réunions et a pu apporter des éléments de réponse à certaines interrogations.

Notamment, quant à savoir :

- quelles sont les différences de résultat de l'approche macro et micro en 2017: la comparaison du calcul micro et du calcul macro montre que le montant global de l'approche macro est sous-estimé de plus ou moins 4 millions d'euros. Il existe également une surestimation du montant de la division organique relative au fondamental de +/- 5 MEUR et une sous-estimation de celui de la division organique relative au secondaire de +/- 9 MEUR. Ce qui a pour résultat, en fin d'année, de devoir effectuer une répartition entre les deux niveaux d'enseignement afin de pouvoir liquider les compléments de dotation qui d'ailleurs ne sont jamais liquidés dans leur intégralité en raison de l'insuffisance de crédits. Malgré cette évidence, le Gouvernement n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur l'application de l'approche micro, le Cabinet de l'Éducation se montrant toujours contraire, et ce sont les montants issus de la méthode macro (utilisée depuis toujours) qui ont, dans le cadre de l'ajustement, encore été retenus.

- quel serait l'impact de la suppression de l'article 18 (pour rappel, il s'agit du régime transitoire qui dispose que les dotations octroyées ne peuvent pas être inférieures à celles de l'année 2001 corrigées et dont l'application a été prolongée jusqu'en 2018) : l'économie réalisée globalement par le passage au seul article 1er serait de +/- 26 MEUR. Il faut savoir que certains établissements verraient leur dotation réduite de moitié.

- si le niveau des subventions par rapport aux dotations atteint l'objectif des 75 % : après déduction PAPO (personnel administratif et ouvrier), les taux seraient supérieurs à 75 % dans le fondamental et le secondaire (83 % et 78 %), mais

celui du spécialisé serait inférieur (66 %). Avant déduction PAPO, les taux seraient par contre systématiquement inférieurs.

D'autres interrogations comme, par exemple, s'il est établi un lien entre la constitution de réserves importantes et le régime de l'article 18, devraient trouver réponse d'ici les travaux budgétaires de l'initial 2018. Le Gouvernement a, en effet, chargé l'administration, de mettre sur pied un groupe de travail inter-administrations et de lui communiquer les éléments de réponse pour la fin août (note verte adressée à l'administration le 31 mai 2017 – réponse attendue pour le 21 août 2017).

Concernant plus spécifiquement les montants du présent ajusté, on constate une augmentation des subventions et dotations de 3,8 MEUR par rapport à l'initial 2017 ce qui est quasi deux fois moins que les variations habituelles que l'on peut constater entre un initial et son ajusté (la variation entre l'initial 2016 et l'ajusté 2016 était de 7,2 MEUR). Cela s'explique principalement par la diminution de l'augmentation de la population scolaire. En effet, nous connaissons depuis 2010 une baisse régulière de la natalité dans le pays. Lors de l'initial 2017, l'augmentation de la population scolaire certifiée au 15 janvier 2016 était évaluée à + 8.200 élèves par rapport à la population scolaire certifiée au 15 janvier 2015. Pour l'ajusté 2017, la variation est seulement de + 92 élèves (population non certifiée à ce stade). Cette chute de la population entraîne de facto une diminution des subventions de fonctionnement du maternel – 1,6 MEUR. Les autres niveaux d'enseignement continuent de connaître une croissance à ce stade. De plus, la nomination de 5% des PAPO au 1er juillet 2017 entraîne un transfert des moyens de fonctionnement des établissements scolaires du réseau vers les traitements pour le personnel nommé. Les dotations diminuent donc de 2,6 MEUR alors que les traitements augmentent d'un montant sensiblement inférieur.

f. AB Traitements personnel enseignant

L'indexation des salaires de 2% prévue maintenant en juillet 2017 a entraîné une actualisation de la provision index.

A l'initial 2017, celle-ci avait été calculée sur trois mois et s'élevait à 25.933.775 EUR, la prise en compte de trois mois supplémentaires la porte à 49.798.944 EUR ce qui fait + 23.865.169 EUR.

On constatait, en comparaison des montants de l'initial 2017, hors provision index et mesures du Pacte d'Excellence (qui sont compensées par la provision enseignement), une diminution globale de 17 MEUR. Le dernier monitoring des traitements confirmant cette tendance à la baisse, les crédits ont été réduits de manière linéaire de 11 MEUR pour porter l'économie à 28 MEUR. Cette tendance à la baisse s'explique par :

1. Une révision à la baisse de l'augmentation des charges organiques (calcul de l'encadrement en fonction du comptage des élèves c'est-à-dire le nombre de périodes-professeurs retranscrit en ETP) pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 dans l'enseignement obligatoire par rapport aux estimations effectuées en mai 2016 pour l'initial 2017.
2. Une diminution depuis la rentrée 2016 du nombre d'enseignants intérimaires engagés en remplacement de membres du personnel en congés de maladie dans l'enseignement secondaire.

3. La pénurie croissante dans certaines fonctions de l'enseignement secondaire et les difficultés de recrutements liées à la mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions, qui ont eu pour conséquence une sous-utilisation du NTPP (nombre total de périodes professeurs) dans certains établissements.

g. SAS

Il est octroyé aux douze services d'accrochage scolaire (SAS) agréés par le Gouvernement de la CF des subventions conformément aux articles 24 à 31 du décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation. Ces subventions sont prévues afin de couvrir les frais de fonctionnement et de personnel inhérents à la mise en œuvre des activités de chacun des services.

Le montant total de ces subventions est de 1.193 mEUR depuis quelques années (calculés selon une formule de calcul fixe prévue par le Décret : +- 50.000 EUR pour le fonctionnement + coût forfaitaire des ETP avec ancienneté de 6 ans).

300 k€ supplémentaires avaient été prévus à l'initial 2017 en vue d'une analyse de la prise en compte de l'ancienneté des travailleurs des SAS et au cas où il serait décidé de faire valoir leur ancienneté avec effet rétroactif. L'administration a réalisé des simulations sur base du cadastre du personnel recensé dans les rapports d'inspection comptable et valorisé à partir du 1er janvier 2016, conformément à celles-ci, un complément de subvention d'un montant total de 226.655,58 € a été attribué aux SAS.

La modification législative relative à la prise en charge de l'ancienneté réelle du personnel des SAS ainsi qu'une réflexion sur le financement de ceux-ci, de l'évolution du projet pédagogique et de la place qu'ils occupent dans le paysage de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse sera réalisée conformément aux travaux du Pacte pour un enseignement d'Excellence et de l'Avis n°3 du Groupe central.

6. MARCOURT

a. Sanction Financière Fond Social Européen

- ⇒ **225.000 €** pour couvrir une sanction financière infligée par l'autorité d'audit de l'Agence Fond Social Européen au Centre de Coordination et de Gestion des Fonds structurels pour l'enseignement supérieur.
- ⇒ Nécessité de revoir l'encadrement et le suivi au sein de l'équipe FSE. 1 emploi a été dégagé dans le cadre du contrat d'administration pour ce faire.

b. Subvention au PASS

Suite au renouvellement du contrat de gestion 2017 – 2021 du PASS, un crédit de 250.000€ a fait l'objet d'un transfert de compétence de la gestion du Ministre du Budget vers le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

c. Allocations de prêts

Le Gouvernement a adopté le 21 septembre 2016 l'arrêté fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études. L'adoption de cet arrêté avait pour objectif d'implémenter la globalisation des ressources dans le cadre de la prise en compte des revenus déterminant l'octroi d'une allocation d'études. Par ailleurs, la réforme contenue dans l'arrêté visait à diminuer les effets d'aubaine constatés antérieurement, par l'instauration d'un seuil minimal de revenus, et garantir une plus grande justice sociale dans l'application des conditions d'octroi. En aucun cas, cette réforme ne visait à réduire les droits des étudiants en la matière.

La mise en œuvre de cet arrêté a soulevé différentes questions et difficultés.

L'adoption de l'arrêté au mois de septembre, les délais nécessaires à l'adaptation de l'outil informatique par l'ETNIC et la formation des agents

de la Direction des Allocations et Prêts d'Etudes ont engendré un retard dans le traitement des dossiers qui n'a débuté qu'à la mi-octobre 2016.

⇒ Le montant de crédits supplémentaires de **9.168.000€** découle de l'actualisation des besoins de financement pour la liquidation des bourses et allocations d'études. Il se justifie comme suit :

- **450.000€** pour la liquidation des dossiers de l'année 2015-2016 ;
- **6.291.000€** pour la liquidation des dossiers de l'année 2016-2017 ;
- **2.427.000€** pour la liquidation des premiers dossiers de l'année 2017-2018.

d. Personne contact genre

Depuis 2013, une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles était accordée aux six universités francophones pour la désignation d'une Personne Contact Genre (PCG) en leur sein et la prise en charge des questions de genre. Renouvelé et étendu au F.R.S.-FNRS en 2015, ce financement a permis à chacune des institutions de progresser d'une manière significative dans le domaine concerné.

Les actions menées par les PCG sont nombreuses et variées. Elles sont répertoriées dans les rapports institutionnels sur l'état de l'égalité de genre. Les bonnes pratiques se développent également tant sur le plan institutionnel qu'en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le service à la société.

Les PGC assurent trois missions principales, à savoir les missions d'information, de sensibilisation et de mise en réseau.

Les PCG ont également la volonté de développer de nouvelles initiatives dont la portée institutionnelle est forte et cohérente :

- Etablir un rapport unique en matière de genre, commun à toutes les institutions, synthétisant ce qui a été mis en chantier et réalisé en leur sein. Ce rapport reprendrait un tableau commun des bonnes pratiques, des données chiffrées agrégées, des indicateurs, ...
- Porter une attention particulière à la gouvernance, au recrutement et la promotion et à l'articulation vie professionnelle / vie privée

- Approfondir la collaboration inter-institutionnelle à travers la création de table-ronde, conférences, ...

Des crédits additionnels non compensés, pour un montant de 150.500 €, ont été accordés afin de rendre structurelles, les subventions en faveur des Personnes Contact Genre dans le but de recruter une personne « Contact Genre » à mi-temps, par université et pour le FNRS.

e. Principaux éléments

Il y a tout d'abord les actualisations par rapport à l'indice des prix et l'indice santé réel de mars 2017.

Il y a ensuite le re-calcul des allocations réglementaires en fonction des prévisions de l'indice santé du mois de juin 2017 du Bureau du Plan publiées au mois de mars 2017.

La répartition des allocations de fonctionnement a été également régularisée sur la base des Nombres Pondérés d'Etudiants dans le Supérieur en 2017 et 2016.

On relèvera en particulier une diminution des allocations complémentaires visant à compenser les mesures de promotion de l'accès aux universités qui résulte d'une révision à la baisse de l'estimation du nombre d'étudiants bénéficiaires de ces mesures.

Pour l'enseignement supérieur non universitaire (Hautes Ecoles), on comptabilisera aussi une actualisation sur base des 12 derniers mois projetés sur 2017 et actualisation de l'évolution d'indice santé, des divers index intervenant dans le calcul, de la répartition de la démocratisation d'accès, des droits d'inscription déduits, la prise en compte du comptage des étudiants sur base des statistiques réelles 2015-2016 projetées sur 2016-2017 et 2017-2018 et la prise en compte de l'indice des prix réel de novembre 2016 pour la compensation de la non indexation des droits d'inscription 2017-2018. En ce qui concerne les allocations de prêts, l'augmentation de crédit correspond aux paiements du solde de dossiers à traiter de l'année 2015-2016, des premiers paiements de l'année 2016-2017, des estimations pour l'année 2017 – 2018 et de l'impact de la réforme sur les dossiers à traiter.

7. MINISTRE DEMOTTE

a. St'Art

Capitalisation de ST'ART en vue du développement d'un nouvel outil d'investissement : le prêt à long-terme pour le déploiement stratégique d'institutions culturelles majeures de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La capitalisation a pour objet de mettre un nouveau modèle de financement à disposition des ASBL reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le secteur culturel ; dès lors, la condition d'être financées par 50% de recettes propres (qui vaut pour les demandes classiques) n'existe pas dans ce schéma.

Le modèle vise toute institution culturelle (arts de la scène, musées et patrimoine, etc...) ou groupement d'institutions culturelles, qui remettra un projet de développement à long terme demandant essentiellement des investissements amortissables (infrastructures, divers investissements dont équipements, numérisations) et modifiant en profondeur le modèle « économique » de base.

Dans un premier temps, une enveloppe de 20 millions d'euros, sous forme d'augmentation du capital du fonds d'investissement St'art, est nécessaire au lancement de ce nouveau processus de dynamisation du secteur culturel.

Avec cette enveloppe de 20 millions d'euros, il s'agit de lancer un appel à projets de développement d'envergure, à l'attention des opérateurs culturels ou institutions culturelles. Tous les secteurs de la culture sont concernés.

Lors de la création de la société, la capitalisation de St'art en 2009 fut de 10 millions. 5 millions provenant de l'actionnaire A (RW) et 5 millions de l'actionnaire B (FWB).

En 2010, l'actionnaire B a procédé à une recapitalisation de la société à hauteur de 6 millions, portant ainsi sa participation au capital à 11 millions d'euros.

En 2014, la SRIB (actionnaire C) a participé à une augmentation de capital de St'art à hauteur d'1 million.

La capitalisation de St'art à hauteur de 20 M EUR par la FWB est une opération neutre pour budget de la FWB, puisque St'art est situé dans le périmètre budgétaire de la FWB.

L'Impact SEC positif de St'art l'année de la capitalisation (2017) compensera dès lors la dépense équivalente inscrite au budget de la FWB.

Ensuite, les moyens budgétaires seront progressivement utilisés par St'art sous forme de prêts. Il s'agira donc de codes 8 pouvant faire l'objet d'une correction SEC équivalente.

8. SIMONIS

a. Jeunesse (division organique 23)

Un montant de 1.170k€ est dégagé pour les Organisations et Centres de jeunes ventilé comme suit :

- 1.077k€ sont placés à l'AB 33.02.23 dédié aux subventions aux Centres de jeunes pour le fonctionnement et l'intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000) dont :
 - * 1.000 k€ pour le recrutement d'un second ETP permanent dans les Centres de jeunes en application de la réglementation. Pour mémoire, l'application pleine de la mesure est évaluée à 9 millions. Il est donc proposé de lisser l'impact.
 - * 77 k€ pour couvrir l'indexation.
- 93k€ sont placés à l'AB 33.01.23 dédié aux subventions aux Organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009) pour couvrir l'indexation.

Un montant additionnel de 3k€ est placé à l'AB 45.01.32 de la DO 11, dédié à la dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, pour couvrir l'indexation.

9. Annexes

- Annexe 1 à la fiche Provision encours : Frais de parcours des enseignants.

Le montant de 6,4 millions a été établi par la DGEO et rapporté par le cabinet Schyns (Pierre Delaunoy) sous la forme du tableau ci-dessous : rudimentaire.

La DGBF doit donc s'entendre avec la DGEO et l'ETNIC pour obtenir les montants exacts imputés sur les différents articles de base pour établir le bulletin de répartition à partir de la provision encours.

L'Inspection des Finances (Boelpaepe) devait ces derniers jours rédiger un avis sur le premier bulletin de répartition préparé par la DGBF (+/- 2,7 millions).

Avez-vous reçu le rapport ?

FRAIS DE TRANSPORT 2016			
<i>Montants encodés et non payés</i>			
FWB		SUBVENTIONNE	
Mois d'encodage	Montant	Mois d'encodage	Montant
déc-15	5.871,10 €		-
janv-16	3.812,50 €		-
févr-16	3.858,50 €	févr-16	805.749,22 €
mars-16	- €	mars-16	741.329,41 €
avr-16	375,50 €	avr-16	860.035,19 €
mai-16	- €	mai-16	509.244,67 €
juin-16	161.879,59 €	juin-16	628.755,20 €
juil-16	103.510,95 €	juil-16	331.018,93 €
août-16	127.497,70 €	août-16	652.702,50 €
Total	406.805,84 €		4.528.835,12 €

Estimation fin 2016

sept-16	161.879,59 €	sept-16	628.755,20 €
oct-16	145.691,63 €	oct-16	565.879,68 €
Total	307.571,22 €		1.194.634,88 €

Total 2016	714.377,06 €		5.723.470,00 €
------------	--------------	--	----------------

Total Général	6.437.847
---------------	------------------

- Annexe 2 à la fiche Provision encours : Rétrocession des cotisations patronales

Le cabinet Schyns (Pierre Delaunoy) nous a transmis le tableau ci-dessous avec l'explication suivante : « **5,043 MEUR CE-CL** pour un prélèvement excessif sur les dotations et les subventions des cotisations patronales des PTP durant les années 2013 à 2015, tous réseaux »

PS : à la base, Nastasia est au courant du problème.

Remboursement cotisations patronales PTP 2013-2015				
Montnant à répartir 2013-2015 (EUR)				
:				
5.036.185,71				
DO	AB6	Initial 2017 CE (kEUR)	Montnant réparti (EUR)	Montnant arrondi (kEUR)
51	43.23.53	36.983	297.632,81	298
51	44.23.55	28.211	227.037,27	228
51	41.23.70	28.687	230.868,03	231
51	43.23.72	86.533	696.402,67	697
51	44.23.74	71.629	576.457,85	577
52	41.23.50	82.905	667.205,15	668
52	43.23.53	53.219	428.297,34	429
52	44.23.55	185.143	1.489.998,96	1.490
52	41.23.70	1.536	12.361,46	13
53	41.23.50	18.807	151.355,50	152
53	43.23.53	10.738	86.417,57	87
53	44.23.56	21.391	172.151,08	173
TOTAL GENERAL (mEUR)		625.782	5.036.185,71	5.043

- **Annexe 3 : NGCFWB Cadre budgétaire pluriannuel du Pacte d'Excellence**



Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

NOTE RECTIFICATIVE AU GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

OBJET : Cadre budgétaire pluriannuel du Pacte d'Excellence

A. Exposé du dossier

En sa séance du 22 mars 2017, le Gouvernement de la Communauté française a approuvé l'Avis n°3 relatif au Pacte pour un Enseignement d'Excellence du Groupe Central. Il a en outre chargé « la Ministre de l'Education et le Ministre du Budget de soumettre au Gouvernement, pour l'ajustement budgétaire 2017, un cadre budgétaire pluriannuel permettant sa mise en œuvre selon le phasage et les principes de mises en œuvre proposés par le Groupe Central ».

Pour rappel, la mise en œuvre des chantiers qui constituent le Pacte exige qu'un ensemble de conditions soient réunies notamment que, pour le Groupe Central, dans une logique systémique, certaines mesures sont préalables et/ou liées à d'autres. Elles forment donc un tout avec des inter-connexions qui doivent être maintenues. Dans ce cadre, de nouveaux crédits budgétaires sont nécessaires dans la phase de lancement du Pacte et tout au long de la mise en œuvre de celui-ci avant de pouvoir dégager progressivement des budgets qui viendront

compenser les nouvelles dépenses réalisées dans le système éducatif. Ils doivent permettre d'équilibrer, à l'horizon 2030-2035, l'épure budgétaire conformément au tableau figurant aux pages 341 à 343 de l'avis du Groupe Central (enveloppes non revalorisées dans le temps).

A travers l'Avis n°3, les membres du Groupe Central ont clairement affirmé leur volonté commune de travailler à la mise en œuvre du Pacte dans le cadre des équilibres que leur avis contient pour le court, le moyen et le long terme. Le Gouvernement s'engage à ce que ces équilibres globaux soient assurés sur la durée, notamment en termes budgétaires. A cet égard, les impacts budgétaires prévus en termes de dépenses comme d'économies feront l'objet d'un suivi strict dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte par la cellule d'accompagnement.

Il faudra, en effet, au fur et à mesure de l'implémentation et de l'évaluation des effets des mesures préconisées, veiller à ne pas remettre en cause les équilibres budgétaires qui constituent les fondements de la réforme proposée.

Pour rappel, le Gouvernement a adopté en sa séance du 24 janvier 2017 les éléments de Gouvernance pour le Pacte d'Excellence. Il y est précisé qu'une structure composée de trois comités (Comité de concertation, Comité de supervision et Comité de direction) devra gérer le pilotage du Pacte d'Excellence et dans laquelle la Cellule opérationnelle de changement devra s'inscrire.

Le Comité de supervision qui sera présidé par le Ministre-Président ou son représentant et associera la Ministre de l'Éducation, les Ministres concernés dont notamment les Vice-présidents et le Ministre du Budget et de la Fonction publique sera chargé de discuter du reporting, en ce compris les aspects budgétaires, effectué par les co-présidents du Pacte (jusqu'à la fin de la législature). La présente note associe en outre les co-présidents du Pacte au Comité de supervision. La Cellule opérationnelle de changement rendra dès lors compte, par l'intermédiaire des co-présidents, au Comité de supervision de l'état d'avancement des projets du Pacte. Les co-présidents s'appuieront pour ce faire, sur les équipes projets chargées de la mise en œuvre des différents portefeuilles de projets du Pacte d'Excellence.

Il s'assurera notamment du respect des échéances, de l'éventuelle redéfinition des modalités d'opérationnalisation du Pacte, du phasage des priorités et du contrôle

budgétaire. Il se réunira tous les trois mois, ou à l'initiative du Gouvernement ou des deux co-présidents du Pacte et, naturellement, lors des préparations des budgets et des ajustements. Cette instance sera donc chargée d'assurer, sans préjudice des compétences qui reviendraient exclusivement au Gouvernement et à ses différents membres, le pilotage stratégique du Pacte, en garantissant la coordination et la cohérence des mesures qui devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Le Comité de direction, présidé par la Ministre de l'Education ou son représentant et associant les coprésidents du Pacte et les sponsors chefs de projet des différents chantiers, assurera le suivi régulier des travaux. C'est ce comité qui élaborera, dans le cadre budgétaire défini, les propositions d'implémentation des différentes mesures du Pacte.

Afin de pouvoir présenter, dans les délais escomptés, ledit cadrage budgétaire, le Gouvernement s'est approprié l'outil de budgétisation (modèle Excel) élaboré par Mc Kinsey. Ce modèle Excel permet, en effet, d'estimer, année par année, de 2017 à 2035, l'impact budgétaire mais également RH de la mise en œuvre des initiatives (avec un impact budgétaire non nul) retenues dans l'Avis n°3 du Groupe Central du Pacte, compte tenu de l'évolution de différents paramètres.

Cet outil constitue une première quantification « en ordre de grandeur » de l'impact budgétaire et RH ; quantification qui devra être affinée au fur et à mesure de l'implémentation des mesures du Pacte tout en veillant à toujours respecter l'équilibre systémique et budgétaire. La quantification des impacts budgétaires devra en particulier être affinée pour les ressources humaines ou technologiques à mobiliser au sein de l'administration ou à l'ETNIC pour la mise en œuvre des mesures du Pacte, et ce au fur et à mesure des précisions qui pourront être données aux modalités d'opérationnalisation de ces mesures et en tenant compte des budgets prévus par ailleurs, dans le budget de l'ETNIC notamment, en lien avec les objectifs du Pacte.

Il importe de relever que les estimations budgétaires faites par McKinsey s'entendaient « en année scolaire pleine », y compris pour 2017. Or, l'avis du Groupe Central prévoit que la très grande majorité des mesures du Pacte doivent être programmées pour entrer en vigueur à la rentrée scolaire. Par ailleurs, les montants budgétés ne tenaient aucunement compte de ce qui était déjà prévu dans le budget de la Fédération pour mettre en œuvre certaines mesures du Pacte.

Le tableau du cadre budgétaire du Pacte qui accompagne cette note tient non seulement compte de l'entrée en vigueur des mesures mais également des montants déjà budgétés à l'initial 2017 tels que les 20 millions d'euros prévus pour la création de places dans les écoles pour faire face au boom démographique ainsi que le montant de la provision constituée à l'initial 2017 pour les mesures du Pacte démarrant en septembre 2017.

Dans l'outil budgétaire, ce tableau est repris sous l'onglet « Impact net » et est lié à l'onglet « Vue détail par initiative » représentant l'impact budgétaire et RH global selon le phasage et les paramètres choisis pour chaque initiative et repris dans les fiches individuelles numérotées de celles-ci.

L'implémentation se fait, pour la plupart des mesures, avec un phasage s'étalant sur plusieurs années et les enveloppes sont alors subdivisées en parts égales entre les différentes années. Un ajustement pourra être apporté au phasage et donc au montant prévu d'une année X si l'opérationnalisation de la mesure le nécessite et sans impact sur le montant de l'enveloppe globale pluriannuelle de la mesure. Cette opération devra toutefois s'opérer dans le respect de l'enveloppe globale annuelle pour l'ensemble des mesures.

Dans la feuille de résultat « Vue détail par initiative », l'utilisateur peut choisir les modalités de revalorisation dans le temps de l'impact budgétaire et RH des initiatives. S'il n'est pas coché « Revalorisation », l'estimation reste en base 2016 et correspond aux enveloppes reprises aux pages 341 à 343 de l'Avis n°3 ; seul le phasage des initiatives détermine alors l'évolution dans le temps de l'impact. Par contre, s'il est coché « Revalorisation », l'estimation de l'impact des initiatives évolue également en fonction des paramètres macro-économiques (croissance démographique, inflation, revalorisation salariale,...) repris dans l'onglet « Paramètres généraux ».

Dans ce cadre, il a été demandé à l'Administration générale de l'Enseignement de procéder à une actualisation des données utilisées dans ces paramètres généraux (dernier onglet de l'outil) ; paramètres impactant donc l'ensemble des initiatives. Nous vous invitons à aller voir, pour plus de détails, le point 1 de la note méthodologique reprise en annexe.

Il sera procédé à une actualisation régulière de celles-ci ou du moins à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. L'enveloppe qui sera donc à prendre en compte, lors de l'implémentation d'une mesure, sera celle prévue par l'Avis n°3 du Pacte mais revalorisée en fonction des derniers paramètres macroéconomiques ou démographiques disponibles au moment du démarrage de la mise en œuvre de la mesure. Dans le cas où l'estimation du coût d'une mesure aurait été surévaluée dans l'Avis n°3 du Pacte ou dans le présent cadrage budgétaire, une réestimation à la baisse sera opérée ; les moyens dégagés pourront, au besoin, servir à compenser le coût d'une autre mesure pour laquelle l'enveloppe aurait été elle sous-évaluée. Seulement dans ce cas de figure, une enveloppe pourra être augmentée. Le Gouvernement veillera par contre à respecter les enveloppes globales annuelles prévues pour chaque année budgétaire.

L'équilibre que nous devons atteindre, en fin de course, tel que prévu par l'épure budgétaire de l'Avis n°3 est fonction de toute une série de mesures coûtantes mais également de quelques mesures d'économies et surtout d'effets retours ou indirects de certaines mesures. Les principales mesures ayant un impact budgétaire positif sont les suivantes :

- OS 1.2.a « Définir et renforcer le nouveau tronc commun » ;
- OS 3.2.a « Revoir l'offre d'options du qualifiant » ;
- OS 4.2.a « Lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire » ;
- OS 4.3.a « Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves à besoins spécifiques » ;
- OS 4.4.a « Aligner les règles d'encadrement de l'intégration sur celle du spécialisé ».

Pour chacune d'entre elles, le point 2 de la note méthodologique, détaille leur estimation.

Il en ressort que le phasage de la mise en œuvre du Pacte a pour conséquence un impact budgétaire de 36,99 millions d'euros en 2017 et un impact budgétaire estimé de 82,62 millions en 2018, 134,75 millions en 2019 pour monter jusqu'à

250,90 millions en 2025 et ensuite redescendre jusqu'à 73,31 millions en 2033 (montants revalorisés dans le temps).

Pour rappel, les réformes proposées par le Groupe Central dans le cadre du Pacte impliquent des dépenses nouvelles qui seront financées en rythme de croisière par des réorientations au sein du budget actuel de l'enseignement. L'effet combiné des mesures proposées conduira, conformément au diagnostic posé dans le cadre du Pacte, à un rééquilibrage partiel des dépenses dans le fondamental et des dépenses dans le secondaire.

Les montants qui concernent plus spécifiquement la législature 2014-2019 sont les suivants.

Objectif stratégique dans l'Avis n° 3	Numéro	Intitulé de l'initiative	Impact budg. (enveloppes en euros 2016)	Impact RH	2017	2018	2019
OS 1.1 : Renforcer la qualité de l'enseignement maternel au sein du nouveau tronc commun	OS 1.1.a	Renforcer l'encadrement en maternel	50	+ 1.119 ETP	5,56	22,14	38,88
	OS 1.1.h	Déployer un dossier d'accompagnement de l'élève	1	+ 8 ETP	0,00	0,34	1,01
OS 1.2 : Mettre en place un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire renforcé	OS 1.2.a	Définir et renforcer le nouveau tronc commun	-41	- 827 ETP	0,00	0,00	0,00
	OS 1.2.c	Mettre en place des évaluations externes non-certificatives aux étapes clés du tronc commun			/	/	/
	OS 1.2.d	Renforcer l'évaluation externe certificative à l'issue du tronc commun			/	/	/
	OS 1.2.g	Généraliser 2 heures de cours de langues modernes dès la 3e primaire	24,2	+ 534 ETP	0,00	0,00	0,00
OS 1.3 : Développer l'approche éducative de l'orientation	OS 1.3.a	Assurer une information de qualité sur les spécificités de chaque filière d'études et sur les métiers	0,5	+ 8 ETP	0,15	0,15	0,29
OS 1.6 : Réussir la transition numérique	OS 1.6.c	Créer une Task Force numérique centralisée pour assurer la supervision du Plan numérique	0,4 + 1,2	+ 5 ETP + 20 ETP	0,09	0,36	0,63
	OS 1.6.h	Déployer un portail numérique au service des acteurs de terrain					

	OS 1.6.d	Assigner au sein des FPO des ressources pour accompagner les équipes éducatives	2,4	+ 40 ETP	0,00	0,00	0,14
OS 1.7 : Intégrer la culture au parcours scolaire	OS 1.7.a	Développer un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA)	7	+ 76 ETP	0,00	0,00	0,00
OS 2.1 : Déployer un nouveau cadre de pilotage, contractualisant les relations entre le PR et les écoles	OS 2.1.a	Mettre en place un nouveau cadre de pilotage des établissements	15	+ 300 ETP	1,67	6,67	11,82
	OS 2.1.b	Développer un système intégré de bases de données et d'outils de pilotage	1	+ 15 ETP	0,11	0,44	0,79
	OS 2.1.c	Transformer l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE)	5,8	+ 20 ETP	0,28	1,12	1,99
	OS 2.1.c	Réformer et renforcer les services de pilotage (au-delà de la mise en place du nouveau cadre de pilotage des établissements)			0,07	0,27	0,48
OS 2.2 : Développer le leadership pédagogique des équipes de direction	OS 2.2.b	Renforcer l'assistance administrative dans l'enseignement fondamental et le secondaire spécialisé	19,2	+ 426 ETP	7,21	14,02	20,26
	OS 2.2.d	Renforcer la formation et l'accompagnement des directions	0,4	+ 5 ETP	0,13	0,40	0,41
	OS 2.2.h	Simplification administrative	0,4	+ 4 ETP	0,00	0,12	0,36
OS 2.3 : Valoriser et responsabiliser les enseignants dans le cadre d'une dynamique collective d'organisation apprenante et d'une évolution substantielle de leur métier liée aux enjeux actuels de l'école	OS 2.3.a	Allonger le nombre de jours de formation continuée	20	+ 447	0,00	0,00	7,49
	OS 2.3.c	Concevoir un dossier de développement professionnel	1	+ 15 ETP	0,00	0,00	0,00
	OS 2.3.k	Redéfinir la carrière sur la base d'une séquence en trois étapes	30,5	+ 679 ETP	0,00	0,00	0,00
	OS 2.3.q	Clarifier le temps de travail et supprimer les plages relatives aux périodes à prester par les enseignants du secondaire	4,8	+ 64 ETP	0,00	0,53	2,13
	OS 2.3.r	Réduire de 2 périodes la charge horaire des enseignants de pratique professionnelle du secondaire et du spécialisé actuellement à 30 périodes	9,8	+ 206 ETP	0,00	3,26	9,84
OS 3.1 : Réorganiser les parcours du qualifiant	OS 3.1.b	Expérimenter la mise en œuvre de la Certification Par unité (CPU), l'évaluer et éventuellement la généraliser Investissement de 5 Meur Effet retour lié à la diminution du redoublement de -4,4 mEUR	5 - 4,4		0,00	0,04	0,16
OS 3.2 : Renforcer le pilotage du qualifiant	OS 3.2.a	Revoir l'offre d'options du qualifiant	-37	- 811 ETP	0,00	-2,06	-8,30
	OS 3.2.b	Améliorer le pilotage du qualifiant	0,7	+ 10 ETP	0,00	0,23	0,70

OS 4.1 : Réduire le redoublement	OS 4.1.b	Développer le principe d'espace d'innovation	2	+ 33 ETP	0,00	0,00	0,00
	OS 4.1.c	Développer des mécanismes de différenciation, de remédiation et d'accompagnement			/	/	/
OS 4.2 : Intégrer au pacte un plan de lutte contre le décrochage	OS 4.2.a	Mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire Investissement dans la lutte contre le redoublement et décrochage : 40 mEUR Effet budgétaire de la réduction du redoublement et du décrochage : - 80 Meur	40 -80	- 895 ETP	0,00	1,85	7,62
OS 4.3 : Répondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire	OS 4.3.a	Favoriser l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves à besoins spécifiques, à partir d'une démarche "évolutive" et implémenter un plan d'action en quatre axes pour que chaque élève trouve la place qui lui convient et dès lors réduire le nbre d'élèves dans l'enseignement spécialisé	- 20,3	- 454	0,00	0,00	-0,62
OS 4.4 : Décloisonner et recentrer l'enseignement spécialisé	OS 4.4.a	Aligner les règles d'encadrement de l'intégration sur celles du spécialisé Investissements dans l'accueil des élèves à besoins spécifiques : 10 mEUR Effet budgétaire de l'intégration (différentiel de coût ordinaire/spécialisé - 20,3 m - et alignement de l'encadrement de l'intégration sur le spécialisé - 9 m : - 39 mEUR	- 9	- 208	0,00	0,00	0,00
OS 4.9 : S'assurer de la maîtrise de la langue de l'apprentissage par tous les élèves	OS 4.9.a	Renforcer les dispositifs d'apprentissage et d'intégration des allophones	8,6	+ 172 ETP	0,00	0,73	2,95
	OS 4.9.c	Instaurer la gratuité de l'équivalence de diplôme pour les primo-arrivants	0,8	+ 12 ETP	0,00	0,27	0,82
OS 5.1 : Assurer des infrastructures scolaires de quantité et qualité suffisantes pour tous les élèves	OS 5.1.a	Aménager les espaces scolaires	0,5		0,17	0,34	0,52
	OS 5.1.b	Construire des infrastructures scolaires de quantité et qualité suffisantes pour faire face à la croissance démographique	24		19,92	24,36	24,77
OS 5.2 : Développer la qualité de vie à l'école	OS 5.2.a	Lutter contre le harcèlement et la violence scolaire	0,1	+ 1 ETP	0,00	0,01	0,03
	OS 5.2.b	Renforcer la prévention en matière de santé et assurer une bonne alimentation	0,4	+ 6 ETP	0,00	0,42	0,43

	OS 5.2.c	Octroyer les périodes pour les conseillers en prévention	7,6	+ 165 ETP	0,00	0,00	0,00
OS 5.4 : Renforcer la gratuité	OS 5.4.a	Renforcer la gratuité scolaire	10		0,00	2,50	5,04
Gestion du changement et implémentation du Pacte					2017	2018	2019
Cellule centrale d'opérateurs de changement (Delivery Unit)					0,64	1,10	1,10
Equipes projets					1,00	3,00	3,00
TOTAL					36,99	82,62	134,75
Déduction des 37,6 millions inscrits à l'initial 2017					- 0,61	45,02	97,15

B. Références légales et/ou réglementaires

Sans objet

C. Impact budgétaire

Voir tableau joint en annexe.

D. Avis de l'Inspection des Finances

L'Inspection des finances a remis son avis le 15 mai 2017. Celle-ci précise que le Gouvernement ayant déjà approuvé les mesures contenues dans l'Avis n°3 du Groupe central, elle n'apportera dès lors plus d'appréciation sur celles-ci et que n'ayant pas été associée au processus d'élaboration du Pacte, il ne lui est pas possible d'effectuer un examen exhaustif des impacts budgétaires de l'ensemble des mesures, ceux-ci seront analysés lors de l'examen global de chaque mesure qui sera présentée au Gouvernement. Elle prend acte des propositions qui concrétisent la décision du Gouvernement du 22 mars 2017 moyennant une prise en compte des remarques et réserves formulées suivantes.

- Relativement à l'actualisation des paramètres et plus spécifiquement des populations scolaires, il peut être répondu qu'à l'instar de McKinsey il n'a pas été tenu compte des effets de la lutte contre le redoublement et le décrochage dans les évolutions prévues des

populations scolaires, chaque mesure a été estimée séparément sans prendre en compte les interactions éventuelles (ce qui aurait considérablement compliqué les calculs). Toutefois, l'impact calculé tient compte de l'impact budgétaire de la diminution du décrochage.

- Relativement à l'absence d'impact de la dérive barémique durant la période 2017-2020, il peut être répondu que les projections ont été réalisées à politique inchangée.
- Relativement au fait que les prévisions budgétaires ne tiennent compte que de l'évolution des charges organiques, négligeant l'impact des dépenses liées aux congés de maladie, il peut être répondu que les dépenses liées au congés de maladie sont présumées stables. Rien ne permet d'émettre une hypothèse différente.
- Relativement à l'estimation des économies attendues et au fait qu'il y aurait lieu de prendre en considération les rigidités à la baisse du cout salarial du fait notamment des protections liées aux statuts des enseignants, mais également aux règles de calcul de l'encadrement qui fonctionnent par « paliers », il peut être répondu que les rigidités à la baisse du coût salarial ne concernent que les définitifs, or, il est impossible de prévoir dans quelle mesure, en cas de réduction de charges, ces derniers seront impactés. La première « variable d'ajustement » est constituée par le non engagement d'enseignants alors que la population scolaire augmente dans le cadre de la croissance démographique, d'une part, et d'autre part, le non renouvellement de départs à la pension. Pour le calcul de l'encadrement « par palier », idem, il est impossible de prévoir précisément comment cela va impacter la masse salariale en cas de diminution ou augmentation de charges.
- Relativement aux couts salariaux des agents du Ministère et à l'intégration des couts indirects liés à l'occupation de locaux, le remboursement des frais de déplacements domicile-travail, à leur équipement, ect., il peut être répondu que les couts de fonctionnement ont bien été pris en compte et correspondent à 5% du cout du personnel.
- Relativement au fait que dans le calcul de l'économie liée aux frais de fonctionnement dans l'estimation de la mesure « Définir et renforcer le nouveau tronc commun » les chiffres de base ont été réévalués pour tenir compte du fait que le subventionné reçoit 75% des montants de base et que le montant total des dotations du réseau WBE a été légèrement raboté ces dernières années en raison des montants qui devraient officiellement être redistribués dans le cadre du mécanisme de solidarité entre établissements de WB-E mais qui ne le sont pas entièrement, il peut être répondu que tant que les résultats du groupe de travail chargé d'objectiver les besoins établissement par établissement du réseau WBE ne seront pas connus, il ne peut pas être confirmé que le nouveau calcul des dotations de fonctionnement des établissements engendrera un surcout.
- Relativement à l'impact budgétaire de la mesure concernant l'aide spécifique aux directions, il peut être répondu que celui-ci a été adapté dans le présent cadrage budgétaire pour tenir compte des décisions de l'ajustement budgétaire.
- Relativement au cout des équipes projets, il peut être répondu qu'effectivement le Gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur celui-ci mais le fera tout prochainement. Le cout de 3 millions d'euros en année pleine correspondant au cout qui avait été fixé lors de la constitution de la provision enseignement à l'initial 2017 a alors été maintenu à titre provisoire, comme ça l'est d'ailleurs énoncé dans la présente note « La quantification des impacts budgétaires devra en particulier être affinée pour les ressources humaines ou

technologiques à mobiliser au sein de l'administration ou à l'ETNIC pour la mise en œuvre des mesures du Pacte, ... ».

- Relativement à l'impact positif des mesures du Pacte sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur et donc d'engendrer une charge financière à la charge des établissements organisant cet enseignement, un monitoring sera assuré par le Ministre en charge de l'enseignement supérieur afin d'évaluer la hausse des coûts à charge des établissements de l'enseignement supérieur inhérent à l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur suite à la diminution du redoublement dans l'enseignement obligatoire.

E. Accord du Ministre du Budget

Sans objet

F. Accord du Ministre de la Fonction publique

Sans objet

G. Test genre

Sans objet

H. Incidence sur les charges administratives

Sans objet

I. Proposition de décision

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- approuve la note lui soumise ;
- charge la Ministre de l'Education de présenter au Gouvernement les textes légaux nécessaires à la mise en œuvre des différentes mesures prévues par la présente note.
- charge le Ministre-président, les Vice-présidents, le Ministre du Budget et la Ministre de l'Education, dans le cadre du Comité de supervision, d'assurer un monitoring budgétaire de la mise en œuvre du Pacte au moins chaque

trimestre concernant les impacts budgétaires prévus en termes de dépenses comme d'économies ou effets retours.

André FLAHAUT

Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Éducation

- **Annexe 4 : Tableau cadre budgétaire pluriannuel
Pacte d'Excellence**

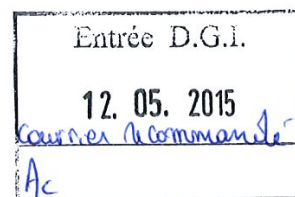
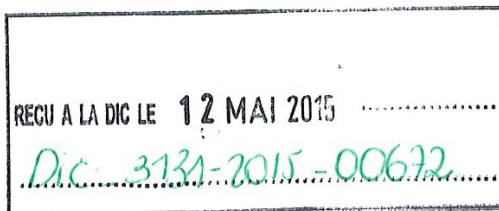
Voir tableaux annexés

[illegible]

[illegible]

IMPACT NET

ANNEXE 3 : CONVENTION DE LEASING - THÉÂTRE NATIONAL

**RECOMMANDE**

Fédération Wallonie - Bruxelles
Direction des infrastructures culturelles
Monsieur Serge Agbodjan

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Martine Wuyckens
Accounting & Logistics
Tél. : 02/222 77 59
Belfiusimmo@belfius.be

V/Réf. :
N/Réf. : RT30/03/TC

Bruxelles, le 11/05/2015

Avenant nr 1 à la convention de leasing du 07/03/2002

Monsieur,

Nous vous envoyons ci-joint un exemplaire signé de l'avenant nr. 1 à la convention de leasing relative à la construction du théâtre national au Boulevard Emile Jacqmain.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Martine Wuyckens
Accounting & Logistics

AVENANT n° 1**ENTRE :**

La SA BELFIUS IMMO, ayant son siège social à 1000 BRUXELLES Boulevard Pachéco 44, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0436.006.090, RPM BRUXELLES et assujettie à la Taxe à la Valeur Ajoutée sous le numéro TVA BE 0436.006.090

Valablement représentée conformément à l'article 25 de ses statuts par :

- Monsieur Gery MILANTS, administrateur et
- Monsieur Thierry COLLARD, administrateur délégué.

Ci-après dénommée « le DONNEUR de leasing » ou « Belfius Immo »

ET :

Le Théâtre National de la Communauté Française de Belgique, établissement d'utilité publique, dont le siège est établi à 1000 BRUXELLES rue des Poissonniers n° 11/15, inscrit à la TVA sous le numéro 406.582.626, valablement représenté par

- Monsieur Robert DELVILLE, Président du conseil d'administration et
- Madame Myriam VAN ROOSBROECK, Administratrice déléguée

Ci-après dénommé « le PRENEUR de leasing » ou « Théâtre National »

ET :

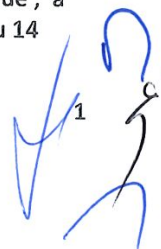
La Fédération Wallonie Bruxelles ayant ses bureaux à 1080 BRUXELLES Boulevard Léopold II 44 agissant en son nom propre, valablement représentée par

- Madame Joëlle MILQUET
Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Ci-après dénommée « la Fédération Wallonie Bruxelles »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

- Le 7 mars 2002 la SA BRUSSELS BUSINESS CENTER, devenue Belfius Immo, et le Théâtre National ont conclu une convention de leasing relatif à la location financement d'un théâtre équipé sur le terrain sis à 1000 BRUXELLES et délimité par le Boulevard Emile Jacqmain, la rue Saint-Pierre et les mitoyens des immeubles latéraux (notamment la Libre Belgique et Gial).
- La Communauté Française devenue la Fédération Wallonie Bruxelles est intervenue à la convention en sa qualité de caution solidaire et indivisible de l'ensemble des engagements souscrits par le Théâtre National dans le cadre de la convention de leasing précité.
- La convention de leasing a été consentie pour une durée de 27 ans prenant cours à dater de l'agrément provisoire du théâtre par le Théâtre National.
- Par courrier du 2 mars 2004 Belfius Immo a fait au Théâtre National une offre ferme de financement pour un montant provisoire de 13.138.356, 81 € et une durée de 27 ans. Belfius Immo a proposé des formules de financement classiques et des formules de financement alternatives pour le calcul de la redevance annuelle de leasing.
- Par fax du 19 avril 2004 la Communauté Française de Belgique ainsi dénommée à l'époque, a adressé à Belfius Immo la notification du Gouvernement de la Communauté Française du 14



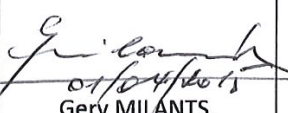
avril 2004 marquant accord sur la formule de taux révisable après des périodes de 10 , 5 , 5 et 7 ans pour le calcul de la redevance annuelle du leasing précité .

- Belfius Immo par courrier du 20 avril 2004 a informé la Fédération Wallonie Bruxelles qu'elle avait pris note du choix exprimé par son Gouvernement lors de sa réunion précitée du 14 avril 2004 de retenir la formule comprenant une première révision de taux après une période décennale.
- L'échéance de la période décennale est fixée au 1^{er} octobre 2014.
- Par courrier du 10 décembre 2014 adressé au Théâtre National , Belfius Immo a notamment notifié qu'il était possible de procéder à une révision des conditions financières applicables au financement étant donné que la convention de leasing a été conclue pour des périodes de 10 , 5 , 5 et 7 ans. En outre Belfius Immo a aussi proposé une alternative à taux fixe sur l'ensemble de la période résiduelle de 17 ans.
- Par courrier du 9 janvier 2015 la Fédération Wallonie – Bruxelles a informé Belfius Immo que l'option d'un taux fixe sur l'ensemble de la période résiduelle soit une durée de 17 ans paraissait la plus avantageuse pour la Communauté Française.

II EST ENSUITE CONVENU DE CE QUI SUIV

- Belfius Immo et le Théâtre National conviennent de retenir pour le calcul de la redevance annuelle du leasing pour la construction du Théâtre national au Boulevard Emile Jacqmain suivant convention de leasing signée le 7 mars 2002 la formule de financement à taux fixe sur l'ensemble de la période résiduelle soit une durée de 17 ans soit jusqu'au 1^{er} avril 2031.
- Le taux d'intérêt fixe est arrêté à 2,88% ; le montant fixe de la redevance trimestrielle est fixé à € 184.980,40 à majorer des taxes applicables.
- Le tableau d'amortissement est joint en annexe.
- Les factures trimestrielles émises depuis le 1^{er} octobre 2014 feront l'objet d'une correction et le montant qui résultera en faveur du Théâtre National fera l'objet d'une note de crédit de Belfius Immo conformément audit tableau annexé.

Fait à Bruxelles le 17/04/2015 en trois exemplaires , chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

SA BELFIUS IMMO		Théâtre National	
 01/04/2015 Thierry COLLARD, administrateur délégué	 01/04/2015 Gery MILANTS, administrateur	 Myriam VAN ROOSBROECK, Administratrice déléguée	 Philippe SUINEN Robert DELVILLE, Président du conseil d'administration
Fédération Wallonie Bruxelles			
 Madame Joëlle MILQUET Vice-Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance			

ANNEXE 4 : MONITORING BUDGÉTAIRE

MONITORING BUDGETAIRE

Suivi et contrôle des dépenses des AB 11.03 et 11.04 de la division 11 : situation au 31 mars 2017

PV de la réunion du 28/03/2017

Participants :

Mme Marianne ZEEGERS, Inspectrice générale des Finances
Mme Julie DETHAYE, Cabinet FLAHAUT
Mme Laura FORREST, Cabinet FLAHAUT
Mme Françoise DETREZ, DGFPRH
Mr Vincent POINT, DGFPRH
Mr Antoine HUGE, DGFPRH

Rémunérations

- Janvier / Février

L'augmentation est principalement influencée par l'engagement de 40 nouveaux agents au sein des services du MFWB au cours du mois de février 2017. Sur ces 40 agents, 11 engagements sont relatifs au Contrat d'Administration, 2 sont relatifs au plan de recrutement 2016, le solde concernant dans une large mesure les services continus.

Le mois de février 2017 a également vu le paiement d'arriérés sous la forme d'une régularisation d'une allocation IPPJ ainsi que de pécules de vacances anticipés des agents dont le départ a été acté au 31/12/2016 (paiement à 2 mois).

La masse d'habillement a été payée en janvier 2017 et représente une charge de 315.628 euros (99.541 euros sur l'AB 11.03.01 et 216.087 euros sur l'AB 11.04.01).

- Février / Mars

Le mouvement constaté est relatif à la diminution des arriérés par rapport au mois de janvier 2017 (voir ci-dessus).

Fonctions supérieures

Il est tenu compte d'un quota de 12 fonctions supérieures (10+2) .

L'impact est à prendre sur 6 mois pour un coût de **60.000 euros** (12 x 10.000 euros x 6/12).

Promotions rang 12, 27, 22 et 32

- Rangs 12

Les propositions de classement pour 15 postes de DIR-ADM-1 vont être communiquées sous peu au Gouvernement pour décision. 2 doivent encore être examinés par le prochain Conseil de direction (prévu le 08/05).

Ces 17 postes sont à prendre sur 6 mois, soit un coût total de **85.000 euros** (17 x 10.000 euros x 6/12).

- Rangs 27, 22 et 32

91 postes sont demandés par les entités, les dossiers doivent être présentés devant le Comité de direction avant de lancer des appels à candidature.

Ces 91 postes sont à prendre à 3 mois, soit un coût total de **228.000 euros** (91 x 10.000 euros x 3/12)

Soit un total de **313.000 euros**

Mandats

Le coût de 65.000 euros est maintenu.

DGA experts

5 postes seront pourvus au 01/04/2017 (arrêtés de nominations transmis à la DGFPRH).

Le coût de 98.000 euros est maintenu.

Moins-valides

Un crédit prévisionnel de 100.000 euros est maintenu pour le recrutement de personnel moins-valide.

Départs naturels

Au 31/03/2017, l'économie générée par les départs connus (pensions) à ce jour s'élève à 1.207.002,86 euros et représente 60 agents.

Enveloppes 2010 à 2017

Etat de concrétisation globale des enveloppes 2010 à 2017 au 28/03/2017.

Enveloppe	Concrétisés	En voie de l'être	À concrétiser	TOTAL	Remarques
2010	223	0	0	223	
2011	255	0	0	255	
2012	238	0	1	239	
2013	80	0	1	81	3 ARES
2014	53	0	2	55	
2014 (complément)	24	0	0	24	
2015	37	1	2	40	
2016	28	4	8	40	
2017	1	0	13	14	
Total	939	5	27	971	
		32			

Les 27 emplois à concrétiser sont à prendre sur 3 mois pour un total de 337.500 euros, soit $27 \times 50.000 \text{ euros} \times 3/12$.

Les 5 emplois en voie de concrétisation sont à prendre à 9 mois pour un total de 187.500 euros, soit $5 \times 50.000 \text{ euros} \times 9/12$.

Contrat d'administration (services non-continus)

Enveloppe	Concrétisés	En voie de l'être	À concrétiser	TOTAL	Remarques
2016	104	16	40	160	
2017	21	14	97	132	
Total	125	30	137	292	
		167			

Les 137 emplois à concrétiser sont à prendre sur 3 mois pour un total de 1.712.500 euros, soit $137 \times 50.000 \text{ euros} \times 3/12$.

Les 30 emplois en voie de concrétisation sont à prendre à 9 mois pour un total de 1.125.000 euros, soit $30 \times 50.000 \text{ euros} \times 9/12$.

Contrat d'administration (services continus)

Enveloppe	Concrétisés	En voie de l'être	À concrétiser	TOTAL	Remarques
2016	39	3	34	76	
		37			

Les 34 emplois à concrétiser sont à prendre sur 3 mois pour un total de 425.000 euros, soit 34 x 50.000 euros x 3/12.

Les 3 emplois en voie de concrétisation sont à prendre à 9 mois pour un total de 112.500 euros, soit 3 x 50.000 euros x 9/12.

Transfert de la gestion du Centre des dessais à l'AGAJ

Service	Niveau	Grade	ETP	Coût annuel à 100 %	Prime à 100 %	Charges	Total	Remarques
Nouveau SG	1	Directeur général adjoint expert		10.816,09		1,96	21.199,54	Promotion
Nouveau SG	1	Attaché Juriste	1	24.178,04		2,30	55.609,49	
Nouveau SG	1	Attaché généraliste	1	24.178,04		2,30	55.609,49	
Nouveau SG	2	Assistant	1	15.740,48		1,96	30.851,34	
Nouveau SG	2+	Gradué Comptable	1	17.768,51		2,30		
Total 1			4				163.269,86	
SG IPPJ	1	Directeur		9.539,17		1,96	18.696,77	ff et promo
SG IPPJ	1	Attaché	1	24.178,04		2,30	55.609,49	
Total 2			1				74.306,27	
IPPJ Saint-Hubert	1	Attaché criminologue	1	24.178,04	509,22	679,73	2,30	58.344,08
Total 3			1				58.344,08	
Section mineurs dessais	1	Directeur	1	17.950,00	509,22	679,73	2,30	44.019,59
Section mineurs dessais	1	Attaché psychologue	1	24.178,04	509,22	679,73	2,30	58.344,08
Section mineurs dessais	2+	1er gradué		6.559,76			2,30	15.087,45
Total 4			2				117.451,11	complément traitement
TOTAL			8				413.371,32	

Moins deux assistants de justice :

Les deux assistants de Justice actuellement affectés à la gestion des dossiers de Saint-Hubert seront réaffectés au sein des Maisons de Justice pour la gestion de la probation en tant que peine autonome. Quinze recrutements d'assistants de niveau 2+ étaient prévus en 2016 dans le cadre du Contrat d'administration pour cet objectif (O.O. 24.02). Ces recrutements seront réduits à treize.

Il est tenu compte d'un solde de 2 ETP à 6 mois, soit 2 x 50.000 euros x 6/12

Stages de transition

50 personnes vont effectuer un stage de transition au sein des services du MFWB. Celui-ci aura une durée maximale de 6 mois et a un coût estimé de 67.000 euros.

A l'heure actuelle, 11 personnes sont en poste avec des échéances diverses (1 en février 2017, 2 en mars 2017, 7 en avril 2017 et 1 en mai 2017).

Ajustement 2017

Les demandes relatives à l'ajustement 2017 sont incorporées dans le tableau de monitoring. Seules les demandes liées aux 97 postes supplémentaires du Contrat d' Administration n'y sont pas incorporées.

Le justificatif de l'ajustement 2017 est joint à ce PV.

Antoine HUGE
29/03/2017

10/07/2017 REMUNERATIONS DU PERSONNEL - DIVISION 11

COMPARAISON BUDGET/DEPENSES REELLES ET EXTRAPOLEES - ANNEE 2017 - SITUATION AU 31/03			
Dates / Rubriques	A B 11.03	A B 11.04	TOTAL
Charges 2016 (décembre)	4.910.865,59	4.171.277,34	9.082.142,93
Charges AFA 2016 (décembre)	2.611.922,44	2.790.611,89	5.402.534,33
31/1	11.147.550,76	8.536.427,79	19.683.978,55
Masse d'habilement	99.540,64	216.087,18	315.627,82
28/2	11.141.870,62	8.667.998,14	19.809.868,76
31/3	11.162.437,10	8.589.306,51	19.751.743,61
30/04	11.162.437,10	8.589.306,51	19.751.743,61
Pécule de vacances	7.813.705,97	5.067.690,84	12.881.396,81
31/5	11.162.437,10	8.589.306,51	19.751.743,61
30/6	11.162.437,10	8.589.306,51	19.751.743,61
31/7	11.385.685,84	8.761.092,64	20.146.778,48
31/8	11.385.685,84	8.761.092,64	20.146.778,48
30/9	11.385.685,84	8.761.092,64	20.146.778,48
Prime de compétence	1.475.000,00	200.000,00	1.675.000,00
31/10	11.385.685,84	8.761.092,64	20.146.778,48
30/11	11.385.685,84	8.761.092,64	20.146.778,48
Allocation de fin d'année (montants nets)	2.618.707,74	1.752.218,53	4.370.926,27
29/12/2017 (montants nets)	6.432.912,50	4.643.379,10	11.076.291,60
SOUS TOTAL	149.830.253,87	114.208.380,05	264.038.633,92
Fonctions supérieures	60.000,00	0,00	60.000,00
Carrières planes	28.938,55	0,00	28.938,55
Augmentations intercalaires	379.211,41	322.992,02	702.203,43
Progressions barémiques	75.694,61	0,00	75.694,61
Promotions rang 12, 27, 22, 32	313.000,00	0,00	313.000,00
Mandats	65.000,00	0,00	65.000,00
DGA experts	98.000,00	0,00	98.000,00
Moins valides	50.000,00	50.000,00	100.000,00
Départs naturels (pensions)	-855.643,58	-351.359,28	-1.207.002,86
Du 31/03/2017 au 30/12/2017 -643.556,01			
STAT : 43 agents (SNC : 30, SC : 13, MJ : 0) -212.087,57			
CO : 17 agents (SNC : 13, SC : 4, MJ : 0) 0,00			
Enveloppes 2010 à 2017			
Recrutement à concrétiser	0,00	337.500,00	337.500,00
Recrutement en voie de l'être	0,00	187.500,00	187.500,00
Contrat d'administration (services non-continus)			
Recrutement à concrétiser	0,00	1.712.500,00	1.712.500,00
Recrutement en voie de l'être	0,00	1.125.000,00	1.125.000,00
Contrat d'administration (services continus)			
Recrutement à concrétiser	0,00	425.000,00	425.000,00
Recrutement en voie de l'être	0,00	112.500,00	112.500,00
Divers			
Transfert mineurs dessais à l'AGAU	0,00	50.000,00	50.000,00

SNC
SC
MJ

Ajustement 2017	Stages de transition Factures diverses (ONSS, SdPSP, ONSSAPL, etc.)	0,00 500.000,00		67.000,00 500.000,00	67.000,00 1.000.000,00
	ARES	0,00		-75.000,00	-75.000,00
	Fonds des bâtiments scolaires de la CF	0,00		117.000,00	117.000,00
	AGMU	0,00		41.000,00	41.000,00
	Protocole 443 (normes d'encadrement SAJ/SPJ)	0,00		675.000,00	675.000,00
	Secrétariat ASEM DUO	0,00		33.000,00	33.000,00
	Cellule opérationnelle de changement du Pacte d'excellence	0,00		819.333,00	819.333,00
	Partage du temps de travail	0,00		33.000,00	33.000,00
	Transfert par mobilité intra-communautaire	0,00		45.000,00	45.000,00
	Remplacement d'un agent détaché au Comité de Bioéthique	0,00		37.500,00	37.500,00
	SOUS TOTAL	714.200,99		6.264.465,74	6.978.666,73
	DEPENSES TOTALES	150.544.454,86		120.472.845,79	271.017.300,65
	BUDGET 2017	148.554.000,00		128.053.000,00	276.607.000,00
	Index 07/2017 (provision)	1.291.343,00		993.353,00	2.284.696,00
	Ajustement 2017 (Demande Administration)	0,00		1.908.000,00	1.908.000,00
	CREDIT TOTAL 2017	149.845.343,00		130.954.353,00	280.799.696,00
	SOLDE 2017 PRESUME	-699.111,86		10.481.507,21	9.782.395,35